



LES ÉCOLES

# LYCÉES, COLLÈGES

BIBLIOTHÈQUES

# LES RICHESSES D'ART DE LA VILLE DE PARIS

COLLECTION DE VOLUMES IN-8° ILLUSTRÉS

---

*DÉJA PARUS :*

**L'HOTEL DE VILLE DE PARIS**, par Lucien LAMBEAU.

**LA VOIE PUBLIQUE ET SON DÉCOR** (*Statues, fontaines, colonnes, arcs de triomphe, barrières*), par Fernand BOURNON.

**LES JARDINS ET LES SQUARES**, par Robert HÉNARD.

**LES ÉDIFICES RELIGIEUX** (*Moyen Age, Renaissance*), par Amédée BOINET.

**LES ÉDIFICES RELIGIEUX** (*XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles*), par Jean BAYET.

**LES MUSÉES MUNICIPAUX**, par Maurice QUENTIN-BAUCHART.

*EN PRÉPARATION :*

**L'Assistance publique**, par André MESUREUR.

**Les Mairies**, par Lucien LAMBEAU.

---

LES RICHESSES D'ART DE LA VILLE DE PARIS

# LES ÉCOLES
# LYCÉES, COLLÈGES
# BIBLIOTHÈQUES

## L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A PARIS

PAR

G. DUPONT-FERRIER

Docteur ès Lettres.
Professeur au Lycée Louis-le-Grand et à l'École Normale Supérieure d'Institutrices.



Ouvrage illustré de 64 Planches hors texte

PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD, H. LAURENS, ÉDITEUR
6, RUE DE TOURNON, 6

1913

# AVANT-PROPOS

*Nous voudrions étudier, dans ce livre, ce qu'est Paris à l'École.*

*Notre dessein sera de chercher à quelles idées ce Paris là fait accueil, à quelles habitudes il se plie, par quelles gymnastiques il s'entraîne et quelles ressources sont mises pour lui en réserve, au cas où les besoins et les loisirs de la vie lui permettraient de fouiller plus tard un canton de la science et de l'art.*

L'enseignement primaire *à la base*, l'enseignement supérieur *au sommet*, l'enseignement secondaire *entre la base et le sommet, voilà donc les trois grandes divisions de ce volume. Elles seront nécessairement très inégales. C'est surtout sur l'enseignement secondaire que nous avons voulu insister.*

*
* *

*Ce livre étant un simple tome d'une collection générale, il n'est qu'une partie d'un ensemble. C'est d'abord à ses aînés, puis à ses cadets qu'il conviendra de lui demander ce qui lui manque.*

*Autre remarque : il est toujours vain de chercher à tout dire. L'essentiel est d'expliquer et de démontrer quelques idées suggérées par des faits. Un livre est un choix. Nous avons donc, de parti pris, élagué et beaucoup.*

*1° Pour* l'enseignement primaire *parisien, nous cherchons, avant tout, à montrer quels exemples Paris a constamment donnés à l'État et aux communes et comment la grande Ville a*

*su, là encore, justifier magnifiquement son rang de capitale. Sa bonne foi, ses initiatives, son esprit de suite, son désintéressement sont, pour nous, une belle leçon de vertu civique.*

*2° Pour* l'enseignement secondaire, *comme pour l'enseignement primaire, nous avons dû nous borner à l'enseignement donné par la Ville ou par l'État. Nous n'avons parlé de l'enseignement libre que pour donner une intelligence plus précise de l'autre. Tel établissement privé, le collège Sainte-Barbe, ou l'École alsacienne, par exemple, ont offert, dans bien des cas, à l'Université des exemples qu'elle a suivis ; une des raisons d'être de cet enseignement latéral à l'Enseignement d'État, c'est de lui tenir lieu, à l'occasion, de laboratoire et de champ d'expérience. L'État lui prête, l'État lui prend. Et ces emprunts mutuels profitent à tous.*

*3° C'est surtout pour* l'enseignement supérieur *que ce livre devait être très incomplet. Des monographies isolées ajouteront, et fort copieusement, à ce que nous n'avions pas à dire ici. L'Université de Paris et son histoire, grâce à la plume autorisée d'un homme tel que M. Louis Liard, n'est plus une inconnue pour personne*[1].

*Mais les maîtres ne parlent point seulement dans leurs chaires, ils parlent aussi dans leurs livres. Et, si les cours en Sorbonne ou les leçons au Collège de France sont une des formes de l'enseignement, les volumes de nos grandes bibliothèques ou les manuscrits de nos archives en sont une autre. Ici, par l'oreille, et là, par les yeux, la science et l'idée s'acheminent jusqu'à nos esprits. Nos bibliothèques rendent encore tout son éclat et toute sa jeunesse à l'éloquence d'un Guizot, d'un Michelet, d'un Villemain et d'un Cousin. Elles sont, pour l'enseignement supérieur, une garantie d'immortalité.*

*Un chapitre sur les grandes bibliothèques avait donc droit*

1. *L'Université de Paris*, par Louis Liard. Deux volumes avec 65 et 63 gravures (Laurens, éditeur).

*à sa place dans ce volume. Cette place cependant lui a été mesurée. La Bibliothèque nationale avait déjà obtenu les honneurs de deux livres particuliers*[1]. *Nous n'avions plus qu'à la saluer. Il nous restait encore à parler au lecteur non pas des seules bibliothèques municipales, mais de toutes les autres et notamment des bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal. Ce sont aussi de très grandes dames, nobles et riches, dans le commerce desquelles il y a beaucoup à prendre et à apprendre.*

*
* *

*Est-il bien nécessaire d'ajouter que nous chercherons partout à éclairer le présent aux lumières du passé. Par mille liens secrets, nous nous rattachons à nos devanciers. Nous ne leur devons pas seulement notre vie physique et notre race ; nous leur devons, pour une bonne part, nos pensées et toute notre âme. La langue que nous parlons, ce sont eux qui l'ont faite. Et dans l'instant où notre orgueil se persuade que nous sommes nous-mêmes, ce sont encore bien souvent leurs idées qui nous hantent, leurs mots que nous prononçons et leurs gestes que nous faisons.*

*Et voilà pourquoi ce livre, — qui n'a songé à être ni un livre de politique ni même un livre de doctrine, sera nécessairement, et au premier chef, un simple livre d'histoire*[2].

Paris, juillet 1913.

1. *La Bibliothèque Nationale*, par Henry Marcel, Ernest Babelon, Camille Couderc, etc. Deux volumes avec 59 et 79 gravures. (Laurens, éditeur).

2. Les sources où nous avons puisé ne sont pas seulement les livres imprimés dont nous citerons à l'occasion les principaux : ce sont aussi les dossiers conservés aux Archives nationales. Ce sont enfin les Archives particulières des collèges ou des lycées. Nous nous sommes rendus dans la plupart d'entre eux, pour les visites sur place ; l'accueil que nous avons reçu des Proviseurs et des Directrices, du Directeur de l'Enseignement primaire de la Seine et des conservateurs ou administrateurs de nos grandes Bibliothèques nous ont été un encouragement précieux et notre livre en a largement profité. C'est pour nous un agréable devoir de leur adresser ici notre remercîment.

# L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A PARIS

---

## LIVRE PREMIER

### L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE A PARIS

La Constituante, en proclamant les droits de l'homme, avait implicitement reconnu les droits de l'enfant : droit à la nourriture du corps et à la nourriture de l'esprit. A quoi sert de déclarer un peuple libre, si le défaut d'instruction le laisse dans le servage ?

Mais cette dette nationale du pays vis-à-vis de l'enfant, la Révolution ne fit guère autre chose que l'avouer ; il fallut attendre la troisième République pour la payer. Et, sur ce point comme sur quelques autres, Paris a donné, une fois de plus, l'exemple au reste de la France. De 1806 à 1813, l'enseignement primaire figurait au budget de la capitale pour 30.800 francs ; de nos jours, il y figure pour plus de 35 millions.

Napoléon n'avait plus eu, en 1815, que le temps d'émettre ce vœu : par l'instruction, « élever à la dignité d'hommes tous les individus de l'espèce humaine ». Guizot, en 1833, Victor Duruy en 1863, essayèrent, vers ce but entrevu, les premiers

pas. Nos désastres de 1870 firent tomber de nos yeux les dernières écailles et nous vîmes enfin très clairement que développer l'instruction primaire était parmi les plus impérieux de nos devoirs.

Puisqu'une société démocratique relève d'elle-même et que tous ceux qui la composent ont une part de la souveraineté nationale, il importe qu'ils aient chacun l'intelligence de leur rôle, qu'ils puissent lire un bulletin de vote et l'écrire. Il leur faut donc un minimum d'*instruction primaire* et c'est là une nécessité politique.

Puisque cette société démocratique a besoin de vivre, puisque son agriculture, son industrie, son commerce doivent la nourrir et lui permettre de soutenir la lutte des concurrences rivales, il importe de lui enseigner le maniement des armes pacifiques qui l'aideront à vaincre ; il importe de donner à des ouvriers l'*apprentissage* de leur métier ; et c'est là une nécessité économique.

De cette société démocratique qu'un labeur quotidien doit enrichir, il faut que *l'élite* se dégage : à l'atelier, à l'usine, à la mine, aux maisons d'achat et de vente, il faut des chefs qui disciplinent, enchaînent et dirigent les efforts isolés pour le bien général ; et c'est là une nécessité sociale.

La ville de Paris a su comprendre tout cela et c'est son honneur. Aux problèmes politique, économique, social qu'elle avait à résoudre, elle s'est efforcée de donner une solution triple. 1° avant treize ans, que fait-elle de l'enfant, à l'*École maternelle* puis à l'*École primaire élémentaire*. — 2° Après treize ans, comment dirige-t-elle l'enfant vers l'*apprentissage ouvrier :* comment lui donne-t-elle cet apprentissage soit dans les cours complémentaires annexés à l'École primaire, soit dans les cours municipaux du soir, soit dans des écoles professionnelles, soit

au moyen du système que l'on nomme le pré-apprentissage et le demi-temps. — 3° Après treize ans, que fait elle de l'élite de ses écoliers et de tous ceux que les nécessités de la vie ne forcent pas à déserter de suite les bancs de l'école ? Comment les groupe-t-elle dans les *Écoles primaires supérieures* ou à *Chaptal?* Comment les conduit-elle au seuil de l'enseignement secondaire ? Et à quelle profession les destine-t-elle ?

Nous allons tenter de le dire dans les trois chapitres qui suivent.

---

# CHAPITRE PREMIER

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AVANT TREIZE ANS

### L'École maternelle, puis l'École primaire élémentaire.

C'est par 176.000 petits parisiens ou parisiennes que sont fréquentées les écoles maternelles et les écoles primaires élémentaires de la capitale[1]. Les premières reçoivent un peuple de bambins, dont les doyens ont six ans ; les secondes, un peuple de gavroches, dont les plus vieux ont la gravité du treizième printemps.

De deux à six ans, l'école est facultative ; de six à treize ans, elle est obligatoire (loi du 28 mars 1882). Mais, de deux à treize ans, l'école est gratuite (loi du 16 juin 1881).

A Paris[2], comme partout en France, l'instruction primaire est bien, sans doute, une institution d'État ; et l'État y garde, en effet, le droit de contrôle, il approuve les programmes, il nomme les principaux fonctionnaires. Mais l'État a fait confiance à la Ville : Paris a la charge d'assurer, à tous les degrés,

1.

| | | 1880 | | 1900 | | 1912 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Inscrits. | Présents. | Inscrits. | Présents. | Inscrits. | Présents. |
| Écoles maternelles . . . | | 19.209 | 12 266 | 40.317 | 29.420 | 43 314 | 29.664 |
| Éc. prim. élém. | Garçons. | 48.127 | 43 525 | 76 359 | 71.276 | 80.187 | 73.344 |
| | Filles. . | 33.625 | 30 370 | 66.758 | 60 094 | 81.463 | 73.181 |
| Totaux . . . . . | | 100 961 | 86.161 | 183 434 | 160.790 | 204.964 | 176.189 |

2. Les Écoles et les Œuvres municipales d'enseignement à Paris, 1871-1900, par L. Lavergne, Préface de F. Bedorez, Paris, 1900-in-4°.



L'ÉCOLE MATERNELLE. — LE LAVABO.

(Page 8.)



L'ÉCOLE MATERNELLE. — LE JEU DANS LA COUR.

(Page 8.)



Phot. Neurdein.

L'ÉCOLE PRIMAIRE. — LA LEÇON DE DESSIN.

(Tableau de Jean Geoffroy.)

Page 8.



L'ÉCOLE PRIMAIRE. — ENSEIGNEMENT MÉNAGER : LE REPASSAGE.

(Page 8.)

tous les services de l'enseignement primaire ; Paris doit pourvoir, de ses deniers propres, à toutes les dépenses ordinaires[1]. La Ville y trouve son compte et l'État le sien : elle a les mains libres, elle étudie ses propres besoins, elle tâche d'y répondre. L'État, lui, regarde, compare, juge et profite. La Ville a souvent ouvert les voies où l'État s'est engagé à sa suite.

Cette obligation de l'instruction élémentaire que l'État a inscrite dans la loi, la Ville a compris qu'aucune tracasserie administrative n'en pourrait assurer efficacement le respect. La stricte observation de cette loi, dictée par un devoir d'humanité, serait, en bien des cas, inhumaine : quand le père travaille hors du logis où la mère est malade, si la plus âgée des fillettes fait le ménage et soigne les tout petits, qui aurait le cœur d'arracher cette fillette à sa tâche et de la mener de force à l'école ? Quand la mère est veuve et va prendre ou rapporter, dans Paris, l'ouvrage dont le paiement permettra d'acheter le pain de la maisonnée. si la grande sœur remplace la maman absente, est-elle donc coupable de négliger la lecture et l'arithmétique ? Et va-t-on la traduire devant le juge de paix parce qu'elle n'a pas treize ans ? Elle oublie ce qu'une loi écrite lui impose mais elle observe ce qu'une autre loi dicte à sa conscience : à elle-même, elle préfère ses frères, ses sœurs et sa mère. Proclamer l'instruction obligatoire, c'est bien, mais Paris a compris que cette obligation pour garder sa vertu éducative, ne devait pas être tyrannique. Sans les mœurs, les lois ne sont rien : c'est du progrès des mœurs, que la Ville attend surtout — elle en convient — l'observation parfaite de la loi. Elle n'a pas tort : si dès le premier jour, tous les enfants tenus d'être à l'école y étaient accourus, l'école n'aurait pu les accueillir tous.

1. Lois des 19 juillet 1889 et 25 juillet 1893.

Paris compte plus de 560 écoles maternelles ou primaires ; il en avait moins de 400 en 1877.

La gratuité de ces écoles est, pour la Ville, une charge très lourde et tous les jours croissante. Ce n'est point seulement parce que les terrains où ces écoles sont construites sont fort chers ; parce que les maisons d'écoles ont besoin d'être grandes, aérées, saines et gaies[1] ; parce qu'on y évite l'entassement des élèves et que les instituteurs y ont, comme il est juste, un traitement supérieur à celui de la province. C'est encore parce que la Ville ne veut pas user des latitudes que lui laisse la loi, de donner gratis l'enseignement mais de faire payer aux familles livres cahiers et fournitures scolaires. La Ville distribue libéralement tout ce qui est nécessaire à l'écolier pour profiter de l'enseignement de l'école. Elle fait mieux : elle habille beaucoup d'enfants ; à beaucoup, elle donne gratis le repas de midi, que des cantines scolaires préparent ; elle soigne, par le moyen des dispensaires, les petits écoliers malades ; elle les garde, gratuitement, après la classe, ou le jeudi ou pendant les vacances ; l'étude surveillée et la classe des vacances empêchent l'enfant de polissonner dans la rue, jusqu'à ce que les parents soient revenus de l'atelier. Elle a, pour les enfants que leur famille est incapable de loger elle-même, fondé un internat primaire dont elle assume elle-même les frais pour la meilleure part. Enfin, pendant les vacances, des colonies scolaires conduisent à la mer ou à la montagne des caravanes d'écoliers dans les Vosges, le Jura, le Massif Central, la Normandie, la Bretagne ; la santé des enfants se fortifie : en vingt jours seulement, leur poids augmente d'un à deux kilos, leur taille pousse d'un centimètre et leur circonférence thoracique s'élargit. La dépense

1. Voir *Planches* 3, 4, 5.




L'ÉCOLE PRIMAIRE. — L'ENSEIGNEMENT MÉNAGER : LA CUISINE.

(Page 14.)



LE CLOÎTRE DES BILLETTES

(Ecole primaire.)

(Page 6.)



Phot. Commission du Vieux Paris.

HÔTEL DIT DE GOURGUES, RUE DE TURENNE, N° 54

(École primaire.)

(Page 6.)

est de 3 francs environ par tête et par jour. Et les familles n'ont rien à débourser.

Ainsi, à Paris, l'école publique est bien devenue la maison commune des enfants, comme l'Hôtel de Ville est la maison commune des citoyens. Ils y sont placés côte à côte, pour le plus grand bien de l'égalité. Ni rétributions pour les uns, ni aumônes pour les autres. Tous sont instruits parce que la France a besoin que tous le soient [1]. Et l'État n'a pas à regretter que la ville fasse, et au delà, tout son devoir.

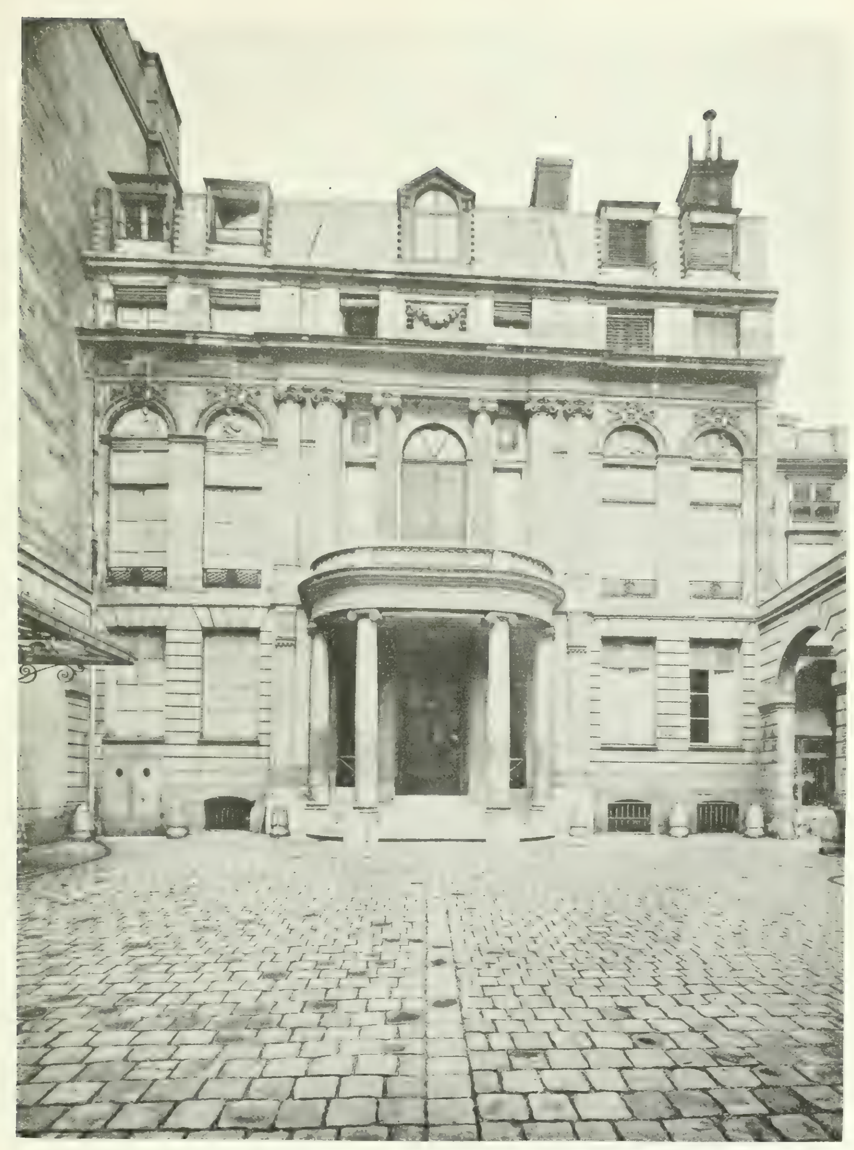
L'École Maternelle est l'ancienne salle d'asile, qu'avait adoptée les pouvoirs publics, par l'ordonnance royale du 22 décembre 1837. Mais elle a changé de nom (décret du 2 août 1881), parce qu'elle a changé de caractère : elle n'est plus « un établissement charitable », elle est devenue un « établissement d'éducation, où les enfants des deux sexes reçoivent les soins qu'exige leur développement physique, intellectuel et moral ». Elle reçoit les enfants sitôt qu'ils commencent à parler ou à peu près, à deux ans ; elle les garde jusqu'au moment où ils vont avoir, ce qu'on appelle par habitude, l'âge de raison, sept ans. Il s'agit d'instruire le bambin sans qu'il s'en doute ; de faire l'éducation de ses yeux, de son imagination, de sa conscience, en l'amusant ; les classes sont très courtes, vivantes, enjouées. Elles enseignent les objets usuels, les premiers éléments du dessin de l'écriture et de la lecture ; les notions sur les plantes, les animaux, et la géographie ; elles racontent, en faisant voir des images, de belles histoires. Des boules, des cubes initient peu à peu l'enfant à l'art de composer ; des papiers qu'il découpe, plie et tresse, des laines de couleurs qu'il tisse et com-

1. *La lutte scolaire en France, au XIX[e] siècle*. Paris, Alcan, 1912 ; v. chap. x : les lois de 1881-86 par F. Buisson.

bine, l'initient aux exercices manuels ; des chansons et des chœurs l'initient à la musique ; une gymnastique graduée rend ses membres plus souples (Pl. 1).

L'École Primaire Élémentaire reçoit donc des vétérans, qui peuvent être chevronnés après quatre ans d'études, quand elle les prend, à six ou sept ans, tout frais émoulus de l'école maternelle. Beaucoup cependant ont négligé de faire plus tôt leurs premières armes : ils ont sauté par-dessus l'école maternelle et l'école primaire connaît les premières émotions de leurs débuts. Il y a quatre fois plus d'élèves dans les écoles primaires que dans les écoles maternelles. Et puis les garçons, pour la première fois, sont séparés des fillettes et ils sont plus nombreux qu'elles. Les programmes prescrivent « l'instruction morale et civique, la lecture et l'écriture, la langue et les éléments de la littérature française ; la géographie et l'histoire, particulièrement celles de notre pays » ; enfin les éléments des mathématiques. A cela s'ajoutent quelques notions de droit usuel, les éléments des sciences physiques et naturelles et leur application à l'agriculture, aux arts industriels, à l'hygiène ; des travaux manuels et le maniement des principaux outils ; les éléments du dessin, du modelage, de la musique ; la gymnastique ; pour les fillettes, les travaux à l'aiguille (Pl. 2).

Avec grande raison, on a élargi la place faite à la morale : il ne s'agit pas d'en faire un enseignement autonome et isolé, mais d'en pénétrer tous les enseignements, comme d'en pénétrer toute la vie, et d'y ramener, par toutes les avenues de l'esprit et du cœur, la pensée de l'enfant. On a voulu aussi, dès l'école, combattre l'alcoolisme, dénoncer à l'avance ses conséquences fatales : il y va de l'avenir de notre race et l'on tremble en pensant que le fléau, chaque année, augmente : si l'on prend le

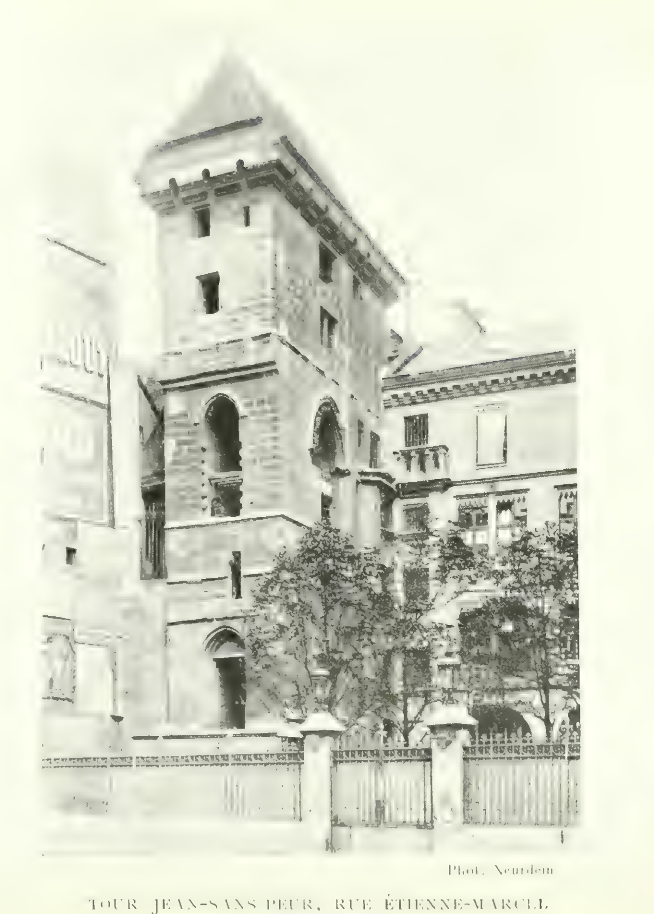


Phot. Commission du Vieux Paris.

HÔTEL SENECTERRE, RUE DE L'UNIVERSITÉ, N° 24

(Ecole primaire.)

(Page 6.



Phot. Neurdein

TOUR JEAN-SANS-PEUR, RUE ÉTIENNE-MARCEL

(École primaire.)

(Page 6.)



Phot. Atget.

HÔTEL BERGERET, RUE BÉRANGER

(École primaire.)

(Page 6.)

chiffre global de la consommation taxée et si on divise ce chiffre par le nombre des Français, on arrive à une consommation par tête d'habitants : de 4 litres 06 en 1911, contre 3 litres 59, en 1910 et 3 litres 31 en 1907. Là encore, il faudrait que Paris et ses écoles donnassent l'exemple : la Seine-Inférieure, le Calvados et l'Eure auraient, plus que tous les autres départements, besoin de le suivre : chez eux, la consommation moyenne de l'alcool est trois fois plus grande que dans la moyenne du pays : 12 litres 85 par tête d'habitants, dans la Seine-Inférieure.

Le certificat d'études primaires est proposé à chaque enfant comme le couronnement de ses années d'école. Il comporte, outre le dessin, trois épreuves écrites : une dictée, des problèmes, une rédaction. Puis des épreuves orales portant sur la lecture expliquée, la géographie, l'histoire. On a souvent, à Paris, reproché à ce certificat de ressembler beaucoup trop à une formalité administrative. Autre abus : directeurs et directrices d'écoles comptent trop uniquement sur lui pour se distinguer ; les classes, aux mois de mai et de juin, font un peu trop songer à des écoles d'entraînement. Enfin beaucoup d'enfants se présentent trop jeunes.

C'est que le certificat d'études primaires confère à l'enfant le droit légal de ne plus fréquenter l'école, dès douze ans. Et même, si l'examen a été passé avec distinction, le droit d'avoir un livret municipal de caisse d'épargne. D'autres livrets proviennent de legs et de dons particuliers : dans le seizième arrondissement (Passy), plus que dans les dix-neuf autres, la générosité des fondateurs a été libérale.

Or, leur période de scolarité finie, que deviennent, certifiés ou non, les élèves des écoles primaires parisiennes dont les plus âgés ont treize ans ? Nous allons le voir.

# CHAPITRE II

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE APRÈS TREIZE ANS

### 1° La préparation des apprentis et l'enseignement professionnel.

Jusqu'à présent, les écoles primaires élémentaires groupaient l'ensemble des écoliers. Tous s'y acheminaient donc quotidiennement, comme sur une route unique. Désormais, cette route forme une fourche et se continue en deux artères principales : celle qui conduit à l'apprentissage et celle qui conduit plus loin et plus haut. Ce chapitre va nous dire ce qu'est exactement cette voie de l'apprentissage et en combien de chemins elle se ramifie à son tour.

C'est à l'apprentissage ouvrier que se destinent la plupart des élèves de l'École primaire. Paris compte un peu plus de 100.000 industriels et à peu près 400.000 artisans, 14.000 apprentis garçons et 6.000 apprenties filles. Quels moyens ont ces apprentis de parvenir à leur but final : s'assimiler les secrets de leur métier? Et comment la Ville s'ingénie-t-elle à leur venir en aide?

Après le problème de l'instruction primaire, le problème de l'apprentissage est un des plus graves de la capitale[1]. Le

1. Conseil municipal de Paris, 1904. Rapport au nom de la 4e commission, sur les règlements des Écoles professionnelles présenté par M. Louis Dausset ; in-4°, 733 pages ; — *id.* 1906. Rapport au nom de la 4e commission, sur l'enseignement

résoudre, ce serait faire cesser la crise de l'apprentissage. Il y a encore des apprentis, mais il n'y a plus guère d'apprentissage. L'ouvrier français, l'ouvrier parisien, risque de perdre les qualités d'élégance, de goût et de distinction, qui donnent à son travail une place éminente dans le monde. On voit la conséquence : la suprématie industrielle de Paris est menacée. — Mais où sont les causes et où sont les remèdes ?

Les causes sont claires, trop claires : les conditions du travail ont changé ; elles permettaient, jadis, au temps des corporations et des maîtrises, la formation de l'apprenti. Alors, pas de concurrence : le travail pouvait être lent et cher, l'essentiel était qu'il fût sans défaut et la vente était assurée. L'apprenti faisait partie de la famille du patron, qui l'initiait patiemment à tous les artifices du métier. Aujourd'hui, la liberté a déchaîné la concurrence et le machinisme a envahi l'usine : l'essentiel est de faire vite et bon marché ; le produit peut être inférieur par sa qualité, l'importance est qu'il séduise par son apparence et son bas prix : *billig und schlecht*, comme disent les Allemands. La division du travail est chaque jour poussée plus loin et l'ouvrier devient le simple auxiliaire de la machine ; la machine ordonne et il obéit ; il risque de n'être plus qu'un engrenage ajouté à tant d'autres. Il lui faut donc se spécialiser à l'infini ; dans l'objet qu'il contribue à fabriquer, il est condamné au détail et trop souvent le détail lui fait perdre de vue l'ensemble. Les arbres lui masquent la forêt. Autrefois, pour faire une montre, il suffisait d'un seul ouvrier ; il en faut maintenant 120, sinon davantage : les uns font les ressorts, les autres le pivot,

technique et professionnel par M. Pierre Morel, 264 pages in-4°, 8 cartes ; — *id.* 1909. Rapport sur la situation des Écoles municipales professionnelles, par MM. Henri Galli et Pierre Morel, in-4°, 8 pages ; — Conseil municipal de Paris, 1912, communication sur les institutions d'apprentissage et d'enseignement professionnel, présenté par M. Joseph Denais, in-4°, 185 pages.

les aiguilles, le cadran, le boîtier, les charnières. Que la montre s'arrête ; ne demandez pas de la remettre en mouvement à l'ouvrier qui a, pendant vingt ans, confectionné les aiguilles ou à celui qui, depuis vingt ans, dispose les charnières. Il vous répondra : ce n'est pas mon métier. Son métier, c'est de faire un cent vingtième de montre. Et, à l'atelier, l'apprenti risque de faire un cent vingtième d'apprentissage. Cet apprentissage, il se l'assimile souvent en huit jours ; ses prédécesseurs s'assimilaient le leur en huit ans. Mais alors ils maniaient tous les outils au lieu d'être eux-mêmes un outil.

On dira : le patron n'intervient-il pas ? n'impose-t-il pas à ses ouvriers de former des apprentis et de leur enseigner le métier, tout le métier ? — Hélas, le patron avoue que ses ouvriers n'ont plus le temps de former des apprentis. Le patron voit surtout ceci : réduire ses frais et gagner du temps pour gagner de l'argent ; utiliser sans retard toute sa main-d'œuvre. Il fait afficher : « On gagne de suite ». Et des enfants accourent, que leurs parents envoient : ces enfants rapportent au logis 10, 15, 20 sous par jour. Le père s'en applaudit. Le patron et lui, en sacrifiant l'apprentissage, ont, au présent, sacrifié l'avenir.

Ce mal est ancien ; il est déjà séculaire. Dès 1840, en voyant son progrès, M. Villermé avait poussé le cri d'alarme ; et, après lui, M. Corbon en 1848, M. Léon Say et M. Gréard, en 1872. La Ville de Paris s'en émut. La loi de 1851 prescrivit bien l'obligation, pour le maître, « d'enseigner à l'apprenti progressivement et complètement l'art, le métier ou la profession, qui fait l'objet du contrat », passé verbalement ou par écrit, entre lui et le père ou le tuteur de l'apprenti, mais cette loi était éludée. L'enfant devenait le domestique de l'atelier et n'y apprenait son métier que par bribes, entre deux courses. Dire qu'il



Phot. Tourte.

ÉCOLE DIDEROT. — ATELIER DE CHAUDRONNERIE.

(Page 17.)



ÉCOLE GERMAIN PILON. — ATELIER DE MODELAGE.

(Page 19.)

ÉCOLE BERNARD PALISSY. — COURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE.
(Page 17.)



ÉCOLE BOULLE. — ATELIER DE SCULPTURE SUR BOIS.
(Page 19.)

n'apprenait rien à l'atelier, c'était exagérer : son esprit et son cœur s'y ouvraient trop souvent à une dépravation précoce. Ce mal, qu'une première loi n'avait pu conjurer, une seconde loi, celle du 30 mars 1900, vient de l'accroître.

La loi de 1900 partait cependant d'un bon sentiment : protéger, à l'atelier, les enfants, les filles mineures et les femmes : elle décida donc que, à l'atelier, le travail quotidien ne pourrait excéder une durée de dix heures. Résultat : ou bien les patrons emploient encore les enfants parce qu'ils coûtent moins cher ; ou bien les patrons se refusent à les employer, pour travailler, au besoin et dans les moments de presse, onze et douze heures. Car, à Paris surtout, les métiers « saisonniers » ne manquent pas. Dans les deux cas, c'est le coup de grâce donné à l'apprentissage. Jusqu'ici, les industries françaises n'ont pu conserver des auxiliaires mal préparés qu'en les encadrant au milieu d'anciens ouvriers habiles. Quand les ouvriers, âgés aujourd'hui de trente à quarante-cinq ans, auront disparu, c'est-à-dire dans une vingtaine d'années, qu'arrivera-t-il ? Et comment ne point prévoir l'immigration toujours plus grande des ouvriers étrangers ? les chaudronniers et les monteurs ne s'en aperçoivent que trop. La métallurgie est, de toutes les industries françaises, la plus menacée.

Le remède ? — De tous les côtés on le proclame et d'une voix unanime : rétablir l'apprentissage. Donner à l'apprenti la connaissance intégrale de tout son métier ; le mettre en état, non pas seulement de le posséder, mais de le perfectionner. Reste à savoir comment et c'est là que les initiatives de la Ville sont précieuses.

La Ville place le candidat-apprenti en un point, d'où partent les quatre chemins qui mènent à un apprentissage sincèrement pratiqué : celui des cours complémentaires à l'école ; — celui

des cours municipaux du soir; — celui des Écoles professionnelles; — celui du demi-temps.

1° **Les Cours Complémentaires du jour**, reçoivent les enfants certifiés d'études qui, jusqu'à quatorze ou quinze ans, veulent ajouter au bagage de leurs connaissances scolaires, avant d'entrer dans l'industrie ou le commerce. La Ville a pensé (arrêtés préfectoraux des 25 octobre 1884 et 28 août 1885) qu'il était bon d'encourager ce louable désir d'apprendre. Et la Ville a, sur ce point, devancé l'État. Un examen sélectionne les candidats: il porte sur l'orthographe, l'arithmétique, un devoir français, l'histoire et la géographie de la France, sur les éléments des sciences physiques et naturelles, sur le dessin et, pour les fillettes, sur la couture. Les cours complémentaires durent deux ans au plus: depuis 1898 ils donnent, dans la matinée, un enseignement général (langue française, calcul, physique, chimie, éléments d'économie politique), et, dans l'après-midi, un enseignement professionnel (travail manuel, dessin, technologie), mais leur programme est très souple et varie selon les besoins de chaque quartier; les filles suivent des cours dont le nom dit le caractère : cours complémentaires manuels et ménagers. Celles qui se destinent au commerce apprennent les langues vivantes, la sténographie, la comptabilité. Dès 1898-99, près de 50 écoles donnaient ces cours complémentaires généraux et 12 écoles, ces cours complémentaires professionnels; en 1912, 37 écoles de garçons et 32 écoles de filles donnent les cours généraux; dans 12 écoles, les garçons trouvent des cours techniques et, dans 18 écoles, les filles trouvent les cours ménagers[1] (Pl. 6).

1. Voici quelques autres chiffres documentaires : *Cours complémentaires généraux* : 1888-89 : garçons, 16 cours et 706 élèves; 1888-89 : filles, 32 cours et 1.144 élèves; total 48 cours et 1.850 élèves. 1er juillet 1911 : garçons, 25 cours et 1.219 élèves; filles 31 cours, et 2.154 élèves; total 56 cours et 3.373 élèves.

*Cours complémentaires professionnels*, au 1er juillet 1911 : 12 cours de garçons

2° Les Cours municipaux du soir (8 h. 30 à 10 h.), sont, par leur ébauche première, esquissée dès avant 1867, antérieurs aux cours complémentaires du jour ; mais, en ce qui touche à l'apprentissage industriel, ils leur sont postérieurs, puisqu'ils n'ont pas reçu avant 1894-95, l'annexe technique qui nous intéresse ici. Ces cours du soir diffèrent encore des précédents par l'heure à laquelle ils se font : on les suit une fois la journée finie, et après le labeur quotidien de la maison de commerce ou l'atelier [1]. Troisième différence : leur clientèle n'est pas faite seulement d'adolescents, mais d'adultes. Là, les apprentis sont, pendant deux ans, exercés par des maîtres-ouvriers, sur des travaux d'atelier [2], tandis que des instituteurs, certifiés pour l'enseignement du travail manuel, expliquent la géométrie plane, la géométrie dans l'espace, la géométrie descriptive, la technologie, la physique et les exécutions graphiques. En outre, ils présentent les matières d'œuvre usuelles, et ils exposent leur composition, leurs propriétés, leur emploi. L'enseignement commercial du soir, essayé dès 1881, n'avait vraiment réussi que depuis 1890 et 1895 : on lui avait alors fort sagement donné une orientation plus nettement professionnelle tout en allégeant les programmes. La circulaire rectorale du 11 novembre 1896 disait excellemment : « On ne saurait exiger des adultes-ouvriers ou apprentis l'effort continu, personnel, qu'on demande aux élèves des classes du jour, ni leur imposer une fatigue, venant s'ajouter au labeur

et 501 élèves ; 16 cours de filles et 788 élèves. En outre 4 cours complémentaires d'enseignement commercial pour les filles (création du 1er octobre 1903), 439 élèves.

1. V. p. 17 de la brochure de MM. A. Jully et E. Rocheron : *Enseignement manuel, les cours d'apprentis et les cours techniques municipaux de Paris.* Paris 1912. Extrait du *Bulletin de la Société de protection des apprentis.*

2. Électricité industrielle ; filetage ; serrurerie ; tôlerie ; chaudronnerie ; modelage ; menuiserie en voiture ; fonderie ; machine à vapeur. — Ces cours ont lieu dans 13 écoles.

de toute une journée passée soit au magasin, soit à l'atelier[1] ». — En 1909-1910, plus de 1.600 apprentis ont suivi ces cours, et, depuis lors, 1.300 environ seulement; les deux tiers avaient de quinze à dix-huit ans ; un tiers, dix-huit à vingt ans.

3° Les Écoles professionnelles semblent, de prime abord, bien autrement armées, pour donner la solution attendue au problème de l'apprentissage.

Dès 1872, M. Gréard avait, dans un rapport devenu classique, indiqué ce que devait être une école d'apprentissage. Il conseillait de la consacrer surtout aux industries du bois et du fer. Et il ajoutait : « Point d'admission prématurée, les forces physiques, non moins que l'intelligence de l'enfant se refusant, avant un certain âge, à l'éducation sérieuse de l'apprentissage. Point d'agglomération trop considérable d'adolescents, rien n'étant plus contraire à l'essai de moralisation que nous voulons tenter. Point de spécialisation hâtive, la main, comme l'esprit, ne pouvant que gagner à la généralité des exercices. Point de rétribution scolaire, l'institution étant destinée aux classes les plus pauvres ; mais point d'internat, la famille devant conserver la charge et l'honneur de suivre l'éducation de l'enfant. Point d'exercices prolongés jusqu'à la fatigue du corps ou de l'intelligence, la variété des exercices étant une des conditions indispensables au développement bien équilibré des forces physiques, intellectuelles et morales de l'apprenti. Point d'enseignement scientifique proprement dit, l'enseignement d'une école d'apprentis devant, pour porter ses fruits,

1. Les cours d'enseignement populaire supérieur de l'Hôtel de Ville, créés en vertu d'une délibération du conseil municipal (31 décembre 1888) sont aujourd'hui supprimés. Ils comprenaient un cours d'histoire universelle ; un cours d'histoire nationale : un cours d'histoire de Paris ; un cours d'anthropologie ; d'histoire des sciences ; de biologie. Le conseil a jugé que le crédit de 42.600 francs affecté à ces cours n'était pas justifié par leurs résultats.

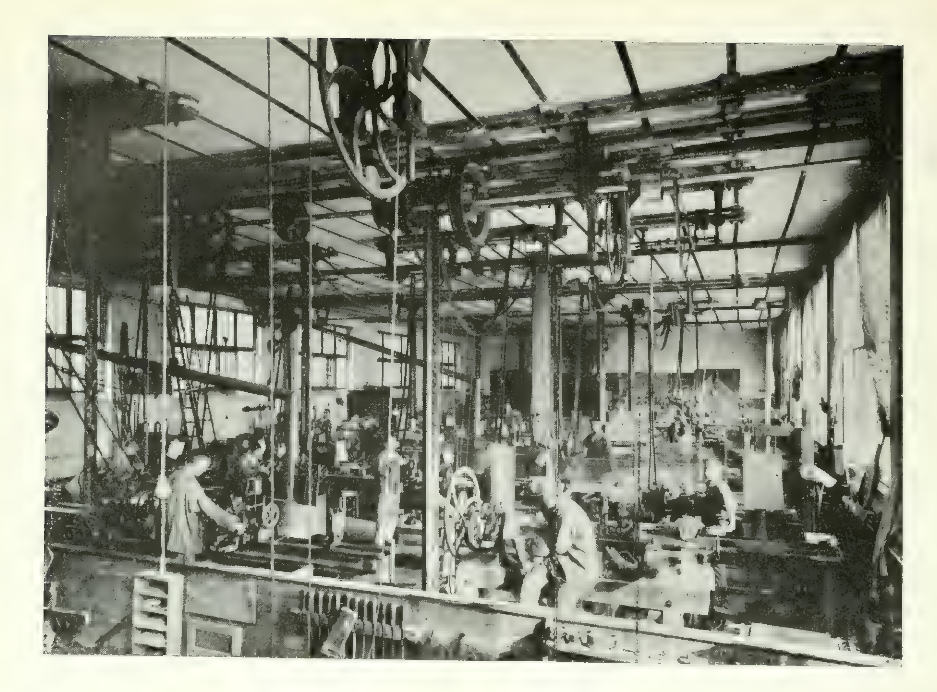


ÉCOLE ESTIENNE. — VUE GÉNÉRALE.



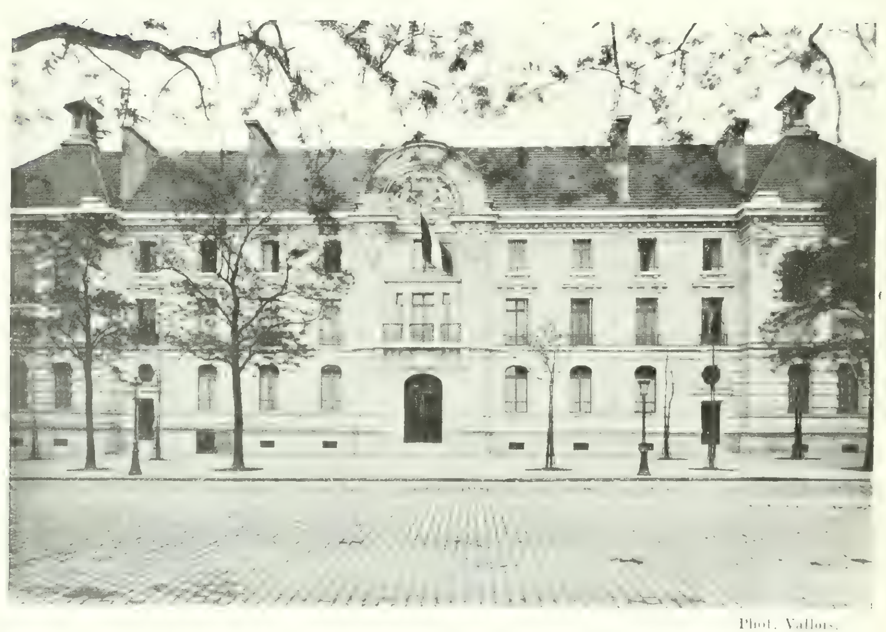
ÉCOLE ESTIENNE. — ATELIER DE LITHOGRAPHIE.

(Page 19.)



ÉCOLE DORIAN. — UN ATELIER DU FER.

Page 18.



Phot. Vallois.

ÉCOLE D'ARTS ET MÉTIERS DE PARIS

Page 24.

prendre son point de départ non dans les théories mais dans les faits et ne s'appuyer que sur des théories dont on peut montrer les applications matérialisées ».

Cette même année, 1872, la première école professionnelle, Diderot, était créée, 60, boulevard de la Villette [1] : elle y est toujours. Pendant une dizaine d'années, elle fut la seule : puis, de 1881 à 1890, ce fut une éclosion d'écoles nouvelles : Germain-Pilon [2] en 1882 ; Bernard-Palissy [3], la même année, et aussi l'École de Physique et Chimie [4] ; l'École Boulle [5] en 1886 ; l'École Dorian [6] en 1887 ; l'École Estienne [7] en 1889 ; en attendant deux ans plus tard, en 1891, la naissance ou l'adoption de l'École d'Horticulture et d'Arboriculture [8] et enfin, en 1909, de l'École d'Horlogerie [9].

Outre les écoles de garçons, les écoles professionnelles de jeunes filles avaient jailli du sol parisien, entre 1881 et 1890 : celle de la rue Fondary [10], fut la première ; l'École Jacquard, 2, rue Bouret [11] parut l'année d'après ; puis, en 1884, les trois écoles de la rue de Poitou [12], de la rue d'Abbeville [13], de la rue Ganneron [14] et, en 1890, celle de la Tombe-Issoire [15]. Et n'oublions

1. Entre le X^e et le XIX^e arrondissement.
2. Rue Sainte-Elisabeth, 12, III^e.
3. Rue des Petits-Hôtels, 19, X^e.
4. Rue Lhomond, 42, V^e.
5. Rue de Reuilly, 57, XII^e.
6. Avenue Philippe-Auguste, 74, XI^e.
7. Boulevard Auguste-Blanqui, 18, XIII^e.
8. Avenue Daumesnil, 1, à Saint-Mandé (à proximité du XII^e arrondissement).
9. Rue Manin, 30, XIX^e.
10. XV^e arrondissement.
11. XIX^e arrondissement.
12. III^e arrondissement.
13. X^e arrondissement.
14. XVIII^e arrondissement.
15. XIV^e arrondissement.

pas les Écoles Élisa Lemonnier, 41, rue des Boulets[1] et 24, rue Duperré[2]. Au lieu d'une école d'apprentissage, c'étaient donc 17 écoles. Et ces écoles destinées aux apprentis, étaient surtout dans les quartiers ouvriers de l'Est, du Nord et du Sud. Rien au centre, rien à l'Ouest. Rien à Vaugirard et rien à Grenelle. Là, les écoles dues aux initiatives privées, florissaient seules.

Ces quartiers périphériques sont surtout ceux où s'est développée l'industrie du bois et du fer et ceux où la femme a le plus besoin, pour vivre, du travail de l'aiguille. Mais que de variété cependant et combien le plan de M. Gréard a pu s'agrandir ! Diderot, Dorian, Boulle qui enseignent le travail du bois et du fer ne l'enseignent pas de même manière. Diderot est divisé en deux groupes ; le premier comprend les professions rattachées à la mécanique : forge, tours sur métaux, ajustage, instruments de précision, électricité, modèles, chaudronnerie ; le second comprend certaines professions relatives au bâtiment : serrurerie, menuiserie, plomberie. Plusieurs classes d'apprentis également, à l'école Dorian : par exemple, ceux qui se destinent à la menuiserie courante et ceux qui se destinent à la menuiserie d'art ; ceux qui s'initient à la petite mécanique, ceux qui s'initient à la serrurerie d'art, etc. L'École Boulle a une physionomie plus originale encore : son but est de former des artisans capables de maintenir, dans le mobilier d'art, les traditions de goût qui sont une des parures de l'industrie parisienne. Dans la section du meuble, Boulle enseigne donc l'ébénisterie, la tapisserie, la menuiserie en siège, la sculpture sur bois et sur pierre ; dans la section du métal, la ciselure, la monture, la gravure sur acier, la gravure en vaisselle, en bijoux, le tournage. (Pl. 8 et 10.)

1. XI[e] arrondissement.
2. IX[e], près du XVIII[e].

Boulle, par une partie de son enseignement, mais par une partie seulement, se rapproche des deux écoles de dessin, Germain-Pilon et Bernard-Palissy, destinées, l'une et l'autre, à préparer des ouvriers aux industries d'art. A Germain-Pilon, les jeunes gens étudient le dessin et le modelage, d'après les plâtres et le modèle vivant ; l'aquarelle, d'après les plantes, le modèle vivant et les diverses matières employées en architecture ; la géométrie pratique, les notions élémentaires d'architecture ; le lavis, la théorie des ombres, la perspective ; l'ameublement, la composition décorative, l'analyse des styles et leur application, le dessin des étoffes, la broderie et la passementerie. A Bernard-Palissy, l'enseignement artistique est appliqué pratiquement à l'industrie, dans les quatre ateliers suivants : céramique, fabrication, décoration ; — sculpture sur bois, marbre, pierre et ivoire ; — peinture décorative en tous genres ; — dessins pour étoffes, tissus et papiers peints. On voit donc que ces écoles sont apparentées mais qu'elles se complètent plutôt qu'elles ne se doublent. (Pl. 7 et 8.)

L'enseignement de l'École Estienne, (Pl. 9), est destiné à former des artisans instruits pour les arts et les industries du livre. L'école a quinze ateliers préparant à quinze professions rattachées à la typographie, à la lithographie, à la gravure et à la reliure : 1° fonderie en caractères ; 2° composition typographique ; 3° stéréotypie et galvanoplastie (confections des empreintes et des clichés, composition des bains, métallisation) ; 4° impression typographique (tirage en noir et en couleur) ; 5° dessin lithographique ; 6° écriture lithographique ; 7° gravure sur pierre ; 8° impression lithographique ; 9° gravure sur bois ; 10° gravure typographique et de fers à dorer ; 11° gravure sur cuivre, en creux (au burin, à l'eau-forte, à l'aquateinte, à la pointe sèche) ; 12° impression en taille douce ;

13° photographie, photogravure, héliogravure ; 14° reliure ; 15° dorure sur cuir, au fer et au balancier. Mosaïque, reliure sur toile, sur basane, sur soie, sur velours. Pendant les quatre premiers mois, les élèves passent par tous les ateliers ; après quoi seulement, on les spécialise dans celui que désignent leurs goûts ou leurs aptitudes.

L'École d'Horticulture et d'Arboriculture se propose une fin que son nom indique ; de même l'École d'Horlogerie et l'École de Physique et Chimie. C'est seulement au milieu de la seconde année que les physiciens et les chimistes sont spécialisés. Après trois ans de travail, on leur ouvre le laboratoire d'études et de recherches. Par le caractère et la valeur de son enseignement, cette école, on le devine bien, est au tout premier rang de nos écoles professionnelles parisiennes.

Quant aux écoles professionnelles féminines, leur objet et leur programme se ressemblent beaucoup : des ateliers de couture, de lingerie, de broderie, de fleurs, se retrouvent chez toutes. Tout au plus, enseigne-t-on plus spécialement la peinture rue de Poitou, rue d'Abbeville et rue Ganneron ; la confection des chapeaux de paille, rue Bouret ; la comptabilité, rue d'Abbeville. (Pl. 11.)

A dessein on a voulu éviter de sacrifier, à côté de l'enseignement technique, l'enseignement général : il est bon de former l'œil, la main de l'apprenti, mais il est excellent de former son esprit : les sciences physiques et naturelles, la mécanique, l'histoire élémentaire de l'art, la géographie économique, etc., donnent au futur artisan les idées indispensables à l'intelligence complète et ouverte de son métier.

A dessein aussi et suivant le conseil de M. Gréard, l'âge d'entrée de ces écoles n'a pas été trop abaissé : treize ans au minimum, presque partout ; seize ans, à l'École de Physique et Chimie. L'âge maximum est de quinze à dix-sept ans ; sauf à

l'École de Physique et de Chimie, où il est fixé à dix-neuf ans. L'âge de sortie est généralement dix-huit ans. On est admis à la suite d'un concours à Germain-Pilon, et à Bernard-Palissy, à la suite d'un examen ; à l'École d'Horlogerie il suffit de s'inscrire et de prouver qu'on possède l'instruction complète des écoles primaires. La durée du séjour à l'école est de trois ans pour les jeunes filles ; pour les jeunes gens, trois ans à Diderot, Dorian et Germain-Pilon ; quatre ans à Bernard-Palissy, Boulle, Estienne et jusqu'à cinq ans, à l'École de Physique et Chimie.

L'externat a prévalu presque partout ; tout au plus, comme à Boulle et à l'École d'Horlogerie, le demi-pensionnat ; cependant l'internat, adopté dès le principe à Dorian, n'en a pas disparu, mais l'externat lui a été juxtaposé. Partout, cet externat est gratuit, sauf à l'École d'Horlogerie où il est fixé à 400 francs. La gratuité va plus loin : les fournitures scolaires sont données par la Ville. Les élèves apportent leur repas de midi ou bien le prennent à la cantine scolaire, moyennant 50 centimes. Quelques-uns sont, comme boursiers, dispensés de ces frais.

Le nombre des élèves admis est variable, sauf à l'École de Physique et Chimie et à Boulle, où il est de 30 et de 102. Ainsi, à Bernard-Palissy, en 1907 il a été de 73, de 110 en 1909, de 100 et de 115 en 1911 et 1912 ; à Dorian, il était de 276 en 1907 et de 165 en 1909, de 320 en 1911 et 1912, dont 120 internes. Presque partout, ce nombre est faible, trop faible même : 117 à Germain-Pilon en 1909, 100 en 1911 et 1912, et, en moyenne, de 60 à 80 à Estienne. Les élèves qui vont jusqu'au bout de leurs études sont bien moins nombreux encore : 80 à Boulle, à Diderot, à Dorian et 37 à Estienne. Le déchet a pu être ainsi évalué, le 6 juin 1905 : 20 p. 100 à Diderot ; 50 p. 100 à Bernard-Palissy et à Estienne ; 55 p. 100 à Germain Pilon ; 57 p. 100 à Boulle.

Nous touchons au point délicat : quel est, pour la Ville, le prix de revient annuel de chaque élève ? Ce prix est parfois terriblement haut : 452 francs à Germain-Pilon, à Bernard-Palissy, ne sont rien à côté de 952 francs à Estienne ; de 1.074 francs, à Boulle ; de 1.240 francs à Dorian ; de 1.758 francs à l'École d'Horticulture ; de 2.110 francs à Diderot ; de 2.272 francs à l'école de Physique et Chimie. Pour les jeunes filles, le prix oscille entre 1.000 et 1.100 francs et il a parfois atteint 1.200 francs.

Multiplions ces prix par le nombre des années de scolarité, trois, quatre, cinq, et nous verrons ce que coûte à la Ville chaque élève sortant de ces écoles professionnelles. L'apprenti de Germain-Pilon revient à 1.356 francs ; celui de Bernard-Palissy revient à 1.808 francs ; celui de Dorian, à 3.720 francs ; d'Estienne, à 3.808 francs ; de Boulle, à 4.296 francs ; de Diderot, à 6.330 francs ; de l'école de Physique et Chimie à 9.088 francs pour quatre ans et à 11.360 francs pour cinq ans. Soit une moyenne de 4.315 francs par élève, qui monte à 4.639 francs si l'on compte cinq années, et non quatre, à l'Ecole de Physique et Chimie.

On ne manquera pas de dire : c'est de l'or en barre ou presque. Souvenons-nous qu'à Paris il y a 14.000 apprentis garçons, et songeons que moins de 500 d'entre eux, soit, un apprenti sur 28, passent par les écoles professionnelles. Ce sera la preuve que ces écoles, si intéressantes cependant, ne résolvent point économiquement le problème de l'apprentissage. Il a donc fallu chercher ailleurs. Ces écoles forment une élite ouvrière, et c'est beaucoup, mais il s'agissait d'atteindre la masse.

4° Le Préapprentissage et les Cours de demi-temps sont la tentative municipale la plus récente imaginée pour atteindre, en effet, la grande foule des apprentis. Pendant la première et au

besoin la deuxième année qui suit la sortie de l'école primaire, les futurs artisans, généralement âgés de treize à quinze ans, reçoivent dans des ateliers spéciaux, et aux heures scolaires de la journée, un enseignement technique que leur donnent les maîtres ouvriers des écoles municipales primaires ; cet enseignement pratique est complété par un enseignement général, de huit heures par semaine (morale et français), donné par des instituteurs. Voilà le premier degré du préapprentissage. Voici le second : au lieu de laisser désormais l'apprenti, de quinze à dix-huit ans, livré à lui-même, dans la maison industrielle ou commerciale où il est placé, on l'en tire chaque jour de 5 à 7 heures. Sans doute, il faut l'autorisation patronale mais on a su la lui gagner [1] : les chambres syndicales patronales et les sociétés de secours ou de protection aux apprentis s'y sont employées. Avant la fin de la journée, et sans trop de fatigue, cet apprenti a le loisir de compléter méthodiquement son instruction professionnelle. Suivant son âge, son métier, ses aptitudes, il est placé dans le groupe qui lui convient. L'auditoire, dans lequel on l'encadre, a cette homogénéité indispensable à tout enseignement qui doit porter de bons fruits. La majeure partie de sa journée appartient à la maison qui le paye ; mais une partie lui est réservée à lui-même, — c'est le *demi-temps* — et consacrée à l'achèvement de son éducation technique [2].

Ce système, dont la Ville avait eu l'idée il y a quelques années et dont le fonctionnement est expérimenté avec succès en Angleterre, vient d'être essayé à Paris, depuis la fin de 1911 :

1. Les patrons y consentent sans diminution de salaire, à condition de justifier de la présence des apprentis aux cours.

2. En 1911-1912 le *Préapprentissage* a été organisé pour les mécaniciens dans 3 écoles de garçons (rue du Pré-Saint-Gervais, rue des Panoyaux, rue Lacordaire) ; pour les menuisiers, rue Charles-Baudelaire. — Le *Demi-temps* fonctionne par

il a réussi, au delà de toute espérance, dans les ateliers d'ajustage surtout et dans les industries électriques. Ces cours vont être, avant peu, complètement municipalisés. Et ce système permet d'augurer favorablement de l'avenir. Il est moins coûteux que les Écoles professionnelles, il est plus démocratique, il forme des praticiens plutôt encore que des techniciens et des techniciens que des théoriciens de demi-science ; il est plus sérieux, plus méthodique que les cours du soir et plus professionnel que les cours complémentaires à l'école. Si cet enseignement conjurait vraiment la crise de l'apprentissage, Paris aurait une fois de plus bien mérité de la France.

Et cependant « le tourment du mieux » a poussé la Ville et l'État à poursuivre un dernier rêve : construire, pour l'enseignement professionnel et technique du département de la Seine, un couronnement digne de Paris; avoir, dans un monument unique, la synthèse de toutes les écoles dispersées de l'apprentissage parisien. Et, le 14 octobre 1912, l'*École d'arts et métiers de Paris* vient de s'ouvrir (Pl. 10).

Elle est située boulevard de l'Hôpital ; M. Roussi, architecte du département, en a fait le modèle le plus séduisant des ruches laborieuses : partout de l'air et partout de la lumière ; vastes cours et vastes préaux ; belles salles d'étude et de dessin. La clarté pénètre de tous côtés, à travers des baies largement ouvertes, et ni les peintures ni le mobilier n'ont consenti à se parer de ces teintes sombres, si en faveur jadis.

L'outillage des ateliers est celui d'une usine modèle et, ce qui est mieux, d'une usine presque uniquement française : toute

exemple aux écoles de la rue Eugène-Varlin et rue des Boulets. Une centaine d'enfants ont suivi ces cours nouveaux en 1912. C'est bien peu encore. Mais cette organisation s'essaye encore.

l'expérience des écoles d'arts et métiers de Lille, de Cluny, de Châlons, d'Angers, d'Aix, a merveilleusement servi à former l'école de Paris.

En province, l'internat est la loi de toutes les écoles ; à Paris, on lui a préféré l'externat ; tous les élèves de la nouvelle école, anciens externes des écoles primaires, sont domiciliés dans la grande Ville ou dans sa banlieue. Seulement, le repas de midi est pris à l'école ; c'est donc le régime de la demi-pension. Trois années d'études normales où le programme sera celui des autres écoles d'arts et métiers ; après quoi, une quatrième année ; elle sera facultative et consacrée aux spécialisations. L'enseignement général s'y harmonisera avec l'enseignement professionnel. Les cours généraux porteront sur la chimie industrielle et la métallurgie, sur la technologie de la construction mécanique, sur l'outillage et l'organisation des ateliers, sur l'économie industrielle et l'organisation commerciale. Les travaux manuels enseigneront la construction automobile, la charpente métallique, la construction électrique.

Par suite, aucun double emploi avec les écoles d'arts et métiers provinciales. Paris les complète et les achève. Ainsi, la quatrième année d'études y sera ouverte à l'élite des élèves de nos six écoles françaises.

Puisse l'école nouvelle justifier, par ses œuvres, les magnifiques espoirs qu'on fonde sur elle. Elle réalise, en 1912, un vœu formulé avec tant d'autres, hélas, dès 1871. Les difficultés de l'industrie parisienne n'ont fait que s'accroître, depuis près d'un demi-siècle : elle aidera peut-être à les résoudre. Elle est déjà, pour tout l'enseignement technique parisien, une façade très décorative : souhaitons qu'elle soit bien mieux encore, un organe vivant, et qu'elle justifie les sacrifices financiers de la Ville, du Département et de l'Etat.

# CHAPITRE III

## L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE APRÈS TREIZE ANS

### 2° L'enseignement pratique non professionnel : Écoles primaires supérieures, Collège Chaptal.

Les enfants qui sortent, vers treize ans, de l'école primaire ne songent pas tous à entrer en apprentissage. Quelques-uns, les mieux dotés pour l'intelligence ou pour la fortune, sentent que le certificat d'étude est un début plutôt qu'une fin et qu'après treize ans il est encore permis d'apprendre, sans le souci pressant d'une profession déjà choisie. De nouveau, ils veulent s'asseoir sur les bancs de l'école ; mais de quelle école ?

Les lycées leur paraissent encore trop haut. Fils d'ouvriers aisés, de petits employés ou de boutiquiers, ces enfants forment une catégorie sociale aussi nombreuse qu'intéressante et utile : elle est « placée entre la classe ouvrière dont elle forme l'élite et la classe bourgeoise où elle aspire à prendre rang ; de l'une, elle tient ses qualités d'activité, d'initiative, et son ardeur au travail ; à l'autre, elle emprunte ses habitudes de prévoyance et d'économie, son goût pour la vie paisible et ordonnée[1] ». C'est pour elle que l'enseignement primaire supérieur a été organisé ; la loi organique du 30 octobre 1886 et les décrets qui suivirent ont pratiquement réalisé le vœu for-

1. M. Duplan, cité par M. F. Lavergue, p. 294 : *Ville de Paris, les Écoles et les œuvres municipales d'enseignement*, 1900, in-4°.



ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE FILLES : LES FLEURISTES

(Page 2[illegible].)




ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE TURGOT

(Page 27.)



Phot. Pierre Petit.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE COLBERT



Phot. Pierre Petit.

ÉCOLE COLBERT. — UNE CLASSE DE PHYSIQUE.

(Page 28.)

mulé par Guizot, en 1833, et par Victor Duruy, en 1867. Entre l'école primaire élémentaire et l'enseignement secondaire, moderne ou même classique, l'enseignement primaire supérieur peut servir d'échelon : il aide à s'élever de l'un à l'autre.

Les Écoles primaires supérieures. — La création des écoles primaires supérieures s'imposait si bien qu'elle fut, à Paris, antérieure à la loi de 1886 : une seule école lui est postérieure. Là encore Paris avait donc devancé l'État. En effet, les cinq écoles de garçons datent : l'*École Turgot*[1], de 1839; l'*École Colbert*[2], de 1869 ; l'*École Lavoisier*[3], de 1872; l'*École J.-B.-Say*[4], de 1875 ; l'*École Arago*[5], de 1880. Des deux écoles de jeunes filles, l'*École Sophie-Germain*[6], date de 1882 ; l'*École Edgar-Quinet*[7], ne remonte qu'à 1892.

On ne peut pas dire, pour ces écoles, ce qu'on a si longtemps répété pour les collèges parisiens : si la rive gauche accapara les collèges jusqu'en 1802, la rive droite semble avoir accaparé les écoles primaires supérieures. Une seule, Lavoisier, est sur la rive gauche.

Toutes sont devenues gratuites depuis 1882. La Ville a même, pour les enfants des familles peu aisées ou pauvres, établi des bourses d'entretien.

Le recrutement est assuré par un concours qui, pour tous les arrondissements, s'ouvre en juillet, aux mêmes jours et aux mêmes heures. Les épreuves portent sur l'orthographe et

1. Rue Turbigo, 69.
2. Rue du Château-Landon, 27.
3. Rue Denfert-Rochereau, 19.
4. Rue d'Auteuil, 11 *bis*.
5. Place de la Nation, 4.
6. Rue de Jouy, 9.
7. Rue des Martyrs, 63.

l'analyse grammaticale, sur l'écriture, sur la composition française, sur l'arithmétique et les applications de géométrie, sur le dessin d'après le plâtre. Pas d'épreuves orales.

La scolarité est, en principe, de trois ans ; en réalité, on y joint une quatrième année qui prépare ou à l'École normale, ou à l'École de Physique et Chimie, etc. ; il faut avoir de treize à quinze ans, pour être admis en troisième.

L'externat est le régime de toutes les écoles primaires supérieures ; mais un internat est organisé à J.-B.-Say : là, tout élève interne non boursier paye, quel que soit son âge, 1.000 francs par an, tout demi-pensionnaire paye 500 francs, tout externe surveillé, 200 francs.

Partout, quatre années d'études et, partout, tendance à unifier les programmes. Les deux premières années sont réservées à l'enseignement général ; à Colbert, en troisième année, on a créé une section d'enseignement général, pour les élèves qui veulent continuer à s'instruire, sans se spécialiser encore. Dans les deux dernières années, et, à Colbert, dans la dernière seulement, la spécialisation se fait, sans que l'enseignement commercial disparaisse cependant : l'enseignement spécial a, non pas un caractère professionnel, mais un caractère pratique. Il y a, côte à côte, une section industrielle et une section commerciale ; il y a même une section agricole. (Pl. 11 à 15.)

Outre ces sections, l'école J.-B. Say en a une autre pour la dernière année : c'est la section préparatoire à l'École Centrale. L'enseignement à J.-B. Say est plus nourri et plus poussé que dans les autres écoles primaires supérieures. Et tels de ses élèves ont réussi parfois à entrer aux écoles Saint-Cyr, Polytechnique et Normale supérieure. Aussi le renom de cette école est-il grand et les places dont elle dispose sont-elles fort convoitées. (Pl. 14.)

La sanction normale de l'enseignement donné dans toutes les écoles, est le certificat d'études primaires supérieures. Il est accordé après examen au mois de juillet; ne peuvent se présenter que les élèves âgés de quinze ans, révolus au 1er octobre précédent. Les épreuves générales comprennent une composition sur un sujet de morale, une composition française et une composition scientifique (arithmétique ou géométrie, physique ou chimie, histoire naturelle ou hygiène), de plus une composition de dessin. — Les épreuves spéciales varient suivant les sections : pour la section d'enseignement général et la section commerciale, c'est une version sur une langue vivante, au choix du candidat ; pour la section industrielle, les garçons doivent mettre au net, à une échelle donnée, un croquis coté ; les filles composent un sujet décoratif, appliqué à une industrie féminine; pour la section agricole, c'est une composition sur un sujet agricole, théorique et pratique.

Les candidats déclarés admissibles sont interrogés oralement : les questions varient naturellement suivant les sections; leur durée ne dépasse pas une heure. Les épreuves pratiques viennent à la fin : travail manuel, calligraphie, comptabilité, croquis approprié à chaque section. Le chant et la gymnastique achèvent l'examen.

Onze cents élèves sortent en moyenne des 5 écoles masculines, soit 220 par école. Plus de la moitié d'entre eux entrent dans le commerce ou l'industrie. L'architecture, la banque, l'administration financière, les beaux-arts en attirent à peu près 10 p. 100. — 25 p. 100 rentrent dans leur famille, sans destination connue. Les autres se dirigent vers l'enseignement primaire [1], quelques-uns vers l'enseignement secondaire ou les

1. Il y a dans Paris deux écoles normales d'instituteurs et d'institutrices : la première, 10, rue Molitor ; la seconde (pour Paris et le département de la Seine),

grandes écoles. Mais une voie plus directe s'ouvre devant eux, pour y parvenir : c'est le Collège Chaptal.

Le Collège Chaptal est, en effet, par définition, le trait d'union entre les écoles primaires supérieures et les lycées. Le décret organique du 26 juillet 1895 le dit en termes très nets dès son article premier : « le Collège Chaptal est un établissement spécial d'enseignement primaire supérieur, auquel est annexée une section d'enseignement secondaire moderne ».[1]

Il remonte à 1844 : il fut d'abord, jusqu'en 1848, « l'École François I[er] ». Depuis lors, il s'est appelé du nom qu'il garde encore. Son fondateur, Prosper Goubaux, était un professeur de l'Université ; dix-neuf années avant Victor Duruy, il tenta de réaliser ce qu'on essayait alors, mais plus timidement, à Louis-le-Grand et à Charlemagne : un enseignement véritablement moderne. Il rêvait de faire des élèves qui connussent leur temps et comprissent les magnifiques conquêtes dues à la civilisation contemporaine, mais qui cependant eussent l'habitude des bonnes méthodes intellectuelles et un fonds d'idées générales : ces idées n'ont-elles pas aidé surtout à la culture de l'esprit humain et ne lui gardent-elles pas sa rectitude et sa discipline ? C'était élever d'un degré l'enseignement primaire supérieur, qui groupe déjà l'élite primaire : Chaptal s'adresse, quant à lui, à l'élite de cette élite. (Pl. 16.)

Mais, en 1844, quand Goubaux parlait de faire, « en France, un collège véritablement français », le ministre refusa de l'entendre. La Ville le comprit, parce qu'elle l'écouta et l'École

56, boulevard des Batignolles. — Il y a aux environs de Paris deux écoles normales supérieures, l'une d'instituteurs (à Saint-Cloud) ; l'autre d'institutrices (à Fontenay-aux-Roses).

1. Lavergne, *op. laud.;* M. Greard et M. Duplan *cit.*, pp. 296-297, 342.



ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE LAVOISIER. — COUR DE RÉCRÉATION.

(Page 27.)



ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE ARAGO. — COUR ET PROMENOIRS.

(Page 27.)



Phot. Pierre Petit.

ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE JEAN-BAPTISTE SAY

DORTOIR DES PETITS AU RÉVEIL



Phot. Pierre Petit.

ÉCOLE JEAN-BAPTISTE SAY. — MANIPULATIONS EN PLEIN AIR.

Page 28.

François Ier devint école municipale. De la rue Saint-Lazare, près de la rue La Rochefoucauld, elle émigra d'abord rue Blanche, puis, de 1863 à 1875, elle fit bâtir les locaux qui font l'angle de la rue de Rome et du boulevard des Batignolles ; c'est là qu'elle s'installa dans son logis définitif : d'un bon tiers plus grand que l'ancien, avec 13.500 mètres de superficie, la lumière et le gai soleil de Paris l'enveloppent et le pénètrent. L'aménagement matériel donna aux lycées de Paris, qu'on parlait alors de construire ou de reconstruire, un des premiers exemples d'une installation modèle.

Des internes, des demi-pensionnaires, des externes : au total, une moyenne de 1.500 à 1.600 élèves, sur lesquels l'externat absorbe plus d'un millier[1]. A Chaptal, comme nous le verrons pour les lycées, l'internat ne cesse guère de diminuer : un discrédit opiniâtre, sinon toujours très justifié, le poursuit. De 1875 à 1900, ç'a été pour lui un effondrement : un sur deux des « chaptaliens » étaient internes en 1875 ; il n'y en a pas aujourd'hui 1 sur 15 qui le soit encore[2].

Si la pensée du fondateur de Chaptal n'a pas péri, ce n'est pas seulement parce que la Ville puis l'État l'ont recueillie, c'est aussi parce que M. Goubaux, mort à la tête du collège, en 1858, a eu des continuateurs très dignes de sa mémoire : MM. Monjean jusqu'en 1887, M. Coutant jusqu'en 1898, M. Boucher, puis M. Weill, depuis le mois d'octobre de cette même année.

1.

| ANNÉES | INTERNES | 1/2 PENSIONAIRES | EXTERNES | TOTAUX |
|---|---|---|---|---|
| **1875**. . . . . . | 580 | 207 | 326 | 1.203 |
| **1900**. . . . . . | 130 | 370 | 1.000 | 1.500 |
| **1904**. . . . . . | 120 | 400 | 1.050 | 1.570 |
| **1905**. . . . . . | 110 | 375 | 1.174 | 1.659 |
| **1910**. . . . . . | 83 | 378 | 1.110 | 1.571 |
| **1911**. . . . . . | 89 | 328 | 1.120 | 1.537 |
| **1912**. . . . . . | 91 | 327 | 1.067 | 1.485 |

2. Chaptal a 102.000 francs de bourses d'internat. Si l'on défalquait les boursiers, les internes seraient beaucoup moins nombreux.

Le Directeur est assisté d'un préfet des Études et de deux surveillants généraux, nommés, comme lui, par le ministre de l'Instruction publique. Le personnel enseignant est divisé en deux sections : celle de l'enseignement primaire supérieur, celle de l'enseignement secondaire moderne. Les professeurs de la première section doivent avoir la licence ou le certificat d'aptitude : leur traitement varie de 1.800 francs à 3.000. Il est augmenté de 1.000 francs quand le professeur est aussi directeur d'études. Ceux de la seconde section doivent être agrégés et sont assimilés à leurs collègues des lycées de la Seine : leur traitement varie donc de 6.000 francs à 9.500. Un professeur classé dans la première section peut être également chargé de cours dans la seconde et inversement. Chaque professeur doit, chaque semaine, 14 heures d'enseignement et un maximum de 16. Chaque heure supplémentaire est payée 300 francs par an.

L'expérience a démontré l'inconvénient de professeurs spécialistes trop multipliés ; les élèves sont déroutés par ce défilé ininterrompu de maîtres. Ils gagnent à rester, le plus longtemps possible, placés sous une discipline unique. Et voilà pourquoi on a imaginé à Chaptal des professeurs directeurs d'études.

Il y a, au Collège Chaptal, trois collèges : le petit, le moyen, le grand. — Le petit collège se fractionne en classes élémentaires et en division de grammaire. Trois classes élémentaires : neuvième, huitième, septième. La neuvième, c'est le cours élémentaire de l'enseignement primaire ; la huitième en est le cours moyen ; la septième, en est le cours supérieur. Trois classes de grammaire : sixième, cinquième, quatrième. La sixième, c'est la première année de l'enseignement secondaire moderne ; la cinquième en est la seconde année ; la quatrième en est la troisième année.



ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE SOPHIE GERMAIN. — COURS DE COMPOSITION DÉCORATIVE.
(Page 27.



ÉCOLE PRIMAIRE SUPÉRIEURE EDGAR-QUINET
LEÇON DE MORALE DANS LE GRAND AMPHITHÉATRE
(Page 27.)



Phot. Vallois

COLLÈGE CHAPTAL. — ENTRÉE.



Phot. Vallois

COLLÈGE CHAPTAL. — VUE GÉNÉRALE.

Page 50.

« Jusqu'en troisième année, les études sont communes aux élèves qui doivent faire de l'enseignement classique moderne ou de l'enseignement commercial et industriel ; à partir de ce moment, les enfants ayant montré leurs goûts et leurs aptitudes, on les dirige dans l'une ou l'autre voie. »

Après la troisième année, l'élève passe du petit collège dans le moyen collège et de la division de grammaire dans la division supérieure. L'élève qui aspire au baccalauréat moderne, passe, en cinquième année, les examens de la première partie et, en sixième année, les examens de la seconde. L'élève qui ne songe pas au baccalauréat entre, dès la quatrième année, dans la division commerciale et y complète en trois ans son instruction : là, outre la langue et la littérature française, les langues vivantes, les mathématiques, la topographie, la mécanique appliquée aux machines, les sciences physiques, chimiques et naturelles, la géographie, l'histoire — il apprend la comptabilité, le change, les opérations de bourse, la législation commerciale et industrielle, l'économie politique, le dessin d'art d'après le relief ; il s'initie aux matières premières employées dans l'industrie, aux procédés de production et de fabrication, aux grandes usines.

Quant au grand collège, il prépare (septième année) aux Écoles Saint-Cyr, Centrale, Ponts et Chaussées, Mines ; et même (huitième année) à l'École Polytechnique et à l'École Normale supérieure.

Au concours général des lycées et aux grandes écoles, Chaptal a fait ses preuves ; il y a conquis, de haute lutte, ses lettres de noblesse. Et les mânes de Goubaux ont tout lieu de se réjouir. Le « Collège français » qu'il rêvait de donner à la France n'a pas seulement rempli ses destinées, il les dépasse.

---

# LIVRE II

## L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

---

## CHAPITRE PREMIER

### HISTOIRE GÉNÉRALE DES LYCÉES PARISIENS DE GARÇONS

Les lycées de Paris ont une histoire commune et une histoire particulière. Ils sont les fils d'une même mère ; et, si les circonstances se sont chargées de leur donner une allure, une fortune et une personnalité diverses, ils doivent à leur origine un air de ressemblance très fraternelle. C'est ce que nous allons étudier d'abord, avant de passer à la monographie de chacun d'eux.

Leur nom, leur cadre, leur personnel, leur vie matérielle, intellectuelle et morale les rapprochent sans les confondre : ce qui est vrai pour les uns reste aussi, avec les nuances appropriées, également vrai pour les autres. Notons ces faits généraux et ces nuances.

Quand, par la loi du 1er mai 1802, (on disait alors 11 floréal an X), Bonaparte créa les premiers lycées, il emprunta, en parfait courtisan de la mode, leur nom, comme le sien, à l'antiquité. Il s'appelait Consul, comme au temps de la Répu-

blique romaine ; il les appela *lycées*, comme au temps de la république Athénienne. Sur les bords de l'Illissos, près du temple dédié, sur le dernier contrefort de l'Hymette, à Apollon Lycoctone, un gymnase avait été construit pour l'éducation de la jeunesse, le *Lycée ;* et l'on se souvenait qu'Aristote y avait enseigné sa doctrine. Impossible de mettre sous un patronage plus illustre les établissements nouveaux destinés à remplacer les écoles centrales.

Ce nom de Lycée, ce n'était pas Bonaparte qui le ressuscitait puisqu'il y avait, depuis 1785, un Lycée de Paris situé, rue de Valois, et, depuis 1792, un Lycée des Arts, installé jadis dans le cirque du Palais royal[1]. Fourcroy, qui rédigea, pour Bonaparte, la charte constitutive des lycées, avait enseigné au Lycée de Paris et c'est lui peut-être qui lui emprunta son nom. N'objectons pas que les lycées de Paris et des Arts étaient surtout consacrés à l'enseignement supérieur et les lycées de 1802 consacrés à l'enseignement secondaire ; car, nous le verrons, les Lycées en 1802 et encore longtemps après, furent, à Paris surtout, de véritables Lycées-Facultés. Et, quand fut rétabli le baccalauréat, certains lycées furent chargés de le donner.

Sous la Restauration et jusqu'en 1848, il n'y eut plus, à Paris et en province, que des collèges : le nom de lycée fut proscrit. Il a reparu depuis les journées de février et s'est maintenu désormais.

Les Révolutions firent aux noms de nos premiers lycées parisiens l'honneur de s'acharner sur eux ; Louis-le-Grand, Henri IV, Condorcet n'ont pas gardé sans luttes leur état civil. De 1804 à 1814, l'homme de Brumaire ne consentit à traiter

1. Sur eux, v. Ch. Dejob, *De l'établissement connu sous le nom de Lycée et d'Athénée et de quelques établissements analogues*. Paris, Colin, 1889 in-8°. B. nat. 8 R 13.574 ; — l'*Instruction publique en France et en Italie*, Paris 1894, in-8°, B. nat. 8 R 12.021.

en confrère que le fils de Pépin le Bref; Charlemagne eut un lycée, mais son « successeur » en eut trois : lycée Impérial (Louis-le-Grand), lycée Napoléon (Henri IV), lycée Bonaparte (Condorcet). De 1815 à 1848, Louis-le-Grand et Henri IV conquirent leur collège; Saint-Louis acquit le sien; mais le lycée qui n'était plus Bonaparte et pas encore Condorcet fut le lycée Bourbon. En 1848 et en 1870, Louis-le-Grand devint Descartes et Henri IV devint Corneille. Saint-Louis même, un moment, se laissa déposséder par Monge. Bourbon redevenait Bonaparte en 1848, Condorcet en 1870, Fontanes en 1874, Condorcet en 1883. Quant au lycée du Prince impérial, baptisé en 1864, il fut appelé lycée de Vanves, en 1870, avant de devenir, depuis 1888, lycée Michelet. Lakanal et Montaigne, Janson de Sailly, Buffon, Voltaire et Carnot, sont trop jeunes pour avoir connu les rudes épreuves de leurs anciens. Et de même, les lycées féminins : Fénelon, Molière, Lamartine, Racine, Victor Hugo, Victor Duruy.

La place et le cadre, donnés à ces lycées, nous aident déjà quelque peu à lire dans leur âme. Louis-le-Grand, Henri IV, Saint-Louis sont encore aujourd'hui à quelques pas les uns des autres et Sainte-Barbe est toujours au milieu d'eux; sans même parler de « Sainte-Barbe-Rollin » qui fut, jusqu'en 1876, dans leur voisinage, rue des Postes. Que l'on regarde une carte des collèges parisiens à la fin de l'ancien régime, on les verra tous ou presque tous entassés sur les flancs et sur le sommet de la vieille colline de Sainte-Geneviève : tous, sauf le collège des Bons-Enfants[1], étaient sur la rive gauche de la Seine et, sur cette rive, un seul, le collège des Quatre-Nations

1. Voir, sur ce collège, aux Archives nation. M. 105-106 et S 6373.

(à l'Institut) était autorisé à faire bande à part. Hors du pays latin, un collège parisien se serait cru chez les barbares.

En vain Paris avait fait éclater ses enceintes primitives ; il s'étendait, sans que les collèges comprimés à l'extrême s'étendissent avec lui. Ces collèges étaient à l'étroit et se gênaient mutuellement, qu'importe ! il s'agissait de rester fidèles au sol ancestral où les pierres elles-mêmes passaient jadis pour parler latin. Quand les Jésuites furent chassés, on s'aperçut bien que la plupart des collèges universitaires agonisaient, et qu'il fallait, pour sauver ce qui leur restait de vie, les distribuer autrement dans la capitale. On parla d'en loger au moins un, le collège de Lisieux, sur la rive droite, près de l'église Saint-Louis-Saint-Paul, rue Saint-Antoine, dans l'ancienne maison professe des Pères. Les familles de ce quartier réclamaient depuis longtemps un collège.

Or, on démontra que ces familles avaient tort et que leurs intérêts étaient méprisables : l'enceinte de l'Université, *le pomœrium Universitatis*[1] s'opposait, paraît-il, à ce qu'on laissât les collèges essaimer à travers la capitale. Aucun d'entre eux ne fut donc autorisé à franchir les ponts. Et l'on se contenta d'amonceler vingt-sept collèges dans les murailles croûlantes de Louis-le-Grand. Pour briser enfin le sacro-saint pomœrium, il fallut, ni plus ni moins, que la Révolution française s'en mêlât. Après cette formalité indispensable, il fut permis aux lycées de se disperser là où les quartiers nouveaux se dispersaient. Leur essor fut enfin mesuré sur celui de la capitale : à l'Ouest, à l'Est, au Nord : Janson, Buffon, Rollin, Voltaire, Carnot sortirent de terre. L'esprit était autorisé à souffler où il voulait.

Mais l'empreinte du passé n'est pas de celles que l'on efface

1. H.-L. Bouquet, *L'ancien collège d'Harcourt et le Lycée Saint-Louis*, Paris, Delalain, in-8°, 1891, p. 412.

vite ! Le Paris Gallo-romain se retrouve encore sous les murs de Saint-Louis et de Louis-le-Grand : les cuisines du lycée Saint-Louis sont en partie logées dans un amphithéâtre, dont les toges ont jadis balayé les gradins. Boulevard Saint-Michel, rue Racine, rue Saint-Jacques, devant la façade de Saint-Louis, dans les cours intérieures et dans le vestibule vitré de Louis-le-Grand, ont passé des voies romaines et, sur leurs dalles de pierre oblongues, a retenti ce qu'entendait encore de Hérédia,

Le lourd piétinement des légions en marche.

Une partie de Louis-le-Grand est suspendue au-dessus des catacombes et l'on s'en aperçut à plus d'une reprise, avant la fin du XVIIIe siècle.

Quant au Paris de Philippe-Auguste, les lycées Saint-Louis, Henri IV, Charlemagne nous aideraient au besoin à le faire revivre : tous trois sont adossés à ce qui fut, flanquée de tours demi-rondes, la muraille d'enceinte de la capitale, au début du XIIIe siècle. Songeons que cette muraille ne cessa pas jusqu'à Louis XIV de marquer, pour la rive gauche, les limites de Paris et nous comprendrons qu'Henri IV, logé dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, et Saint-Louis, logé au collège d'Harcourt, étaient à l'extrême périphérie parisienne, tandis que Louis-le-Grand lui-même n'en était séparé que par quelques toises. Ils eussent été alors sur la frontière de Paris, face à la banlieue.

Les quatre plus vieux lycées de Paris portent encore cette autre marque du passé : ils eurent pour premier logis d'anciens couvents [1]. Louis-le-Grand et Charlemagne, chez les Jésuites;

1. De même en province. Voici quelques lycées ayant succédé à d'anciens col-

Henri IV, chez les Genovéfains; Condorcet chez les Capucins. Quand Saint-Louis fut ressuscité (1812-1820), ce fut chez les Cordeliers qu'on eut d'abord le dessein de le mettre à l'aise.

Une des conséquences de ce fait, on la devine : ces lycées, pendant leurs premières années tout au moins, eurent la bonne fortune de n'être pas faits seulement de moellons et de ciments mais de prairies, de vergers, de beaux arbres et de jardins. Pourtant ces lycées prospérèrent, et leur succès sonna le glas des pauvres jardins. A Louis-le-Grand, l'Infirmerie mit en vain les derniers arbres sous la protection des malades. Condorcet, Charlemagne, Henri IV en firent le domaine réservé du proviseur : peu avant 1848, la rue du Havre puis, en 1864, les nouveaux bâtiments du collège achevèrent de dévorer à Condorcet-Bourbon les derniers restes du verger des Capucins; à Charlemagne, le proviseur Poirson, qui se retira, en 1853, était si jaloux de son enclos réservé qu'il en refusait l'entrée aux professeurs et au censeur[1]. Son successeur, Nouzeilles (1853-1872) dut sacrifier, sinon les dernières vignes, les dernières fleurs de ce petit domaine. Plus heureux, le proviseur d'Henri IV a conservé, jusqu'à nous et pour son usage, un charmant coin de verdure[2], épave suprême des magnifiques jardins de l'abbaye de Sainte-Geneviève, qui couvraient encore, au XVIIIe siècle, la

lèges de Jésuites : Agen, Albi, Alençon, Amiens, Angoulême, Auch, Aurillac, Avignon, Bar-le-Duc, Bastia, Besançon, Bourg, Bourges, Cahors, Carcassonne, Charleville, Chaumont, Clermont, Dijon, Douai, Grenoble, Lyon, Mâcon, Marseille, Montauban, Montpellier, Moulins, Nancy, Nevers, Nice, Nîmes, Orléans, Pau, Périgueux, Poitiers, le Puy, Quimper, Reims, Rennes, Roanne, la Rochelle, Rodez, Rouen, Saint-Omer, Sens, Toulouse, Tournon, Tours, Tulle, Valenciennes. — En voici d'autres, logés dans des couvents n'ayant pas appartenu à des Jésuites : Aix, Bordeaux, (jusqu'en 1877-80), Caen, Chambéry, Carcassonne (petit lycée), Chartres, Guéret, Mont-de-Marsan, Saint-Étienne, Versailles.

1. Voir p. 144. *Une famille parisienne universitaire*, par Mme Charles Garnier, Paris, Hachette, in-8°, 1911.

2. Voir nos planches 21 et 24.

place du Panthéon et la débordaient. Mais en 1912, le prolongement de la rue de Vaugirard a été fatal aux quelques arbres qui s'obstinaient à rappeler les jardins d'Harcourt. Les jardins des Cordeliers avaient depuis longtemps achevé de mourir (Pl. 19, 21, 24, 25).

Dès sa naissance, et même avant, le lycée Montaigne était appelé à grandir sur une place nette, obtenue aux dépens de la Pépinière du Luxembourg, exécutée en 1867. Les mauvaises langues tentèrent de se venger en raillant je ne sais quel ministère de la Destruction publique et des Beaux-Arbres.

Déjà cependant les jardins avaient leur revanche : à Vanves, c'est l'ancien jardin des princes de Condé qui fit le succès du lycée, fondé en 1864. Plus tard, en 1885, à Sceaux, ce fut l'ancien parc de la duchesse du Maine qui milita en faveur du lycée Lakanal. Et le voisinage du Bois de Boulogne n'a pas été, depuis 1885, étranger au prestige du lycée Janson.

On voit le revirement : les arbres semblaient désormais plus précieux que les pierres. On comptait sur eux pour réhabiliter l'internat. L'opinion réclamait, pour les pensionnaires, des lycées, à la campagne. Le grand air, le soleil, la lumière, l'espace ont, depuis lors, les honneurs de la pédagogie.

Ce progrès est surtout à la louange de notre époque. Je sais bien qu'il faut aux Français beaucoup de courage pour ne pas se calomnier. Comment, néanmoins, ne pas reconnaître l'admirable effort qui a suscité si généreusement depuis un demi-siècle, depuis une trentaine d'années, surtout, des lycées comme Michelet, Montaigne et Lakanal, comme Janson, Buffon, Carnot et Voltaire ? Qu'on les compare pour le cadre et pour le décor avec les lycées d'autrefois et l'on renoncera peut-être, si possible, à dire trop de mal de notre temps.

Dans ce cadre et dans ce décor si heureusement renouvelés, qu'a été le personnel ? — Ce personnel était groupé en trois grandes catégories : les administrateurs, les professeurs et les maîtres. Ces catégories ne naissaient pas les unes des autres : les administrateurs ne choisissaient ni les professeurs ni les maîtres ; ils ne les nommaient pas. Administrateurs, professeurs et maîtres avaient une origine commune : ils dépendaient du pouvoir central, c'est le chef de l'Université qui les nommait, c'est lui qui les révoquait. Ce chef ce fut d'abord, en principe, sous le bon plaisir de Bonaparte ou de Napoléon, le Ministre de l'Intérieur ; c'était en réalité le Directeur général de l'Instruction publique, Fourcroy[1]. Fourcroy fut le vrai créateur des lycées. Cependant, lorsque l'Université impériale fut organisée, par décret du 17 mars 1808, et qu'elle eut à sa tête un grand maître, entouré d'un conseil, Fourcroy fut écarté et Fontanes fut choisi. Son traitement fut fixé à 100.000 francs. Fontanes, qui semble avoir à demi trahi Napoléon, fut d'abord conservé par la Restauration, mais bientôt Louis XVIII supprima Fontanes, en supprimant le grand maître, et le grand maître en essayant de supprimer l'Université (17 février 1815). Après les Cent-Jours, le grand maître ne fut pas rétabli et un Directoire de cinq personnes, la Commission de l'Instruction publique, le remplaça. Toutes les nominations des lycées émanaient d'elle ; son président qui, jusqu'en 1820, fut Royer-Collard, était le vrai successeur du grand maître.

Quand ce président fut l'abbé Frayssinous, bientôt évêque d'Hermopolis, la dignité de grand maître fut ressuscitée et l'Université reprit son nom (1822) ; six ans plus tard, le grand maître, affranchi jusque-là de toutes les responsabilités

1. Voir A. Aulard, *Napoléon Ier et le monopole universitaire*, Paris, A. Colin, 1911, in-8°, p. 141, 170, 203 etc.

gouvernementales, reçut un titre nouveau qu'il a depuis gardé : le ministère de l'Instruction publique étant créé, il en fut le ministre.

Déjà l'ancienne Commission de l'Instruction publique s'appelait le Conseil royal de l'Instruction publique. Ce Conseil, plutôt encore que le ministre, fit jusqu'en 1845 les nominations de tout le personnel des lycées. Cousin, Villemain, Thénard, Poinsot, Jouffroy, Saint-Marc Girardin, Dubois en firent partie et c'est entre leurs mains que l'Université remit ses destinées. Le ministre Salvandy, de 1845 jusqu'en 1848, s'efforça de rendre au ministre l'autorité que le Conseil lui paraissait avoir usurpée : mais cette usurpation avait été bienfaisante et le personnel des collèges avait à s'en applaudir bien plutôt qu'à s'en plaindre.

La Révolution de 1848 fut aussi une révolution universitaire : la liberté de l'enseignement fit place au monopole d'État créé par Napoléon Ier. La loi Falloux, en 1850, aida, pour sa part, à la transformation de l'ancien Conseil, qui cessa d'être permanent et dut se réunir seulement quatre fois l'an. Il prit le nom, qu'il garde encore, de Conseil supérieur de l'Instruction publique. Son autorité passée ne lui fut plus rendue, les bureaux en héritèrent. Sous l'Empire, le personnel des lycées fut à leur discrétion et à celle du ministre. En 1852, (décret du 9 mars), sous prétexte de « relever la hiérarchie », l'autorité centrale, sans plus s'embarrasser dans les lenteurs de l'ancienne procédure, ressaisit le droit de nommer et de révoquer directement tous les professeurs. Ce fut le régime dictatorial jusqu'au jour où, grâce à M. Duruy, quelques garanties furent rendues à ce personnel : un comité de cinq membres, choisi dans le sein du Conseil, fut appelé à donner son avis et à le motiver, avant qu'un professeur menacé de révocation pût être frappé. On accordait désormais à l'inculpé le droit de se défendre : il avait

fallu un ministre libéral pour accorder ce droit, par grande grâce. Méditons cette générosité : elle en dit long.

De 1871 à 1873, le ministre fut sans Conseil et sans contrôle. Depuis 1873, le Conseil fut reconstitué ; les inspecteurs généraux, que Napoléon Ier avait créés, étaient, depuis 1808, presque toujours pressentis pour les nominations du personnel ; ce qui était jusque-là un fait eut tout l'air de se transformer à l'avenir en droit : le Comité consultatif fut créé. Mais auprès du ministre, qui passait, les bureaux, qui demeuraient, parurent bien des fois investis de la toute-puissance. C'est à leur expérience que le ministre se confiait. Aussi, comme ses collègues de l'enseignement supérieur et de l'enseignement primaire, le chef de division de l'enseignement secondaire fut élevé au rang de Directeur.

Veut-on comprendre quelle indépendance laissèrent au personnel des lycées les régimes passés ? Un petit nombre de faits nous édifieront peut-être. Sous le premier Empire, les deux principaux administrateurs d'un lycée n'avaient pas le droit de déserter les bannières du célibat et leur face devait être exactement rasée. Les fonctionnaires étaient passibles des arrêts. Sous la Restauration, les professeurs demandaient à leurs supérieurs l'autorisation de se marier. Dans les premières années du second Empire, ce fut d'abord à l'obligation du serment (28 avril 1852) que tout le personnel fut soumis : dans les lycées de Paris et à Louis-le-Grand par exemple, des démissions retentissantes furent données : Emile Deschanel et E. Despois préférèrent leur conscience à leur fortune et à leur carrière. Ce fut ensuite la défense de voyager sans autorisation spéciale. Ce fut aussi l'ukase interdisant le port de la barbe « attendu qu'il importe, disait la circulaire du 20 mars 1852, que les dernières traces de l'anarchie disparaissent ». Tels proviseurs, à Charle-

magne, par exemple, M. Nouzeilles, signalaient leur zèle en se faisant auxiliaires des meilleurs rasoirs. Ailleurs, on hésitait, ici, les favoris étaient sauvés, là c'était le collier, ou la mouche, ou l'impériale. Mais Sarcey se perdit, ayant osé demander à son recteur de garder la barbe espérant qu'on verrait « moustaches au delà de la Loire, barbiche en deçà ».

Outre les règlements généraux, relatifs à tout le personnel des lycées, il y avait, on le devine bien, des règlements particuliers aux administrateurs, ou aux professeurs ou aux maîtres.

A Paris, les lycées, puis les collèges de l'État, furent dirigés par un Proviseur, assisté d'un Censeur et d'un Procureur-gérant ou Econome. Ce nom de Proviseur fut emprunté par Fourcroy ou Napoléon à quelques collèges de la vieille Université : ainsi la Sorbonne et d'Harcourt. Et on l'appelait de la sorte parce qu'il devait être la providence du collège et pourvoir à toutes les nécessités temporelles ou spirituelles de la maison. La centralisation que Napoléon réorganisa en France avec la force que l'on sait ne laissa pas au proviseur le choix de ses subordonnés : censeur, économe, aumônier, professeurs et maîtres. Elle lui ôta pareillement le droit de les révoquer. Elle ne lui laissa que le choix des maîtres d'agrément, des maîtres d'escrime et des médecins. Le proviseur n'eut même pas le droit de correspondre directement avec le grand maître, la Commission d'Instruction publique, le Conseil royal ou le ministre. Il lui fallut passer par l'intermédiaire du recteur ou vice-recteur, et, à l'occasion, de l'Inspection académique de Paris. Chaque année, il lui fallut dresser, quelques semaines avant les vacances, un rapport général sur son établissement, sa situation matérielle, intellectuelle et morale et apprécier chaque fonctionnaire. Nous avons consulté aux Archives nationales un grand nombre de ces rapports, dont l'intérêt nous a paru très vif. C'est que l'autorité du proviseur

s'étend au lycée tout entier, à l'infirmerie, aux cuisines, aux réfectoires, comme aux études. Il est l'âme du Lycée.

Le choix des proviseurs de Paris a trahi, depuis un siècle et plus, les préoccupations successives du pouvoir. Napoléon Ier emprunta, pour diriger ses lycées, les universitaires d'ancien régime, Champagne, Wailly, Guéroult, Binet, etc., mais il laissa presque toujours les ecclésiastiques à la province [1] ; à Paris, il se contenta presque de ci-devant abbés. La plupart des professeurs avant 1789 étaient engagés dans les ordres ; chercher d'anciens professeurs, c'était donc chercher d'anciens prêtres. Laïciser complètement l'Université et les lycées était alors, en pratique, presque irréalisable et Napoléon le savait bien. Il ne négligeait pas du reste, et avec grande raison, ce qui pouvait rehausser le prestige d'un proviseur de Paris : la Légion d'honneur, par exemple, et l'Institut [2].

La Restauration, qui avait fait cependant de l'abbé Nicolle le recteur de l'Académie de Paris et de Mgr Frayssinous le premier ministre de l'Instruction publique, n'osa pas, à Paris, sauf pour Saint-Louis, choisir des proviseurs franchement ecclésiastiques. C'est peut-être à Bourbon surtout qu'elle eut, puisqu'elle se résignait à ne pas mettre partout des prêtres, le proviseur qu'elle rêvait, Legrand. Elle laissa Auguste de Wailly à Henri IV, mais à Louis-le-Grand elle ne considéra jamais

1. Ainsi, à Amiens, 1810-4 ; Bordeaux, de 1803 à 1814, trois proviseurs, tous trois abbés. Bourges, 1812-5 ; Caen, 1812-19 ; à Cahors, comme à Bordeaux ; à Grenoble depuis 1811 ; à Limoges, 1809-1813 ; à Marseille, 22 décembre 1802-19 septembre 1804 ; à Montpellier, depuis 1811 ; à Moulins de 1810 à 1813 ; à Nancy, depuis 1813 ; à Nantes, 1807-12 ; 1814-6 ; à Nîmes, 1806-9 ; à Orléans, 1803-15 ; à Pau, depuis 1809 ; à Poitiers, depuis 1811 ; à Pontivy, depuis 1808 ; à Reims, 1808-11 ; à Rennes, 1813-5 ; à Rodez, depuis 1812 ; à Rouen, depuis 1810, — à Paris, de Sermand et Taillefer (lycée impérial) étaient abbés ou l'avaient été.

2. Étaient chevaliers de la Légion d'honneur, Champagne, proviseur du lycée Impérial ; de Wailly, proviseur du lycée Napoléon.

Crouzet, proviseur de Charlemagne, était correspondant de l'Institut ; Champagne était membre de l'Institut.

comme vraiment définitive l'installation de Malleval : elle lui reprochait d'avoir grandi sous la Révolution ! Du moins, pour choisir ses proviseurs, aucune fonction universitaire antérieure ne lui paraissait trop haute : ni celle de doyen de Faculté, ni celle d'Inspecteur général, ni celle de Recteur [1].

Si les collèges parisiens, sous le Gouvernement de juillet, ont eu un personnel d'élite, les proviseurs de ce temps semblent pour la plupart avoir été l'élite de l'élite : Pierrot-Desseilligny, puis Rinn, à Louis-le-Grand ; Poirson, à Saint-Louis puis à Charlemagne ; Alfred de Wailly, à Henri IV ; Alexandre et Bouillet, à Bourbon, sans même parler de l'admirable Defauconpret, directeur de Rollin. Et comment ne pas remarquer que les plus notables, parmi ces hommes choisis, étaient recrutés dans les chaires de nos lycées et spécialement dans les chaires de Rhétorique : c'était le professeur qui avait commencé le renom de l'administrateur.

L'Empire trouva la méthode excellente et la continua : il eut, au début surtout, la main lourde et à Charlemagne il disgrâcia Poirson. Un des proviseurs les plus notables, ce fut incontestablement, à Louis-le-Grand puis au Prince-Impérial, M. Jullien. Et la politique ne contribua pas seulement à nouer à son cou la cravate de commandeur ; ce beau geste n'a guère été renouvelé depuis, sinon en faveur de M. Nouzeilles, proviseur à Charlemagne.

La troisième République a persisté à demander ses proviseurs aux chaires principales des lycés parisiens : MM. Girard, Gidel, Fallex, Grenier, Blanchet, Dhombres, Suérus, Gazeau et Ferté ont pu, grâce à cette sélection, passer aux premières places. La vieille tradition s'est cependant précisée sur un

1. Voir plus bas, Coll. Louis-le-Grand, p. 93 et suiv.

point ; il n'est plus d'usage de prendre un professeur à sa chaire pour le nommer directement à Paris proviseur, ce qu'on avait fait jadis avec Malleval, Pierrot, Rinn, Girard, etc. ; on lui impose un stage dans le censorat parisien ou le provisorat provincial. Enfin si tous les lycées parisiens sont égaux, il semble d'abord que ceux de la banlieue rurale soient considérés comme l'avant-dernière étape pour atteindre les grands lycées urbains. Et puis certains lycées d'externes, Montaigne et Condorcet sont particulièrement recherchés : depuis un demi-siècle, tous les proviseurs de Condorcet sont, sauf une seule exception, venus de Louis-le-Grand.

Les censeurs[1] de Paris ont toujours été grands favoris parmi les candidats aux provisorats de la capitale. Et l'on conviendra que c'est justice : peu de fonctions sont plus ingrates, plus utiles et plus dignes de récompenses.

Ce ne sont pas seulement les proviseurs de province mais les professeurs de Paris, beaucoup plus que les surveillants généraux, qui assurent le recrutement du censorat. Ces professeurs eurent longtemps une hiérarchie très distincte des « classes » actuelles ; l'agrégé, le professeur-adjoint, le titulaire.

Les grades ou les titres, l'ancienneté ou le traitement étaient la cause ou l'effet de cette hiérarchie-là. Rien de nouveau, ni dans les grades, puisque c'étaient le baccalauréat, la licence, le doctorat, ni dans le titre puisque c'était surtout l'agrégation ; l'ancien régime les avait créés et nous les avons encore. La nouveauté résidait ailleurs, dans la façon dont grades et titres furent quelque temps conférés. Aujourd'hui on ne les obtient qu'à la suite d'examens et de concours. Dans les premières années de l'Université, le stage professionnel dispen-

1. Napoléon Ier exigea d'eux la licence et des Proviseurs le Doctorat, mais il le donna au besoin à ceux qui ne l'avaient pas. Voir p. 48.

sait de l'examen et du concours. Et ce stage était mieux qu'une équivalence : il conférait le diplôme de bachelier ou de docteur ou d'agrégé. Sous Louis XVIII encore et point seulement sous Napoléon I$^{er}$, nous en avons trouvé maint exemple[1].

En principe, l'Empereur avait édicté que le baccalauréat serait nécessaire pour les professeurs de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième ; la licence, pour les professeurs de seconde et de première ; le doctorat ès lettres ou ès sciences, pour les professeurs de belles-lettres ou de mathématiques transcendantes. En pratique, il fut convenu qu'on n'exigerait ces grades qu'à partir de 1815 et la faveur, en certains cas, a pu prolonger ce délai plus tard.

C'est surtout l'ancienneté des services et le talent qui semblaient respectables : grades et titres ne venaient qu'ensuite. Aux environs de 1830, les examens et les concours provoquaient moins d'enthousiasme que depuis. Dans les lycées de Paris, le nombre des *professeurs titulaires* était donc beaucoup moindre qu'aujourd'hui. Napoléon aurait même voulu en arrêter le chiffre maximum. Il y a 40 immortels à l'Académie ; il y aurait eu tant de professeurs par lycée. Nous verrons qu'à Rollin le chiffre de 10 ne pouvait être dépassé.

Cette limitation nous semble chimérique puisqu'elle semble condamner d'avance l'essor d'un lycée : si le nombre des élèves double, nous jugeons que le nombre des professeurs doit augmenter en proportion. Sans doute. Mais notre raisonnement oublie que pour Napoléon, comme pour l'abbé Nicolle, la population scolaire d'un lycée ou d'un collège devait être arrêtée d'avance à un chiffre invariable. Passé ce chiffre, l'éducation en commun devient trop difficile; cette idée n'a rien d'absurde,

1. Voir notre Histoire du lycée Louis-le-Grand, en préparation.

en elle-même, il s'en faut. On crut bon cependant d'y renoncer : une classe fut divisée en plusieurs sections. Mais la classe ne perdit pas, pour si peu, son unité. Il y eut un seul professeur titulaire, aidé d'un ou plusieurs *professeurs adjoints*. Et, parmi les professeurs adjoints, il y avait le premier, le second, le troisième adjoint. Victor Duruy, en 1848, était premier professeur adjoint à Saint-Louis. Nos lycées parisiens avaient leurs professeurs adjoints, comme notre enseignement supérieur a les siens. On devine bien que les professeurs adjoints jalousaient fort souvent le professeur titulaire. M. de Salvandy, dans les dernières années de Louis-Philippe, commença le relèvement du professorat adjoint. Mais la subordination de l'adjoint au titulaire ne cessa vraiment qu'en 1873, quand les professeurs adjoints disparurent, sous cette première forme[1]. Et il put y avoir, pour une seule classe, plusieurs titulaires. La conséquence, ce fut l'augmentation du nombre des professeurs dans les lycées parisiens.

Au-dessous des professeurs adjoints, eux-mêmes subordonnés aux professeurs titulaires, étaient les *simples agrégés*. C'étaient des suppléants. Si aucun titulaire ni aucun adjoint ne s'absentait durant l'année entière, les agrégés restaient, cette année-là, sans emploi. Suppléants, ils n'avaient eu personne à suppléer. Napoléon Ier avait décidé que les agrégés, de la sixième à la troisième, devraient avoir le baccalauréat ; que les agrégés de seconde auraient la licence et que les agrégés de belles-lettres ou de mathématiques transcendantes auraient le doctorat. Arriver à l'agrégation c'est aujourd'hui pour un candidat au professorat, franchir l'étape décisive ; s'évader de l'agrégation ce fut jadis pour lui l'ambition suprême.

1. Ils ont reparu récemment sous une seconde forme, dont nous parlerons plus loin, p. 55-6.

Les agrégés se recrutaient presque uniquement parmi les élèves de l'École normale supérieure, et les agrégés depuis 1822 ne furent plus choisis qu'au concours. En 1852, on annonça que ce concours serait supprimé pendant deux ans; que nul ne pourrait s'y présenter avant l'âge de vingt-cinq ans ni avant d'avoir enseigné trois ans; enfin que les agrégations spéciales de philosophie ou d'histoire, n'existeraient plus ; on les condamnait, sous le prétexte qu'elles relèvent seulement de la dispute, de la curiosité et de l'érudition. Elles avaient conduit trop vite, disait-on, au dédain de la haute culture littéraire[1]. Il fallut attendre le ministère Duruy pour ressusciter les agrégations sacrifiées.

On sait ce que sont de nos jours devenus les agrégés ; nul à Paris et même en province n'est professeur de lycée s'il n'est agrégé. Mais depuis le relèvement de la Sorbonne et des Universités, l'École normale supérieure doit affronter des concurrences de plus en plus rudes. Aujourd'hui, dans les lycées de Paris, il n'y a plus que des professeurs et des chargés de cours. Toutes les chaires de professeurs sont égales et ce sont de beaucoup les plus nombreuses. Au-dessous d'elles sont les chaires réservées aux chargés de cours, licenciés et non agrégés, que leur mérite et leurs services ont eu grand'peine à sauvegarder jusqu'à nous. Leur nombre va diminuant.

Les doctorats dans les lycées de Paris, ne cessent pas d'augmenter : mais jusqu'ici, le doctorat ne recommande un professeur que s'il a été conquis à la suite d'une thèse vraiment remarquée.

Depuis la Restauration, l'ancienneté des services avait

1. Voir. Bibliothèque générale des sciences sociales, tome XLII (Librairie Félix Alcan) *La lutte scolaire en France au XIXe siècle*. Le ministère Fortoul, par Ch. Seignobos, p. 183 (1912, in-8o).

besoin, pour être comptée, d'un stage dans les lycées de Province. La longueur de ce stage n'a cessé de varier suivant les époques, les personnes et les besoins de l'enseignement. Aujourd'hui, une dizaine d'années sont requises pour les mathématiques, les sciences physiques, la philosophie, l'histoire, les lettres et la grammaire. Dans les langues vivantes, de 1902 à 1910, l'avancement a été beaucoup plus rapide. De 1885 à 1895, la création de nombreux lycées parisiens avait considérablement abrégé la durée du stage provincial : mais les années grasses sont passées et l'avancement est aujourd'hui retardé. D'autant plus que les retraites demandées à soixante ans se font rares : et plus rares encore, les retraites accordées à cet âge. Certains professeurs de lycée ont plus de soixante-cinq ans et, comme leurs élèves ne s'en doutent guère, l'administration supérieure a le tact de paraître l'ignorer, elle aussi.

Les suppléances ont bien pu parfois mettre en relief de jeunes talents ; mais peut-être ont-elles valu aux lycées parisiens de 1815 à 1870, plus de dommages que d'avantages. C'est du moins ce que l'étude très attentive du lycée Louis-le-Grand nous a révélé : souhaitons qu'il en ait été autrement ailleurs. En tout cas, il semble bien que, depuis quarante ans, les suppléances semestrielles ou annuelles et dues à d'autres causes qu'à des raisons de santé soient, pour peu qu'on les compare à celles de 1830 à 1848, en voie de décroissance.

Le traitement des professeurs des lycées de Paris était de 3.000 francs en 1802 ! il sera en 1914, pour la 1re classe, de 8.000 francs et de 5.500 pour la dernière. N'en concluons pas trop vite que ce traitement a augmenté : d'abord parce que 3.000 francs en 1802 valaient probablement — la précision est impossible en ces matières — près de 9.000 francs en 1913 (ne venons-nous pas depuis moins de dix ans d'assister à un

renchérissement de la vie que les économistes estiment à plus de 33 p. 100 ?). D'autre part, outre leur traitement fixe[1], les professeurs titulaires, puis les professeurs adjoints recevaient un traitement à chiffre variable et assez justement nommé *l'éventuel*. Cet éventuel qu'ils avaient déjà en 1802, ils l'eurent jusqu'au décret du 25 septembre 1872. Pour le former, on ajoutait, au dixième de la pension de chaque élève payant, les deux tiers de la rétribution fournie par les externes[2]. En 1831, on estimait au collège Rollin que l'éventuel des collèges royaux de Paris était de 90 francs par élève, sans compter le dividende des bénéfices annuels[3]. Pour Louis-le-Grand, nous avons constaté, aux Archives nationales, le chiffre de l'éventuel : il atteignait 3.000 francs et pouvait ainsi doubler et au delà le traitement des professeurs. L'éventuel était calculé non pas classe par classe, mais pour l'ensemble du lycée. On divisait le total par le nombre des ayants droit : la part de chacun était égale. Les professeurs de chaque lycée attendaient, chaque année, l'éventuel avec émotion ; ils comptaient sur lui pour exécuter leurs projets de vacance et de famille. Au lycée Charlemagne, Mme Bary, femme du professeur de physique, écrivait[4], le 12 novembre 1853, à son fils, professeur débutant au lycée de Saint-Omer : « quant aux finances, ton père dit que notre éventuel étant meilleur, cette année, nous pourrons un peu réparer les malheurs du tien. Nous paierons ton voyage de janvier, mon bon chéri, et nous nous donnerons ainsi nos meilleures étrennes. »

1. Ajoutons-y encore le logement accordé à plusieurs professeurs, voir ci-dessous, p. 58-59.

2. Aulard, *Napoléon Ier et le monopole universitaire*, p. 87, Fierville, archives des Lycées.

3. Voir plus bas, p. 164.

4. Mme Ch. Garnier, *Une famille parisienne universitaire*, cité, p. 158.

L'éventuel intéressait chaque professeur à l'accroissement de son lycée ; et puis il avait l'air de récompenser l'effort plus grand que donnent les classes plus nombreuses. Cette récompense n'était pas toujours très équitable : chaque professeur ayant une part égale à celle de ses collègues, le professeur dont la classe avait 20 élèves avait un éventuel égal à celui de son collègue dont la classe avait 100, 110, 120 élèves. Les honoraires n'étaient pas proportionnels au labeur. Et puis les lycées les plus peuplés ayant un éventuel supérieur, les professeurs, une fois nommés dans ces lycées, n'avaient d'autre ambition que d'y gagner tout doucement leurs invalides. Enfin les spécialisations de l'enseignement faisant croître les professeurs spécialistes, l'éventuel devait fatalement décroître : le gâteau restait le même, mais les copartageants augmentaient. Il y avait là de quoi décourager les professeurs, de quoi leur faire bouder les chaires nouvelles et leurs nouveaux titulaires ; ces misérables questions pécuniaires les rattachaient au passé plutôt qu'au progrès et aux idées modernes.

Depuis le décret du 16 juillet 1887, le traitement des professeurs à Paris fut uniforme, dans tous les lycées, pour chaque classe. On passa d'une classe à l'autre au moyen de promotions et les promotions étaient surtout accordées au choix. Depuis 1903-1907 (décret du 28 décembre 1903, et loi du 7 avril 1907) les promotions sont surtout accordées à l'ancienneté ; 15 p. 100 seulement sont laissées au choix. Beaucoup de bons esprits estiment que, dans cette réaction, en partie légitime, on est allé trop loin : la juste influence des proviseurs, des inspecteurs et du recteur est aujourd'hui trop limitée. L'Université, à Paris du moins, regrette les concessions que la politique a su lui arracher. L'avancement automatique ne sera jamais l'avancement idéal. La meilleure égalité n'est pas là.

Certains ont pareillement beaucoup de peine à admettre un tarif uniforme pour les heures supplémentaires ; ils souhaitent que ce tarif soit variable suivant la classe à laquelle chaque professeur appartient. Puisque la valeur intellectuelle de son enseignement est la même dans les heures supplémentaires et dans les autres, pourquoi leur valeur pécuniaire serait-elle différente ?

Il y a un autre problème qui n'est pas seulement d'ordre budgétaire : c'est celui des maîtres répétiteurs. Il est si complexe et si délicat que nous pouvons à peine l'indiquer ici. Napoléon Ier, pour qui le lycée tenait de la caserne, croyait l'avoir résolu : il recrutait les maîtres parmi les sous-officiers de ses régiments. La Restauration garda quelques-uns de ces anciens guerriers, au collège Bourbon, par exemple[1], sinon à Charlemagne qui avait pu se passer de maîtres au moins jusqu'en 1814.

Dès Louis XVIII cependant, les bonapartistes paraissant odieux presque à l'égal des prêtres mariés, on eut pour premier souci ce qu'on appela « l'épuration » des maîtres. A ceux qui résistèrent à cette mesure, on montra comme avenir le professorat des classes élémentaires, ou la licence ou l'agrégation : beaucoup réussirent, ainsi à Louis-le-Grand, Malleval, futur proviseur, Emond futur censeur, Marcou, Didier (Jules-Frédéric-Edmond) futurs professeurs de ce collège.

De 1830 à 1848, depuis 1845 surtout, les maîtres répétiteurs furent le désespoir de plus d'un proviseur : presque tous avaient l'esprit frondeur, beaucoup l'esprit républicain, quelques-uns l'esprit révolutionnaire : Armand Marrast, avant de faire les journées de 1848, les avait préparées à Louis-le-Grand. Plus

1. Voir ci-dessous, p. 141.

d'un étaient licenciés et avaient conscience de leur valeur. En 1848-49, ils eurent un club et un journal, qui donna au proviseur Rinn bien des nuits d'insomnie. Le répétitorat risquait de devenir une pépinière de déclassés ou d'émeutiers. Mais était-ce toujours la faute des seuls répétiteurs ?

Sous l'empire, l'évêque de Montauban proposa, le 23 mars 1858, au ministre Rouland la solution suivante, dont nous nous reprocherions de souligner la candeur : « On devrait s'adresser à quelques congrégations religieuses, pour en obtenir des surveillants et en faire l'essai, d'abord dans un lycée ou deux. Après expérience, on verrait s'il y a lieu de l'étendre à d'autres. Je ne doute pas qu'avec de bons proviseurs et de bons censeurs, ce moyen ne produisît d'excellents effets. » — Aucun prélat ne songea sans doute à proposer rien d'analogue à Victor Duruy. A la fin de l'Empire, on revenait à ce plan : faciliter, par tous les moyens, aux surveillants, les occasions de s'instruire ; instituer, pour eux, des conférences de licence et d'agrégation, bien moins encore à la Sorbonne (où il n'y avait guère alors que des cours oratoires) que dans les lycées : les conférences de Louis-le-Grand étaient particulièrement goûtées.

Il appartenait à la troisième République d'aborder, bien en face et sous toutes ses faces, la difficulté : elle releva la situation matérielle, intellectuelle et sociale des maîtres répétiteurs. Leur traitement à Paris passa, en 1892, de 2.000 à 2.300 francs pour la dernière classe ; il augmenta progressivement depuis lors, passant de 2.800 francs à 4.900 pour la première classe. Ce chiffre sera pour les licenciés, atteint le 1er janvier 1915. Le nombre des licenciés s'accrut chez eux ; quelques-uns conquirent même une double licence et un doctorat. Tout récemment, dans chaque lycée, plusieurs d'entre eux furent officiellement chargés d'une classe et reçurent le titre de professeurs

adjoints. Il en résulta que la considération dont ils jouissaient fut accrue. Le nombre de ceux qui logeaient toute l'année au lycée diminua et même le nombre de ceux qui mangeaient au réfectoire : dans la mesure du possible, leur externat fut réalisé. Rollin avait donné l'exemple, les autres lycées de Paris le suivirent. Presque partout (et notre expérience personnelle l'a constaté à Buffon et à Louis-le-Grand), les relations entre professeurs et maîtres sont non seulement courtoises mais confiantes et cordiales. Elles sont faites d'estime réciproque et de services mutuels.

Faut-il ajouter que les institutions sont un peu ou beaucoup ce que les hommes les font ? C'est au tact, à la tenue morale, à l'éducation de chacun d'achever ce que les décrets et les règlements ont commencé. L'harmonie qui règne, dans un lycée parisien, entre tous les groupes de son personnel, donne à la maison comme un air de bonne grâce souriante et distinguée et c'est la plus séduisante de ses parures.

Les progrès réalisés dans l'histoire du personnel ont-ils pu se faire sans l'amélioration de la vie matérielle intellectuelle et morale des lycées parisiens ? Nous ne le croyons pas et il nous reste à montrer pourquoi.

Et, tout d'abord, nos lycées sont plus aérés que jamais : moins d'internes et mieux soignés que jadis, beaucoup plus d'externes, le goût croissant de l'hygiène, des sports, des sorties et des vacances, aussi généreuses que possible.

Ne disons pas que nous venons, dans le dernier siècle, de découvrir l'externat et que les vieux collèges l'ignoraient : ce serait oublier qu'au moment où le collège de Clermont s'appela Louis-le-Grand, en 1682, il avait plus de 2.000 externes sur 3.000 élèves. Ne disons pas davantage que les écoles cen-

trales de la Révolution n'admettaient pas l'internat : il y en avait dans les écoles centrales de Fontainebleau, d'Évreux, de Châteauroux, de Périgueux, de Bordeaux ou auprès d'elles. La vérité est que ces internats furent alors l'exception et qu'aux trois écoles centrales de Paris il n'y eut pas d'internes. Le seul internat d'État fut d'abord celui de l'ancien collège Louis-le-Grand appelé Prytanée français sous le Directoire [1].

Ce Prytanée et son internat servirent de modèle aux lycées. L'opinion réclamait alors l'internat, que tant de parents jugeaient commode, et l'internat fut établi. Deux lycées sur quatre : Charlemagne et Condorcet n'eurent que des externes, mais l'arrêté consulaire du 23 fructidor an XI stipulait que l'exclusion des internes était provisoire. Ce provisoire est aujourd'hui séculaire. C'est par économie qu'on l'avait adopté, non par principe. A Saint-Louis, inauguré en 1820, l'internat fut installé dès 1823. Quand on créa Buffon, en 1889, et Voltaire, en 1890, on en fit, de parti pris, deux lycées d'externes.

L'internat fut prospère, une soixantaine d'années. Les 13 lycées de Paris ont depuis quelques années, sur plus de 13.000 élèves, 4.000 pensionnaires environ. L'illusion qu'on pourrait relever l'internat en lui construisant, soit à Paris, soit à la campagne des lycées de grand air, lumineux, ensoleillés et gais, subsistait encore en 1885 : l'année précédente, on avait inauguré Janson et, cette année-là, on achevait Lakanal, on reconstruisait Louis-le-Grand et on bâtissait Montaigne, surtout en vue de l'internat. On faisait trop de dortoirs, trop d'études et pas assez de classes.

Un autre fait avait encouragé l'erreur ; les anciennes pensions qui, depuis Napoléon Ier, avaient conduit leurs élèves aux

1. Aulard, *Napoléon Ier et le monopole universitaire*, cité, p. 33.

lycées Charlemagne, Louis-le-Grand, Condorcet, Saint-Louis, continuaient presque toutes leur décadence et achevaient de mourir [1]. Leur apogée avait à peine survécu à la monarchie de juillet et la loi Falloux (1850) leur avait été fatale. Depuis lors, les écoles ecclésiastiques se multiplièrent. Aujourd'hui, quelques institutions mènent bien encore leurs élèves aux lycées ; mais ce sont presque toutes des institutions religieuses : Bossuet à Louis-le-Grand ; Gerson et Lacordaire à Janson ; Massillon à Charlemagne, Saint-Louis et Henri IV ; Fénelon, R. Saint-Léon, Lhomond, S. Joseph des Tuileries, à Condorcet.

Au reste, on verrait mal les choses en ne considérant que l'internat des élèves. Pendant qu'il diminuait, l'internat des maîtres répétiteurs disparaissait presque et celui des professeurs disparaissait totalement. Nous venons de voir [2] que les maîtres répétiteurs avaient su conquérir leur « externement » et que l'Université avait peu à peu imité ce que le collège Rollin avait essayé. Aujourd'hui ne logent plus dans les lycées parisiens que les surveillants généraux, les commis d'économat et les maîtres d'internat.

Quant aux professeurs, leur exode hors de leur domicile au lycée est resté plus inaperçu. Loger les professeurs au collège était tout naturel avant la Révolution, c'est-à-dire à une époque où ils n'étaient pas seulement, presque toujours célibataires, mais ecclésiastiques. Ils y trouvaient le gîte et le couvert. Quand les lycées furent fondés, les appartements qui suffisaient jadis à un professeur étaient trop étroits pour son ménage. Il en résulta pour Louis-le-Grand une série de difficultés et de conflits, dont nous parlerons ailleurs plus en détail. Dès la Restau-

1. Voir ci-dessous, ce que nous en disons, notamment p. 126 et 130, au sujet de Charlemagne.

2. Voir plus haut, p. 56.

ration, les professeurs logés au collège étaient devenus l'exception. Il y en avait encore cependant à Louis-le-Grand, sous Louis-Philippe et il y en eut à Charlemagne jusqu'à la fin du second Empire. C'est M. Nouzeilles, qui, proviseur jusqu'en 1872, acheva d'externer le corps professoral. Il le fit peu à peu, procédant par extinction : c'est-à-dire qu'il attendit la mort d'un professeur, pour reprendre l'appartement qu'il occupait [1]. Avant lui, le logement occupé par un professeur avait pu être à son décès laissé à sa famille : ainsi, les « vieilles demoiselles Targe, filles d'un professeur que personne n'avait connu, habitaient par tolérance en 1853 [2] un petit logement à Charlemagne, sur la cour des classes... »

Quand le dernier professeur logé dans les lycées parisiens quitta son domicile universaire, quelque chose fut changé dans la vieille Université. L'individualisme remportait une dernière victoire sur l'esprit cénobitique des collèges d'antan.

Il fallait donc placer ce fait isolé dans son ensemble : l'externement des professeurs devait être rapproché de l'externement des surveillants et de l'externement des élèves. Le lycée était décidément, de moins en moins, la maison claustrale de jadis, où tous mangeaient à la même table, dormaient sous le même toit comme ils travaillaient ensemble, aux mêmes études. La vie commune d'autrefois avait fait place à la vie moderne.

Gardons-nous de croire à la stérilité de tous les efforts tentés pour le salut de l'internat. Jusqu'ici, sans doute, le but n'a pas été atteint ; mais les moyens mis en œuvre ont conduit à ce résultat considérable : les lycées parisiens ne ressemblent plus

1. Sur ce point, voir Mme Garnier, *Une famille universitaire parisienne*, p. 144, note 2, et p. 365.

2. *Ibid.*, p. 144, note 1.

à des geôles; les écoliers n'y ressemblent plus à des forçats. M. Lanson[1] disait en 1902 la différence de nos lycées modernes à ceux d'autrefois. Dès l'entrée « du vestibule, des palmiers et les plantes d'un jardin d'hiver... Ce jardin, il y a quarante ans, eût paru un scandale et la largeur du vestibule, un danger pour le bon ordre ». Alors on leur préférait « une entrée étroite, une loge de concierge barrant les issues, avec un guichet, d'où se braquait une surveillance farouche... On avait bâti les vieux lycées, comme si l'unique souci des enfants appelés à y vivre devait être de s'enfuir ». Et M. Lanson exprimait un regret : on aurait dû conserver, dans un coin du lycée, « un vieux bâtiment où l'on aurait scrupuleusement rétabli les installations d'il y a cinquante et quatre-vingts ans : dortoirs, réfectoires, cuisines, classes et matériels scolaires. Ce serait un monument du passé qui nous dirait comment nos pères et nos grands-pères étaient élevés. »

On aurait pu, dans ce Musée scolaire, placer et les assiettes d'étain que, vers 1802, les écoliers perçaient pour en répandre les sauces, et les classes sans table, et les quinquets servant à l'éclairage, et les lits de bois, infectés de parasites, et les poêles de fonte, destinés au chauffage, et les blocs de glace servant l'hiver à la toilette du matin, et les uniformes interchangeables, qui apprenaient à chaque petit citoyen la fraternité : bicorne, gros souliers, bas bleus, habit vert et culotte bleue, collet et parements bleu céleste sous Napoléon ; chapeau monté à la française et habit à queue de morue, sous la Restauration ; képi et tunique militaire depuis 1848, et depuis 1890, casquette et tunique rappelant vaguement l'uniforme de nos officiers de marine (Pl. 17). Et nous ne parlons pas des fusils à pierre et des

1. Distribution des Prix du lycée Montaigne.

canons, confiés aux écoliers en 1814 et 1815, ni des armes de 1830, de 1848 et de 1875, dont le maniement les enchantait encore il y a moins de trente ans.

Quand fut posée le 16 octobre 1881, la première pierre du lycée Janson, le ministre de l'Instruction publique, qui était alors Jules Ferry, expliqua ce qu'il entendait par « le lycée des temps nouveaux ». Il déclara que l'Université voulait, pour les lycéens, des maisons d'études où ils ne seraient plus comme des prisonniers, mais qu'ils pourraient aimer comme le prolongement de la maison paternelle.

Nul doute : si les générations antérieures avaient connu l'internat dans des lycées semblables aux lycées parisiens de nos jours, nous n'assisterions pas, depuis quarante ans et plus, à la campagne dirigée contre lui, par tous ceux qui en ont souffert et qui, dans leurs souvenirs d'enfants, en gardent encore la blessure.

Une autre transformation a rendu, depuis tantôt un quart de siècle, nos lycées parisiens méconnaissables : les sports s'y sont acclimatés. Il n'y a pas encore cent ans, Louis-le-Grand avait le premier de nos collèges, donné dans ses vieux murs, son premier asile universitaire à la gymnastique. La gymnastique, depuis une trentaine d'années, est devenue obligatoire dans les lycées : mais une demi-heure chaque semaine, c'est toute la part qui lui est faite et cette part est insuffisante. Et encore, sous prétexte de surmenage, les parents font-ils trop volontiers dispenser leurs enfants de cette séance hebdomadaire qui est leur meilleure assurance contre le surmenage lui-même. Ils oublient que la culture physique est aussi indispensable à un enfant que la culture intellectuelle. Il s'agit de lui donner « sa place dans la vie du lycée, comme à la version latine ou aux mathématiques ».

On trouvera plus bas ce que chacun des lycées parisiens a fait pour développer la vie sportive ; chez tous, le tennis est à la mode, et le football ou le yachting ont leurs champions. Lakanal, Michelet, Louis-le-Grand, Saint-Louis, Janson, d'autres encore se distinguent : pendant que le concours général était supprimé, les luttes sportives interscolaires faisaient mine de le remplacer[1]. A Janson, les athlètes vainqueurs ont leurs portraits placés dans le parloir, à côté des prix d'honneur de mathématiques spéciales ou de philosophie et des « majors » des grandes Écoles.

Il reste encore quelques préjugés à combattre, mais les lycées parisiens sont en bonne voie. Ils auront bien mérité du pays quand ils auront achevé cette démonstration : un sportif peut avoir autant d'intelligence que de muscle ; la renaissance du muscle conduit à la renaissance des sports. Et ces deux renaissances feront mieux que nous préparer des athlètes : elles contribueront puissamment, chez nous, à l'amélioration de la race tout entière.

Le développement du muscle ne va pas sans quelques loisirs : et ces loisirs, les sorties, les congés et les vacances les donnent. On se demande souvent si leur somme ne l'emporte pas sur celle de la vieille Université . La question valait d'être examinée avec quelque détail et nous l'avons récemment traitée dans la *Revue hebdomadaire*[2]. Avant 1789, les écoliers qui chômaient un très grand nombre de fêtes semblent avoir eu, au total, autant de loisirs que leurs successeurs d'aujourd'hui. Mais, de 1802 à la fin du second Empire, ces loisirs ont été beaucoup plus mesurés : ce fut une période héroïque.

1. M. Guist'hau, ministre de l'Instruction publique a, le 20 juillet 1912, très joliment développé cette idée à la distribution des prix de Louis-le-Grand.

2. Du 6 juillet 1912.

Depuis une quarantaine d'années, la mode des vacances s'est généralisée ; les hygiénistes, le touring-club, les compagnies de transport, la mode et peut-être aussi le relâchement des caractères y ont contribué, pour leur part. Les écoliers en ont profité. Et comme, depuis sept ans, les lycées parisiens étaient vides depuis le 14 juillet, le ministre s'est décidé à consacrer ce que l'opinion publique réclamait. Les grandes vacances, depuis 1913, s'étendent sur deux mois et demi, depuis la fête nationale jusqu'au 1er octobre.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, les vacances commençaient à la fin d'août ou au début de septembre, pour s'achever dans la seconde moitié d'octobre ou même en novembre. On préférait les vacances d'automne aux vacances d'été. De nos jours, nous préférons les vacances d'été aux vacances d'automne. La sortie, depuis 1802, a eu lieu après le 15 août jusqu'en 1843. Après quoi, elles ont, (de 1844 à 1875), entamé la première quinzaine d'août puis, (de 1876 à 1894), la première semaine. Depuis 1888, elles avaient attaqué la dernière quinzaine de juillet. Elles viennent d'en avoir raison. Mais leurs appétits sont satisfaits et la sagesse leur conseille de s'en tenir là. Il y va de l'intérêt des études.

Dans la vie intellectuelle de l'Université, les lycées parisiens ont toujours été placés, depuis l'origine, à un poste d'avant-garde.

C'est le principal de l'ancien collège Louis-le-Grand, alors appelé Prytanée, que Bonaparte consulta pour l'élaboration du plan des lycées et de leur premier règlement. Il fut décidé que les élèves ne seraient plus autorisés à choisir, comme dans une Faculté, les cours à leur convenance : ils avaient cette liberté dans les Écoles centrales, ils ne l'eurent plus dans les lycées.

L'enseignement y fut progressif; les classes y furent graduées.

Aucune condition d'âge minimum ne fut imposée pour l'admission dans chaque classe : au début du XIX[e] siècle, alors que les élèves étaient, dans leur ensemble, beaucoup moins jeunes qu'aujourd'hui, le dommage était mince et les mœurs corrigèrent ce que les règlements ne disaient point. Depuis une quarantaine d'années, il n'en est plus de même. L'orgueilleuse ambition des mères, leur rêve de préparer leur progéniture aux grandes écoles, l'ambiance parisienne et ses excitations cérébrales, voilà autant de causes déplorables qui poussent à demander au cerveau de l'enfant plus qu'il ne peut donner. Les classes de sixième sont peuplées d'élèves de neuf à dix ans qui arrivent en philosophie à quinze ou seize ans; cela nous donne des bacheliers de dix-sept ans à peine. Les professeurs de philosophie, à Paris, sont unanimes à constater la médiocrité de leurs élèves. Est-ce incapacité intellectuelle ? Nous ne le croyons pas. Est-ce défaut de maturité ? oui. Les mêmes élèves étaient brillants jusqu'en troisième ; ils ont commencé à décliner en seconde, ils arrivent fourbus en philosophie. Tant que la mémoire avait, dans leurs études, le rôle éminent, c'était parfait; sitôt que la réflexion, la raison et le goût revendiquent ce rôle, rien ne va plus. Il y a là un péril national, que notre devoir est de signaler.

Les remèdes ? — Relever d'un an, au moins, la limite d'âge à l'entrée des grandes écoles. N'accorder de dispenses au baccalauréat qu'avec une parcimonie sévère et un judicieux discernement: les dispenses devraient être de trois mois, au plus, et réservées à ceux qui, en dépit de leur âge, sont vraiment distingués, c'est-à-dire aux seules natures exceptionnelles. Enfin et surtout, instituer, à l'entrée de chaque classe, des examens de

passage vraiment sérieux. Tous les professeurs s'accordent à les demander et les proviseurs ne demandent qu'à soutenir le vœu du corps enseignant. Le jour où l'administration des lycées sera, sur ce point essentiel, défendue efficacement contre les intrigues extérieures, les études auront parcouru l'étape décisive.

Sans loi nouvelle et sans dépense budgétaire, un immense progrès sera réalisé, précurseur d'une renaissance générale prochaine.

Les lycées seront ainsi rendus à leur véritable tâche qui est d'éveiller peu à peu l'esprit et de l'ouvrir aux idées générales par une culture appropriée, entre sept et vingt ans, aux besoins et aux ressources de chaque âge. Le professeur se doit à tous. Il faut que son enseignement ne soit pas réservé à une élite ni à une petite classe dans la classe ; qu'il y ait une tête de classe, rien de mieux, à condition que cette tête commande à tout le reste et l'entraîne. Il ne s'agit pas de supprimer les derniers ; plusieurs d'entre eux protesteraient... Il s'agit que les derniers soient autre chose que des cancres et que leurs notes vaillent mieux que leurs places. Voilà une vingtaine d'années que les circulaires ministérielles insistent sur cette nécessité ; elles ont raison, mille fois raison. Mais, pour supprimer ce poids mort, qui alourdit une classe et la suit physiquement, tout au plus, surveiller l'âge des écoliers et leurs examens de passage ne suffit pas. Il faut autre chose.

Il faut des classes où le nombre des écoliers soit raisonnable. Sous la Restauration, sous Louis-Philippe, sous Napoléon III, plus tard encore, les lycées de Paris avaient, notamment en rhétorique et en mathématiques spéciales, des classes de 80, 100, 120 élèves. Il était nécessaire que le professeur eût beaucoup d'autorité, de talent et de zèle. Et toutes ces qualités se rencon-

traient parfois, en effet, chez le même homme. Mais leur réunion était, malgré tout, assez rare. Et nous pourrions citer tel professeur dont le renom fut très grand, en 1845, et qui ne pouvait s'accorder moins de trois mois pour corriger les compositions de ses élèves. Nous avons trouvé aux Archives, la preuve que, sur des classes de 120 élèves, moins de 10 écoliers remettaient leurs compositions. Les inspecteurs généraux de 1830 à 1870 ne cessaient guère de déplorer, dans les classes trop nombreuses, les queues de classes interminables. Autre inconvénient majeur des classes trop nombreuses : impossibilité pour le professeur de connaître tous ses élèves.

Il a donc été très sage de décider qu'en théorie une classe ne devrait pas désormais dépasser 35 élèves : nous voudrions pouvoir dire que les nécessités pécuniaires ont toujours permis à la pratique d'être respectueuse du principe.

Pour ces classes, nombreuses ou non, l'Université avait son idéal que formulait une circulaire, dès le 5 novembre 1810 : « Le but de l'Université est l'uniformité de l'enseignement ». Et certains, poussant plus tard cette uniformité à ses limites extrêmes, applaudissaient au geste légendaire prêté au ministre de l'Instruction publique ; M. Fortoul tirant sa montre, se serait cru, certain jour, fondé à dire : « En ce moment, dans tous les lycées, on corrige un thème latin ». Mais, au-dessous de cette uniformité extérieure et toute puérile, il y en a une autre que les programmes ont consacrée. Ces programmes, Napoléon les a fait élaborer dans leur ensemble, la Restauration les a retouchés dès 1815 et, depuis lors, chaque gouvernement leur a donné la marque de son esprit. Nous avons retrouvé la première ébauche de quelques-uns : c'est aux professeurs de Paris qu'elle fut demandée. Les gouvernements absolus eux-mêmes, en 1820, par exemple, et dans les années suivantes, ont toujours estimé

de leur intérêt de faire appel à la compétence des professeurs titulaires ou des agrégés.

Il est trop clair que, dans les lycées de Paris surtout, plus riches d'expérience, les programmes sont moins nécessaires que dans certains lycées ou collèges de province. La lettre de ces programmes importe beaucoup moins que leur esprit. Ils peuvent être des auxiliaires utiles et des conseillers; ils n'ont jamais gêné les initiatives ni les personnalités. Déclamer contre le détail des programmes nous a donc toujours paru chose assez vaine. L'instrument est peu de chose, la manière de s'en servir est beaucoup.

Bien loin de voir la condamnation des programmes dans leur perpétuelle transformation, nous y voyons la meilleure preuve que l'enseignement secondaire est poussé par le tourment du mieux. Peu d'époques ont vu plus de changements et de plus grands que nous en avons vu depuis 1789 et même depuis 1802 ; il en est résulté des façons nouvelles de regarder la vie et de la comprendre. Et l'on voudrait que le lycée, qui doit dresser l'enfant à cette vie, lui en donner l'apprentissage et l'armer pour elle, s'obstinât à lui tourner le dos ! Puisque la vie évolue, il faut donc qu'évoluent aussi les lycées et leur enseignement. Le tout est de calquer l'évolution de cet enseignement sur l'évolution de notre temps, de distinguer ce qui est caduc et ce qui est durable, d'harmoniser l'esprit de tradition avec l'esprit de progrès.

La grande nouveauté de l'enseignement, depuis 1802, c'est la part très large faite aux sciences d'abord, aux diverses spécialités ensuite.

Par réaction contre l'Ancien Régime, les écoles centrales de la Révolution avaient donné la préférence aux mathématiques sur les humanités. Quand furent organisés les lycées parisiens,

l'opinion réclamait déjà en faveur des études classiques d'autrefois et Bonaparte tint compte de ce retour de l'esprit public. La Restauration laissa naturellement le pas aux lettres sur les sciences, et, avant d'obtenir au concours général un prix d'honneur, les sciences durent attendre jusqu'au 5 juin 1835, pendant le ministère Guizot. C'est seulement en 1866 qu'une autre décision ministérielle a fait du lycée Saint-Louis ce qu'il est resté depuis : une maison plus spécialement consacrée aux sciences. Jusque-là, Louis-le-Grand lui avait disputé victorieusement la prééminence par 12 prix d'honneur, contre 8 à Saint-Louis. Leur concurrent le plus favorisé, Charlemagne, n'avait remporté que quatre fois la palme. Depuis soixante ans, c'est la vieille rivalité des sciences et des lettres qui a suscité les principales réformes de l'enseignement : c'est elle qui a suggéré à M. Fortoul, en 1852, l'idée de sa *bifurcation* et cette idée, dit M. Ch. Seignobos[1], ressemble à celle qui a inspiré le *système des cycles*, en 1902. Le décret du 10 avril 1852 se réclamait de Napoléon Ier. Après les études primaires, il ouvrait aux jeunes gens « deux voies distinctes, l'une dirigée vers les lettres, l'autre vers les sciences... Les enfants... entre quatorze et quinze ans, aidés des lumières de leurs parents et de leurs maîtres, devront, disait le décret, faire leur choix ». Mais, la dernière année, les élèves des deux sections seront réunis dans une même classe appelée *Logique* « pour vérifier ensemble les procédés qu'ils ont suivis séparément ».

Quand M. Victor Duruy devint ministre, en 1863, la bifurcation était déjà condamnée dans l'opinion ; il la supprima. Il lui reprochait d'arrêter, pour beaucoup, les études classiques à la quatrième, et de couper en deux l'esprit des élèves par la

1. *La lutte scolaire en France*, cit., 1912, p. 184.

séparation complète de la littérature et des sciences. Il avait pu voir essayer au lycée Charlemagne un enseignement nouveau, dont on lui attribue à tort l'idée première. On a trop oublié qu'en août 1863, à la distribution des prix de Charlemagne, M. Dumas avait pu dire [1] : « C'est ici même... que la pensée d'un enseignement secondaire *spécial* à l'agriculture, au commerce, à l'industrie et aux arts, prit un corps durable... Il a prospéré parmi vous et s'est propagé dans presque tous nos lycées. Au moment où la sanction légale lui est enfin promise, j'aime à le proclamer ».

M. Duruy n'a donc imaginé ni le mot ni la chose. Un lycée parisien avait, depuis vingt ans, ouvert la voie où s'engagea le ministre. M. Duruy ne fut même pas le premier à généraliser ce qu'on avait fondé à Charlemagne. Il reste qu'il le systématisa, le défendit avec éclat, et l'étendit à toute la France ; enfin, en dépit du Parlement qui refusa les crédits, en dépit des ministres du Commerce, des Travaux Publics, qui accusaient ce projet d'empiéter sur leur propre département, il sut lui donner la victoire.

M. Duruy sut, mieux que personne, adapter l'enseignement aux besoins de notre époque. « Entre l'enseignement primaire, disait-il, — qui donne à cinq millions d'enfants les premiers éléments de l'écriture, de la lecture et du calcul — et l'enseignement classique, — qui, ne s'adressant qu'à un petit nombre est nécessairement aristocratique, — il se trouvait un abîme. Sur ce fossé infranchissable, l'enseignement secondaire spécial jetait un pont. »

« Je ne prétends pas, continuait-il, mettre l'atelier dans l'école, ni supprimer l'apprentissage » ; je veux seulement

1. *Les Jésuites de la rue Saint-Antoine et le lycée Charlemagne*, par E. de Menorval, 1872, p. 226.

« aux futurs officiers de l'industrie et du commerce faire apprendre les principales applications de la science, en même temps que l'histoire de leur pays et les langues étrangères ». « L'ignorance de ces idiomes oblige nos industriels et nos négociants à prendre pour commis des Suisses et des Allemands ». N'était-ce pas mettre en des mains étrangères les secrets de notre richesse nationale ?

Et M. Duruy concluait [1] : Il faut « deux ordres d'études différents, pour deux catégories distinctes d'élèves : aux uns, les humanités et un commerce prolongé, durant sept ou huit ans, avec les plus belles intelligences de la Grèce, de Rome et de la France, aux autres, pressés d'entrer dans la vie active », une scolarité plus courte et un enseignement dont leur profession profitera. Car M. Duruy s'expliquait : à Chartres, centre agricole, on enseignerait *plus spécialement* aux élèves les applications de la chimie et de la physique ; à Saint-Étienne, la métallurgie et l'exploitation des mines ; à Lyon, les soieries. Il s'appelait donc *spécial* parce qu'il devait varier suivant le caractère de la région où chaque lycée était situé.

Si le lycée Charlemagne n'avait pas été placé dans un quartier d'industrie et de commerce, l'enseignement spécial n'y aurait pas pris naissance. Pour un quartier dans Paris, on avait commencé à faire ce que le ministre voulait achever pour toutes les régions françaises.

L'idée de cet enseignement spécial correspondait si bien aux exigences de la vie actuelle qu'il s'est précisément appelé, en 1895, *enseignement moderne*. On le retrouve depuis 1902 dans nos sections B du premier cycle, qui n'apprennent aucune langue morte, et dans nos sections D ou Sciences-langues du

1. Voir *La lutte scolaire*, citée, p. 210-212, *le ministère Victor Duruy*, par A. Lebey.

second cycle. Sous différents vêtements, c'est toujours lui qu'on découvre; on a beau changer son état civil, sa personnalité demeure.

Tous nos lycées parisiens, sauf Louis-le-Grand, ont dû faire accueil à l'enseignement préconisé par M. Duruy : mais Charlemagne, Saint-Louis, Voltaire et Rollin plus que les autres. Henri IV lui-même s'est laissé partiellement gagner.

Louis-le-Grand, lui, est resté la métropole des études littéraires : dans le premier cycle, il n'a pas de section B ; dans le second cycle, pas de section D. Le latin est toujours là, dans son domicile d'élection, dans son *home*.

Mais le grec n'y est pas sacrifié : et, sur ce point encore, les traditions de la maison se rencontrent avec les idées chères à M. Duruy : encourager les humanités. Sous le Directoire, en l'an VII, le grec eut au Prytanée (le ci-devant Louis-le-Grand) les honneurs de l'enseignement. Il les partageait dès lors avec l'École centrale du Panthéon, berceau de notre lycée Henri IV. Et, de nos jours, Henri IV et Louis-le-Grand sont les deux principales pépinières de notre École normale supérieure. C'est en 1894 que Louis-le-Grand inaugurait à Paris les Rhétoriques supérieures. Henri IV suivit bientôt cet exemple, puis Michelet et depuis octobre 1903, Lakanal[1], Condorcet et Janson eurent leur tour.

M. Duruy avait-il prévu ce danger de pousser trop loin les études « modernes » : décapiter les études classiques ? Il se peut, car il a écrit : « *A tout prix, il faut sauver l'enseignement classique* qui, entre les divers moyens d'étude, est celui qui peut le mieux préparer cette aristocratie de l'intelligence, dont nos démocraties modernes ont plus besoin que toute autre société ».

1. *Rhétoriques supérieures et vétérance*, par Henri Bernès, p. 9-13 des *Acta et Gesta* du lycée Lakanal, 1902-1903.

Tout récemment, un ancien président du conseil, M. Ribot, et, avec lui, les grands maîtres de l'Université, M. Steeg et M. Guist'hau, n'ont pas dit autre chose. Le jour où la culture latine se perdrait chez nous, la première de toutes les nations latines serait menacée dans son prestige, et son rôle dans le monde cesserait d'être digne de son histoire.

Rassurons-nous : depuis 1802, nos grands lycées parisiens qui ont été plus que tous les autres, les meilleurs ouvriers de cette culture, sentent tout le prix de notre patrimoine national. Mais, ils le savent aussi, ce patrimoine a été magnifique, surtout aux époques où notre génie propre a su exprimer avec une éloquente clarté ce que le reste de l'humanité n'éprouvait que confusément. Chaque jour étend davantage le champ de la connaissance, parce que, chaque jour, les spécialistes préparent les découvertes ou les accomplissent. Les lycées parisiens pouvaient-ils longtemps laisser à un même professeur le soin d'enseigner tout ce que les élèves de sa classe ont le droit d'apprendre ? L'histoire, la géographie, les sciences physiques et naturelles, les langues vivantes.

L'histoire, avant 1818, était considérée comme un hors-d'œuvre. Chaque professeur était invité à lui accorder, l'été, une demi-heure après la classe du soir. Depuis 1818, elle obtint un professeur particulier, qui eut deux heures par semaine, de la quatrième à la Rhétorique, pour enseigner les annales du monde, en quatre ans. Chaque fois que le libéralisme recula, la part faite à l'histoire dans l'éducation de l'esprit fut diminuée : ainsi, en 1821, l'histoire de France disparut de la Rhétorique ; jusqu'en 1848, l'histoire s'arrêtait au seuil de la Révolution ; en 1853, nous avons vu que l'agrégation d'histoire avait disparu. Le professeur parlait, les élèves prenaient des notes et en composaient une rédaction. On finit, vers 1880, par s'apercevoir

que ces rédactions ne valaient pas le temps excessif qu'elles dévoraient et l'on eut la sagesse de les abolir. A cette même époque, on s'accorda pour flétrir « l'histoire-bataille » et les stériles accumulations de faits. Sous l'influence de Fustel de Coulanges, la mode passa à l'histoire des institutions.

Depuis vingt ans, c'est l'histoire des mœurs et de la civilisation qui l'emporte, et l'histoire de l'art commence enfin à conquérir, dans le dernier cycle, la place qu'on avait oublié jadis de lui garder. Les professeurs d'histoire les plus fameux des lycées de Paris furent, pour ne parler que des anciens : Gaillardin à Louis-le-Grand, Toussenel et Brissaud à Charlemagne, Anquez, Fustel de Coulanges et Victor Duruy à Saint-Louis, MM. Gazeau, Vast et Jalliffier à Condorcet, M. Lavisse à Henri IV.

La géographie ne fut longtemps considérée que comme une servante très humble de l'histoire, on ne voulait voir en elle que la géographie historique; elle était de l'histoire en surface. « Je n'ai fait de la géographie à Charlemagne, nous disait M. Lavisse, qu'une seule fois ; le jour où, derrière M. Boissier, une carte se détachant, je fus chargé de la raccrocher ». La nomenclature prenait la place des idées ; on ne disait pas un mot de la nature des terrains, de la direction des vents, de la quantité des pluies ni de leur saison. Tout ce qui explique les faits et enchaîne les phénomènes était lettre close. Ce fut, entre 1870 et 1885, une grande surprise : on découvrit peu à peu que le relief n'est pas nécessairement une série de chaînes montagneuses, que tous les fleuves ne coulent pas nécessairement au fond de bassins, comme l'avait imaginé Buache au XVIII[e] siècle et comme on n'avait pas manqué de l'enseigner depuis. Et on finit par se douter que la géographie avait pour tâche d'expliquer l'action du sol sur l'homme et la réaction de

l'homme sur le sol. Les élèves et les publications de M. Vidal de La Blache ont réussi à donner à la géographie dans l'enseignement supérieur d'abord, dans l'enseignement secondaire ensuite, une méthode et une allure qui finiront par la faire ressortir à l'enseignement des sciences naturelles bien plus encore qu'à l'enseignement de l'histoire.

C'est à Louis-le-Grand que le premier professeur de sciences naturelles, M. Arvers, a été installé, dès 1827, et c'est à ce maître que le lycée fut longtemps redevable des beaux succès que lui valut, au concours général, cette spécialité nouvelle. On ne tarda pas à comprendre qu'un maître de l'enseignement secondaire était, pour initier les élèves à l'anatomie et à tels de ses mystères d'explication délicate, préférable à un médecin si distingué fût-il. Un auditoire de collégiens ne peut être confondu, sans inconvénients graves, avec un auditoire d'étudiants.

Peu à peu, l'enseignement des sciences physiques et chimiques conquit, lui aussi, son autonomie; auprès du cabinet d'histoire naturelle, se créa et s'enrichit, à Louis-le-Grand et dans tous les lycées, un cabinet où les machines électriques, les instruments d'acoustique et d'optique voisinèrent avec le peuple, aux flacons multicolores, de la plupart des corps connus. C'était, presque chaque année, des dépenses supplémentaires au budget des lycées : et si, de nos jours, Janson de Sailly, Michelet, Lakanal, Carnot et surtout Saint-Louis ont, à cet égard, des installations modèles, c'est que les efforts de leurs devanciers Louis-le-Grand, Henri IV, Condorcet et Charlemagne n'ont pas été perdus.

Les langues vivantes ont eu beaucoup plus de difficultés à conquérir leurs lettres de bourgeoisie et il a fallu nos désastres de 1870 pour les leur donner. C'est seulement depuis lors que leur enseignement est devenu obligatoire et universel. Ces

langues n'étaient encore que l'allemand et l'anglais ; ce n'étaient ni l'italien, qu'on enseigne aujourd'hui à Louis-le-Grand, Carnot, Michelet, Henri IV, ni l'espagnol qu'on enseigne à Rollin depuis la troisième, à Louis-le-Grand, à Condorcet, Michelet, à Janson, Henri IV, Charlemagne, Carnot, ni le russe qu'on a tenté un moment d'enseigner à Louis-le-Grand et à Rollin [1]. On admettait bien, depuis 1863 surtout, l'utilité des langues modernes pour l'enseignement spécial, mais des universitaires très haut placés [2] estimaient que les langues anciennes forment l'esprit, le jugement, le goût, alors que les langues vivantes forment surtout la mémoire ; qu'elles apprennent à parler ou à lire et fort peu à penser. Ils les avouaient bonnes pour des savants, des professeurs, des officiers, certains ingénieurs, certains industriels, certains commerçants mais non pour le commun des mortels. Et les lycéens de Paris flétrissaient, en le nommant le *prix des bonnes*, un prix de langues vivantes au Concours général.

Aujourd'hui, le procès des langues vivantes est gagné chez nous. Ce que demandaient depuis la Restauration les proviseurs de Louis-le-Grand, faire apprendre aux enfants, dès la huitième et la septième, le vocabulaire de ces langues, est une chose que les programmes de 1880 ont décidée ; on est parvenu, depuis plus de dix ans, à faire, en allemand, la classe d'allemand, et, en anglais, la classe d'anglais. Les bons élèves sortent du lycée sachant au moins une langue étrangère. Nous ne déciderons pas si l'étude pratique des mots et l'ambition de former les élèves à la conversation courante n'a pas conduit certains

1. A. Rousselot, *l'ancienne communauté de Sainte-Barbe et le collège municipal Rollin*, Paris, 1900, p. 164.

2. Francisque Bouillier, membre de l'Institut, ancien inspecteur général, ancien directeur de l'École normale supérieure, *l'Université sous M. Ferry*, Paris in-8° 1880 ; p. 317 et ss. Deuxième appendice : Contre l'enseignement universel et obligatoire des langues vivantes.

maîtres à négliger un peu trop la grammaire et la littérature : ce sont là des questions qui divisent encore, à l'heure présente, les spécialistes. La « méthode directe » a ses adversaires, elle a ses partisans. Mais on peut bien dire que, depuis trente ans, les langues vivantes on fait, chez nous, plus de progrès qu'en trois cents ans. Et l'on vient de juger sans danger, maintenant qu'elles sont à la mode, de diminuer un peu, à partir de 1912-1913, le nombre d'heures qu'on leur réservait. Nos lycéens n'ont-ils pas appris que le chemin de l'étranger pouvait être, pendant les vacances, le chemin de l'étude ; l'Allemagne et l'Angleterre ne se chargent-elles pas, chacune, de leur enseigner leur langue propre. Et l'on a constaté, non sans fierté, que l'étude des langues étrangères en France n'avait pas fatalement diminué les sympathies séculaires de la langue française dans le monde.

Les expériences pédagogiques, poursuivies depuis 1802, finiront bien, sans dommage pour les humanités, par faire, tout auprès d'elles, leur place exacte aux sciences, à l'enseignement moderne, aux langues vivantes et aux autres spécialités. L'Université a eu l'intelligence de démêler certaines vérités, le courage de les proclamer, la volonté de les soutenir : elle saura trouver, à force de tact et de mesure, l'harmonie nécessaire entre l'enseignement d'autrefois et l'enseignement d'aujourd'hui, entre l'esprit de tradition et l'esprit de progrès.

L'œuvre éducative des lycées parisiens est très digne de leur transformation matérielle et de leur évolution intellectuelle. Ils n'ont cessé de s'éloigner de leur idéal primitif : ressembler à un couvent et à une caserne, pour s'approcher de leur idéal nouveau : ressembler à la famille et la prolonger en dehors d'elle-même.

Associer une caserne et un couvent était d'une audace assez

plaisante et un mariage politique de cet ordre, fût-il béni par Napoléon, ne pouvait rassurer très longtemps la vie conjugale commune. La caserne sous l'Empire, se reconnaissait à l'uniforme imposé aux administrateurs, aux professeurs, aux maîtres, aux élèves, elle se reconnaissait aux sous-officiers frottés de latin qui composaient, pour une bonne part, l'armée des maîtres d'études, et au groupement des élèves par compagnies de vingt-cinq. Dans chaque compagnie, il y avait un sergent et quatre caporaux, choisis dans l'élite des élèves. Parmi les élèves les plus âgés, les mieux bâtis et les mieux notés, le sergent-major était nommé et il commandait à toutes les compagnies. On mangeait par compagnies, on s'amusait par compagnies, on dormait par compagnies. Tous les jours, de onze heures à midi et demi, c'étaient des exercices militaires. Le signal de tous les exercices était donné par le tambour et non par la cloche. Enfin les élèves punis étaient condamnés à la prison, à la salle de police, aux arrêts, et, depuis 1809, à la privation de l'uniforme[1].

Le couvent se laissait voir à l'obligation du célibat imposée au proviseur et au censeur; à la prière faite publiquement matin et soir; aux offices obligatoires, chaque dimanche; aux aumôniers attachés à chaque lycée et chargés, sous la surveillance des proviseurs, de tout ce qui avait rapport à la religion; depuis septembre 1811, à la récitation quotidienne, dans toute les classes, de deux ou trois versets du Nouveau Testament.

Napoléon aurait voulu mettre l'Église, en partie au moins, dans l'Université. La Restauration, faute de pouvoir supprimer l'Université, tenta de la mettre dans l'Église. Quand Louis XVIII

1. Aulard, *Napoléon Ier et le monopole universitaire*, p. 93-94, 269-270, 282-3.

créa le collège Saint-Louis à Paris, il lui donna, nous le savons, un abbé comme proviseur, puis un autre abbé succéda au premier[1]. Les proviseurs taxés de libéralisme furent inquiétés et même, comme Daireaux à Charlemagne, ou, comme Malleval à Louis-le-Grand, destitués. Les professeurs et les maîtres suspects d'irréligion furent écartés; les anciens prêtres mariés, flétris par les deux lettres P. M., furent évincés. Des abbés furent placés dans des chaires importantes. L'abbé Nicolle était nommé recteur de Paris, et Mgr de Frayssinous, appelé aux fonctions de Grand maître, écrivit : « Celui qui aurait le malheur de vivre sans religion ou de ne pas être dévoué à la famille régnante devrait bien sentir qu'il lui manque quelque chose pour être un digne instituteur de la jeunesse. Il est à plaindre; même, il est coupable. Je n'ai pas le droit d'interroger les consciences; mais certes j'ai bien celui de surveiller l'enseignement[2]. » L'uniforme militaire avait fait place, pour les élèves, à un uniforme civil ; la cloche avait fait taire le tambour (Pl. 17).

Mais les convictions ne se décrètent pas et la jeunesse des collèges parisiens résista : elle se jeta dans l'opposition. Elle croyait voir partout l'œil de la Congrégation et la main des Pères de la Foi. Les derniers frissons de la fièvre qui l'avaient agitée pendant les Cent-Jours la secouaient encore par accès périodiques. Elle rêvait de batailles ; elle regrettait que les collèges eussent remplacé les lycées ; elle ne voulait plus obéir à la cloche, mais au tambour ; elle trouvait ridicule, pour elle, tout uniforme non militaire. Des désordres graves, en août 1815, avaient troublé Charlemagne. Deux révoltes éclatèrent à Louis-le-Grand, en 1819 et en 1824 ; une autre à Henri IV.

1. Voir plus haut, p. 45 et plus bas, p. 151.

2. *La lutte scolaire*, citée, p. 67.

Lacordaire, nommé second aumônier du lycée Henri IV, rédigea, en 1830, un mémoire secret, signé par les huit aumôniers des collèges de Paris, pour dénoncer l'incrédulité qui s'emparait de presque tous les élèves, vers la quinzième année : « quand le cours de leurs études est achevé, parmi ceux qui sortent de Rhétorique ou de Philosophie, faut-il dire combien il en est dont la foi se soit conservée et qui la mettent en pratique ? Il en est environ, chaque année, un par collège[1]. »

Mais il semble bien, d'après les rapports encore inédits de l'Inspection générale et d'après les appréciations annuelles des proviseurs, que ce pessimisme soit exagéré. Il était de mode, depuis 1815, de représenter *a priori* les collèges royaux de Paris, comme autant de foyers d'athéisme[2]. Cependant Montalembert, entré à seize ans, en 1826, à Sainte-Barbe-Rollin où il fit sa Rhétorique et sa Philosophie, rendait plus tard très loyalement cet hommage à son ancien professeur de Rhétorique : « Je vous dois la justice de déclarer que jamais je ne vous ai entendu dire un seul mot, dans le cours de vos leçons, qui pût encourager l'incrédulité[3]. » Il serait intéressant de savoir combien, dans les rangs du parti catholique et parmi les soutiens de l'*Avenir*, se trouvaient d'anciens élèves des collèges royaux de Paris : mais n'oublions pas que si Montalembert fut élève de l'Université, Lacordaire ancien boursier du lycée de Dijon, ne l'était pas moins lui-même.

Les journées de juillet 1830 apparurent à la bourgeoisie libérale des lycées parisiens comme la revanche nécessaire. Dans tel collège, à Bourbon, par exemple, on vit tel professeur

1. *La lutte scolaire,* citée, p. 110.

2. Voir Gilb. Stenger. *La Société française pendant le Consulat,* 6e série, p. 407, Paris, Perrin 1908.

3. Voir ci-dessous, p. 161-172.

aider à la construction des barricades[1]. Les collégiens de Louis-le-Grand tout au moins adressèrent aux ministres des pétitions qui sont conservées au Palais Soubise, pour recouvrer leur uniforme militaire et leurs armes de la période impériale. Au bout de peu de temps, le gouvernement sembla rétrograde et, dans la jeunesse des collèges, l'opposition fit des recrues nouvelles. En mars 1834, des élèves de Bonaparte, de Louis-le-Grand et de Charlemagne résolurent d'avoir un journal pour y défendre, en bons hugolâtres, le romantisme contre l'éducation trop sévèrement classique et pour y flétrir, d'une plume indignée, les abus des collèges et le régime des pensions. *La Presse des Écoles* vécut jusqu'aux vacances.

La politique, aux derniers mois du Gouvernement de Juillet, agitait, à Louis-le-Grand, toutes les cervelles. En juillet 1847, les scandales Teste, Cubières et Praslin y étaient vivement commentés : « on en parle beaucoup au collège, écrivait un élève de rhétorique[2] ; on attaque le roi. Des amis m'ont dit qu'il n'y était pour rien ; qu'il avait bon dos. » Le 8 février 1848, nouvelle lettre du même, passé en philosophie : « Chers Parents, Tout est en émoi dans le quartier Latin ; quoiqu'en cage, nous savons tout ; nous sommes tenus au courant par les externes... Des hommes en blouse ont passé sous nos fenêtres, en criant : A bas Guizot... Si on fait tous les banquets dont on parle, les Français seront capables de mourir d'indigestion... Au collège, nous ne sommes point menacés de mourir de cette façon. »

La religion se pratiquait librement dans les collèges[3], mais la tolérance y avait pris la place de l'ancienne bigoterie. Les

1. Voir ci-dessous, p. 141.

2. Henri Dabot, *Lettres d'un lycéen et d'un étudiant* de 1847 à 1854, Péronne, Paris, pet. in-12° (1891), p. 2-5.

3. *Ibid.*, p. 2-4, et cf. notre *Histoire de Louis-le-Grand* (en préparation).

internes protestants d'Henri IV, de Saint-Louis et de Louis-le-Grand avaient obtenu, à Louis-le-Grand, une chapelle et un pasteur. Les élèves israélites, un rabbin. La neutralité religieuse pénétrait dans les collèges où les divergences confessionnelles reflétaient les divergences confessionnelles du pays. Un protestant, Guizot, avait été ministre de l'Instruction publique, avant d'être président du Conseil. On était donc bien loin de Mgr Frayssinous et, le 22 mai 1841, *Le Temps* proposait de déclarer incompatibles les fonctions de prêtre avec celles de professeur.

Les journées de février et surtout les journées de juin 1848 vidèrent les lycées de Paris : les élèves d'Henri IV et de Saint-Louis se sauvèrent et roulèrent dans la rue avec des fusils ; Charlemagne et Louis-le-Grand furent mitraillés. Administrateurs, professeurs et maîtres furent embrigadés dans la garde nationale où les élèves les plus âgés les suivirent. Ils furent dans l'insurrection de juin du côté des barricades où l'on défendait l'ordre et les lois.

L'échauffourée calmée, l'Empire se chargea de rétablir dans les lycées la discipline militaire, inaugurée, jadis, par le vainqueur de Marengo ; les exercices du fusil, les compagnies, les sergents et le tambour reparurent ! Un moment, l'Université sembla livrée à l'Église ; des ecclésiastiques furent nommés inspecteurs généraux et les voltairiens furent suspects. Mais, malgré tout, la discipline claustrale de jadis ne fut pas reprise. Si le lycée rappela encore la caserne, il ne rappela plus le couvent. La demi-rupture de Napoléon avec le clergé, à propos de la guerre d'Italie, et la nomination en 1863 de M. Duruy à l'Instruction publique montra que, dans la réaction, il y avait des degrés et que l'on avait la sagesse de s'arrêter en deçà des derniers.

Depuis la chute de l'Empire, ce fut justement la protestation contre la discipline trop régimentaire de jadis qui accéléra la décadence de l'internat. Mais cette protestation datait de loin : nous montrerons dans notre histoire de Louis-le-Grand, qu'elle prit forme et vigueur dès la seconde moitié du Gouvernement de Juillet. Les progrès de l'externat amenèrent un double résultat : 1° Les parents se dérobèrent de moins en moins à leurs devoirs d'éducateurs; ils s'occupèrent davantage de leurs enfants à mesure qu'ils demandèrent au lycée de s'en occuper moins longtemps; 2° le lycée se considéra de plus en plus comme le représentant de la famille. Dans les lycées de jadis, les droits de l'État s'étendaient parfois aux dépens des droits des parents; dans les lycées d'aujourd'hui, c'est le contraire. Et l'on a vu à Paris, dans ces dernières années, une association des pères de famille se fonder auprès de certains lycées, pour y collaborer efficacement à toutes les améliorations désirables. Par voie de conséquence, le lycée, qui se substitue un moment aux parents, a de plus en plus le souci de développer le sens de l'initiative et de la responsabilité chez les enfants; de les dresser aux bonnes manières, à la politesse, et de leur donner ces habitudes d'esprit et de caractère qui feront d'eux des gens de bonne compagnie. Le professeur qui, presque seul au lycée, prend contact avec les externes, se doit donc, et de plus en plus, d'être mieux qu'un littérateur, un grammairien, un mathématicien, un historien, ou un linguiste; il doit être un père de famille, un éducateur. Et comme, pour enseigner la bonne éducation, il est indispensable de la connaître, il doit, ce me semble, donner l'impression qu'il serait à sa place dans un salon comme dans une chaire. Jadis la robe professorale pouvait masquer certaines tenues fantaisistes, dont les sexagénaires aujourd'hui se souviennent; la robe désormais a cessé d'être secourable.

Les lycées parisiens en sont donc venus à rapprocher le plus possible la vie d'internat de la vie de famille. Les conversations sont autorisées au réfectoire et dans les corridors : c'est Janson qui a donné l'exemple. Les sorties sont multipliées et, pour peu qu'ils y soient autorisés par leurs familles, les élèves des classes supérieures sortent seuls. Ce que le lycée Henri IV avait, le premier, osé sous Louis-Philippe est devenu désormais, après un mouvement de surprise, la règle générale. Les sanctions disciplinaires sont si réduites qu'il serait imprudent de les diminuer encore. La discipline est préventive plutôt que répressive.

Si le lycée emprunte beaucoup d'elle-même à la vie familiale, il lui donne beaucoup de lui-même : le frottement des caractères y émousse les angles ; les faiblesses, dont abusent les enfants gâtés, n'y ont point cours ; le sentiment de l'égalité s'y développe et aussi le respect du travail et du talent, le goût de l'amitié et de la bonne camaraderie. C'est depuis cinquante ans que les associations d'anciens élèves se sont fondées dans les lycées ; elles renouent les liens formés sur les bancs, elles prolongent la vie d'autrefois, elles rajeunissent les vieux souvenirs, elles enseignent le bienfait de la solidarité humaine. Elles sont une preuve, entre beaucoup d'autres, que l'œuvre éducative des lycées parisiens est de moins en moins stérile ; que chacun de ces lycées est une personne morale, dont le cœur vibre et dont l'âme survit aux années mortes.

---

# CHAPITRE II

## HISTOIRE MONOGRAPHIQUE DES LYCÉES PARISIENS

Les lycées parisiens ont beau se ressembler comme des frères, ils n'en gardent pas moins leur physionomie propre et ils ont une âme distincte. Nous venons de dire ce qu'était leur histoire commune, il convient maintenant de rechercher leur vie particulière et de souligner leurs tendances diverses.

La date de leur naissance est d'abord la marque première de leur originalité et de leur caractère. L'Université, leur mère à tous, semble avoir le secret d'une éternelle jeunesse : son glorieux renom d'*Alma parens* reçoit des années une justification toujours plus profonde. Vénérable par son âge, et toujours printanière par ses œuvres : elle ne se lasse jamais de donner au monde des rejetons nouveaux. Ses fils s'échelonnent, tout le long du précédent siècle, et, en ce moment même, son dernier mot n'est pas dit encore.

Le premier de ses fils est le *Lycée Louis-le-Grand :* c'est en le formant qu'elle s'est entraînée à modeler les autres. Après lui, trois magnifiques jumeaux, annoncés à l'Europe le 10 septembre 1803 (23 fructidor an XI). Nous les appelons aujourd'hui les *Lycées Henri IV*, *Charlemagne*, *Condorcet*.

Pendant les années qui suivirent, la province accapara les soins de l'Université : Paris ne pouvait être jaloux. La France



*Bedeau*

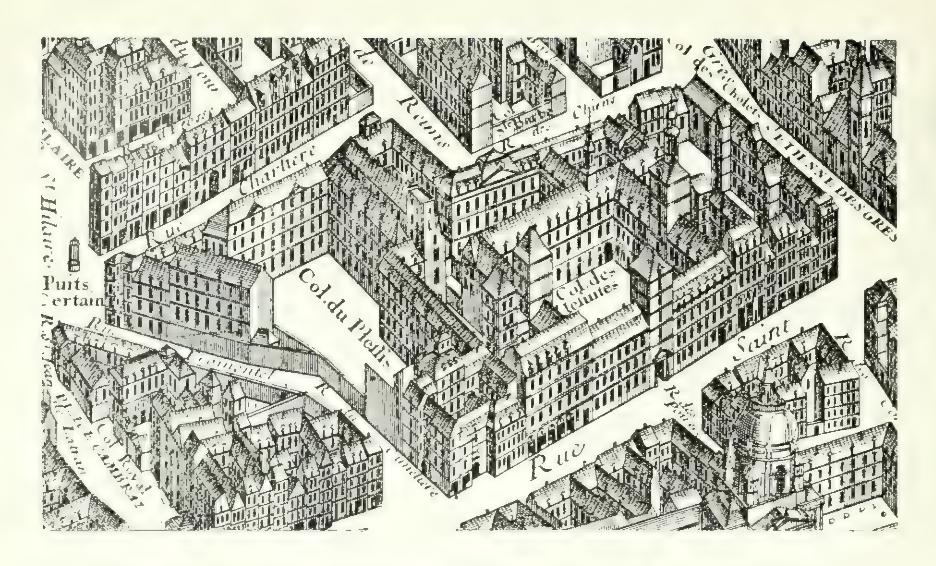


*Recteur*




UNIFORMES DE LYCÉENS AUX XIX$^{e}$ ET XX$^{e}$ SIÈCLES

(Page 60.)




L'ANCIEN LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, D'APRÈS LE PLAN DE TURGOT, 1739.



LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

L'ANCIENNE FAÇADE SUR LA RUE SAINT-JACQUES, EN 1884

(Page 87.)

valait que l'on songeât à elle. Promise dès le 14 mai 1813, la résurrection du vieux Collège d'Harcourt ne fut réalisée que le 23 octobre 1820 : ce fut le *collège* puis *Lycée Saint-Louis*.

Une autre promesse, faite le 21 mars 1812, fut suivie d'une autre résurrection, le 6 octobre 1830 : le *collège municipal Rollin* renaquit, rue des Postes, des cendres de l'antique Sainte-Barbe, sans obtenir le privilège envié par un rival heureux, M. de Lanneau, de garder le nom de la « Minerve chrétienne ; » ce nom resta désormais la propriété des murs et du sol où Sainte-Barbe avait habité jadis.

Avec les Lycées Charlemagne et Condorcet, l'Université avait, deux fois déjà essaimé, hors du pays latin. Elle sentait le besoin, de se donner de l'air, sous peine de perdre le contact avec les réalités du siècle : il lui fallait à Paris ne point fermer les yeux à la vie de la capitale. Paris vantait le bienfait de l'espace, des grands parcs, des ombrages. Et l'on eut, aux portes de Paris, deux lycées à la campagne : de 1853 à 1864 et à 1886 ce fut, à Vanves, une filiale du vieux Louis-le-Grand, la maison que nous appelons aujourd'hui le *Lycée Michelet*. On le construisit dans une partie des domaines des princes de Condé. A Sceaux, où d'autres Condé vécurent autour de la duchesse du Maine, petite-fille du vainqueur de Rocroy, le *Lycée Lakanal* fut bâti de 1882 à 1885. Ces deux lycées ruraux répondaient à l'idéal que la pédagogie célébrait alors : créer des jardins d'enfants.

Puis ce fut, pour les « minimes » de Louis-le-Grand, le *Lycée Montaigne* (1885). On voulut concilier, en mettant en face de leurs fenêtres les arbres du Luxembourg, les exigences du grand air et la tentation de rester fidèle aux séductions de la grande ville.

Mais Paris s'étendait de plus en plus et l'Université fit comme Paris : dans les quartiers nouveaux, de nouveaux lycées poussèrent et grandirent. Vers l'ouest, où une loi mystérieuse

pousse le développement des grandes villes, on vit dès 1884 le *Lycée Janson de Sailly* ouvrir ses portes et, dès 1889, le *Lycée Buffon ;* à l'est, ce fut, dès 1890, le *Lycée Voltaire ;* au nord, le *Lycée Carnot* fut donné en étrennes au quartier Monceaux, le 1[er] janvier 1895.

Et l'on parle en ce moment même d'élever bientôt, à l'orée du bois de Boulogne, le *Lycée de Neuilly*.

Ainsi, le tronc vénérable de l'Université parisienne avait, un moment, sous la Terreur, perdu presque toutes ses branches; une seule avait résisté : celle du vieux *Louis-le-Grand*. Elle fut la preuve que la sève sommeillait mais vivait toujours. Et en effet, le printemps revenu, on vit, sous la rude écorce, pointer et jaillir les rameaux verdoyants : *Henri IV*, *Charlemagne* et *Condorcet*, d'abord, puis *Saint-Louis*, puis *Rollin*, en attendant *Michelet* et *Lakanal*; enfin *Janson de Sailly* et *Buffon*, *Voltaire* et *Carnot*. Paris pouvait doubler son étendue et quadrupler sa population ; les derniers rejetons universitaires rejoignaient la grande ville dans ses conquêtes nouvelles.

En étudiant, par rang d'âge, les lycées de Paris, nous suivrons donc un ordre chronologique qui est aussi un ordre logique. Leur date et leur place nous aideront à préciser leur caractère et leurs tendances. Et nous verrons que les lycées de Paris, en dépit de leur ressemblance très germaine, sont autre chose qu'un lycée type, tiré à douze ou treize exemplaires.

Puisque les lycées doivent être une préparation à la vie, ils eussent manqué à leur mission en ne s'adressant qu'à des enfants ou à des éphèbes masculins : notre temps a donc vu éclore les lycées de jeunes filles : lycées Fénelon, Lamartine, Molière et Victor Hugo. Mais ces lycées sont encore parés de toute la grâce de la jeunesse. Leurs doyens dépassent à peine un quart

de siècle. Le charme et le prestige du passé ne nous attarderont donc pas dans les murs de ces maisons un peu neuves. Nous nous bornerons à dire, en quelques pages, comment ces derniers venus se sont montrés dignes de la place d'honneur que l'Université leur réservait. Cette jeune garde de la Grande Armée a déjà mérité mainte couronne de lauriers.

---

## PREMIÈRE SECTION

## LES LYCÉES DE GARÇONS

### I

### LE LYCÉE LOUIS-LE-GRAND[1]

Il a un peu, au regard des autres lycées de Paris ou de province, des airs d'ancêtre. Il lui reste quelque chose de ce prestige qui, pour n'être pas inscrit dans le texte de nos lois égalitaires, a cependant pour lui la consécration du passé et de l'histoire. C'est qu'il a eu la gloire, à maintes reprises, d'être « le chef-lieu de l'Université ». Aujourd'hui encore, il est le siège social de presque toutes les associations universitaires ; c'est dans ses salles que les congrès de professeurs tiennent leurs assises. Il est, comme M. Ferté l'a très heureusement rappelé, « le berceau et le foyer des Associations mutuelles d'Enseignement secondaire. » (Pl. 18, 19, 20).

Au temps des Pères Jésuites[2], il était déjà le plus célèbre collège du monde. Après 1762, son illustre renom lui resta ; c'est

1. 123, rue Saint-Jacques (pl. 18, 19, 20).

2. Nous nous permettons de renvoyer ici à notre volume, qui paraîtra prochainement, sur la monographie détaillée, de Louis-le-Grand (1563-1913) ; tout ce qui suit est emprunté aux documents d'archives et nous en donnerons les cotes dans notre livre.

chez lui que furent alors transférés et les archives de tous les collèges, et la bibliothèque universitaire, et la halle au parchemin et le tribunal académique. C'est en lui que furent absorbés 29 collèges parisiens. Le 9 fructidor an V, Quatremère de Quincy disait de lui : « Il est le collège de toute la France ». Tant que dura le concours général, le premier des élèves appelés à prendre place fut toujours un élève de Louis-le-Grand ; tant que le personnel des lycées de Paris fut admis, lors du 1er janvier, à présenter ses vœux au Ministre, ce fut le proviseur de Louis-le-Grand qui eut la charge de prendre la parole, et, dans l'annuaire de l'instruction publique, le premier inscrit de tous les lycées de Paris et de France, c'est toujours Louis-le-Grand. Après lui, viennent Henri IV puis Charlemagne, Condorcet et Saint-Louis. Il y a, tout de même, autre chose que l'ordre alphabétique : l'ordre des préséances est celui de l'histoire et il est séculaire.

A travers les siècles, Louis-le-Grand usa, plus largement sans doute qu'il n'eût voulu, de l'autorisation de changer son nom. Il commença ce jeu dès l'ancien régime ; connu d'abord, et depuis 1563, sous la qualité de *Collège de Clermont*, il fut baptisé *Louis-le-Grand* en 1682. Puis il s'affubla, en janvier 1793, d'un masque révolutionnaire : au moment où tous ses toits arboraient, en manière de girouettes, le bonnet phrygien, il s'appela *l'Institut des Boursiers Egalité*. François de Neufchateau jugea, en pleine réaction thermidorienne, plus décent de le nommer *Prytanée français* (1798) : le ci-devant Louis-le-Grand fut ensuite, jusqu'au 10 juin 1803, *le Collège de Paris* puis, un an durant, le *Lycée de Paris :* il précédait ainsi, de trois mois, la création des trois autres lycées parisiens et qui sont aujourd'hui Henri IV, Condorcet, Charlemagne.

Napoléon le promut *Lycée impérial;* l'empire à peine tombé,



Phot. Pierre Petit.

L'ANCIEN LYCÉE LOUIS-LE-GRAND. — VUE PANORAMIQUE.



LYCÉE LOUIS-LE-GRAND

COUR D'ENTRÉE (XVII$^{e}$ SIÈCLE)

Page 87



Phot. Vallois.

LYCÉE LOUIS-LE-GRAND. — FAÇADE ACTUELLE, SUR LA RUE SAINT-JACQUES.



Phot. Vallois.

LYCÉE LOUIS-LE-GRAND. — VUE D'UNE COUR INTÉRIEURE.

AU FOND, LA TOUR DE LA SORBONNE)

(Page 87).

Fontanes, qui, lui, ne tombait point encore, arrêtait, dès le 8 avril 1814, en qualité de grand maître : « Le lycée Impérial à Paris prendra désormais le nom de *Lycée Louis-le-Grand* ». Après les Cent-Jours, *Louis-Le-Grand* fut maintenu, mais, comme il n'y eut plus de lycée, il redevint collège et *collège royal*. Au début de mars 1848, il reconquit son titre de *lycée* et il ne l'a plus perdu depuis. Mais il dut s'appeler *Descartes* pour une quinzaine de mois. Dès avant la rentrée scolaire de 1849, il était de nouveau *Louis-le-Grand*, et il l'est demeuré jusqu'à nos jours, sauf un intervalle de deux ans et demi (6 sept. 1870, mars 1873) pendant lequel le nom de Descartes lui était de nouveau imposé. Au total, douze changements de noms en trois cent cinquante ans. C'est le plus anabaptiste des lycées.

Les locaux auraient sans doute gagné à se modifier à l'avenant. Mais on hésita, pendant plus de quatre-vingts ans, avant de trouver le courage de guérir enfin le mal séculaire dont ils souffraient. C'était là, pour le lycée, le revers de sa gloire. Le temps qui s'était chargé de grandir au loin son renom n'avait rien fait pour consolider ses vieux murs et pour les parer.

Le lycée d'aujourd'hui reconstruit depuis 1885, n'a pu conquérir qu'à force d'opiniâtre énergie son emplacement, ses locaux, sa part de lumière et de soleil. Il occupe, à peu près, la superficie de cinq collèges contigus : au centre, Clermont et Marmoutiers, sur la rue Saint-Jacques ; le Mans vis-à-vis de Sainte-Barbe. Sur les deux ailes : les Cholets, au sud, vers la rue Cujas ; le Plessis au Nord, sur la rue du cimetière Saint-Benoît. Mais, d'une part, la rue Saint-Jacques a rogné 147 mètres carrés sur l'ancien lycée ; d'autre part, le collège de France et la rue du cimetière Saint-Benoît élargie ont mangé la moitié de ses bâtiments ou de ses cours à l'ancien Plessis.

Sous le Consulat, la ruine menaçait le collège ou le lycée, de

tous les côtés : le sol se dérobait et les catacombes faisaient mine d'engloutir vers l'angle Nord-Ouest tout le logis des professeurs : dans la nuit du 23 au 24 floréal an IX, il avait fallu, à onze heures du soir, en étayer les murs. Vers l'angle Nord-Est opposé, c'était, en pluviôse an X, un mur entier qui s'écroulait. En 1803, c'était le logis de l'économe qui se lézardait et il fallait abattre un pignon de huit mètres. A l'est, sur la rue Chartière, dans la partie la plus saine et la mieux construite du collège, une prison révolutionnaire avait été installée ; quand elle avait émigré ailleurs, elle avait laissé les locaux dans un tel état qu'ils furent inhabitables pendant plus de six ans.

Ajoutons à cela des lits dévorés de punaises ; une seule table de nuit par dortoirs ; l'absence ou l'insuffisance de ce qu'on nommait pudiquement « les commodités » ; l'inexistence d'un parloir ; des trous béants et marécageux dans les cours ; la pluie et la neige envahissant la bibliothèque, moisissant les livres et pourrissant les planchers ; enfin les fosses d'aisance débordant périodiquement.

Napoléon avait, à la fin de 1813, résolu les améliorations indispensables, quand vint la campagne de France qui donna un autre cours à ses pensées. L'empereur avait cependant eu le temps de loger, dans les bâtiments du Plessis, l'École Normale : elle ne les abandonna enfin à Louis-le-Grand qu'en 1847. Elle avait bien été supprimée pour quelque temps, en 1823, mais le collège n'y avait rien gagné : la Faculté des lettres s'était emparée de la place vacante.

Le collège n'était pas exactement clos ; il n'était pas chez lui. Une vingtaine de boutiques l'envahissaient et multipliaient, pour lui, les chances d'incendies. En 1840, l'Inspection générale était presque optimiste. Elle écrivait : « Il a été fait beaucoup d'améliorations matérielles au collège Louis-le-Grand, depuis

quelques années » ; après quoi elle constatait : « les bâtiments du moyen collège sont partout crevassés : les poutres et les solives ont fléchi de toutes parts, d'une manière effrayante et qui pourrait inspirer de fortes craintes aux parents si l'on n'évitait pas soigneusement (précaution charmante, en effet) de les introduire dans cette partie de l'établissement. »

Et ne croyons pas que l'Inspection exagérât. Deux ans plus tard une lettre du Proviseur donne la preuve contraire : « Les bandeaux du bâtiment situé entre la première et la seconde cour sont tellement dégradés qu'il s'en détache assez souvent des fragments de pierre et de plâtre ; j'ai eu à craindre, plus d'une fois, les accidents qui pouvaient résulter de cet état de choses et il a fallu la surveillance la plus active pour les prévenir ».

On fit donc des plans pour la reconstruction du collège ; le ministère, en 1846, les approuva ; on les déposa dans le bureau du Proviseur ; et on attendit. L'École Normale allait être enfin transférée rue d'Ulm : serait-ce donc le salut ?

Ce fut la Révolution de 1848. Et l'on vit d'abord l'École d'Administration logée, au Plessis, à la place de l'École Normale ; on vit ensuite, après que les journées de Juin eurent pris pour cible la façade de la rue Saint-Jacques, on vit des réunions électorales se tenir, par autorisation ministérielle, dans les salles du lycée ; mais ce qu'on ne vit pas, ce fut la démolition des murailles lépreuses et branlantes. On se contenta d'élever quelques portiques, pour protéger les récréations écolières contre la pluie. Et les périls d'autrefois reparurent. « Dernièrement, écrivait, en mars 1861, l'Inspection générale, un couronnement s'est détaché de la partie supérieure d'une longue façade : 15 mètres de murs sont tombés. Si l'événement fût arrivé quelques instants auparavant, il eût produit d'affreux malheurs ». Puis, cette petite ligne, en conclusion :

« Le même danger est en permanence, sur d'autres points ».

Dans les dernières années de l'Empire on crut, à ce grand mal dont souffrait le lycée, avoir découvert un grand remède : transporter Louis-le-Grand à deux kilomètres plus loin, en pleine rue de Sèvres, sur l'emplacement actuel de l'hôpital Laënnec. Ce fut, dans le lycée et hors du lycée, une grosse émotion : l'impiété d'un pareil projet parut un scandale. Car l'histoire est autre chose qu'un mot. Le 19 avril 1866, l'inquiétude des élèves empruntait, pour protester contre ce vandalisme, le langage des dieux :

Est-il vrai que, bientôt, d'ici l'on nous exile,
Qu'il nous faudra, proscrits, chercher un autre asile,
Dans des murs inconnus ?

L'opinion, sur laquelle tentait de s'appuyer l'Empire trébuchant, gagna le procès du vieux lycée. Au lendemain de la guerre franco-allemande, l'Inspection générale constatait tristement qu'à Louis-le-Grand « l'espace, l'air, la lumière, l'ombre, tout manquait » ; mais elle tentait en vain d'insinuer que le lycée dût être transporté ailleurs : ce qu'elle appelait dédaigneusement « des raisons d'archéologie universitaire » ou « je ne sais quel attachement superstitieux à des lieux et à des pierres », tout cela finit par assurer le triomphe de la seule idée acceptable : la reconstruction de Louis-le-Grand à Louis-le-Grand (Pl. 18 et 19).

M. Lecœur a été, de 1885 à 1892, l'architecte de cette grande œuvre. La servitude séculaire des boutiques foraines a été secouée. La magnifique salle des pas perdus et le coquet jardin, que laissent voir les cinq baies vitrées de la façade, occupent aujourd'hui presque tout l'emplacement de l'Hôtel de Langres, où s'abrita, pour ses débuts, le collège de Clermont.

La salle des professeurs, le cabinet du proviseur et le couloir qui conduit à l'économat sont situés sur les anciens murs du collège de Marmoutiers. Les classes et les études du grand lycée se dressent sur les locaux ou les cours du collège du Plessis ; les classes et les études de quatrième, troisième et seconde sont logées sur l'ancien domaine des Chollets ; quant aux bâtiments en façade sur la rue Chartière et sur Sainte-Barbe, ils couvrent l'ancien territoire du collège du Mans[1] (Pl. 18 et 19).

Seize proviseurs ont eu, depuis l'origine du lycée, la charge, glorieuse et lourde, de diriger la destinée de Louis-le-Grand, dans le cadre, aux séductions inégales, que nous venons d'apercevoir.

Le premier d'entre eux, Jean-François Champagne avait été à Louis-le-Grand boursier et maître, avant d'y devenir professeur, en 1778, et directeur en 1790[2]. Il fut chargé, avant la création des lycées, d'y organiser les programmes de langue latine; sa spécialité, c'était cependant la langue grecque. Il fut membre de l'Institut et, en 1809, un an avant sa retraite il pouvait rappeler que cinq mille jeunes gens lui devaient leur éducation. Pendant un demi-siècle, sa vie fut celle du collège ou du lycée ; mais, quand il le quitta, on faisait l'éloge de son esprit et de son cœur, plus encore que de sa fermeté. Il n'eut

1. Voir plus bas, p. 173-175, comment le lycée Michelet, construit d'abord dans l'ancienne maison de campagne de Louis-le-Grand finit, par devenir un lycée indépendant ; cf. aussi plus haut, p. 40.

2. Proviseurs de Louis-le-Grand :

MM. Champagne, 21 décembre 1801-29 juin 1810, mort en 1813 ; De Sermand, 25 juin 1810-2 septembre 1815 ; Taillefer, 1er juin 1815-29 janvier 1819 ; Malleval, 1er février 1819-30 septembre 1823 ; Berthot, 30 septembre 1823-1er avril 1824 ; Laborie, 1er avril 1824-9 août 1830 ; Pierrot-Desseilligny, 10 août 1830-5 février 1845 ; Rinn, 7 février 1845-11 janvier 1853 ; Forneron, 12 janvier 1853-21 août 1856 ; Jullien, 21 août 1856-6 août 1864 ; Didier, 6 août 1864-août 1868 ; J. Girard, 6 août 1868-21 septembre 1878 ; Gidel, 21 septembre 1878-1er août 1892 ; Blanchet, 3 août 1892-juillet 1895 ; Gazeau, juillet 1895-septembre 1909 ; Ferté, septembre 1909.

pas le courage de survivre trois ans à ses anciennes fonctions.

Napoléon ne crut pas inutile de nommer successivement deux ecclésiastiques à la tête du lycée : l'ancien professeur de théologie et ancien émigré, de Sermand, qui rétablit la discipline, puis l'abbé Taillefer, qui avait été censeur à Charlemagne et que l'Empereur, pendant les Cent-Jours, prit au provisorat de Versailles, comme il avait pris de Sermand au provisorat de Rodez.

Taillefer fut nommé inspecteur de l'Académie de Paris, après la révolte de 1819. La Restauration avait été bien inspirée en choisissant, pour le remplacer, un libéral qui, comme Champagne, son premier protecteur, semblait presque l'enfant du collège : François-Christophe Malleval. Il y avait été élève, maître d'études, secrétaire du proviseur, sous-directeur et professeur de quatrième. Mais il eut plus d'influence sur les élèves que sur quelques-uns de ses collègues et surtout sur ses chefs hiérarchiques : l'administration supérieure ne put s'accoutumer à sa franchise un peu brusque. Elle disait de lui : « Il a eu le double malheur d'être élevé pendant la Révolution, (il était né en 1785), et parmi les hommes de la Révolution. »

A la veille de la rentrée de 1823, il fut brusquement mis à la retraite : familles et élèves furent consternés. Vainement Berthot, qui lui succéda, arrivait-il paré de tous les titres universitaires : doyen de la Faculté des Sciences à Dijon, recteur, inspecteur général. A Louis-le-Grand, il échoua, et il ne fit qu'y passer, survivant fort peu à la révolte de 1824.

Laborie qui avait presque les mêmes titres ou qui les acquit, une fois proviseur, eut le talent de réussir. Il avait été soldat de 1793 à 1811 et les écoliers d'alors aimaient cette recommandation-là. Il avait du reste enseigné la théologie à l'Université de Perpignan, avant d'endosser l'uniforme, et il y avait là de

quoi rassurer les ultras. Et puis, il avait formé son expérience d'administrateur dans cinq collèges ou académies, avant d'arriver rue Saint-Jacques. Quand il mourut, en 1847, il était chevalier de Saint-Louis et il avait dû, depuis le lendemain des journées de Juillet, céder la place à un homme qui, parmi les proviseurs de son temps, fut véritablement hors pair, M. Pierrot-Desseilligny.

La mesure de l'esprit, l'indépendance courtoise et la fermeté du caractère, le tact, le don de l'autorité et l'art de la faire aimer, il harmonisait, en lui, toutes ces qualités rares. Le 11 mai 1837, les Inspecteurs généraux pouvaient dire de lui au Ministre : « M. Pierrot était un des professeurs les plus distingués de l'Université : il a gardé une supériorité pareille, dans les fonctions du provisorat. »

Quand il mourut à la tâche, le 5 février 1845, il fallut faire appel, pour le remplacer, à M. Jacques Rinn qui enseignait, depuis huit ans, la Rhétorique à Louis-le-Grand et, depuis douze ans, à l'École Normale. La distinction de son enseignement était encore présente à l'esprit des élèves, en février 1851. Il avait une très haute idée du devoir et savait inspirer le respect.

Avant de devenir proviseur de Louis-le-Grand, M. Forneron avait été recteur de Rouen et M. Jullien, recteur à Lyon, puis proviseur à Marseille et à Napoléon (Henri IV). Peu de proviseurs ont laissé, sur les hommes de notre génération, une empreinte plus profonde que M. Jullien : à Louis-le-Grand et au lycée du prince Impérial (aujourd'hui Michelet), il semblait être le proviseur-né. Napoléon III le fit commandeur de la Légion d'honneur et nous ne croyons pas qu'aucun proviseur, sinon M. Nouzeilles ait jamais été, avant ou depuis M. Jullien, promu si brillamment.

C'est à Louis-le-Grand que son successeur, M. Didier, vint

achever sa carrière d'administrateur ; mais, après Louis-le-Grand, c'est à Condorcet que MM. Girard, Gidel, Blanchet et Gazeau voulurent achever la leur. Tous les quatre, ainsi que le proviseur actuel, M. Ferté, avaient été choisis dans l'élite du corps professoral parisien. Cependant quelle variété dans leur talent, leur caractère et leur action ! En face de M. Gazeau, on pensait à un beau Jordaens ; en face de M. Ferté, on pense plutôt à ces œuvres nuancées et fines que savait peindre Van Dyck. Et l'on sait du reste à quel point le prestige personnel de l'homme soutient et élève le prestige de la fonction. De plus en plus, le personnel de Louis-le-Grand, sans même parler des élèves ni de leurs familles, se laisse gagner à cette tradition : adoucir, à force de confiance et d'affectueuse gratitude, la tâche, toujours délicate et rude, imposée au chef de l'illustre maison.

Les censeurs[1] de Louis-le-Grand eurent généralement à honneur de collaborer efficacement avec les proviseurs. Plusieurs d'entre eux, pour ne parler que des anciens, connurent la notoriété : ainsi, de Wailly qui releva si remarquablement Sainte-Barbe ; le Prévost d'Iray qui devint Inspecteur général et entra à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; de Guerle qui, nommé professeur titulaire à la Faculté des Lettres, le 6 mai 1809, préféra vivre et mourir censeur à Louis-le-Grand, où il n'ambitionna pas le poste de proviseur ; M. Didier fut au contraire, à douze ans d'intervalle, censeur puis proviseur au

1. MM. De Wailly aîné, 21 décembre 1801-19 août 1804 ; Le Prévost d'Iray, 19 août 1804-10 octobre 1809 ; De Guerle, 10 octobre 1809-11 novembre 1824 ; Emond, 12 novembre 1824-21 octobre 1834 ; Roger, suppléant, 21 octobre 1834 2 mai 1838 ; Aubert Hix, d'abord suppléant, 2 mai 1838-18 août 1849 ; Didier, 18 août 1849-13 septembre 1852 ; Delorme, 22 septembre 1852-4 septembre 1855 ; Talbert, 4 septembre 1855-11 août 1864 ; Maréchal, 10 août 1864-29 mars 1871 ; Roguet, 29 mars 1871-21 septembre 1878 ; Joubin, 26 septembre 1878-26 octobre 1883 ; Laigle, 26 octobre 1883-1er septembre 1897 ; Cuvillier, 1er septembre 1897-12 février 1902 ; Maldidier, 12 février 1902-1er septembre 1902 ; Roy, 1er septembre 1902.

lycée; M. Joubin quitta le censorat pour le provisorat de Saint-Louis. Quant à M. Emond, c'est à lui que nous devons la première monographie de Louis-le-Grand ; sans lui, beaucoup de souvenirs de la vieille maison se seraient perdus.

La liste complète des professeurs qui contribuèrent au grand renom du lycée, nous ne pouvons songer à la donner ici : les lettres, les humanités, la grammaire, durent beaucoup à l'enseignement des Luce de Lancival, Castel, Dubos, Pourmarin, Alexandre, Daveluy, Jean-Louis Burnouf, Rigault, Marc-Girardin, Pierrot, Rinn, Despois, Deltour, Lemaire, Dupré, Chardin, Destainville, Filon, Feugère, Aubert-Hix, Cartault, Chambon, Lehugeur, Fallex, Boudhors, Merlet, Marcou, Hatzfeld, Combarieu et Morand; l'histoire aux Trognon, Wallon, Gaillardin, Pigeonneau, Gallouédec, Dunan et Darsy; la philosophie aux Maugras, Ozaneaux, Jules Simon, Waddington, Charles, Charpentier, Burdeau et Belot; les mathématiques aux Laran, Vieille, Bernès et Darboux; les sciences physiques et naturelles aux Thillaye, Arvers et Privat-Deschanel; les langues vivantes aux Alexandre, Sevrette, Beljame et Lange.

Le nombre moyen des élèves, dont nous préciserons ailleurs la courbe annuelle, a généralement été voisin d'un millier; mais quelles variations dans le détail! Le lycée ne s'ouvrit qu'avec 600 élèves, en juin 1803; il en avait 571, en 1805 : le maximum, sous l'Empire, 1.161, fut atteint en 1813. Les années critiques se traduisirent par des chutes numériques sensibles : 687 élèves, en 1815-1816 ; 829, en 1830; 1.000, en 1848-49 et, 361, en 1870-71. Les maxima, sous la Restauration, furent 1.053 en 1818 et 1828; sous Louis-Philippe, 1.257 en 1846; sous Napoléon III, 1.456 en 1862 (et même 1.829, en 1866, pour peu que l'on ajoute les élèves de Vanves, où un

lycée nouveau venait de s'ouvrir en 1861, dans la maison des champs du vieux Louis-le-Grand parisien). Sous la troisième République, le maximum fut atteint en 1888, avec 1.537 élèves. Si l'on voulait à la population scolaire de la maison mère ajouter la population de ses deux filiales, Vanves-Michelet et Montaigne (ouvert en octobre 1885), on atteindrait des chiffres beaucoup plus élevés encore : le maximum serait, en 1887, 3.097 écoliers; dont 1.519, pour Louis-le-Grand proprement dit, 601 pour Montaigne et 977 pour Vanves.

Au début, les trois quarts des élèves étaient internes; dès 1817, les internes n'étaient plus que 1 élève sur 3 ; sous le Gouvernement de Juillet, leur nombre s'accrut et atteignit presque, en 1839, par exemple, 50 p. 100 : soit 513 internes contre 518 externes. Le second Empire fut, pour Louis-le-Grand, l'âge d'or de l'internat : dès 1854, il y avait 421 internes contre 385 externes ; en 1861, il y eut 960 internes et seulement 446 externes ; en 1866, il y eut 1.346 internes et 483 externes.

Autre fait nouveau : dès les dernières années de l'Empire, la mode du demi-pensionnat commença. Timidement d'abord : 5 demi-pensionnaires (sur 1.017 élèves), en 1850 ; 23, en 1858 ; 87, en 1866. L'apogée, ce furent 351 demi-pensionnaires, en 1887, en face de 395 internes et de 773 externes. Depuis quelques années, il y a généralement 7 externes sur 10 élèves.

On peut dire, que, depuis 1805, le pourcentage de l'externat s'est accru jusqu'en 1830 ; il s'est maintenu sous Louis-Philippe, a diminué sous Napoléon III et, après un léger fléchissement vers 1890, il n'a cessé d'augmenter ensuite. Mais encore faut-il observer que cet externat a changé de nature. Aujourd'hui, c'est l'externat libre qui domine; autrefois c'était l'externat dans les pensions ou les institutions secondaires. Aujourd'hui Bossuet est la dernière institution conduisant ses élèves à

Louis-le-Grand, Sainte-Barbe fut l'avant-dernière. Bossuet est devenue la cliente du lycée depuis 1870 ; Sainte-Barbe qui l'était depuis l'an VII a cessé de l'être en 1894.

Il y eut, en 1813, jusqu'à 21 pensions libres attachées à Louis-le-Grand ; ce fut le record. De 1827 à 1853, le nombre de ces pensions oscilla de 18 à 16 ; depuis 1854, elles commencèrent à péricliter et nous avons eu l'occasion de dire la cause de leur décadence. Sans doute, leur nombre ne doit pas nous faire illusion : il y eut des pensions très modestes et très éphémères ; il y en eut qui conduisaient au lycée une très mince troupe d'élèves. Les plus célèbres de ces pensions s'appelaient Aubert-Audet, Aubusson, Brion, Cotte, Coullon, Hallays-Dabot, Decaut, Delavigne, Démare, Guyet de Fernex, Gandon, Liautard, Loriol-Gérono, Huré, Le Masson, Massin, Mayer, Morisson, Savouré et surtout de Lanneau ou Sainte-Barbe. En 1866, sur 294 élèves, conduits par les pensions, 240 étaient barbistes.

Les élèves se chargèrent, pour un grand nombre, de soutenir, à travers la vie, la vieille réputation de leur collège ou de leur lycée. Parmi leurs devanciers, ils comptaient Molière et Crébillon, Chapelle et Voltaire, Gresset, de Malesherbes, Robespierre et Camille Desmoulins. Le XIX^e siècle allongea cette magnifique pleïade : il ajouta Barthelemy Saint-Hilaire, Baudelaire, Elie de Beaumont, Gaston Boissier, Eugène Burnouf; Francis Chevassu, Crémieux, Alfred et Maurice Bouillet, Croiset, Cuvillier-Fleury ; Danilo I^er, prince régnant puis roi de Monténégro, Eugène Delacroix, Gaston Deschamps, Drouyn de Lhuys, Dupetit-Thouars, le baron Dupuytren, les frères Du Sommerard, Faidherbe, Octave Feuillet, Frayssinous; Géricault, L. Hachette, Homolle, Victor Hugo, Paul Janet, Jules Janin, Laboulaye, Lachelier, Littré, Louis, prince héritier de Monaco, Lechat, Victor et Charles Legrand, Albert

Petit, Quicherat, Rabier, Sylvestre de Sacy, Villemain et Weiss.

Au moment où nous écrivons, plus du quart de l'Académie française est composé d'anciens élèves de Louis-le-Grand : Paul Bourget, Denys Cochin, Maurice Donnay, le comte d'Haussonville, Frédéric Masson, Paul Deschanel, Alfred Mézières, Émile Ollivier, Raymond Poincaré, Thureau-Dangin et le marquis de Vogüé. Une telle couronne vaut tous les lauriers. Et faut-il rappeler que M. Raymond Poincaré vient d'être promu à la première magistrature de notre pays ?

Aussi bien, les études à Louis-le-Grand faisaient-elles présager une pareille gloire. Les Inspecteurs généraux proclamaient que, dans aucune ruche universitaire, il n'y avait plus de labeur. Ils estimaient, en 1837, qu'on savait y donner la supériorité à l'intelligence sur la mémoire et dresser les enfants à l'art de raisonner. En 1840, ils applaudissaient aux progrès que les méthodes d'enseignement y avaient faits depuis dix ans. Et ils pouvaient écrire, en 1860 : « Charlemagne seul est en mesure de lutter, dans l'ensemble, avec Louis-le-Grand. Dans les autres lycées, la comparaison n'est possible que pour un petit nombre de classes. Cela tient surtout au personnel des professeurs : il est remarquable. »

Sans doute, tout n'y était point parfait, certaines classes dépassaient 100 ou 120 élèves et 50, 60 ou 80, chez les petits ; les examens, institués le 9 septembre 1800, pour le Prytanée et qui auraient dû arrêter au passage, d'une classe dans l'autre, les élèves trop faibles, manquaient trop de sérieux et l'on considéra, en 1883, comme un acte d'énergie rare le fait d'avoir contraint 83 élèves à redoubler leur classe. Les traînards formaient une queue interminable et le professeur était tenté de s'adresser aux 15 premiers seulement. Sans doute aussi, on déplorait que

les heures d'études fussent trop mesurées et le travail personnel trop étouffé, les classes trop longues et trop fréquentes.

Mais ces erreurs ou ces abus, Louis-le-Grand n'en avait pas, hélas le monopole; et, à Louis-le-Grand plus qu'ailleurs peut-être, on savait les dénoncer, sinon y renoncer. Un bon juge pouvait dire en 1849 : « l'enseignement de Louis-le-Grand est peut-être le plus sérieux, c'est celui qui concourt le plus à donner une bonne direction aux élèves. » Tout au plus, pouvait-on se plaindre qu'il fût parfois un peu trop élevé.

On assurait que les murs du vieux collège eux-mêmes parlaient le latin. Du moins, y déclarait-on très nettement ce qui est la vérité même : on n'enseigne pas le latin pour le latin, mais pour le français. Le 31 juillet 1840, c'est le Proviseur de Louis-le-Grand qui réclamait, l'un des premiers, une de nos plus modernes réformes : « ajourner dans les classes élémentaires le latin jusqu'à la 6e et l'y remplacer par les langues modernes. »

Les classes de grammaire en 1835, 1840, 1860 paraissaient aussi solides que vivantes et distinguées. Il n'était pas jusqu'aux leçons qui n'y fussent récitées « avec un aplomb, une netteté une intelligence, qui contrastait avec les autres lycées de France ».

Aux classes proprement littéraires on savait donc préparer de bonnes assises. Peut-être cependant le grec était-il sacrifié au latin et, jusque vers 1880, le français lui-même devait-il trop céder la place à la langue de Cicéron. Mais ces tendances, on ne l'ignore pas, étaient celles de l'Université plus encore que celles de Louis-le-Grand. A Louis-le-Grand, on savait, du moins, acquérir cette « manière d'écrire saine, simple, exempte de faux brillant et de recherche » que M. Rinn s'entendait merveilleusement à enseigner. La Rhétorique était la classe qui attirait tous les regards : Malleval le constatait officiellement, dès 1820 ; ses

successeurs le constatèrent, jusqu'à la fin du dernier siècle. Beaucoup d'élèves, avides de passer leur baccalauréat ou de se présenter aux grandes écoles, sautaient volontiers la seconde; mais beaucoup aussi, avides d'une culture générale profonde et de succès au grand Concours, redoublaient la Rhétorique. La Rhétorique de Louis-le-Grand avait une réputation européenne.

La Philosophie présenta des oscillations beaucoup plus variables : peu de classes dépendirent davantage du professeur qui en assumait la charge. Parmi les maîtres éminents qui la dirigèrent, Jules Simon, Janet, par exemple, il en est un surtout qui sut mettre ses élèves hors de pair : c'était, en 1872, M. Charles, le futur recteur de Lyon.

C'est à Louis-le-Grand que furent préconisées dès le Gouvernement de Juillet, la plupart des réformes dans l'enseignement des langues vivantes. On réclama l'étude de leur vocabulaire. dès l'âge de huit à dix ans ; l'usage des règles, après l'usage des mots, et la classe d'anglais ou d'allemand, faite en anglais ou en allemand.

Si la géographie ne fut pas en honneur au lycée, avant les vingt-cinq dernières années, ce ne fut pas, semble-t-il, par la faute du premier proviseur, Champagne : il réclamait, le 4 décembre 1802, des globes, des sphères et des cartes, qu'un de ses lointains successeurs, M. Girard, réclamait encore, en 1872 : à ce moment-là, les élèves n'avaient pas encore d'atlas. Mais dans quel lycée en avait-on alors ?

La géographie n'était guère considérée à cette date, que comme de l'histoire en surface. Et les professeurs d'histoire regardaient la géographie un peu trop en hilote. Au reste, tous les proviseurs, et M. Pierrot-Desseilligny tout le premier, n'avaient pas alors pour l'histoire elle-même une excessive tendresse. Ils voyaient tout au plus, en elle, une gymnastique de la mémoire.

De tous les enseignements du collège, en 1841, elle leur paraissait le plus défectueux, et ils proposaient de l'ôter aux spécialistes. Ce qui ne les empêchait pas de regretter que l'enchaînement des faits et des idées générales ne fussent pas suffisamment marqué. Dix ou douzes élèves seulement, par classe, donnaient quelque travail. Et c'était surtout un travail de sténographe ou de copiste. « Point de lecture, disait l'Inspection en 1838, point de réflexion. Tout est reçu de la bouche du professeur, presque sous sa dictée. » Les élèves continuèrent, jusqu'en 1880, à écrire d'interminables rédactions, très impersonnelles. La moitié de chaque classe était employée à lire les plus soignées, au milieu d'une inattention et d'une indifférence presque générales. Et cependant, dès 1840 sinon plutôt, on rendait hommage au talent de M. Gaillardin, à son éloquence et à son art d'évoquer, par mille piquants détails, toute la vie d'une époque.

Louis-le-Grand avait beau être surtout un lycée littéraire, les sciences étaient bien loin d'y être négligées et le fait y fut constaté, à maintes reprises, en 1837 et en 1863. Au reste, des hommes comme M. Vieille et M. Darboux assurèrent, pendant plusieurs années, la fortune du lycée, en mathématiques spéciales. Le cabinet de physique fut un des premiers installés dans les collèges de la capitale ; et pareillement, le cabinet d'histoire naturelle. M. Arvers fit plus que personne pour créer l'enseignement zoologique et botanique. Louis-le Grand lui dut des succès notables.

Cette grande maison fut toujours très loin de tomber dans les abus que le concours général traînait ailleurs à sa suite. Le 7 avril 1843, l'Inspection générale constatait tout ce qu'avait de factice le succès des institutions donnant à Charlemagne le premier rang au grand Concours et laissant à Louis-le-Grand le second. A Louis-le-Grand, chaque élève gardait « sa mesure

légitime de récréation et de promenade, à l'air extérieur ». « Nulle surexcitation artificielle, pas de répétitions continuelles, pas de veillées extraordinaires et pas de concurrences d'industries rivales. » A Charlemagne, concluait l'Inspection, on trouvait plutôt « un gymnase d'entraîneurs pour quelques athlètes » ; à Louis-le-Grand c'était la véritable « éducation publique ».

Au total et jusqu'à la suppression du Concours général, en 1903, Louis-le-Grand, parmi les lycées de Paris, sut se placer au premier rang[1]; depuis l'abolition du concours jusqu'en 1912, c'est dans ses succès à l'École normale supérieure qu'il a eu le souci d'affirmer sa vieille suprématie littéraire. Dans ces deux dernières années, il a fait entrer, rue d'Ulm, presque la moitié de la promotion des Lettres.

La rigueur de sa discipline passait pour assurer à Louis-le-Grand la garantie de ses triomphes ; alors qu'elle avait, à Henri IV, des allures presque paternelles, cette discipline conservait, rue Saint-Jacques, des allures militaires. Tous les mouvements s'y exécutaient, jusqu'à la fin du second Empire ou presque, avec une régularité automatique rappelant celle de la caserne. Au reste, les élèves y étaient groupés en compagnies, commandées par des sergents et des sergents-majors.

En 1811, 1848, en 1865, la sévérité en des circonstances heureusement très exceptionnelles, alla jusqu'à la brutalité et le proviseur eut à défendre aux maîtres de frapper les élèves.

Depuis l'origine du lycée, les élèves punis pouvaient être privés de récréation et assujettis à un « travail utile » ; placés au réfectoire devant une petite table, où ils étaient nourris au pain sec ; privés de promenades, privés de sorties, enfin emprisonnés

1. 59 prix d'honneur, entre 1805 et 1900, dont deux à la fois, en 1866, 1870, 1874, 1880, 1883, 1885 ; et trois à la fois, en 1850 et 1878.

aux arrêts. Le premier proviseur, Champagne, réclamait, au moins, une geôle, par groupe de cent élèves. Jusqu'en 1837, on abusa un peu des punitions et notamment des arrêts ; séparé de ses camarades et exilé de sa classe, le prisonnier copiait dans son cachot 800, 1.000, 1.200 vers.

Depuis 1837, on parla d'adoucir ces rigueurs, on eut honte d'avoir transformé « Virgile ou Racine en knout littéraire ». En 1838, la retenue forcée parut diminuer : un cinquième seulement des élèves y fut condamné chaque jour; en 1847, un sixième des élèves. On recourut à la statistique : en octobre 1852, il fut constaté que 345 p. 100 des élèves avaient été punis ; et 335 p. 100, en octobre 1853. Parmi les lycées parisiens, Louis-le-Grand arrivait en tête pour le nombre des punitions infligées.

La discipline ne cessa désormais de s'adoucir. En juin 1870, le Proviseur observa tristement : « la discipline n'est pas dans un tel état qu'il faille encore l'affaiblir par des concessions inutiles. »

On trouva cependant, depuis cette date, de nouvelles concessions à faire, qu'on n'a pas jugées inutiles. L'autorité morale des maîtres a dû s'attacher désormais à prévenir les fautes plutôt qu'à les punir. Avec le minimum de punitions, il leur a fallu obtenir le maximum d'ordre.

Il est très sûr, en tout cas, que l'intransigeance disciplinaire n'avait pas évité à Louis-le-Grand les révoltes de 1819, de 1824, de 1848 et 1849, de 1868 et 1869, ou de 1883. L'affection pour un chef est la meilleure sauvegarde de l'autorité ; il faut, pour l'acquérir, non pas de la faiblesse, mais de la fermeté, doublée de tact et de mesure. Depuis tantôt vingt-cinq ans, ces qualités ont assuré, sans rigueurs stériles, la discipline à Louis-le-Grand. Et c'est un succès auquel les proviseurs d'autrefois auraient sans doute refusé de croire.

L'esprit des élèves, chaque fois que n'agissait pas sur lui l'excitation violente des choses du dehors, fut toujours excellent. Il est resté tel ; dans peu de lycées, l'influence du talent et celle du caractère ont une action plus forte. Nulle part peut-être plus qu'à Louis-le-Grand, l'élève n'est sensible au dévouement éclairé de ses professeurs et à leur apostolat. Nulle part, non plus, il n'a davantage le sens du respect.

Au reste, il devine que le lycée ne tend pas seulement à la vie intellectuelle mais à la vie morale, à l'éducation des manières et à celle du cœur. En dehors des œuvres de bienfaisance, auxquelles sa générosité l'associe, comme les autres lycées parisiens, Louis-le-Grand a, depuis bientôt un demi-siècle, une œuvre bien à lui, l'œuvre du *Petit Sou*. Un jour de 1856, au cours d'une promenade aux Champs-Élysées, les internes se sentirent émus par la détresse d'un pauvre gavroche : il avait, en leur demandant l'aumône, un visage et des gestes qui touchèrent leurs âmes. Un élan généreux les poussa : ils adoptèrent l'enfant. Ils ramenèrent au lycée leur petit protégé. Et, depuis lors, la plupart des élèves de Louis-le-Grand donnent un sou par semaine, qui sert à élever un, deux ou trois écoliers pauvres. On devine bien que nul ne connaît ces écoliers-là. Eux-mêmes ignorent qu'ils doivent à cette solidarité fraternelle la fortune d'avoir le pain quotidien de l'esprit et du corps.

Autre originalité de Louis-le-Grand : ses concerts trimestriels. Leur fondateur? Cet admirable Pierrot-Desseilligny, grand artiste autant que parfait administrateur et professeur incomparable. Leur succès fut, dès l'origine, « très parisien » ; et il s'est continué si bien que la salle des fêtes du lycée est, depuis longtemps, trop étroite. Il a fallu lui substituer le grand amphithéâtre de la Sorbonne. Depuis trois ans, un bal s'ajoute périodiquement aux deux concerts annuels et à ce bal

le Grand maître de l'Université ne dédaigne point de paraître.

Est-il bien nécessaire d'ajouter que, dans une maison où, comme à Louis-le-Grand, les traditions se conservent ainsi qu'un patrimoine de gloire, une *Association des anciens élèves* ne pouvait manquer de se fonder. S'étant fondée, elle ne pouvait manquer d'être prospère. Le bien qu'elle a su faire depuis cinquante ans, les prix et les bourses qu'elle a créés, bourses au lycée même et bourses de séjour à l'étranger, tout cela c'est à l'éloge des générations d'autrefois et des générations d'aujourd'hui. Parmi les enfants de la chère et grande maison, les nouveaux savent que leurs devoirs se ramènent à un seul, qui les résume tous : être dignes de leurs anciens.

## II

## LE LYCÉE HENRI IV[1]

Le Consulat, l'Empire, la Monarchie, la République furent les parrains successifs et toujours infatigables du Lycée : il devait s'appeler, dans le principe, Lycée du Panthéon ; il s'appela en réalité, de 1804 à 1815, lycée Napoléon ; de 1815 à 1848, collège Henri IV ; en 1848, il devenait le lycée Corneille, et, de 1849 à 1870, pour la seconde fois, lycée Napoléon ; puis jusqu'en 1872, et de nouveau, lycée Corneille ; enfin, depuis 1873, il semble en possession d'un état civil consacré, et c'est le lycée Henri IV.

En aucun lycée de Paris, les vieilles pierres n'ont plus respectueusement gardé l'authentique parure de leur passé. Nul lycée ne ressemble davantage à un coin tranquille de province oublié dans la capitale (Pl. 21 à 24).

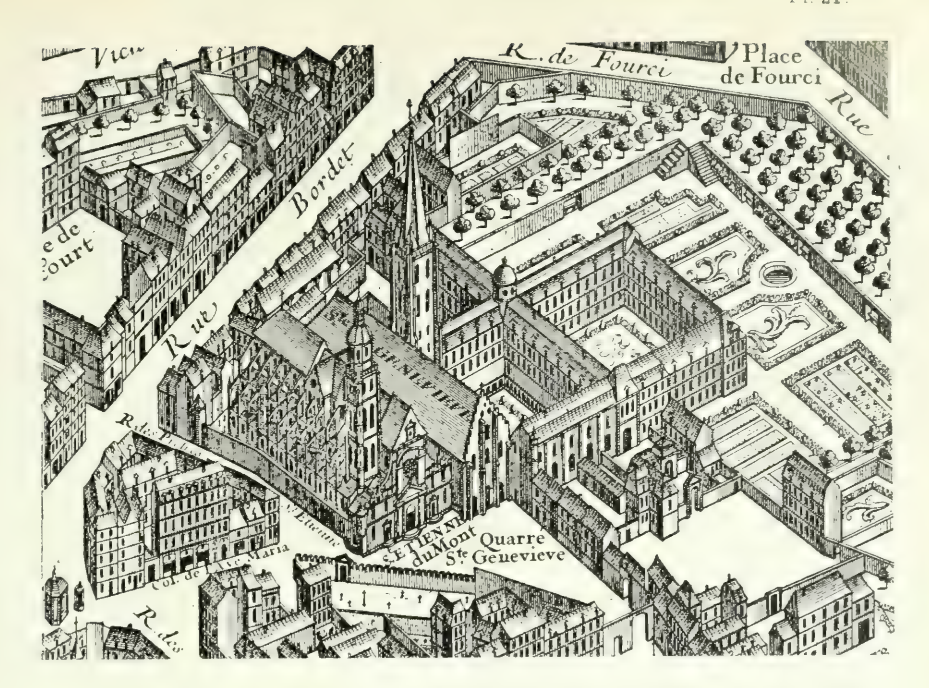
1. 23, Rue Clovis (Pl. 21 à 24).

Ses murs rappellent presque toutes les périodes de l'histoire de Paris : ils occupent à son extrémité le plateau du mont Locoticius ; un autel de Diane y fut découvert, et aussi les vestiges d'une fabrique de poteries gauloises et gallo-romaines. Clovis et Clotilde ont donné leur nom à deux des rues qui bornent le lycée, et les souvenirs mérovingiens flottent encore autour du vieux clocher que la tradition a longtemps appelé la tour de Clotilde ou de Clovis. La muraille de Philippe-Auguste touche à la partie orientale du lycée.

L'abbaye de Sainte-Geneviève se rattache aux premiers temps de la monarchie franque, et ce sont les bâtiments de cette abbaye, remaniés depuis la fin du XII^e siècle, qui servirent au lycée de berceau. La terrasse où est construit le petit lycée forme aujourd'hui, avec le parc du proviseur, les dernières épaves des jardins de la vieille abbaye ; c'étaient les plus magnifiques de Paris, tant que les Tuileries et le Luxembourg furent en dehors de l'enceinte. Jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, ils couvraient presque toute la place actuelle du Panthéon et, au début du XIX^e siècle, ils allaient encore jusqu'à la rue d'Ulm (Pl. 21).

La chapelle du lycée a été installée dans l'ancien réfectoire des Génovéfains, construit au XIII^e siècle sur la face occidentale de l'abbaye. Elle a 30$^{m}$,62 de long et 8$^{m}$,60 de large ; elle a six travées, voûtées sur croisées d'ogives. La tourelle, qui la flanquait à l'angle Nord-Ouest, a été démolie. C'est un beau spécimen de l'art gothique et il a été classé parmi les monuments historiques. Au-dessous de cette chapelle, sont des caves monumentales, qui reposent elles-mêmes sur les voûtes des catacombes (Pl. 22-23).

En 1806, la rue Clovis a été ouverte, à la place de l'église de l'abbaye dont le clocher seul subsista désormais, découronné




L'ABBAYE DE SAINTE-GENEVIÈVE (AUJOURD'HUI LYCÉE HENRI IV)
D'APRÈS LE PLAN DE TURGOT, 1739



Phot. Valois.

LYCÉE HENRI IV. — VUE GÉNÉRALE SUR LA PLACE DU PANTHÉON (CÔTÉ OUEST).

Page 107.



Phot. Bulloz.

LYCÉE HENRI IV. — CHAPELLE (ANCIEN RÉFECTOIRE SAINTE-GENEVIÈVE, XIII$^{e}$ SIÈCLE).



Phot. Bulloz.

LYCÉE HENRI IV. — DORTOIR (ANCIENNE BIBLIOTHÈQUE DE SAINTE-GENEVIÈVE, XVIII$^{e}$ SIÈCLE).

Page 107.

de sa flèche pointue et de ses clochetons d'angle. Sous le pavé de cette rue, le vandalisme des démolisseurs entassa pêle-mêle de précieux débris : c'est là que l'on a retrouvé en 1844 une statue de pierre de sainte Geneviève, qui décorait jadis le trumeau de la porte médiane de l'abbaye.

L'original de cette statue a été placé au Louvre ; deux moulages en ont été déposés, l'un à Saint-Denis, l'autre dans la chapelle du Lycée.

La patronne de Paris y est représentée, comme l'exigeait l'iconographie médiévale : elle a un cierge à la main ; sur une des épaules est un diablotin, placé là pour éteindre ce cierge ; sur l'autre épaule, est un petit ange, placé là pour le rallumer. Angelot et diablotin jouaient ainsi à cache-cache, autour de la tête de la sainte, et se divertissaient mutuellement à se duper. Nos bons aïeux trouvaient plaisante cette scène et ils en avaient pris l'idée dans un chapitre de la vie de Geneviève. Car, un matin, Geneviève, en s'éclairant d'un cierge, allait à la messe ; ce cierge s'éteignit puis se ralluma. Ils pensèrent aussitôt qu'un démon était auteur du méfait et qu'un angelot avait réparé cette méchanceté du Malin (Pl. 23).

C'est seulement depuis le début du XVI^e^ siècle que Geneviève, par suite d'une erreur historique, commence à être figurée en bergère. La statue du lycée Henri IV a été précieuse aux archéologues, qui ont fait la démonstration de cette erreur.

Le XVIII^e^ siècle est, malgré tout, plus brillamment encore que le XIII^e^, représenté à Henri IV. Le grand escalier, les dortoirs, et, en particulier, la salle des fêtes n'ont peut-être pas d'analogues en France.

Qu'on se figure une coupole lumineuse où Jean Restout avait peint, en 1730, l'*Apothéose de saint Augustin*, patron des religieux. Sous cette coupole, dominant le grand escalier, deux

immenses galeries se coupaient en croix et formaient quatre bras. Trois de ces bras avaient 100 mètres de long. A leur point de rencontre, l'escalier était couvert et le bibliothécaire avait installé son bureau. De ce centre géométrique, son regard pouvait atteindre jusqu'aux extrémités des galeries et les surveiller.

Cette bibliothèque était jugée, sous l'ancien régime, la plus belle de l'Europe. Elle était garnie d'armoires dont quelques-unes, conservées jusqu'à nous, attestent encore la splendeur de cet asile des lettres. Les frises et les moulures du plafond, aux angles arrondis, n'ont pas complètement disparu. Nous dirons, dans nos derniers chapitres, l'exode des livres en 1850, dans le bâtiment nouveau, construit par Labrouste, sur le côté septentrional de la place du Panthéon. Les locaux de l'ancienne bibliothèque, laissés au lycée, furent convertis en dortoirs. Et ces dortoirs sont une des curiosités les moins connues du Paris contemporain. A cette place même, où les in-folios firent somnoler peut-être, à l'heure de la sieste, quelque Génovéfain, plus ami du rêve que de l'étude, nos modernes lycéens ont le droit, sans scandaliser personne, de ronfler à l'aise, bouche ouverte et poings fermés (Pl. 22).

Du moins, l'ancien cabinet des médailles subsiste-t-il encore. Nulle part peut-être, même au palais Soubise, boiseries plus délicates, n'ont été conservées. C'est un pur chef-d'œuvre d'appartement Louis XV. Il a été ouvert en 1753. Napoléon III estimait que les armoires de cette salle ne dépareraient point le palais des Tuileries. La Ville, fort heureusement, revendiqua ses droits de propriété; ce fut le salut. Car on sait ce que la Commune aurait fait de ce trésor d'art, s'il avait été transporté chez l'Empereur (Pl. 23).

Cette salle, qui fut, pendant une quarantaine d'années, le

cercle du lycée, est devenue depuis peu la salle des fêtes. L'escalier qui y mène dessert aussi les appartements du proviseur et du censeur. Les balustres sont de chêne massif et ils valent encore une visite attentive.

On jugera maintenant de la place éminente dévolue au lycée parmi les richesses d'art de Paris : la chapelle et la salle des fêtes nous conservent deux chefs-d'œuvre, qui permettent, à quelques pas d'intervalle, de comparer ce qu'on savait construire de plus robuste, au siècle de saint Louis, et ce qu'on savait décorer de plus exquis au siècle de Louis XV. Ici, quelque chose de l'âme héroïque des Croisades; là quelque chose de l'âme légère de la Pompadour (Pl. 21 à 24).

Les proviseurs, qui ont dirigé le lycée, depuis sa fondation, n'ont pas été très nombreux : 14 en cent neuf ans. Ce qui fait, pour le consulat de chacun, une moyenne légèrement inférieure à huit ans. Et cette moyenne serait élevée encore si M. Gidel n'avait pas été, après six mois à peine, appelé d'Henri IV à Louis-le-Grand. Quelques-uns de ses devanciers ou de ses successeurs sont restés en fonctions dix années; ainsi, Auvray sous la Restauration, et Baric, sous le second Empire. Un autre, tout près de nous, M. Bertagne est resté douze ans, et son prédécesseur, M. Grenier, presque quinze ans. Les deux de Wailly détiennent toujours le record de la durée, le second, Alfred, avec seize ans, et le premier, Étienne-Augustin, avec dix-sept ans d'administration[1].

Autre remarque à l'éloge de l'esprit modéré de ces chefs :

1. MM. De Wailly (Étienne-Augustin), 19 août 1804-15 mai 1821; Auvray, 28 mai 1821-11 février 1831; Guillard, 19 février 1831-30 décembre 1833; Liez, 31 décembre 1833-10 mai 1838; De Wailly (Alfred), 12 mai 1838-24 août 1854; Jullien, 24 août 1854-21 août 1856; Sauveroche, 21 août 1856-11 avril 1858; Caresme, 14 avril 1858-février 1862; Baric, 12 février 1862-mars 1871; Denis,

les Révolutions passaient et les proviseurs demeuraient. Ni la première abdication, ni les Cent-Jours, ni les deux retours de Louis XVIII n'ébranlèrent la position d'Augustin de Wailly; les journées de Juillet se passèrent et Auvray resta fidèle à son poste. Et, de même, les journées de février et de juin 1848, et le Principat, et le rétablissement de l'Empire : Alfred de Wailly semblait se tenir en dehors des agitations contemporaines, tout à ses élèves et non à la politique. Et si M. Baric résigna, en mars 1871, des fonctions si redoutables à cette heure douloureuse c'est qu'il y fut contraint par son âge et sa santé.

Le nom des Wailly est aujourd'hui très justement vénéré à Henri IV : nul peut-être plus qu'Alfred de Wailly, le fils du premier proviseur, ne sut contribuer à donner au lycée la physionomie familiale que cette maison a su garder depuis et qui inquiétait un peu les inspecteurs généraux avant et après la révolution de Février. Elle n'inquiète plus personne : nous croyons savoir que le proviseur actuel, M. Suérus, un sage, a le souci de la conserver comme un trésor rare, dont il estime, en connaisseur, tout le prix.

Le choix des censeurs[1] fut presque toujours remarquablement heureux : le premier, Dumas, que la Restauration devait appeler comme proviseur à Charlemagne, fit, pour ses débuts, preuves d'administrateur à Henri IV, où il profita largement de la confiance amicale d'Augustin de Wailly. Drevet fut ensuite

29 mars 1871-25 avril 1878 ; Gidel, 25 avril 1878-21 septembre 1878 ; Grenier, 21 septembre 1878-17 mars 1893 ; Bertagne, 17 mars 1893-1905 ; Suérus, 1er mars 1905.

1. MM. Dumas, 13 août 1804-24 août 1815 ; Drevet (censeur adjoint, 30 septembre 1810), 24 août 1815-10 mars 1838 ; Maignien, 20 mars 1838-15 mai 1838 ; Jumel, 15 mai 1838-26 mars 1841 ; Clachet, 26 mars 1841-31 août 1853 ; Haussard, 31 août 1853-11 août 1866 ; Denis, 11 août 1866-21 septembre 1868 ; Lomon, 21 septembre 1868-16 mars 1871 ; Lenglier, 29 mars 1871-14 août 1872 ; Robert, 14 août 1872-26 septembre 1878 ; Toussaint, 26 septembre 1878-6 décembre 1882 ; Deprez, 6 décembre 1882-17 mars 1893 ; Bralley, 17 mars 1893-1896 ; François, 1896-1905 (31 décembre) : Ogereau, 1905-1907 ; Barbier, 1er octobre 1907.



Phot. Bulloz.

LYCÉE HENRI IV. — LES CUISINES (XIII<sup>e</sup> SIÈCLE).



Phot. Bulloz.

LYCÉE HENRI IV. — LE CERCLE (XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE).



STATUE DE SAINTE GENEVIÈVE JADIS AU LYCÉE HENRI IV (XIII<sup>e</sup> SIÈCLE) (Musée du Louvre).

(Page 107.



Phot. Buloz.

LYCÉE HENRI IV. — LE GRAND ESCALIER.



Phot. Vallois

LYCÉE HENRI IV. — JARDIN DU PROVISEUR.

(Page 107.)

vingt-trois ans censeur. Maignien ne fit que passer ; mais beaucoup d'autres, Clachet, Haussard, pour ne parler que des anciens, ne voulurent pas considérer leurs fonctions comme un simple stage, et le lycée n'y perdit rien.

Les professeurs furent, dès l'origine, des hommes distingués ; quelques-uns furent même des hommes éminents. L'illustre Cuvier avait enseigné l'histoire naturelle dans l'École centrale du Panthéon avant que, dans le lycée, de Quatrefages ne l'enseignât à son tour, comme Despretz et Bertrand, qui, tous deux, entrèrent à l'Institut, y professèrent la physique et les mathématiques. Avant de s'asseoir sous la coupole, c'est dans une chaire du lycée que montèrent Nourrisson et M. Bergson, pour expliquer, les mystères de la philosophie ; Victor Duruy, MM. Lavisse et Levasseur, pour résoudre les problèmes de l'histoire ; Henri Patin, Victor Leclerc, Émile Egger, Gréard et Monceaux, pour initier les jeunes esprits au charme des humanités. De Victor Duruy, l'Inspection générale disait en 1841 : « Les collèges royaux qui ont de tels professeurs, doivent s'estimer très heureux. » Mais elle observait en 1845 : « M. Duruy ambitionne un poste plus avantageux. »

Quelles obligations le lycée n'a-t-il pas à l'enseignement des Caboche et des Daveluy, des Guéroult, des Letendart et des Naudet, des Poirson et des Dutrey, des Léon Feugère, des Desmichels, des Villemeureux et des Poyard, pour ne point parler d'Henri Chantavoine ni d'aucun de ceux à qui tous les amis de l'Université souhaitent encore de très nombreuses années. — Quant aux aumôniers de la glorieuse maison, ils comptent, dans leurs rangs, Mgr Darboy et le Père Lacordaire.

Le nombre des élèves du lycée, dès le premier Empire, dépassa plus de trois fois le nombre des élèves à l'École cen-

trale du Panthéon. Le maximum à l'École centrale avait été de 304 élèves, en 1800. Or, la moyenne du lycée, de 1808 à 1813, fut de 972, avec un minimum de 744, en 1809, et un maximum de 1.149, en 1813. Dès 1810, le proviseur de Wailly, très fier de voir ses classes regorger d'écoliers, écrivait au Grand Maître de l'Université : « Le Lycée Napoléon est, en ce moment, la maison la plus nombreuse de l'Empire, soit en pensionnaires, soit en externes. » En 1816, le collège tombait à 687 ; mais il eut 966 unités en 1830, presque 900 en 1839, et aujourd'hui il en a près de 1.000[1].

L'internat, longtemps florissant à Napoléon-Henri IV, ne promettait pas aux pensions ou aux institutions particulières une clientèle aussi fidèle qu'aux lycées d'externes, Bonaparte-Condorcet et Charlemagne. Au commencement et à la fin du XIX[e] siècle, au début du XX[e], Sainte-Barbe conduisait à Henri IV une partie de ses élèves. Depuis l'Empire jusqu'à Louis-Philippe, l'institution Hallays-Dabot contribua noblement pour sa part au bon renom du lycée : elle s'enorgueillissait d'avoir eu comme élèves Victor Leclerc et de Jussieu. Sous le Gouvernement de Juillet et sous l'Empire, l'institution Jubé, fondée place de l'Estrapade, obtint deux fois, en 1846 et 1856, pour la réthorique et la philosophie, le prix d'honneur. Nous le verrons plus loin[2], quand elle alla se fixer près du lycée Napoléon, l'institution de Reusse abandonna le lycée Saint-Louis pour son rival.

A ce moment déjà, le nombre des internes avait commencé

1. Voici quelques chiffres empruntés à Ch. Fierville, *Archives des Lycées*, Paris 1893 ; in-4°, p. 78-79.

De 1814 à 1830, moyenne 809 (maximum 966 en 1830 ; minimum 687 en 1816).
De 1831 à 1842-3, moyenne 771 (maximum 895 en 1839 ; minimum 687 en 1837).
Statistiques de 1865, 681 — de 1876, 776 ; — de 1887, 747.

2. Voir ci-dessous, p. 156.

la longue décroissance qui s'est à peine arrêtée depuis : la demi-pension et surtout l'externat recueillaient ce que perdait l'internat[1]. Sur 9 élèves, en 1908, il y avait un interne; en 1846, il y en avait 5. On constate donc à Henri IV ce que depuis un demi-siècle nous observons ailleurs : c'est la crise de l'internat dont nous avons vu déjà les causes générales[2].

Et cependant l'internat d'aujourd'hui ressemble bien peu à celui d'autrefois. Les vieilles grilles sont tombées. L'air circule partout; un service ingénieux de bains et de douches a été organisé. Dans la cour des jeux, le tir, le tennis ont fait leur entrée.

Internes, externes, demi-pensionnaires, tous rivalisaient pour donner au lycée les couronnes du Concours général. Sous le provisorat d'Augustin de Wailly, en seize ans, le lycée obtint sept prix d'honneur ; Charlemagne en gagnait sept ; Louis-le-Grand (ou Lycée impérial) trois ; Condorcet (Bonaparte ou Bourbon) un seul. Pendant le provisorat d'Auvray, en dix ans, Henri IV eut encore trois fois le prix d'honneur de Rhétorique et une fois le prix d'honneur de Philosophie; mais Bonaparte avait quatre prix d'honneur ; Louis-le-Grand, trois ; Charlemagne, deux ; les victoires d'Henri IV étaient désormais menacées. En 1870, il était pour les prix d'honneur le quatrième des lycées de Paris. Depuis lors, les lauriers ont été sur-

1. Nous devons les précisions ci-dessous, aux *Archives du Lycée Henri IV* et à l'obligeance de son aimable proviseur, M. Suérus :

| ANNÉES | PENSIONNAIRES | 1/2 PENSIONNAIRES | EXTERNES | TOTAL | ANNÉES | PENSIONNAIRES | 1/2 PENSIONNAIRES | EXTERNES | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1846.** | 469 | | 388 | 857 | **1898.** | 117 | 117 | 502 | 736 |
| **1858.** | 422 | | 166 | 588 | **1899.** | 100 | 104 | 498 | 702 |
| **1866.** | 494 | 46 | 144 | 684 | **1900.** | .90 | 103 | 475 | 668 |
| **1876.** | 445 | 83 | 238 | 766 | **1905.** | 118 | 127 | 605 | 850 |
| **1884.** | 380 | 93 | 286 | 759 | **1910.** | 118 | 143 | 685 | 946 |
| **1891.** | 189 | 155 | 395 | 739 | **1911.** | 131 | 143 | 672 | 946 |
| **1896.** | 140 | 106 | 445 | 691 | **1912.** | 141 | 153 | 694 | 988 |

2. Voir ci-dessus, p. 57.

tout partagés entre Louis-le-Grand, Condorcet et Henri IV.

Ces années dernières, depuis la suppression du Concours général en 1904, c'est la préparation à l'École normale supérieure qui, à défaut de mieux, permit de comparer l'enseignement littéraire des lycées: Henri IV s'est placé immédiatement après Louis-le-Grand et lui a plus d'une fois disputé le premier rang. En 1848, l'Inspection générale constatait que le lycée se résignait au second rang. Il avait une clientèle de créoles qui évitaient le surmenage. Et il était alors le lycée le plus mondain de Paris ; chaque matin, son proviseur faisait, à cheval, sa promenade au Bois.

La distinction de ses humanités n'a pas empêché le lycée Henri IV de faire accueil à l'enseignement scientifique. Les sections modernes B et D y ont été organisées, et aucun lycée ne rivalise avec lui pour la préparation à l'Institut agronomique. Mais Henri IV reste avant tout la maison des bonnes lettres où les traditions classiques sont en honneur. Et beaucoup d'anciennes dynasties universitaires n'ont pas voulu que leurs enfants désapprissent le chemin coutumier de la vieille maison.

Quand le duc d'Orléans entra en coquetterie avec la bourgeoisie française, il voulut que ses fils, à lui, fussent élevés côte à côte avec ses fils, à elle: il fit choix du collège Henri IV, Devenu roi, il lui conserva la même confiance.

Aujourd'hui encore le lycée Henri IV est un de ceux où l'intimité familiale, si chère jadis au roi-citoyen, se conserve le mieux. La célébration du centenaire en 1904, a su en dépit de son éclat, conserver ce caractère d'intimité charmante. Les dimensions de la salle des fêtes sont loin d'être grandioses et c'est tant mieux; elles contribuent à garder ainsi aux représentations et aux concerts, cette impression de *home* qu'on ne saurait aisément atteindre ailleurs. Les élèves et leurs invités

y sont chez eux et entre eux. Tout y est laissé à leur initiative propre. Le programme n'est pas toujours imprimé ou lithographié. Il suffit que ces séances apprennent aux auteurs et aux acteurs la tenue, l'art de parler en public et de se présenter. C'est là une œuvre éducative excellente que complètent les sociétés chorales du lycée. Ajoutons-y le culte des souvenirs et la fierté des camarades consacrés par la renommée [1].

1. Dans le parloir récemment réorganisé du lycée, un tableau de 55 noms rappelle ceux des anciens élèves entrés à l'Institut. Voici cette glorieuse liste (voir p. 118) :

| ENTRÉE A L'INSTITUT | | ACADÉMIE |
|---|---|---|
| **1816** . . . . . . . | Augustin Cauchy. | Des Sciences. |
| **1817** . . . . . . . | Joseph Naudet. | Des Inscriptions. |
| **1821** et **1841** . . . | François Villemain. | Française et des Inscriptions. |
| **1823** . . . . . . . | Am. de Pastoret. | Des Beaux-Arts. |
| **1825** . . . . . . . | Casimir Delavigne. | Française. |
| **1831** . . . . . . . | Adr. de Jussieu. | Des Sciences. |
| **1833** . . . . . . . | H. Geoffroy Saint-Hilaire. | Des Sciences. |
| **1834** . . . . . . . | Victor Leclerc. | Des Inscriptions. |
| **1834** . . . . . . . | Eugène Scribe. | Française. |
| **1835** . . . . . . . | Elie de Beaumont. | Des Sciences. |
| **1835** . . . . . . . | Ach. de Salvandy. | Française. |
| **1839** . . . . . . . | Ch. Lenormant. | Des Inscriptions. |
| **1840** . . . . . . . | Cam. de Montalivet. | Des Beaux-Arts. |
| **1842** . . . . . . . | Henri Patin. | Française. |
| **1842** et **1847** . . . | Charles de Rémusat. | Des Sciences Morales et Française. |
| **1843** et **1841** . . . | Prosper Mérimée. | Des Inscriptions et Française. |
| **1844** . . . . . . . | Saint-Marc Girardin. | Française. |
| **1847** . . . . . . . | J.-J. Ampère. | Française. |
| **1848** . . . . . . . | Jean Vatout. | Française. |
| **1852** . . . . . . . | Alfred de Musset. | Française. |
| **1856** . . . . . . . | Charles Hermite. | Des Sciences. |
| **1857** . . . . . . . | Emile Augier. | Française. |
| **1859** . . . . . . . | Emile Egger. | Des Inscriptions. |
| **1860** . . . . . . . | Napoléon Daru. | Des Sciences Morales. |
| **1861** . . . . . . . | Charles Renouard. | Des Sciences Morales. |
| **1863** . . . . . . . | Victor Baltard. | Des Beaux-Arts. |
| **1864** . . . . . . . | Paul Thénard. | Des Sciences. |
| **1867** . . . . . . . | Abbé Gratry. | Française. |
| **1867** . . . . . . . | Baron Haussmann. | Des Beaux-Arts. |
| **1868** . . . . . . . | Stanislas Laugier. | Des Sciences. |
| **1868** et **1901** . . . | Melchior de Vogué. | Des Inscriptions et Française. |
| **1869** . . . . . . . | Auguste Barbier. | Française. |
| **1870** . . . . . . . | Odilon Barot. | Des Sciences Morales. |
| **1871** . . . . . . . | Victor Puiseux. | Des Sciences. |
| **1872** et **1880** . . . | Duc d'Aumale. | Française et Beaux-Arts. |
| **1873** . . . . . . . | Constant Martha. | Des Sciences Morales. |
| **1873** et **1900** . . . | Marcelin Berthelot. | Des Sciences et Française. |
| **1873** et **1884** . . . | Ferdinand de Lesseps. | Des Sciences et Française. |

L'Association amicale des anciens élèves, fondée en 1833, a le souci de développer, dans la vie, la camaraderie née au collège. Une cotisation annuelle de 2 fr. 25 est payée par chaque élève et versée dans la caisse de l'Association. Cette obole permet d'entretenir des bourses et d'accorder des dégrèvements.

Il y a huit ans, le Président de cette Association, M. Lafaye, a rappelé avec éloquence quelle variété de talents l'enseignement et l'éducation du lycée avaient fait éclore. Nous avons plaisir à citer ses paroles, en y ajoutant à peine quelques noms : « Voici, disait-il, des poètes et des auteurs dramatiques : Casimir Delavigne, Musset, Scribe, Émile Augier, Victorien Sardou, Jules Barbier. Voici des historiens et des critiques : J.-J. Ampère, le duc d'Aumale, Saint-Marc-Girardin, et un conteur exquis, Mérimée, et l'inimitable Pierre Loti. Ici, ont reçu leurs premières leçons des savants, tels qu'Adrien de Jussieu, Paul Thénard, Élie de Beaumont, Marcellin Berthelot, et des politiques tels qu'Odilon Barrot, de Montalivet, de Salvandy, de Rémusat, Ernest Constans. Il y a, parmi les anciens élèves de cette maison, des hommes d'étude dont plusieurs sont devenus, à leur tour, des professeurs éminents, Naudet, Victor Leclerc,

| ENTRÉE A L'INSTITUT | | ACADÉMIE |
|---|---|---|
| **1877** . . . . . . . | Henri Debray. | Des Sciences. |
| **1877** . . . . . . . | Victorien Sardou. | Française. |
| **1878** . . . . . . . | Rodolphe Dareste. | Des Sciences Morales. |
| **1879** . . . . . . . | Alph. Milne-Edwards. | Des Sciences. |
| **1882** . . . . . . . | Cardinal Perraud. | Française. |
| **1886** . . . . . . . | Edouard Hervé. | Française. |
| **1886** . . . . . . . | Gabriel Lippmann. | Des Sciences. |
| **1888** . . . . . . . | Colmet de Santerre. | Des Sciences Morales. |
| **1888** . . . . . . . | Ch. de Franqueville. | Des Sciences Morales. |
| **1889** . . . . . . . | Emile Picard. | Des Sciences. |
| **1890** . . . . . . . | Henri Léauté. | Des Sciences. |
| **1891** . . . . . . . | Pierre Loti. | Française. |
| **1895** . . . . . . . | René Cagnat. | Des Inscriptions. |
| **1895** . . . . . . . | Achille Luchaire. | Des Sciences Morales. |
| **1898 et 1912** . . | Emile Boutroux. | Des Sciences Morales et Française. |
| **1908** . . . . . . . | Jean Richepin. | Française. |
| **1911** . . . . . . . | Edouard Branly. | Des Sciences. |

Patin, Charles Lenormant, Achille Luchaire. Mais il y a aussi des hommes d'action dont le lycée, que je sache, n'a point refroidi le sang généreux ni les belles hardiesses : rappelez-vous Ferdinand de Lesseps et l'explorateur Crampel, mort glorieusement, en pleine barbarie. Chacun de ceux-là a conservé, pour la plus grande joie de ses maîtres, son individualité propre. Ceux mêmes qui ont été confrères ne se ressemblent pas entre eux : le pinceau d'Henri Regnault n'est pas celui de Puvis de Chavannes. »

Et comment ne pas emprunter au moins quelques strophes à M. Henri Chantavoine qui a su chanter ce lycée, deux fois cher à son cœur d'élève et de maître.

Regardez : ce collège est-il une prison,
Une géôle, une cage obscure et retirée ?
Non, dès le seuil joyeux de la porte d'entrée,
Un jardinet fleuri parfume la maison.

La maison elle-même est une pépinière.
Ton feuillage, ô jeunesse, y frissonne en plein vent ;
Tes rameaux sont tournés vers le soleil levant
Et ta racine boit la vie, en bonne terre,

C'est le sol généreux des terrains de montagne ;
Notre chère maison est comme un beau verger,
Qui reçoit tour à tour et mêle sans danger,
L'effluve de Paris et l'air de la campagne.

## III

## LE LYCÉE CHARLEMAGNE[1]

Le 10 septembre 1803, un décret consulaire transforma en lycée l'École centrale de la rue Saint-Antoine[2]. Par une fortune

1. Grand Lycée, 101, rue Saint-Antoine. Petit Lycée, 13, rue Charlemagne (Pl. 25-26).

2. Sur le Lycée de 1804 à 1814, voir l'intéressant Discours de M. Prieur, à la distribution des prix de Charlemagne le 29 juillet 1905 (Voir nos planches 25 et 26).

rare, ce lycée reçut un nom si bien consacré par l'histoire ou la légende que ce nom, en dépit des révolutions, n'a pas changé : le lycée s'appela et s'appelle encore *Charlemagne*. A Chaptal revient l'honneur d'avoir désigné l'illustre parrain. Et nous n'assurerions pas que le souvenir de la barbe fleurie du grand empereur (qui ne porta jamais que la moustache), n'ait pas contribué à le populariser à travers les âges; tout autant que le souvenir de sa prédilection pour les écoliers parisiens, quoique Charlemagne ne soit jamais venu à Paris et n'ait donné ses encouragements qu'aux écoliers d'Aix-la-Chapelle.

Le lycée fut momentanément installé dans les locaux qu'il n'a point quittés. C'est un de ces nombreux exemples du provisoire qui devient séculaire. La maison professe « des ci-devant Jésuites de la rue Saint-Antoine » n'était pas un palais : le nouveau lycée dut cependant s'en contenter[1]. Il n'alla point, derrière la place des Vosges, dans les bâtiments des anciens Minimes, où l'on avait décidé de le loger. Des projets d'agrandissement, en 1812, devaient acquérir au lycée, entre les rues des Prêtres Saint-Paul et Percée, trois immeubles : un seul, l'hôtel Jassaux, fut acheté, le 29 mars 1813, à M^me Leclerc.

Trois proviseurs, Guéroult l'aîné, Crouzet et Daireaux administrèrent le lycée, du 19 août 1804, au 24 août 1815; ils furent aidés par trois censeurs, Valmont de Bomare, Targe et Pierrot-Desseilligny[2].

Guéroult était un vénérable vieillard, dont les cheveux

1. Voir planche 26, la porte de la Bibliothèque et le plafond, épaves actuelles de l'ancienne demeure des Jésuites.

2. Proviseurs : MM. Guéroult (1744-1821), 19 août 1804-septembre 1809; Crouzet, né 1753, septembre 1809-1^er janvier 1811 ; Daireaux, 4 janvier 1811-24 août 1815. Censeurs : MM. Valmont de Bomare, 19 août 1804-25 août 1807 ; Targe, 25 août 1807-26 septembre 1815; Pierrot-Desseilligny, *censeur adjoint*, 1814-26 septembre 1815.



Phot. Pierre Petit.

LYCÉE CHARLEMAGNE. — UNE COUR INTÉRIEURE, VERS LE MILIEU DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

AU FOND, L'ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS.

(Page 110.)

LYCÉE CHARLEMAGNE

PORTE DE LA BIBLIOTHÈQUE (XVII^e SIÈCLE)



Photos Commission du Vieux Paris.

LYCÉE CHARLEMAGNE. — L'ASSOMPTION,

PLAFOND PAR MELCHIOR GHÉRARDINI (XVII^e SIÈCLE).

(Page 110.)

blancs et l'aspect austère rappelaient à ses contemporains, tout férus d'antiquité, « un vieux citoyen de Rome aux bons temps de la République ». Chaptal disait de lui : « c'est un grand esprit d'ordre, un homme d'un vrai mérite. » Il avait professé au collège d'Harcourt, c'était un grammairien et un humaniste ; trois fois lauréat de la vieille Université, il avait traduit Pline et son histoire naturelle des animaux. Sa meilleure œuvre fut cependant un de ses élèves, Burnouf. Quand Guéroult, en 1809, quitta Charlemagne, ce fut pour diriger l'École normale, et Pierre Crouzet lui succéda, rue Saint-Antoine. Il avait été principal de Montaigne et avait su relever le Prytanée de Saint-Cyr. Chez lui, les qualités du cœur valaient celles de l'esprit. Il mourut à son poste. Daireaux, qui le remplaça, parut aux Bourbons, après les Cent-Jours, être demeuré trop fidèle au culte de l'Empereur. Ils le destituèrent « sans l'entendre et en lui laissant le soin de deviner les motifs d'une telle rigueur ». Il survécut vingt et un ans à sa disgrâce.

Les deux premiers censeurs avaient fait valoir leur grand âge pour obtenir leur charge. Ils y voyaient une place de tout repos. Quand l'un deux, Targe, prit sa retraite en 1815, on compta ses années de service : leur nombre atteignait 55. On lui avait, dès 1814, adjoint M. Pierrot-Desseilligny, que le chancelier de l'Université, le baron de Villaret, jugeait un jeune homme plein de talents mais d'un royalisme vraiment trop tiède. Il fallait « l'avertir, disait Villaret, et le surveiller pour le ramener à des sentiments plus dignes de son mérite ». Et, par sollicitude, on le déplaça[1].

Les élèves, en 1806, n'étaient encore que 342, et 344, en

1. V. ci-dessus, lycée Louis-le-Grand, p. 95.

1810 ; 433, en juillet 1815 ; 494, en avril 1814 ; ils avaient atteint 704 et même 830, en 1813.

Pas d'internat à Charlemagne ; neuf sur dix des élèves, ou à peu près, étaient recueillis par les pensions voisines du lycée et destinées à travailler plus tard si magnifiquement à sa gloire. On pourrait en signaler une dizaine jusqu'en 1815. L'institution Lepitre était alors la plus fameuse ; mais déjà les institutions Favard et Massin préludaient à leur future fortune ; les autres, moins fameuses, s'appelaient : Le Chevalier, à l'hôtel Saint-Fargeau, Barbette, Fleurizelle, Lefèvre et Cousin, Le Fortier et Leroux.

L'âge des censeurs et l'absence totale de maîtres d'étude permettent de penser que la discipline était alors toute paternelle. C'étaient les garçons du lycée qui étaient chargés d'accompagner les élèves jusqu'à l'entrée de chaque classe.

Les victoires de l'Empire exaltaient les cœurs ; ses défaites ne les abattaient pas. Beaucoup d'élèves, à Charlemagne, comme dans les trois autres lycées de Paris, étaient fils d'officiers ou de fonctionnaires napoléoniens.

En octobre 1812, la conspiration de Malet avait tendu les nerfs des élèves qui, aux abords de la prison de la Force, avaient pu en surprendre quelques épisodes. En 1813, les hautes classes avaient contribué à peupler le Prytanée, Saint-Cyr et Fontainebleau : les archives du lycée ont conservé leurs noms. Ceux qui restèrent furent, pendant les Cent-Jours répartis, quand ils avaient plus de dix-sept ans, en escouades de canonniers. Au lendemain de Waterloo, les élèves de l'Institution Lepitre coururent à Vincennes travailler aux retranchements : la béquille de leur directeur, très fervent royaliste, ne réussit pas à leur faire peur. Enfin à la distribution des prix du 3 août 1815, les cris de Vive Napoléon ! consternèrent les amis de Louis XVIII.

Ils se consolèrent à la pensée qu'au mois de janvier précédent le jeune Boyard avait sollicité de Fontanes la décoration du lys et que plusieurs de ses camarades avaient subi la contagion de son exemple.

De telles agitations n'étaient pas toujours favorables au paisible développement des études. Quelques professeurs sont devenus célèbres, Laya et l'Etendart et surtout Villemain, Burnouf et Cousin. Le lycée a conservé, dans ses Archives, le cours de Belles-Lettres qu'y enseignèrent, en 1808-09, Laya et Burnouf. On ne se contentait pas seulement de haranguer les soldats de Pompée et ceux de César ni de donner, par la bouche de David, de sages conseils à Salomon. On chantait encore, en vers latins, les exploits de Napoléon. Mais nul n'avait le courage de goûter l'audace du professeur Lassus qui proposait, dès 1809, d'enseigner la grammaire comme les novateurs de notre temps ont réussi à le faire. Lassus venait trop tôt en un siècle trop jeune.

Fontanes refusa d'accorder à l'enseignement de l'histoire à Charlemagne deux conférences par semaine. Et si Michelet, entré en troisième à Charlemagne, ne sachant encore ni vers ni grec, sentit sa vocation et son génie, les Rudiments de Domairon, qu'on lui donnait en pâture, n'y furent pour rien.

Il y souffrit, dans sa sauvagerie et dans sa pauvreté, au contact de ses jeunes camarades : mais il y fut deviné par ses maîtres, Andrieu d'Albas, Leclerc, surtout Villemain. « Je me rappellerai toujours, nous a-t-il conté dans son *Livre du Peuple*, que M. Villemain, après la lecture d'un devoir qui lui avait plu, descendit de sa chaire et vint, avec un mouvement de sensibilité charmante, s'asseoir sur mon banc d'élève, à côté de moi. »

Quatre fois, de 1808 à 1813, les camarades de Michelet remportèrent le prix d'honneur et notamment Victor Cousin en

1810 ; Paul Barbet commençait à être le lauréat par excellence et, à ses côtés, Patin, Lafond-Ladebat et Brongniart.

De 1815 à 1848, les locaux du collège Charlemagne restèrent ce qu'ils étaient jusque-là. Napoléon lui avait promis tout l'espace occupé jadis par l'hôtel d'Hugues Aubriot et ses dépendances, dont l'hôtel Jassaud n'était qu'une partie. Ces promesses, ni Louis XVIII, ni ses successeurs ne songèrent à les tenir. Mais, sous Louis XVIII, vers 1820, on arracha, dans la grande cour des classes, les vignes que les Jésuites avaient plantées là. Les raisins, chaque année, rappelaient ceux de la terre promise et cependant à ces grappes savoureuses les collégiens ne devaient point toucher ni les professeurs non plus[1]. Quelques grands arbres, un magnifique vernis du Japon, un beau noyer, une rangée de sycomores, conservés au fond de la cour, furent les dernières épaves de ce verger et de ce coin de verdure. Et ces épaves disparurent à leur tour, quelques années plus tard (Pl. 25).

Deux proviseurs seulement[2], sous la Restauration et la Monarchie de Juillet ; mais ce fut assez pour orienter décidément le collège vers son apogée : Dumas prépara, pendant vingt-deux ans, ce que commença à réaliser Poirson, en seize années. Leur successeur n'eut presque plus qu'à moissonner ensuite les derniers lauriers dont ils avaient surveillé l'éclosion.

Dumas avait été le premier censeur du lycée Napoléon, après avoir été avocat à Lyon, son pays natal, et journaliste ; son éloge de d'Alembert avait attiré sur lui les regards de Bailly, de Mme de Stael et de M. de Barentin, garde des sceaux, qui le prit pour

1. Voir Mme Charles Garnier, *Une famille universitaire au XIXe siècle*, Paris Hachette 1911, 8°, p. 144, n. 2.

2. MM. Dumas, 24 août 1815-1er mars 1837 ; Poirson, 1er mars 1837-19 avril 1853.

secrétaire particulier. Il avait, après le 18 fructidor, remplacé Fontanes dans l'enseignement des Belles-Lettres à l'École centrale des Quatre Nations. Il resta toute sa vie un classique convaincu. Mais c'est surtout au lycée Napoléon que la collaboration et l'amitié d'Et.-Aug. de Vailly avaient achevé de le mûrir. Une admirable santé morale et physique, de la verve et de la mesure, du bon sens et de l'esprit, de la finesse et du courage lui conquirent le respect affectueux de tous.

Son successeur, Poirson, était de quarante ans plus jeune. Il fut le premier des proviseurs de Charlemagne à n'avoir pas connu la vieille Université. Mais il avait su dans la nouvelle, comme professeur d'histoire, comme écrivain et comme administrateur du collège Saint-Louis, s'acquérir un très juste renom. Son caractère et son mérite sont appréciés depuis longtemps, disaient en 1844, les Inspecteurs généraux[1]. Son talent était servi par son ardeur et par son zèle. Il avait la qualité maîtresse, l'autorité et l'action. Et si, durant son Consulat, Charlemagne escalada, de haute lutte, le premier rang, c'est en grande partie à ce chef éminent que ce collège en fut redevable.

Quatre censeurs secondèrent ces deux admirables proviseurs, Basset, Gros, Belin et Maugeret[2]. Parmi eux, Basset ancien bénédictin et ancien émigré, promena, huit années, sans lassitude, dans la cour d'entrée et les corridors du collège, sa longue houppelande qui symbolisait, pour les maîtres et les élèves, la statue vivante de l'exactitude et du devoir.

Le nombre des élèves, de 1815 à 1830, atteignit son maxi-

1. *Arch. Nat.*, $F^{17}$ 78465.

2. MM. Basset, 26 septembre 1815-3 octobre 1823; (né 1760, mort 1828); Gros, censeur adjoint, 5 novembre 1820-10 octobre 1822; Belin, 3 octobre 1823-16 octobre 1841; Maugeret, 16 octobre 1841-1er avril 1852.

mum. 868, en 1829; la moyenne ne s'éleva pas tout à fait à 700. De 1831 à 1843, cette moyenne se haussa jusqu'à 767, avec un minimum de 608, en 1832, et un maximum de 830, l'année précédente. Le choléra, qui éprouva très rudement le collège, explique la chute de 1832. En 1827, certains élèves venaient au lycée, du quartier de la Madeleine[1].

Les Institutions vécurent alors leur âge d'or; elles attiraient à elles presque tous les élèves. L'hôtel Saint-Fargeau abritait l'Institution Jauffret, et, depuis 1829, l'hôtel Carnavalet abrita l'Institution Verdot; l'hôtel d'Ormesson, rue Saint-Antoine, donnait asile à l'Institution Favard; l'hôtel Lesdiguières, rue la Cerisaie, à l'Institution Landry; dans l'ancien couvent des Minimes, s'était logée l'Institution Massin. Et nous ne pouvons que nommer les Institutions Leroux, Fleurizelle, Briand, Bourdon, Scribe, Cellier, Normand, Andrieu, Maugé, Petit et Thomas, Coutant, Fontaine et Savouré — « La rivalité de ces grandes Institutions a quelquefois dégénéré en querelles personnelles, observait-on, au ministère, en 1846, et l'administration supérieure a été obligée d'intervenir, pour rétablir la bonne harmonie. »

Ces Institutions avaient l'ambition de compléter l'éducation que le collège ne pouvait donner à loisir. La camaraderie et la charité n'ont pas moins laissé à Charlemagne de touchants témoignages. En 1829, les élèves, douloureusement émus par la mort de leur camarade Paul-Émile-Frédéric Née, fauché dans sa seizième année, lui élevèrent, comme à « leur modèle et leur ami, » un monument, au cimetière du Père-Lachaise. En 1830, la générosité des élèves s'appliquait à conjurer les désastres d'un hiver terrible. Une quête annuelle, faite parmi les élèves,

1. *Arch. Nat.*, $F^{17}$II 78463.

pour les pauvres, rapportait environ 5.000 francs. Cette somme servit à placer en apprentissage des enfants d'ouvriers, et les meilleurs d'entre eux reçurent un livret à la Caisse d'épargne.

Les luttes politiques sanglantes n'épargnèrent ni les murs du lycée, ni ses cours intérieures. Les 28 et 29 juillet 1830 et à la fin de juin 1848, le quartier Saint-Antoine était devenu un champ de bataille[1] : le lycée fut assiégé, pris par les insurgés, repris par les soldats et la garde nationale. Les administrateurs, les professeurs, quelques élèves firent le coup de feu, et un ancien élève de Charlemagne, le lieutenant Mahler, tomba en héros pour la défense de l'ordre.

Dans l'intervalle des révolutions, la distinction de son enseignement et de ses élèves valait à Charlemagne des moissons de couronnes. Les maîtres s'y appelaient alors, en Rhétorique, Ad. Regnier, Berger, Egger, Deschanel et Lemaire ; en philosophie, Gibon, Franck et Lorquet ; en histoire, après Cayx et Boismilon, les deux précurseurs, ce furent Toussenel et Filon.

Charlemagne fut alors, au Concours général, le grand favori. Six prix d'honneur en Rhétorique, deux seulement avant 1830 ; puis, après un long intervalle, quatre à la suite, de 1842 à 1845 ; quatre prix d'honneur en Philosophie (1831, 1836, 1844, 1846) ; deux en mathématiques (1839, 1844). En 1844, le collège eut les trois prix d'honneur. Et, parmi les lauréats de tous ces prix, Arvers, plus célèbre encore par son sonnet que par ses succès d'écolier, Glachant, Chassang, Grenier, devenus plus tard de grands noms universitaires, Saint-René-Taillandier et About, dont la célébrité se passe de commentaire.

La politique a recueilli non sans éclat, beaucoup d'élèves de cette période, et, par exemple, Buffet, Ledru-Rollin et Blanqui.

1. Voir ci-dessus p. 81.

L'armée et la marine ont fait la gloire de Cavaignac et de Jurien de la Gravière; le théâtre s'est chargé de Got et d'Edmond Thierry ; la presse, de Vacquerie, P. Meurice, Louis Ulbach; la poésie de Th. Gautier.

Depuis 1848, Charlemagne, qui connut encore de grandes victoires, ne put se soutenir très longtemps sur les sommets où l'avait porté la précédente période : le lycée, pour des raisons souvent étrangères à lui-même, ne fut pas toujours digne du collège. Tant il est vrai que les succès trop éclatants ont leurs dangers.

Les bâtiments se sont agrandis vers le sud. La caserne d'infanterie de l'*Ave Maria* a été détruite et le petit lycée installé à la place. Les enfants jusqu'à la cinquième inclusivement y sont logés aujourd'hui. Une rue le sépare du grand lycée, heureusement nommée, convenons-en, rue Charlemagne.

Mais, vers le nord, le lycée n'a pas encore de façade, rue de Rivoli. Il y perd en magnificence, il y gagne en tranquillité. Dans les projets qu'a fait éclore le récent emprunt municipal de 900 millions, treize millions seraient la part du lycée Charlemagne, qu'on reconstruirait en entier. Mais le lycée croit avoir ses raisons de rester sceptique. Vers 1870, on a tant parlé de lui donner de l'air, du côté de l'ouest, à défaut de la face opposée où l'église Saint-Louis-Saint-Paul arrêtera son essor à tout jamais! Il s'agissait d'exproprier les masures séparant Charlemagne de la rue du Prévôt; on aurait alors réalisé les plans de 1812. On aurait acquis le terrain, pour le prix d'un million, et flanqué le lycée de deux larges rues: l'une, à l'est, le long de l'église; l'autre, sur la façade occidentale. Par suite de scrupules archéologiques, assurément louables, on a trop attendu; et des immeubles modernes, moins tourmentés de

remords, ont, sans retard, superposé là leurs sept étages.

Après M. Poirson, qui, disgrâcié par l'Empire[1], se retira le 19 avril 1853, huit proviseurs se sont succédé à Charlemagne[2]. Et, après M. Maugeret quatorze censeurs[3], dont trois, MM. Broca, Ohmer et Fallex occupèrent ensuite le provisorat dans la même maison. Beaucoup de conscience, de pondération et de prudence, voilà peut-être, avec le respect scrupuleux des traditions, ce qui caractérise le proviseur actuel, M. Bernard.

Parmi les professeurs qui collaborèrent avec eux, beaucoup n'ont pas besoin qu'on ajoute rien à leur nom : Gaston Boissier et Paul Albert, Thiénot, H. Rigault, Chevreul, Louis Quicherat, Lebaigue et Talbot.

Les élèves ne furent jamais plus nombreux : le nombre de 1.000 fut atteint pour la première fois en 1866; celui de 1.100 fut légèrement dépassé, en 1887. Dans les dix dernières années, les chiffres ont oscillé entre 950 et 1.100.

Ces élèves cependant ne connaissent plus guère le régime d'autrefois. Il y a un demi-siècle environ, une soixantaine d'élèves, tout au plus, sur plus de 900, étaient externes libres. Les autres étaient tous pensionnaires des Institutions. Aujourd'hui, une seule institution subsiste encore : le collège Massillon. Et c'est une institution religieuse.

1. Quoique l'Inspection générale eût encore en 1851 rendu hommage à son « dévouement infatigable ».

2. MM. Nouzeilles, 19 avril 1853-14 août 1872 ; Broca, 14 août 1872-21 septembre 1878 ; Ohmer, 21 septembre 1878-4 août 1881 ; Lenglier, 4 août 1881-2 août 1888 ; Fallex, 2 août 1888-17 mars 1893 ; Grenier, 17 mars 1893 ; Dhombres, 25 juillet 1898 ; Bernard, 29 avril 1909.

3. MM. Cappelle, 1er avril 1852-10 septembre 1852 ; Broca, 10 septembre 1852-14 août 1872 ; Ohmer, 14 août 1872-25 août 1875 ; Maréchal, 25 août 1875-30 avril 1877 ; Ohmer, 2e fois, 30 avril 1877-26 septembre 1878 ; Fallex, 26 septembre 1878-2 août 1882 ; Lecœur, 2 août 1882-3 août 1886 ; Benoist, 3 août 1886-4 octobre 1887 ; Fierville, 14 octobre 1887 ; Chappuis, 13 août 1894 ; Gohierre de Longchamp, 31 juillet 1897 ; Combe, 1er août 1898 ; Legé, 23 juillet 1904 ; Ogereau, 6 août 1907.

Dès 1856-58, la décadence des Institutions avait commencé. En 1870, neuf seulement subsistaient encore : Massin, Jauffret, Verdot, Fontaine, Savouré et accessoirement les Institutions Marchand, Ancelin, Harant et de Ménorval. La plus vivace de ces épaves fut l'Institution Massin, dirigée par M. Lesage, et qui acheva de mourir, il y a quelque vingt-cinq ans.

On devine les causes de cette ruine, consommée en trente ans à peine : 1° le fonctionnement de la loi Falloux assurant, aux dépens de l'enseignement universitaire, le succès de l'enseignement libre ; 2° l'installation à Charlemagne de l'enseignement moderne, que les Institutions boudèrent toujours ; 3° le déplacement des industriels du Marais. Même quand ils gardèrent, au Marais, leurs ateliers ou leurs entrepôts, ils préférèrent se loger dans les quartiers à la mode. Les grands hôtels du XVII[e] siècle, après avoir abrité l'aristocratie contemporaine de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, et hospitalisé, sous la Restauration, Louis-Philippe et Napoléon III, l'élite de la population écolière française, finirent peu à peu par être des magasins de bronze, de chapeaux et de produits chimiques.

Les conséquences de cette évolution ne sont pas moins claires : jadis Charlemagne avait, grâce aux Institutions qui savaient les drainer dans toutes les provinces du pays, des élèves empruntés à la France entière. Sa clientèle payante était empruntée à la Provence comme à la Gascogne, à la Touraine comme au Dauphiné, à la Bretagne comme au Languedoc. C'était un collège ou un lycée national. Désormais Charlemagne est devenu un lycée de quartier. C'est peu avant le départ de M. Grenier que les derniers élèves de Rhétorique supérieure ont quitté le lycée. Et avec eux ont achevé de s'abolir les derniers traits de l'originale physionomie du vieux lycée.

Sans doute les voies nouvelles de communication rapide empêchent que la population scolaire de Charlemagne ne soit tout entière empruntée au quartier Saint-Antoine ; certains élèves, grâce au chemin de fer métropolitain, affluent de Saint-Mandé ou de Vincennes ; certains affluent d'autres points de la périphérie. Mais, dans l'ensemble, le lycée semble attaché au sort du quartier et il se démocratise avec lui.

Un demi-pensionnat a été fondé à Charlemagne et des réfectoires y ont été installés comme à Condorcet. Enfin, au moment où disparaissaient les Institutions d'autrefois, l'exemple qu'elles avaient donné, sur ce point, était suivi par le lycée : elles avaient fondé des associations d'anciens élèves, et le lycée en 1878, fonda la sienne, aujourd'hui très prospère. Elle a créé des bourses et des prix et organisé des prêts d'honneur.

L'enseignement de Charlemagne n'a pas cessé, mais en partie seulement, de rester classique. Sous le second Empire, les succès au concours général n'eurent rien à envier à ceux de l'époque précédente. Aujourd'hui encore, une véritable renaissance classique commence à s'y dessiner.

Il n'en est pas moins vrai que, dès avant 1848 et surtout depuis 1866, l'enseignement spécial y fut installé. Charlemagne fut choisi pour champ d'expérience par Victor Duruy. Le ministre envoya au lycée, comme professeurs, les plus remarquables sujets donnés par les promotions de Cluny. Il semblait que la qualité du quartier s'adaptât très exactement à la qualité de cet enseignement dont les promesses répondaient aux besoins des gens de négoce. Nulle part peut-être, dans les lycées parisiens, cet enseignement nouveau ne reçut plus d'attentions et de soins intelligents, qu'à Charlemagne ; nulle part on ne lui consacra plus de talent. Et l'on célébra, dans les discours

prononcés aux distributions de prix, ce que l'on nommait la « familiarité charmante de Cérès, de Mercure, des Cyclopes, avec Apollon et les Muses ». L'un des orateurs, M. Dumas, ajoutait dès 1863 : « Quel lycée, quel collège fermerait ses portes à un enseignement que le lycée Charlemagne a jugé digne de lui ? »

Les élèves qu'a donnés Charlemagne dans les soixante dernières années ont contribué, pour leur part, à étendre la renommée de l'illustre maison ; ainsi Gustave Doré, Sarcey, Fustel de Coulanges, MM. Georges Perrot, Émile Bourgeois, Dorison, Ch. Bémont, Ernest Lavisse, Émile Faguet, Louis Liard, Vidal de La Blache, Alfred Coville, Camille Guy, Sylvain Lévy, Gustave Lanson, Lévy-Bruhl, Emile Janet, Etienne Dejean, Uri, Delpeuch, Thamin, les Dautremer, Le Goupils, Toutain, Marion.

## IV

## LE LYCÉE CONDORCET[1]

Quand, le 10 septembre 1803 (23 fructidor an XI), Bonaparte signait l'arrêté servant d'acte de naissance à ce lycée, le berceau du nouveau-né était pittoresque : un quartier un peu perdu, excentrique, à demi-construit, plus riche en jardins qu'en maisons.

C'était au delà du rempart de la Chaussée-d'Antin. Les locaux avaient été donnés par Louis XVI aux Capucins de la rue Saint-Jacques, en 1783, puis, en 1790, leur avaient été repris par la Constituante. Brongniart, architecte du roi, les avait construits en s'inspirant des ruines de Pestum ; il avait édifié un fronton, un cloître à quatre faces, avec des colonnes toscanes sans bases, une terrasse, une église. Clodion y avait

1. Grand lycée, 65, rue Caumartin et 8, rue du Havre. Petit lycée, 61, rue d'Amsterdam (Pl. 27, 28).

modelé deux bas-reliefs. Les religieux avaient cédé la place à des malades qui, en 1793, la cédèrent à de pauvres diables. Monastère, hôpital, taudis monumental, telles furent, en quatre ans, les destinées de l'œuvre de Brongniart (Pl. 27).

L'antiquité et le peuple y voisinaient ; le second traitait la première avec familiarité. Les colonnes avaient été couvertes de *graffiti* sans noblesse et toutes les salles souillées d'ordures, comme les escaliers royaux sous Louis XIII. Jamais les murs ne s'étaient plus mal portés qu'au moment où ils servaient de cadre à l'hôpital. Jamais locataires ne leur avaient marqué plus d'attachement qu'au moment où on leur signifia de déguerpir. Car ayant négligé, pour la plupart, le paiement de leur loyer, ils s'étaient crus promus tout doucement à la dignité de propriétaires.

Les jardins valaient beaucoup mieux que les murs. Ils s'étendaient depuis le cloître jusqu'à la rue de la Ferme-des-Mathurins. Ils étaient vastes, ils étaient beaux, ils étaient tranquilles. Le verger avait des fruits incomparables, que le soleil traitait avec une amoureuse tendresse. Et leur saveur répondait à leur bonne mine. Maîtres et élèves avaient, pour cette partie de l'immeuble, une dilection spéciale.

Ces fruits durent jouer un rôle dans le recrutement et la fidélité du personnel.

Les deux premiers proviseurs, René Binet et l'abbé Chambry, avaient l'âme bocagère[1]. Binet traduisait Virgile, et le soir, consultait sur sa tâche quotidienne sa femme et sa servante. Êtes-vous satisfaites ? interrogeait-il. — Oui, affirmaient les deux juges. — Eh bien, moi aussi, nous pouvons aller nous coucher.

Binet enseigna cinquante ans ; il avait, dès 1770, occupé au

1. MM. Binet, 1732-1812, proviseur de 1804 à octobre 1812 ; Chambry (abbé), 1756-1832, proviseur de 1812 à 1823.

Plessis la chaire de Rhétorique. Il avait été le dernier recteur de l'ancienne Université comme il fut un des premiers proviseurs de la nouvelle. Le contact de la jeunesse l'avait gardé de vieillir.

Chambry, son successeur, avait l'humeur moins douce. La bile pâlissait parfois les joues roses et pleines de ce petit homme courtaud, dévot à Horace et aux Muses; il devait à leur commerce ses poèmes, les *Egléides*, dont il lui arriva de lire quelques pages aux rhétoriciens.

Les censeurs de cette période primitive furent Targe, Deguerle et Legrand[1]. Targe avait enseigné quinze ans les mathématiques à l'École royale militaire de Paris. Quant à Legrand, nous le retrouvons proviseur sous la Restauration dont les idées politiques lui étaient chères.

Lakanal, qui fut au lycée le premier économe[2], n'ambitionnait pas d'être le premier des économes. L'assiduité à son poste et le bon ordre dans ses comptes lui semblaient des vertus négligeables. Et voici, relative à Lakanal, une lettre du proviseur que l'on conserve aux archives du lycée; elle est du 18 octobre 1807 : « Se prétendant dispensé de résidence, non seulement il n'habite point le lycée, mais il n'y paraît que fort rarement. A-t-on besoin de tenir conseil ? il faut l'y appeler par lettre. Encore ne veut-il point que l'on connaisse sa demeure, et ce n'est que depuis quelques jours qu'il a indiqué son adresse, à l'Institut. »

Binet se louait fort, dans une autre lettre inédite du 21 germinal an XIII, du mérite et de la réputation des professeurs,

1. MM. Targe, 1740-1817, censeur d'août 1804 à août 1807; Deguerle, 1766-1824, censeur d'août 1807 à octobre 1809; Legrand, 1775-1847, censeur d'octobre 1809 à octobre 1823.

2. MM. Lakanal, procureur-gérant et économe, de 1804 à 1809; Rendu (Armand), gérant et économe, de 1809-1825.

de leur zèle et de leur exactitude. Mais il laissait voir que ces hommes distingués se jugeaient, dans un quartier aussi lointain, quelque peu dépaysés : « Au premier trimestre, disait Binet, l'éloignement où se trouvaient les professeurs (habitant, pour la plupart, dans le quartier de la Sorbonne), la difficulté de se procurer des logements plus voisins, tout cela joint aux rigueurs de la saison, ne leur a point permis de satisfaire à l'obligation de deux leçons par jour ; mais, à partir du 1er nivôse, ceux des langues anciennes s'y sont conformés. »

Toutes les classes étaient gênées par « le fracas et le tumulte » des ouvriers ; M. Izarn, professeur de physique, attendait d'avoir un local ; les professeurs de mathématiques n'avaient de classes libres qu'à la condition d'enseigner à dix heures et demie.

Les registres conservés dans les archives du lycée, nous livrent le nombre des élèves : il est passé de 179 en 1804-1805, à 410 en 1813-1814 ; le chiffre de 300 fut atteint et quelque peu dépassé en avril 1808 ; mais le Proviseur ne comptait encore que 165 élèves le 18 octobre 1807.

Point d'internat au lycée ; les élèves qui ne logeaient point chez leurs parents travaillaient, mangeaient et couchaient chez des maîtres de pension ; c'étaient les trois quarts et parfois les quatre cinquièmes du total.

Ces maîtres de pensions faisaient une guerre sourde au lycée ; l'un d'eux, en 1807, annonçait la suppression prochaine de l'établissement. En messidor an XIII, trois maîtres de pension seulement, Bintot, Pinel et Charles Guillaume envoyaient encore leurs élèves au lycée. En octobre 1806, M. Goebell n'y envoyait que le rebut de sa clientèle. D'autres les retiraient, faute d'y pouvoir payer les frais d'étude.

Cependant, dès 1806, « un maître de pension, M. Moreau,

n'en mettait pas moins sur sa porte, rue du faubourg Saint-Honoré d'abord, puis rue de Clichy : Répétiteur du lycée Bonaparte ; et cela, pour achalander sa maison ».

M. Boutot avait plus d'ingéniosité encore : « Il faisait la 5e au lycée et il était, en même temps, maître de pension. Chaque jour, il amenait au lycée une théorie d'élèves. Il avait même obtenu cette autre faveur que la 6e fût faite par un de ses maîtres d'études ».

On ne sait au juste ce qu'il faut retenir des accusations portées alors contre la discipline et l'enseignement du lycée par les maîtres de pension : ce sont des accusations intéressées. Est-il vrai que les devoirs ne fussent pas « dictés avec soin » et que les enfants « ne rapportassent chez eux que du barbouillage » ? Et si même les griefs formulés en 1805 étaient exacts, s'ensuit-il qu'ils l'aient été plus tard ?

En tout cas, il est très sûr que le grand nombre des élèves dans chaque classe n'a pu que rarement faire obstacle au bienfait de l'enseignement. En 1807, la classe la plus nombreuse avait 32 élèves ; en 1810, 38 élèves ; en 1811, il y avait 3 élèves en philosophie, et, 14, en 1812. En 1807, il fallait réunir six classes en trois ; mais, en 1812, deux classes étaient scindées en sections. Il n'y avait pas moins de 68 élèves dans une seule classe, les humanités, 1re année, de 1811.

On juge l'arbre par ses fruits :

Parmi les lycéens de ce temps, les noms glorieux ne manquent pas : ainsi le marquis Charles d'Audiffret, l'avocat Berryer, le maréchal Magnan et l'académicien Henri Patin.

Le contre-coup des événements politiques fut ressenti au lycée comme ailleurs : ce lycée avait déjà trois fois changé de



Phot. N. D.

FAÇADE DE L'ANCIEN COUVENT DES CAPUCINS
(AUJOURD'HUI LYCÉE CONDORCET)



LYCÉE CONDORCET. — COUR ACTUELLE



Phot. N. D.

VUE INTERIEURE DE L'ANCIEN COUVENT DES CAPUCINS
(AUJOURD'HUI LYCÉE CONDORCET)

Page 132.



Phot. Vallois.

PETIT LYCÉE CONDORCET. — FAÇADE SUR LA RUE D'AMSTERDAM.



Phot. Vallois.

PETIT LYCÉE CONDORCET. — UNE COUR INTÉRIEURE.

Page 152.

nom, il continua ses traditions anabaptistes. Créé, en 1804, lycée de la Chaussée-d'Antin, devenu, la même année, lycée Bonaparte, il avait été, de 1805 à 1814, déclaré lycée impérial Bonaparte ; il reprit ce nom pendant les Cent-Jours. Il perdit naturellement, pendant la Restauration et le Gouvernement de Juillet, jusqu'à sa qualité de lycée, et il devint, de juillet 1815 à février 1848, le Collège royal de Bourbon.

Pendant cette période bourbonienne, la façade du collège Bourbon fut popularisée : on la lithographia au fond d'un grand nombre d'assiettes, et l'on eut la délicatesse de choisir, pour publier sa gloire, des assiettes à dessert.

Le jardin ne connut pas les mêmes attentions que la façade. Sans doute, en 1820, on lui fit l'honneur de le protéger, au moyen d'une grille, contre la convoitise gourmande des élèves ; mais il fallut bientôt se résigner à une amputation. C'est à ses dépens que la rue du Havre fut ouverte. Le lycée avait, dans le principe, souffert de la solitude du quartier, et voilà que la prospérité de ce même quartier était préjudiciable au jardin du collège. Pendant les dernières années de la Monarchie de Juillet, nouvelle tristesse : il fallut, aux dépens du jardin, construire un bâtiment nouveau, qui doubla les locaux du collège. C'est celui où se trouvent aujourd'hui les classes de seconde classique, Saint-Cyr, mathématiques spéciales, etc.

Quatre proviseurs, Chambry, Legrand, Alexandre et Bouillet[1] dirigèrent alors le collège.

Nous connaissons déjà l'abbé Chambry, puisqu'il était proviseur dès l'époque impériale. Il refusa courageusement, pendant les Cent-Jours, le serment de fidélité politique qu'on

1. Chambry, voir plus haut p. 133 ; Legrand, 1775-1847, proviseur d'octobre 1823 à septembre 1830 ; Alexandre, 1797-1870, proviseur de septembre 1830 à mars 1840 ; Bouillet, 1799-1864, de mars 1840 à septembre 1848.

demandait à tous les fonctionnaires de l'enseignement. Chambry se résignait à vivre avec les 4.000 livres de rente de sa fortune personnelle. Mais Lebrun, président du Conseil de l'instruction publique, eut soin de ne pas ébruiter ce refus et Chambry garda sa place. Sous la Restauration, l'Inspection louait son zèle et ses succès de proviseur, mais elle lui reprochait de manquer d'autorité en prenant habituellement le costume laïque[1].

Legrand que nous avons vu censeur, était un ardent légitimiste : il partageait sa ferveur entre le trône, l'autel et la tragédie. Sous ses cheveux gris, frisés par le fer à papillottes, son cerveau n'était point toujours calme. On vit un jour ses mains grasses et potelées de fossettes aux prises avec le collet d'un maître répétiteur, ancien soldat bonapartiste, qui s'était risqué à l'appeler Tartufe. Pendant la classe du matin, lorsqu'on entendait craquer les souliers à boucle de M. Legrand et qu'on apercevait la silhouette sautillante de sa longue redingote blanche, il n'y avait de doute pour personne : M. Legrand allait à la messe. On savait encore au lycée que M. Legrand était l'auteur d'une pièce, intitulée : *Cassandre*. Et l'on se permettait de donner à M. Legrand le nom de son héroïne. Enfin, on répétait qu'il avait fait jouer un *Romulus*. Le premier hémistiche du premier vers avait fait la joie des spectateurs lesquels n'avaient pas aperçu d'abord si l'auteur ne voulait point leur parler latin :

O Rémus ! dominez sur les remparts de Rome.

Les barricades de juillet ne portèrent pas bonheur, elles non plus, à l'honorable M. Legrand, et il fut remplacé par un

1. *Arch. Nat.*, F17 7847.

jeune athlète de trente-trois ans, M. Alexandre, auquel son talent d'helléniste avait déjà fait un juste renom. La haute taille de M. Alexandre acheva de consolider le prestige que son érudition avait fondé.

M. Bouillet lui succéda. Il avait l'estime générale[1] et tous les détails de l'administration le retenaient. Il employa ses loisirs à composer le célèbre dictionnaire d'histoire et de géographie dont la vogue fut si durable. C'est sous son consulat que le collège Bourbon sembla bien près d'atteindre son apogée.

Il n'y eut après M. Legrand que deux censeurs jusqu'en 1848 : M. Clerc et M. Legay. A M. Clerc, l'Inspection reconnaissait en 1839 du zèle et de l'exactitude, peut-être pas assez d'énergie cependant, ce que son âge expliquait de reste. En 1845, elle s'applaudissait fort de M. Legay : le proviseur, ses anciens collègues lui donnaient la juste considération qu'il s'était acquise. On pouvait prévoir qu'il saurait acquérir sur les familles et les chefs d'institutions tout l'ascendant nécessaire[2].

Quelques professeurs conservaient encore un logement au collège. Le corps professoral tout entier considérait un peu trop, au dire des inspecteurs, ce collège comme une maison de demi-repos. Plus d'un aspirait à vieillir dans sa chaire, sinon à y somnoler doucement. Les autres collèges auraient eu, paraît-il, une élite plus brillante[3].

Quant aux élèves, leur nombre passait, de 403 en 1814-1815, à 516, en 1816-1817 ; à 721, en 1823-1824 ; 875 en 1824-1825 et 927, en 1827-1828. Il retomba au-dessous de ce chiffre, de 1830 à 1840, et ne dépassa pas 580, en 1832. Mais, de 1841 à 1848,

1. *Arch. Nat.*, $F^{17}$ 78449 ; mars 1845.
2. *Arch. Nat.*, $F^{17}$II 78448 et 78449.
3. *Ibid.*

il dépassa constamment 1.000 unités; le maximum, 1.220, fut atteint en 1845.

Les externes libres étaient d'abord dans une proportion qui variait entre les trois quarts et les quatre cinquièmes, par rapport aux élèves des pensions. Depuis 1827, le nombre des externes libres augmenta et celui des élèves de pensions diminua. Mais, ce mouvement ne se maintint pas. Les pensions se multiplièrent : entre 1837 et 1848, il y en eut 40 et jusqu'à 50. Sans doute, elles se nuisaient mutuellement et aucune ne fut florissante. Elles ne drainaient pas moins les 3/4 des élèves : 803, sur 1.096, en 1842-1844 ; 836, sur 1.185, l'année suivante, et encore 693, sur 1.070, en 1848[1].

Les archives du lycée nous ont révélé un autre indice du malaise croissant des pensions : elles ne payaient pas régulièrement les frais d'étude. Pour les contraindre efficacement à s'acquitter, on leur rappela, depuis 1842, que les censeurs et les économes étaient, sur leurs propres traitements, responsables de ces retards. — Dans ces pensions, la discipline était indulgente, et un laisser-aller général que constatent les Inspecteurs en résultait pour le collège : il fallait en prendre son parti.

Dans un collège d'externes, l'épaisseur des murs eût été vaine pour arrêter les bruits de la rue. L'externat cependant ne suffisait pas à expliquer l'esprit du collège : car à Charlemagne, autre lycée d'externes, le travail était beaucoup plus sérieux. Le quartier, sa richesse et la clientèle qui la reflétait expliquaient beaucoup mieux ces différences.

Quoi qu'il en fût, à l'intérieur du collège, bonapartistes et monarchistes en vinrent parfois aux mains. En février 1820, au lendemain du jour où les classes avaient vaqué à l'occasion

1. *Arch. Nat.*, $F^{17}$ 78447 ; 78448 et 78449.

des funérailles du duc de Berry, il y eut un pugilat général. Un chevalier de Saint-Louis, attaché à la pension de M. de la Chauvinière, se prit de querelle avec Lefébure de Saint-Maur, élève de la pension Boismont. Au nom de la camaraderie, le maître fut roué de coups par les élèves. Au mois de septembre suivant, les monarchistes purent prendre leur revanche dans le langage des dieux : trente odes fêtèrent la naissance du duc de Bordeaux.

On ne reconnut pas moins quelques-uns de ces poètes au sommet des barricades de 1830. Ils y commandaient avec une bravoure de jeunes chefs. Et nous nous souvenons qu'un de leurs maîtres, l'helléniste Planche avait, en face du lycée, dirigé, en personne, le 27 juillet, la construction d'une barricade : ce fut Polybe qui le conseilla. A la voix de l'historien grec, les pavés, les fiacres et les omnibus parisiens s'étaient entassés avec méthode.

L'effervescence qui, sous la Restauration, agitait tous les collèges parisiens, s'était donné libre cours à Bourbon comme ailleurs, et telle distribution des prix y avait été tumultueuse. En 1834, de soudaines vocations de journalistes se révélèrent. Le rédacteur en chef, Ferdinand Dugué, futur auteur dramatique, y prenait avec le public son premier contact. Charles Lefeuve, secrétaire de la rédaction, jetait, du haut de ses seize ans, un regard de pitié sur le régime des pensions et les abus universitaires. De deux ans plus âgés, Louis Judicis et Etienne Esnault s'y entraînaient, dans de virulents articles, à la composition future de leurs pièces et de leurs romans.

Cette gazette vécut six mois : elle était, suivant les convenances de la jeunesse d'alors, d'un romantisme ardent : pour Hugo, Lamartine, Alfred de Musset, cette jeunesse réclamait les autels élevés à Homère, à Virgile et à Racine. L'enseigne-

ment, sous peine des difficultés les plus graves, devait offrir en classe quelques grains d'encens aux dieux du jour.

Mais il faut bien croire que la parole des maîtres, parlât-elle des classiques, fut avidement écoutée : trois ans de suite, de 1828 à 1830, Bourbon emporta, au concours général, le prix d'honneur de Rhétorique ; il l'obtint de nouveau en 1840 et 1842 ; et il avait eu, en 1841, le prix d'honneur de mathématiques. De 1830 à 1848, cent soixante-dix-sept prix et huit cent quarante-six accessits composèrent la gerbe de lauriers que moissonna le collège.

Parmi ceux de ses élèves d'alors qui se firent plus tard un grand nom, citons à l'Académie française, Ampère, le duc de Broglie, Dumas fils, Labiche, Legouvé, Prévost-Paradol, Léon Say, Sainte-Beuve, Taine et Alfred de Vigny ; dans les autres classes de l'Institut, Henri Baudrillart, Boutmy, Adolphe Garnier, Lefèvre-Pontalis, Levasseur, des Sciences morales ; Boutaric, Hauréau, Jourdain, de Mas-Latrie, des Inscriptions ; Becquerel et Charcot, de l'Académie des sciences ; Alfred Normand, de l'Académie des Beaux-Arts. Et aussi Alphonse Karr, le poète Théodore de Banville, l'ambassadeur François de Bourquenet, le général comte Roguet, le romancier Eugène Sue, le ministre Auguste Casimir Périer.

Depuis 1848 jusqu'à nos jours, le collège fut promu lycée et il ne changea plus que six fois de nom : en 1848, il s'appela, quelques instants, Chaptal, puis, quelques heures, Fourcroy, avant de s'appeler, vingt-deux ans, Bonaparte. Le 22 octobre 1870, il devint Condorcet, puis, après avoir été Fontanes, du 1er mai 1874 au 27 janvier 1883, il redevint, de guerre lasse, Condorcet.

Les locaux en 1850-51 paraissaient lamentables : dans les

classes trop petites, les élèves étaient trop nombreux : c'était un entassement chaotique. Impossible de loger des tables partout. Superposés en gradins, les écoliers griffonnaient sur leurs genoux[1].

L'histoire de ses locaux, durant cette période, se ramène à ces faits décisifs : les derniers restes du jardin du proviseur disparurent en 1864, quand s'éleva en façade, sur la rue du Havre, un bâtiment nouveau. On plaça, au rez-de-chaussée, un vaste réfectoire et, au-dessus, les appartements du proviseur et de l'économe. On prévoyait, sous Napoléon III, que l'église Saint-Louis-d'Antin, qui sert de chapelle au lycée, serait prochainement supprimée. Quand elle avait été élevée à la dignité de paroisse, les habitants du quartier ressortissaient à l'ancienne Madeleine, sinon à Saint-Eustache. Depuis lors, la nouvelle Madeleine avait été achevée et l'on construisait les paroisses de Saint-Augustin et de la Trinité. En dépit de ces concurrences nouvelles, Saint-Louis-d'Antin subsista.

Les classes, dont l'emplacement n'avait pu être trouvé de ce côté, furent logées ailleurs : en 1880, le petit lycée fut créé, d'abord au coin de la rue de Rome et de la rue de Vienne, dans des boutiques vides, puis, en 1883, rue d'Amsterdam, à la place d'un immense chantier de bois (Pl. 28).

Huit proviseurs ont présidé, depuis septembre 1848, aux magnifiques destinées du lycée[2]. Legay était adoré des élèves, au milieu desquels il avait vécu quatorze ans, comme professeur, et quatre ans, comme censeur ; Gros était un helléniste de

1. *Arch. Nat.*, F;[7]H 78448 et 78449.

2. MM. Legay, 1791-1852, proviseur de septembre 1848 à octobre 1851 ; Gros, 1797-1856. proviseur d'octobre 1851 à août 1856 ; Forneron, 1797-1886, proviseur d'août 1856 à août 1865 ; Legrand (Charles), 1809-1882, proviseur d'août 1865 à septembre 1878 ; Girard (Julien), 1820-1898, proviseur de septembre 1878 à juillet 1892 ; Gidel (Charles), 1827-1900, proviseur de 1892 à 1895 ; Blanchet (Désiré), né 1844, proviseur de 1895-1909 ; Gazeau, septembre 1909.

talent et un administrateur de mérite. Depuis Forneron, tous les proviseurs de Condorcet, sauf Legrand qui venait de Saint-Louis, ont été empruntés à Louis-le-Grand : ils quittent la rue Saint-Jacques, où l'internat est un surcroît de besogne, avec l'espoir, très légitime mais déçu parfois, de trouver, rue Caumartin, le repos d'une carrière qui s'approche du terme. C'est dire que Condorcet a l'assurance de n'avoir que des proviseurs d'élite. Et le dernier d'entre eux — le dernier par ordre de dates — n'est pas assurément de ceux qui seraient fondés à nous démentir. Son talent est égal à sa bonté, et c'est faire un grand éloge de ce talent-là.

Depuis 1848, douze censeurs[1] ont fait à Condorcet la preuve de leur valeur ; si bien que, pour beaucoup, le censorat fut un stage à des fonctions plus hautes.

C'est que l'importance de la maison ne cessait de grandir. De 1848 à 1870, le nombre des élèves, sauf en 1854 et en 1855, se tint constamment au-dessus de 1.000 ; 1.200 fut atteint en 1862, 1.500 en 1870, 1.600 en 1880, 1.900 en 1892 ; presque 2.000 en 1893. En 1912, 5 novembre, il y avait 1.011 élèves au grand lycée et 866, au petit.

L'externat domina toujours, mais le demi-pensionnat prospéra cependant. Depuis dix ans, il y a deux demi-pensionnaires, tout au plus, sur dix élèves.

Les pensions de moins en moins florissantes disparurent de

1 MM. Courtaut-Diverneresse, 1794-1879, censeur de septembre 1848 à août 1849; Aubert Hix, 1791-1855, censeur d'août 1849 à septembre 1854; Feugère, 1810-1858, censeur de septembre 1854 à janvier 1858; Toussenel, 1805-1885, censeur de janvier 1858 à janvier 1865; Chevriaux, 1816-1883, censeur de janvier 1865 à décembre 1871 ; Guiselin, 1816-1880, censeur de décembre 1871 à septembre 1878 ; Pichot, né 1820, censeur de septembre 1878 à août 1886; Rousselot, né 1837, censeur d'août 1886 à août 1889 ; Blanchet, né 1844, censeur d'août 1889 à août 1892 ; Bertagne, né 1844, censeur d'août 1892 à mars 1893 ; Deprez, né 1841, censeur de mars 1893 à janvier 1895 ; Claverie, né 1848, censeur de janvier 1895 à sept. 1913.

plus en plus[1]. En 1913, elles amènent encore au lycée le cinquième de l'effectif total. Les principales sont ecclésiastiques : écoles Fénelon, Roiray, Saint-Léon, Lhomond, Saint-Joseph des Tuileries. Les cours Saint-Louis et Chéret sont laïques.

Assez longtemps la réputation des élèves de Bourbon, voire de Bonaparte, faisait d'eux des jeunes gens d'éducation distinguée — dont les Inspecteurs en 1849 louaient la « politesse » —, mais d'esprit un peu superficiel[2]. Leurs camarades parisiens parlaient volontiers du dilettantisme de la Chaussée-d'Antin. Aujourd'hui la clientèle de Condorcet se recrute, pour une bonne part, dans la riche bourgeoisie et dans la haute finance. Mais le lycée, grâce aux chemins de fer des Compagnies, du Métropolitain et de l'Ouest-Etat, n'est plus un lycée de quartier : il est, pour une part, un lycée de banlieue.

En tout cas, dès 1854 environ, le lycée ne justifiait plus sa vieille réputation de lycée d'amateurs : de 1855 à 1903, il obtenait vingt-cinq prix d'honneur et deux prix d'honneur à la fois, en 1866 et en 1890. Il remporta trente prix en 1872 et 1875 ; trente-trois prix en 1877, avec 1.600 élèves. Avec le même nombre d'élèves, il n'eut que huit prix, en 1903 comme en 1853.

Il est peu de lycées aujourd'hui où l'esprit soit plus ouvert, plus souple et les aptitudes naturelles plus heureuses.

Ajoutons qu'il en est peu qui honorent plus magnifiquement son passé. C'est le seul qui ait pris un archiviste parmi les professeurs retraités et qui ait à cœur de lui allouer un traitement spécial. Les services de M. Humbert ont justifié cette faveur :

1. Cette décadence est nettement signalée le 1er avril 1852. *Arch. Nat.*, F17H 78449.

2. *Arch. Nat.*, F17H 78449.

par ses soins, dans le parloir que M. Blanchet a créé à droite de l'entrée principale, des centaines d'estampes, de photographies, mettent en quelques minutes sous les yeux du visiteur les physionomies des maîtres et des élèves qui ont travaillé à la gloire de la maison.

Les réunions annuelles de la Saint-Charlemagne sont une autre occasion de célébrer cette gloire. Jusqu'à la fin de l'Empire, et même un peu plus tard, on osait encore la chanter en vers latins. On n'a pas perdu le souvenir de la Saint-Charlemagne du 1er février 1868 où le Prince impérial, qui avait fait les compositions de la classe de 7e, fut admis à s'asseoir au milieu de ses petits camarades. L'Empereur avait envoyé une provision de champagne si copieuse qu'elle suffit à remplir les verres, aux banquets des deux années suivantes.

*L'Association amicale des Anciens élèves*, fondée en 1859, est le lien naturel entre Bourbon, Bonaparte, Fontanes et Condorcet. Elle entretient le culte de leur camaraderie et de leurs traditions ; elle a la garde de leur patrimoine moral. Elle a chaque année ses lauréats et couronne leurs fronts.

Parmi ces élèves, quelques noms se passent d'épithètes : Leroy-Beaulieu, Lebon, Darmesteter, Salomon puis Théodore Reinach, Bergson, René Doumic, Waddington.

Et songeons que ces hommes eurent pour camarades, MM. Sadi Carnot et Jean Casimir Périer ; Jules Claretie, Paul Deschanel, Paul Hervieu, Henri Lavedan, Alexandre Ribot, Albert Vandal, Jules et Edmond de Goncourt !

## V

## LE LYCÉE SAINT-LOUIS[1]

Ce n'est pas le doyen des lycées mais le doyen des collèges parisiens. Et c'est un doyen qui a rajeuni. Il a retrempé ses cinq siècles d'expérience dans une fontaine de Jouvence nouvelle : et ce vétéran, né en 1280 et qui avait pris sa retraite en 1793, a fait derechef, tout comme un jeune premier, ses débuts en 1820. On dirait ces héros de légende qui ont su vivre deux existences, grâce à la baguette magique des bonnes fées.

Les premières fées qui se penchèrent sur son berceau étaient un chanoine et un évêque, tous deux frères, tous deux normands, Robert et Raoul d'Harcourt. Ils furent les parrains d'un collège qui porta longtemps leur nom. Une troisième fée voulut ressusciter le collège. Ce fut Sa Majesté Impériale et Royale, le 21 mars 1812.

Mais, à lui seul, Napoléon ne put réussir, ayant eu, vers ce moment, maille à partir avec la Russie et l'Europe. Le 10 août 1820, en cette année qu'il appelait le plus sérieusement du monde, la vingt-sixième de son règne, Louis XVIII acheva l'œuvre commencée.

Pour prix de sa peine, le roi jugea bon de débaptiser le collège ; Napoléon l'appelait encore d'Harcourt, Louis XVIII l'appela Saint-Louis ; Louis était le nom du roi régnant ; c'était le nom du père des Bourbons, canonisé par l'Église et qui avait charge de veiller sur la dynastie. Lors de l'inauguration du collège, le 23 octobre 1820, l'abbé Nicole, vice-recteur de Paris, s'expliqua

[1] 40 à 44, boulevard Saint-Michel (Pl. 29 et 30).

clairement : « le collège royal de Saint-Louis, s'élevant à côté de ceux de Henri IV et de Louis-le-Grand, va offrir à la jeunesse, presque dans le même lieu, les trois noms qu'elle doit le plus vénérer, chérir et admirer. Cette maison ne pouvait pas s'ouvrir sous des auspices plus heureuses : elle naît en même temps que l'enfant auguste destiné à perpétuer la postérité de saint Louis[1]. »

Le nom de François Ier avait été mis en avant, mais sans succès. La comtesse d'Harcourt, à force d'adroite obstination, de 1824 à 1831, finit par obtenir, sous Louis-Philippe, ce qui était justice : les mots *ancien collège d'Harcourt*, furent inscrits sur la façade et sur tous les actes officiels du nouveau collège, devenu le lycée Saint-Louis, en 1848 (Pl. 29 et 30).

A cette dernière date, les ci-devant monarques paraissant suspects, le lycée fut un moment dénommé *lycée Monge*. Mais ce moment — quelques mois — fut court. Et désormais son état civil n'a plus été menacé. En 1870, à l'heure où Louis-le-Grand s'effaçait devant Descartes, Henri IV devant Corneille, et Bonaparte devant Condorcet, Monge n'était plus disponible, M. Godart l'avait accaparé[2], et Saint-Louis finalement fut sauvé.

L'ancien collège d'Harcourt n'avait encore, en 1790, qu'une façade extérieure, et cette façade prenait jour sur la rue de la Harpe. Elle était donc tournée au levant. Sur les trois autres côtés, le collège était enseveli, sans vue aucune sur le dehors, au milieu de maisons, d'hôtels, de jardins, et il voisinait avec le collège de Justice. La muraille de Philippe-Auguste avait tra-

1. H.-L. Bouquet, *l'Ancien Collège d'Harcourt et le Lycée Saint-Louis*, Paris, Delalain, 1891, p. 472. Ce volume est un très précieux recueil de documents, surtout pour la période antérieure à 1793. Beaucoup de pièces relatives au Collège ou Lycée Saint-Louis sont conservées aux *Archives nationales* ; M. Bouquet les a négligées pour le présent volume. Nous en avons consulté quelques-unes avec profit.

2. Voir ci-dessous, *Lycée Carnot*, ancienne école Monge, p. 216.

versé en diagonale le sol où les bâtiments avaient leur angle sud-ouest. Une tour ronde avait été logée là où la chapelle a dessiné depuis la partie occidentale de son chevet.

Le lycée Saint-Louis, aujourd'hui, a trois façades extérieures, sur le boulevard Saint-Michel, sur la rue Racine, et, depuis quelques mois, sur la rue de Vaugirard prolongée.

Le boulevard Saint-Michel, percé en 1860-1861, a triplé, en face du lycée, la largeur de la rue de la Harpe ; la vieille façade branlante et qu'on avait dû étayer, fut démolie. Elle fit place à une façade neuve construite, en style classique, par l'architecte du Tribunal de commerce, M. Bailly. Cette façade s'étendit, au centre, sur l'ancien emplacement du collège d'Harcourt ; à gauche, en allant vers le sud, sur une partie de l'hôtel des évêques d'Auxerre ; à droite, en allant vers le nord, sur la maison Leprêtre, portant jadis pour enseigne, une corne de cerf; sur la maison des Marmousets et sur la maison des Trois Rois, en avant de l'ancien collège de Justice et de la maison dite de l'abbé de Molesmes. Ces immeubles avaient été acquis en 1819-1820 et en 1860-61. Les cuisines furent disposées sur l'emplacement d'un ancien amphithéâtre romain.

La rue Racine fut percée dès 1832 ; mais le lycée ne l'a atteinte qu'en 1910-1912. Dans l'espoir de la rejoindre plus tôt, il avait, quand on ouvrit la rue, acquis les terrains qui l'en rapprochaient et où la troisième cour fut placée. L'ancien jardin des Cordeliers mettait là ses verdures, et Napoléon, par le décret de 1812, avait fait don de ce jardin au collège d'Harcourt. Mais la Faculté de Médecine protesta : la loi du 14 frimaire an III avait attribué déjà à l'Ecole de Santé la totalité des dépendances des anciens Cordeliers. La Faculté eut gain de cause. Non seulement le collège n'obtint pas, entre la rue Racine et la rue de l'École de Médecine, le terrain que voulait lui donner l'Empereur, mais,

entre la rue Racine et le collège, la Faculté s'installa et les pavillons de dissection menacèrent la santé des écoliers. Le préfet de la Seine et la Ville s'émurent enfin, et la Faculté ne fut plus autorisée à dépasser, au sud, la rue Racine. Des réservoirs d'eau furent établis au nord, entre cette rue et le collège. C'est leur démolition qu'on vient d'achever. Et voilà comment il fut donné au lycée de 1912, d'avoir la façade réclamée par le collège de 1832.

La conquête de cette seconde façade ne serait pas encore achevée, cependant, si, du côté opposé, construire une troisième façade n'avait pas été jugé nécessaire. Et, nécessaire, pour les besoins de la Ville, plus encore que pour les besoins du Lycée. Il s'agissait de prolonger la rue de Vaugirard jusqu'à la place de la Sorbonne. Il fallait, par suite, écorner le lycée. Ce que la Ville lui prenait, rue de Vaugirard, elle le lui rendit, rue Racine.

Cette percée nouvelle s'achève en ce moment; elle entaille à vif une des parties les plus anciennement attachées au lycée. Car elle appartenait au vieux d'Harcourt. Le jardin qu'on y voyait encore, derrière l'escalier du proviseur, le vestibule d'entrée, ci-devant hôtel des évêques d'Auxerre, et derrière les classes de Physique, recouvrait, de ses pelouses et de ses derniers arbres, une rue parallèle à la muraille de Philippe-Auguste : c'était la rue des Murs. Une des tours de ce vénérable rempart se dressait là. De toute nécessité, il va falloir, sur la rue de Vaugirard prolongée, donner au lycée une façade nouvelle. Et ainsi le doyen des collèges de Paris est en passe de devenir le plus neuf de ses lycées et le plus moderne.

Dans le vieux décor harcurien aux couleurs fraîches, administrateurs, professeurs et élèves avaient jugé bien souvent qu'ils étaient à l'étroit.

En province, la Restauration avait presque partout maintenu

ou donné le provisorat de ses lycées à des prêtres : nous y avons compté, pour 29 lycées, 81 proviseurs ecclésiastiques ; à Versailles, 2 prêtres également furent proviseurs. Mais la Restauration s'aventura fort rarement dans cette voie pour les lycées de Paris. Avec l'abbé Chambry à Bourbon — un abbé qui se laïcisait souvent — il n'y eut que deux exceptions : le lycée Saint-Louis où, du 20 octobre 1820 au 24 septembre 1830, on vit deux proviseurs-prêtres, l'abbé Thibault, jusqu'en 1824 et l'abbé Ganser, depuis [1]. Le Gouvernement de Juillet ne renouvela l'expérience ni à Paris ni à Versailles. L'abbé Thibault, ancien proviseur de Nancy, était grand et avait l'allure d'un soldat retraité. Son successeur, l'abbé Ganser, était un saint, mais qui savait tempérer par une bonté toute paternelle l'austérité de ses vertus. Avec Liez, le collège se sécularisa ; Liez était un homme jeune, sinon un jeune homme, et qu'avait mis en vue son enseignement à Reims, à Orléans, à Charlemagne, Bourbon, Louis-le-Grand. Il quitta le provisorat de Saint-Louis pour celui d'Henri IV, où nous l'avons trouvé déjà. Nous connaissons, de même, son successeur M. Poirson, puisque nous l'avons rencontré à Charlemagne, où se termina sa carrière d'administrateur : c'est sur la rive droite qu'il acheva de mettre en relief les belles qualités d'esprit et de cœur qu'il avait mûries, sur la rive gauche. Le chiffre des élèves, les locaux, l'éducation, l'enseignement, il améliora tout cela pendant son administration [2].

1. Voici la liste des proviseurs de Saint-Louis :
Abbé Thibault, 20 octobre 1820-1824 (né vers 1769, mort 28 mars 1830) ; abbé Ganser, 1824-24 septembre 1830 (né vers 1775 et mort, 1842) ; Liez, 24 septembre 1830-31 décembre 1833 ; Poirson, 31 décembre 1833-1er mars 1837 ; Pollux dit Paul Lorain, 1er mars 1837-14 février 1845 ; Poulain de Bossay, 14 février 1845-27 avril 1852 ; Legrand, 27 avril 1852-16 août 1865 ; Boutan, 16 août 1865-10 septembre 1868 ; Joguet, 10 septembre 1868-novembre 1874 ; Gautier, 3 décembre 1874-26 octobre 1883 ; Joubin, 26 octobre 1883-1894 ; Pierot, 1894-1896 ; Breitling, 1896-1907 ; Guigon, 1907-1910 ; Bailly, 1910.

2. *Arch. Nat.*, $F^{17}$, 78.556 (8 mai 1837).

C'est encore parmi les professeurs de Louis-le-Grand que Paul Lorain fut choisi. Ses idées libérales l'avaient compromis auprès de Mgr de Frayssinous, et ce fut l'honneur de M. de Vatimesnil de lui rendre une chaire, dont son esprit et son talent étaient si dignes. Il devait être plus tard un des collaborateurs de Guizot, avant de devenir recteur de l'Académie de Lyon.

Comme Poirson, quoiqu'avec moins d'originalité, Poulain de Bossay avait été un professeur d'histoire accompli. C'était un classique convaincu et que passionnait sa tâche d'administrateur. L'Inspection louait en lui, le 16 février 1845, « la gravité de ses mœurs et une renommée qui n'a jamais reçu aucune atteinte[1] ». L'année précédente, elle avait souligné son zèle, sa droiture et l'élévation de son esprit[1]. Il avait eu assez de souplesse pour traverser, sans dommage, les événements critiques dont les journées de février furent le signal.

Legrand était un scientifique que nous avons salué à Bonaparte, où il émigra, après treize années de provisorat à Saint-Louis ; mais il a laissé des traces durables de son administration, boulevard Saint-Michel. L'agrandissement du lycée, l'organisation de son école préparatoire, la création de l'Association de ses anciens élèves doivent beaucoup à l'autorité de ce proviseur.

Son successeur, M. Boutan, fit beaucoup, en peu d'années. Il avait enseigné la physique au lycée Saint-Louis et il sut donner à cette maison l'orientation scientifique qui est aujourd'hui encore son originalité propre. La tâche que M. Boutan laissa à M. Vincent Joguet fut, malgré tout, délicate et, à de certaines heures, terrible, puisqu'elle fut poursuivie en face de l'envahisseur et en face de la Commune. Il dut terrer ses élèves dans

1. *Arch. Nat.*, F[17], 78.559 ; 78.558.



LE COLLÈGE D'HARCOURT

(D'après la gravure de Martinet.)



Phot. Pierre Petit.

LE LYCÉE SAINT-LOUIS VERS 1890

(Page 147).

Pl. 30.



Phot. Vallois

LYCÉE SAINT-LOUIS. — COUR DE LA CHAPELLE.



Phot. Vallois

LYCÉE SAINT-LOUIS. — ANCIENNE PORTE D'HARCOURT.

Page 147.

les caves, pendant le bombardement, et résister aux sommations des fédérés qui réclamaient les plus grands de ces jeunes gens, pour construire et défendre les barricades. M. Joguet, et c'est la plus belle louange qu'on en puisse faire, sut toujours tenir son âme à la hauteur des difficultés.

Ceux qui viennent après lui sont trop près de nous pour qu'il nous soit loisible d'en parler librement en détail : il suffira de dire que MM. Gautier, Joubin et Breitling sont très dignes de leurs aînés. Faut-il ajouter que, par son activité, sa vigueur, l'attachement à ses fonctions, l'autorité de son geste et de sa parole, le proviseur actuel, M. Édouard Bailly, sait rappeler les meilleures qualités de ses prédécesseurs.

N'oublions pas que, si l'œuvre provisorale de Saint-Louis a été belle, c'est que censeurs et professeurs ont été les auxiliaires très précieux de leurs chefs. Parmi les censeurs[1], deux, MM. Didier et Genouille, comme M. Joubin lui-même et M. Bailly, avaient remporté à Louis-le-Grand leurs premiers succès ou y avaient fait leurs premières armes. D'autres, comme M. Ohmer et M. Lenglier, quittèrent Saint-Louis pour s'élever, en une ou plusieurs étapes, au provisorat de Charlemagne, ou bien, comme M. Deprez, au provisorat de Voltaire, sans parler de M. Émery à qui l'Inspection avait fini par être très dure[2]. Beaucoup eurent plus de modestie que d'ambition et voulurent jus-

1. *Censeurs de Saint-Louis :*

MM. Clerc, 14 octobre 1820-3 octobre 1823 ; Emery, 3 octobre 1823-1er octobre 1838; Jumel, censeur-adjoint, 4 janvier 1838-15 mai 1838; Roger, 21 septembre 1839-10 octobre 1845 ; Didier, 8 octobre 1845-18 août 1849 ; Raynaud, 18 août 1849-6 octobre 1849 ; Genouille, 6 octobre 1849-19 août 1853; Materne, septembre 1853-16 août 1865 ; Ohmer, 16 août 1865-14 août 1872 ; Lenglier, 14 août 1872-4 août 1881 ; Deprez, 12 août 1881-6 décembre 1882 ; Chappuis, 6 décembre 1882-1894 ; Laviéville (sciences), 1894-1897 et Dhombres (lettres), 1894-95, deux censeurs ; Suérus (lettres), 1895-1902, avec M. Laviéville, puis seul ; Viguier, 1902-1907 ; Windenberger, 1907-1908 ; Fitremann, 1908.

2. *Arch. Nat.*, $F^{17}$, 78.554.

qu'à la fin de leur carrière rester fidèles à leur lycée ou à leurs fonctions.

L'Inspection, en mars 1843, était sévère aux professeurs de Saint-Louis[1]. Beaucoup cependant, parmi eux ou leurs successeurs, ont fait partie de l'Institut : ce qui prouve au moins la distinction de leur savoir : ainsi[2] Alexandre (1820), Babinet (1820), Bertrand (1844), Briot (1853), Chuquet (1877), Darboux (1865), Debray (1854), V. Duruy (1846), Egger (1867), Fustel de Coulanges (1859), Gréard (1860), Hébert (1871), Lacour-Gayet (1884), Lecoq de Bois-Baudran (1855), Lefébure de Fourcy (1820), Levasseur (1856), Régnier (1832), Roussel (1886), Sédillot (1834), Waddington (1865). Trois de ces maîtres éminents entraient à la fois en 1820 à Saint-Louis (et deux d'entre eux, Alexandre et Lefébure de Fourcy venaient de Louis-le-Grand). Deux autres entraient à Saint-Louis, de 1832 à 1834 ; un, en 1841 ; un, en 1846 ; quatre, de 1853 à 1856 ; deux en 1859 et en 1860 ; deux en 1865 ; un en 1884 ; un en 1885. MM. Levasseur et Lacour-Gayet étaient encore à Saint-Louis quand ils ont été élus à l'Institut. M. Lacour-Gayet n'a pas renoncé, tout académicien qu'il soit, à continuer à ses élèves, le brillant enseignement auquel il a, depuis vingt-huit ans, habitué leurs aînés[3].

1. *Arch. Nat.*, $F^{17}$, 78.558.

2. Nous mettons entre parenthèses les dates d'entrée à Saint-Louis des professeurs ; nous avons eu très peu à ajouter aux listes de l'abbé Bouquet, p. 523, 718 et 471.

3. Parmi les anciens professeurs les plus connus, citons, en outre :
*Mathématiques :* MM. Lucas, Courcelles, Crétin, Vintéjoux, Javary, Caron, Rebière, Launay, Carvallo, Carlo-Bourlet, Grévy ;
*Physique :* Bouty, Dufet, tous deux professeurs à la Sorbonne, Fernet, Maurat, Rivière ;
*Lettres :* Feugère, Lintilhac, professeur à la Sorbonne, puis vice-président du Sénat ;
*Histoire :* Périgot.

D'autres professeurs de Saint-Louis sont devenus inspecteurs généraux de l'Université : Anquez (1858), Boutan (1855), Blutel (1891), Caboche (1835), Combette, Deltour (1865), Faivre-Dupaigne, Fernet (1855), Faurie (1853), Gautier Alex., Manuel (1850), Piéron, Quet (1850), Vacquant (1864), Vieille (1852) ; six sur quatorze étaient entrés au lycée de 1850 à 1855.

D'autres sont devenus recteurs : sans même rappeler M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, il suffit de citer à Besançon, Carême (1870), Étienne (1858), Lissajous (1850), et, à Toulouse, Guiraudet (1853).

L'inspection académique a demandé à Saint-Louis, Aubert (1845), Beaujan (1851), Bos (1865), Charpentier (1832), Combette (1874), Cougny (1874), Courgeon (1841), Evellin (1881), Prieur (1824), Roger (1840). Enfin l'enseignement supérieur a pris au lycée non seulement M. Darboux, mais MM. Bouty (1881), Dufet (1878), Demogeot (1845) Gazier (1875), et plus récemment M. Lamiraud.

Le nombre des élèves a fait honneur à de tels maîtres : pendant les quatre premières années, il s'éleva vite de 440 à 485, et de 537 à 653 ; depuis, ce nombre s'est maintenu généralement entre 800 et 1.000. Les minima furent 634, en 1832 (et l'épidémie cholérique explique à Saint-Louis, comme à Charlemagne[1] et partout la faiblesse de ce chiffre) ; 716, en 1865. Les maxima ont été 1.015 en 1876 et 1.017 en 1842.

En 1910-1911, avec 950 élèves, en 1911-1912, avec 956, le lycée était si bien rempli qu'il fallait, faute de places, refuser les nouveaux pensionnaires, sous peine de nuire au bien-être matériel, intellectuel et moral qu'on a le très juste souci de leur réserver.

1. Voir p. 126.

En s'ouvrant, en 1820, le lycée fut provisoirement un externat ; mais, à la différence des lycées Bonaparte et Charlemagne, le provisoire eut chez lui un terme, et, dès 1823, l'internat fut organisé. La rivalité de Louis-le-Grand et d'Henri IV, qui affectaient de trouver dans cet internat un contre-sens, ne nuisit pas sensiblement à son succès. Le 24 mars 1824, Saint-Louis obtenait, comme les deux autres collèges d'internes, 50 bourses nouvelles, entières ou partielles ; et ce fut aux dépens des collèges royaux de Reims, d'Amiens, d'Orléans et de Rouen que la somme disponible, 31.500 francs, fut trouvée.

Au secours de l'Internat, les institutions et pensions privées accouraient, du reste, à Saint-Louis comme ailleurs. Ainsi, les institutions Michelot, Vény, Pellassy de l'Ousle, Chastagner, Reffay, Vincent, Rivail, de Moyencourt, Peuchot, Bugnon, Hallays-Dabot ; mais trois surtout, sans parler de Sainte-Barbe, furent connues : l'institution Barbet qui finit, sous Louis-Philippe, par se spécialiser pour les mathématiques ; l'ouverture de la rue des Écoles a détruit ses bâtiments. L'institution Hortus, fondée le 15 mars 1828, rue du Bac 94, était plus littéraire. Elle prospérait encore sous Napoléon III. L'institution de Reusse datait de la fin du XVIII^e siècle ; elle fut, sous le Gouvernement de Juillet, la concurrente souvent heureuse des institutions Barbet et Hortus. Mais, quand elle abandonna l'angle des rues Férou et Vaugirard, pour se transporter au pied de la rue des Fossés-Saint-Victor, elle en vint peu à peu à préférer Henri IV à Saint-Louis.

Il arrivait à Louis-le-Grand et à Henri IV de disputer aux institutions leur droit de conduire à Saint-Louis leurs élèves. Les archives nationales nous ont révélé qu'en 1820 un conflit universitaire mit aux prises, sur ce point, les trois collèges ; l'intervention de l'autorité supérieure fut sollicitée.

Les documents conservés à Saint-Louis et au Palais Soubise nous permettent de voir que la décadence de l'internat a, depuis plus d'un demi-siècle, été moins rapide à Saint-Louis que dans les autres lycées parisiens [1].

Nous avons voulu tout récemment visiter le lycée, où les internes ont encore, en dépit de toutes les campagnes contre l'internat, le grand courage de s'enfermer. Et nous avons trouvé un lycée tout différent de l'antique geôle à laquelle tant de gens croient encore. Les parties anciennes du lycée ont elles-mêmes, grâce à l'artifice de peintures claires, un air pimpant et gai ; quant aux parties neuves, la pierre blanche, la brique rouge ou jaune pâle se chargent de leur donner une physionomie avenante, qui charme l'œil autant qu'elle satisfait les exigences de la raison. Du jour, de la lumière, de la propreté partout, et une intelligence très avisée de tous les détails pratiques. Le chauffage central et, depuis 1911, l'électricité sont aménagés avec les derniers perfectionnements modernes. Dans une immense salle à briques vernissées, 20 douches ont été installées ; et, si les méchantes railleries contre le dédain des lycées pour l'eau et la toilette ne sont plus guère soutenables aujourd'hui nulle part,

1.

| | INTERNES ET DEMI-PENSIONNAIRES | EXTERNES | TOTAL |
|---|---|---|---|
| **1831-1832**. . . . | 219 | 356 | 575 |
| **1832-1833**. . . . | 223 | 417 | 640 |
| **1843** 5 novembre. | 281 | 645 | 926 |
| **1853** — . | 234 | 530 | 764 |
| **1863** — . | 380 | 350 | 730 |
| **1873** — . | 430 | 380 | 810 |
| **1883** — . | 588 | 432 | 1.020 |
| **1893** — . | 484 | 275 | 759 |
| **1903** — . | 543 | 310 | 853 |
| **1912** — . | 527 | 492 | 1.019 |
| **1913** janvier. . . | 529 | 503 | 1.032 |

La diminution des externes, entre 1853 et 1863, tient surtout à la décadence des pensions et institutions conduisant les élèves à Saint-Louis. La spécialisation de Saint-Louis, qui renonça aux petites classes, explique la diminution des élèves après 1883. Il comptait seulement 613 élèves en 1899. Depuis 1911, le défaut de place dans les réfectoires et les études force le Proviseur à refuser des demi-pensionnaires, dont le nombre a diminué depuis dix ans ; en 1912, 50 pensionnaires n'ont pu, vu l'exiguïté des locaux, agrandis cependant, être accueillis.

à Saint-Louis elles seraient moins à leur place que partout ailleurs.

Le lycée Saint-Louis a eu cette bonne fortune : attendre jusqu'à ces derniers mois pour élever les bâtiments nouveaux dont il avait besoin. Déjà ces locaux s'étendent, aujourd'hui, sur 150 mètres de long. Leur installation a profité des expériences faites à Louis-le-Grand, à Janson, à Lakanal, à Carnot, à Voltaire et ailleurs. Les salles de physique et de chimie sont donc à Saint-Louis plus belles que dans aucun lycée de Paris.

Ce progrès n'est pas un luxe vain : depuis plus de soixante ans, Saint-Louis s'est spécialisé dans les études scientifiques, et il méritait que l'on fît pour elles les sacrifices pécuniaires qui viennent de leur être consentis. Dès 1843 au moins, les mathématiques prenaient à Saint-Louis, sur les lettres, une avance décisive : de 1843 à 1863 le lycée eut huit prix d'honneur, et sept furent remportés en mathématiques spéciales. En 1865-1866, une décision ministérielle consacra une prédilection, ancienne déjà dans le cœur des élèves. En 1885, la création du lycée Lakanal fut l'occasion d'achever l'évolution commencée. L'internat littéraire fut transporté à Bourg-la-Reine ; l'internat scientifique fut seul gardé à Saint-Louis, et une division spéciale y fut ouverte pour l'École navale, à côté des divisions consacrées aux écoles Normale, Polytechnique, Centrale, Forestière et Saint-Cyr. Les études littéraires ne trouvèrent plus à Saint-Louis qu'un externat.

Les élèves de Saint-Louis, aujourd'hui encore, sont donc surtout des candidats aux Écoles du gouvernement : c'est un lycée de scientifiques, qui sont presque de jeunes hommes. C'est une école préparatoire. Et les lauriers qu'il moissonne tous les ans continuent à être la récompense très légitime de ses efforts. En 1910-1911, il comptait le n° 1 à Centrale, le n° 1 aux Mines,

le n° 2 à Saint-Cyr, les n$^{os}$ 2, 3, 4, 6, 9 et 10 à Navale, où il fournissait, à lui seul, plus de la moitié de la promotion totale [1].

La discipline doit être appropriée à une clientèle scolaire de cet ordre : ces grands jeunes gens, venus à Saint-Louis pour préparer des concours, sentent que l'ordre est nécessaire à leur travail. Pourvu qu'on leur épargne les tracasseries inutiles, ils n'acceptent pas seulement la fermeté chez leurs supérieurs, ils la souhaitent et ils l'aiment. Ils se savent tenus constamment sous l'œil du maître : le proviseur descend quotidiennement dans les cours et reçoit les élèves deux fois par jour.

Les jeux sont en honneur dans les trois cours ; quatre tennis y sont presque en permanence. Le tir réduit est très suivi, de midi et demi à deux heures. Le lycée a un stand. Un sergent, trois caporaux très dévoués et un capitaine inspecteur dirigent les exercices militaires. Le jeudi, à Montrouge, sous la direction d'un capitaine de réserve, des tirs ont lieu avec la vraie balle Lebel.

L'escrime est, comme il est tout naturel, très cultivée. L'équitation est en progrès. Mais la gymnastique est momentanément gênée par la reconstruction du lycée.

Les adhérents au Club alpin ne sont pas encore assez nombreux, en dépit des avantages qui leur sont faits. Les caravanes et les grandes excursions aux environs de Paris ont démontré

1. Voici les résultats des trois dernières années :

| | 1909-1910 | 1910-1911 | 1911-1912 |
|---|---|---|---|
| Ecole normale supérieure et Bourses de licence | 11 | 9 | 4 |
| Ecole Polytechnique | 33 | 51 | 28 |
| — Saint-Cyr | 22 | 39 | 54 |
| — Navale | 17 | 31 | 32 |
| — Centrale | 88 | 79 | 77 |
| — des Mines | 15 | 17 | 16 |
| — des Ponts et Chaussées | 4 | | 5 |

En 1911, le 1$^{er}$ reçu à Centrale et le 1$^{er}$ reçu aux Mines ; en 1912, le 1$^{er}$ reçu à Centrale et le 1$^{er}$ reçu à Saint-Cyr étaient élèves de Saint-Louis.

quels bienfaits pouvait apporter le footing à une jeunesse condamnée à un entraînement intellectuel presque sans trêve.

Le football association a toujours ses fidèles adeptes : Saint-Louis, déjà lauréat, en 1910, de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques, a su garder, en 1911, la coupe du championnat interscolaire. En 1912, il a été champion de Paris et grand champion de France. Il a été classé deuxième, pour le championnat interscolaire. Pour le championnat d'athlétisme (course de 1.600 mètres à plat), l'élève Deville a conquis au lycée Saint-Louis le premier rang.

Voilà bien des traits qui achèvent de moderniser le lycée Saint-Louis. Le développement du corps s'y ajoute, comme il convient, au développement de l'esprit. Et il y aurait eu là plus d'une surprise, pour les élèves du Saint-Louis de 1840.

Mais ces anciens eussent reconnu leurs cadets aux œuvres de charité et de patriotisme qui les passionnent. Le lycée Saint-Louis s'est vaillamment enrôlé dans la Ligue antituberculeuse et il a trois pupilles, qui lui tiennent fort au cœur. Il se donne aussi, de toute son âme, à cette admirable Ligue maritime qui, depuis mars 1910, a recueilli, en un an, 200 adhésions nouvelles et jusqu'à 350 membres actifs. Enfin des concerts très goûtés, à Saint-Louis ou à la Sorbonne, contribuent, pour leur part, à cette éducation au lycée que les ennemis de l'Université s'obstinent calomnieusement à nier.

L'*Association des Anciens élèves*, fondée dès 1860, a déjà fait beaucoup pour la vie morale du lycée : sans le culte du passé, l'âme d'un peuple, comme l'âme d'un lycée, reste inachevée. Comme ses maîtres, les élèves de Saint-Louis ont peuplé l'Institut. Dès 1886, M. Lacour-Gayet disait avec fierté à son auditoire : « Comptez, à l'Académie des Sciences, les Faye et les Pasteur ; à l'Académie des Inscriptions, les Desjardins et les Wad-

dington ; à l'Académie des Sciences morales, les Havet et les Janet ; à l'Académie des Beaux-Arts, les Gounod ; à l'Académie Française, les de Broglie, les Doucet, les Du Camp, les Perraud, les Coppée, et, une fois encore, les Pasteur. »

Enfin que dire des élèves du vieux d'Harcourt ? Saint-Evremond, Nicole, Boileau, Racine, l'abbé Prévost, Diderot, Talleyrand... Mais j'en passe.

## VI

## LE COLLÈGE ROLLIN[1]

Ce collège justifie de bien des façons l'affection de l'Université : par ses origines, par ses initiatives, par ses services.

Il plonge, par ses racines, dans l'ancienne Université de Paris, puisqu'il a pris naissance dans cet illustre collège Sainte-Barbe, fondé au milieu du xv$^e$ siècle, et dont il est superflu, après Quicherat, de retracer la longue histoire. En 1791, ce collège fut pillé, et la cage ouverte, tous les oiseaux s'envolèrent. Ils furent recueillis en deux groupes appelés, avec les ruines de l'héritage commun, à former désormais deux collèges qui tous deux ont survécu : l'un, installé 2, rue Cujas, a fini par garder, avec les locaux et le sol, le nom glorieux de Sainte-Barbe, que Victor de Lanneau lui a reconquis ; l'autre, installé d'abord, avec les deux Nicolle notamment, rue des Postes (rue Lhomond), puis 12, avenue Trudaine, s'appelle depuis 1830 le collège Rollin[2]. Mais, de 1815 à 1830, Sainte-Barbe-Lanneau et Sainte-Barbe-

1. 12, Avenue Trudaine (Pl. 31).

2. Voir A. Rousselot, *l'Ancienne Communauté de Sainte-Barbe et le Collège municipal Rollin*, Paris, 1900 (Pl. 31).

Nicolle avaient vécu en sœurs ennemies. Un moment, quand l'un des deux frères Nicolle, l'abbé Charles, fut devenu vice-recteur de l'Académie de Paris, l'autre Nicolle, Henri, sembla triompher : le 2 juillet 1822, le Conseil royal de l'Instruction publique l'autorisait à donner au collège de la rue des Postes le nom de Sainte-Barbe. Il avait fallu les journées de juillet et l'avènement au pouvoir des amis de Victor de Lanneau pour que, le 6 octobre 1830, le Conseil royal de l'Instruction publique arrêtât ces deux articles : ART. 1er. — La maison d'Éducation dirigée par M. de Lanneau prendra la dénomination de l'*Institution Sainte-Barbe* : ART. 2. — Le collège de plein exercice, établi rue des Postes, portera le nom de *Collège Rollin*. — La politique avait tranché le débat. Et ce fut sans appel.

Quatre ans plus tôt, un événement décisif, lui aussi, pour le collège de la rue des Postes, était survenu : la ville de Paris l'avait acheté et transformé en collège municipal. L'ordonnance royale du 19 juillet 1826 homologuait la délibération du Conseil municipal de Paris, intervenue le 30 mars précédent. Depuis lors, le collège, qui garda son autonomie, fut placé sous la surveillance d'un Conseil d'administration, composé du directeur et de six conseillers municipaux. Ce fut ce Conseil qui nomma tous les fonctionnaires du collège, sauf approbation du ministre de l'Instruction publique ; à ce Conseil il fut réservé de connaître de tout ce qui concernait la direction des études, le personnel, la tenue de la maison et la comptabilité. Le budget, réglé par ce Conseil, fut soumis à l'examen de l'Assemblée municipale et à l'approbation du préfet.

La Ville, déjà propriétaire des bâtiments et du terrain collégial, versa 510.000 francs, dont 230.000 francs pour le paiement des dettes anciennes. Ce fut, pour elle, une opération beaucoup moins coûteuse que la création du lycée Saint-Louis. Elle s'ap-

plaudit d'avoir à bon compte un collège à elle, peuplé disait le Conseil général « de pensionnaires appartenant presque tous à des familles riches ou élevées » ; pratiquant « un système d'enseignement tout à la fois religieux et sage, éclairé et solide » et justement connu par « des succès déjà nombreux, obtenus dans les concours généraux. »

Le collège municipal Rollin vécut rue des Postes jusqu'à la rentrée d'octobre 1876, et cette période de son histoire est celle qui peut-être lui fit le plus d'honneur. Il occupait là, dans un des quartiers les plus sains de Paris et les plus tranquilles, l'ancien couvent de la Présentation. La façade n'avait qu'une centaine de mètres sur la rue ; le collège était tout en profondeur. Sur la rue, l'administration et la maison des professeurs ; les classes étaient très sagement à l'intérieur du collège, divisé en trois parties : l'une pour les grands élèves, l'autre pour les moyens, la troisième pour les petits. Les bains n'avaient pas été oubliés.

L'emplacement du collège avait un autre avantage que ses directeurs appréciaient justement : il était éloigné des quartiers où demeuraient le plus grand nombre des parents et c'était à merveille ; « la trop grande proximité des familles étant, tout au moins, une cause de fréquentes distractions pour les élèves. » Et puis, observait-on encore, les professeurs et les maîtres trouvaient dans le quartier latin, pour leurs travaux et leur enseignement, plus de ressources qu'ailleurs ; sans compter que, sur la rive droite, la vie leur serait plus chère [1].

Le nombre des élèves ne s'élevait pas, rue des Postes, à 400. Habituellement 300 jusqu'en 1831, 392 en 1842, 372 en 1865. Et c'était un gros maximum. Impossible d'en loger davantage.

1. Délibération du Conseil municipal, août 1858.

Au-dessus de 340, on était à l'étroit. Un des fondateurs, l'abbé Nicolle, avait, sur ce point, des idées suggestives : il cherchait la qualité, non la quantité. Il ne voulait admettre aucun élève âgé de plus de huit ans. Il ne voulait même pas dépasser 300 unités. Et surtout, disait-il « point d'externes, sous aucun prétexte ; ainsi, les parents n'auront point à craindre un mélange qui a toujours ses dangers ».

Le personnel au collège Rollin n'était, ni pour l'administration, ni pour l'enseignement et l'éducation, semblable à celui des lycées de Paris. Le collège Rollin se considérait comme le véritable héritier de « l'ancienne communauté de Sainte-Barbe », et il avait voulu créer, entre tous les fonctionnaires du collège, une sorte d'association et de communauté. A Rollin, ni proviseur, ni censeur, ni surveillants généraux ; mais un supérieur, qui était ecclésiastique, un directeur, un préfet des classes supérieures, des préfets particuliers pour le moyen et le petit collège. Le supérieur était élu par le Conseil d'administration sous cette triple réserve : être approuvé par l'Assemblée municipale, le préfet de la Seine, le ministre de l'Instruction publique. Le supérieur nommait le directeur, l'aumônier, les professeurs et les préfets, sauf approbation du Conseil des administrateurs. Le Procureur-gérant était nommé par le Conseil, approuvé par le Conseil général et confirmé par le préfet de la Seine. A Rollin, les professeurs étaient fixés à dix. Tous, sauf s'ils étaient mariés, étaient logés et nourris au collège, tandis qu'ils étaient presque tous externes, depuis 1815, dans les collèges royaux de Paris.

Même traitement fixe à Rollin et dans les collèges royaux ; mais à Rollin point de droit éventuel, de 90 francs par élève, ni de quote-part, prélevée annuellement sur les bénéfices de la maison. A Rollin, les quotes-parts étaient capitalisées et ne pou-

vaient être distribuées qu'après vingt-cinq ans de services, réduits à dix en cas d'infirmités graves.

A Rollin, les professeurs de Philosophie et de Rhétorique collaboraient à l'élection du supérieur ; dans les collèges royaux, les professeurs n'avaient pas à intervenir dans l'administration.

En 1831, sur le vœu des professeurs de Rollin, l'avis du Conseil d'administration du collège et du Conseil général de la Seine, Louis-Philippe, par l'ordonnance du 28 novembre, modifia cette organisation de Rollin.

Le supérieur fut supprimé. Le directeur fut déclaré chef du collège et chargé de l'administration générale : ses fonctions furent déclarées analogues à celles des proviseurs, dans les collèges royaux. Avec le directeur, les principaux fonctionnaires furent : 1° l'ancien préfet des classes supérieures, qui devint le préfet général des études. Il fut chargé, sous l'autorité du directeur, de surveiller la conduite, les mœurs, le travail et les progrès des élèves. En cela, il rappelait les censeurs des collèges royaux, mais, en plus de leurs fonctions générales, il avait les fonctions spéciales de préfet particulier du grand collège ; — 2° le procureur-gérant, chargé de la gestion économique, sous l'autorité du directeur ; — 3° l'aumônier ; — 4° les professeurs : leurs chaires étaient, en principe, portées de 10 à 11 : Philosophie, Rhétorique, Seconde, Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième, Histoire, Physique, Mathématiques élémentaires. Donc, ni 7e, ni 8e, ni mathématiques spéciales, histoire naturelle, langues vivantes. Cependant on laissait la porte ouverte aux augmentations que pourraient exiger les besoins de l'enseignement, tel qu'il existe dans les collèges royaux.

C'était un pas en avant vers cette assimilation avec les collèges royaux, qu'avaient sollicitée les professeurs.

La différence subsistait surtout en ce qui touche aux nominations. Dans les collèges royaux, le Ministre était tout-puissant : le proviseur, le vice-recteur, les inspecteurs généraux, les Bureaux n'émettaient que des avis. A Rollin, le directeur et le procureur-gérant étaient choisis par le Conseil d'administration, sous réserve de confirmation demandée au Conseil municipal. Et, tandis que les proviseurs ne pouvaient même pas nommer un maître, à Rollin, le choix de l'aumônier, des professeurs et des trois préfets serait fait par le directeur, sauf approbation du Conseil d'administration, du préfet de la Seine, du Ministre. En fait, le directeur était maître de refuser son censeur, ses surveillants généraux, ses professeurs. Il y avait de quoi rendre jaloux tous les proviseurs. On ajoutait cette clause très sage : Pendant les cinq premières années d'exercice, pour chacun des fonctionnaires, la nomination ne sera que provisoire.

Il y a plus. Pour les suspensions et les révocations, on arrivait à Rollin à se passer du ministre. Le Conseil d'administration était tout-puissant. Et, dans ce Conseil, l'Assemblée municipale parisienne, représentée par six membres, avait la majorité, avec six voix ; le directeur avait une voix et les fonctionnaires du collège avaient trois voix, accordées, pour l'occasion, à trois représentants élus par eux. C'est un jugement de ce Conseil qui révoquait ou l'un des préfets, ou le procureur-gérant, ou l'aumônier ou l'un des professeurs. Et en attendant ce jugement, le directeur avait, en cas d'urgence, qualité pour suspendre le fonctionnaire. La suspension, du reste, n'entraînait aucune diminution dans le traitement.

Enfin les professeurs, les préfets, le procureur-gérant, l'aumônier obtenaient un éventuel de 80 francs pour chaque élève payant pension entière, quand le total de la population scolaire ne dépassait pas 300 élèves ; et 100 francs pour chaque élève à

partir du 301e. Le 1/5e des bénéfices acquis au collège était partagé désormais, comme jadis, par portions égales ; les quotes-parts étaient réservées pendant les cinq premières années d'exercice, puis distribuées annuellement à chacun. Ces quotes-parts n'étaient pas sujettes aux retenues pour la pension de retraite.

En 1844, le mode de nomination des fonctionnaires de Rollin fut attaqué. Le ministre revendiquait ses droits pour le collège municipal parisien, comme pour tous les collèges communaux de France. Le ministre recula, le collège Rollin ayant fait valoir que son libre recrutement assurait seul sa fortune. Sans quoi, observa le directeur, qu'arriverait-il ? « Insensiblement et sans mauvais vouloir, le collège municipal, moins nombreux que les collèges royaux, moins important aux yeux de l'Université, deviendrait une sorte de noviciat pour les jeunes professeurs, encore sans expérience, ou de retraite, pour les professeurs fatigués. Forcément et en peu de temps, les collèges royaux placés, dans la hiérarchie universitaire, sur un échelon supérieur, absorberaient tout ce qui serait distingué dans le collège municipal. »

C'était dire que son mode de nomination était, pour Rollin, une assurance de vivre, plutôt qu'un privilège.

Il y a une chose que ne pouvait dire son directeur d'alors, M. Defauconpret ; c'était qu'après Henri Nicolle dont il avait été, comme préfet, le collaborateur, M. Defauconpret trouvait en sa propre valeur, le meilleur gage de succès pour Rollin. Il fut un de ces hommes d'élite pour lesquels la jeunesse n'exagère jamais son immense gratitude : c'est l'honorer que de le mettre en parallèle avec un Victor de Lanneau, à Sainte-Barbe ; avec un de Wailly, à Henri IV ; avec un Pierrot-Desseilligny, à Louis-le-Grand. Le vieux Rollin eût avoué en lui un de ses plus émi-

nents successeurs[1]. Il a écrit pour son collège un Règlement qui lui a survécu ; c'est donc, pour une bonne part, sa pensée qui anime encore la glorieuse maison où il vécut quarante-trois ans, de 1821 à 1864.

C'était un croyant. Il déclarait : la religion est la base de toute bonne éducation. Les classes, les études, les repas commençaient et finissaient par une courte prière. Le directeur devait, disait-il, «ne jamais perdre de vue qu'il est responsable, devant Dieu et devant les hommes, de la bonne administration du collège. A force d'attention, connaître chacun ; à force de bienveillance, gagner son affection ; à force de fermeté avisée, conquérir son respect, contenir ses mauvais instincts, discipliner sa volonté et faire éclore ses qualités propres. »

Voici ce qu'il demandait au préfet général : « Faire venir, le plus souvent possible, les élèves qui ont besoin d'encouragements ou de conseils ; quand un élève entre, pour la première fois, au collège, le voir tous les jours jusqu'à ce que cet élève paraisse complètement habitué... Mettre, dans un dossier particulier, tout ce qui intéresse chaque élève. »

La propreté extérieure, dans le visage, les mains, le vêtement, était surveillée de très près. La politesse aussi, sans laquelle il n'y a pas de bonne éducation : ne jamais contre-passer une personne, dans les galeries, les escaliers, dans les cours désertes,

1. *Directeurs :*

MM. Nicolle (abbé Henri), août 1821-8 avril 1829; Defauconpret, 16 avril 1829-26 mars 1864 ; Paret, 26 mars 1864-3 août 1864 ; Talbert, 5 août 1864-21 septembre 1876 ; Grenier, 21 septembre 1876-21 septembre 1878 ; Roguet, 21 septembre 1878-14 août 1889 ; Rousselot, 14 août 1889 ; Cuvillier, 19 juillet 1904.

*Préfets Généraux, puis Censeurs des Etudes :*

MM. Defauconpret, 9 octobre 1821-16 avril 1829; Ballard, 16 avril 1829-31 août 1853 ; Paret, 31 août 1853-26 mars 1864 ; Lemaignan, mars 1864-24 août 1866 ; Sornin, 24 août 1866-31 août 1886 ; Fierville, 31 août 1886-14 octobre 1887 ; Sommier, 14 octobre 1887-17 mars 1893 ; Perdoux, 17 mars 1893 ; Cuvillier, 23 avril 1896 ; Morlet, 31 juillet 1897 ; Robineau, 19 juillet 1904, et Mounier (depuis 5 juillet 1912).

sans la saluer. Se découvrir toujours, en parlant à un maître. A un ordre donné, semblât-il hors de propos, commencer toujours par obéir ; les réclamations, s'il y a lieu, ne doivent venir qu'ensuite.

Parmi les sanctions disciplinaires, il en est une que les lycées ne connaissaient pas ; entre l'exclusion et les arrêts, c'est-à-dire, la prison chargée de pensum, il n'y avait rien, pour eux ; à Rollin, il y avait ce qu'on appelait assez joliment la « salle de réflexion » ; elle entraînait trois heures de privation de sortie. Quant aux arrêts, un ingénieux moyen, fort simple, prévenait leurs plus graves abus : le pensum était, toutes les heures, examiné par le surveillant et recommencé, s'il y avait lieu.

Malgré le petit nombre de ses élèves, Rollin, grâce sans doute à sa parfaite discipline, fit bonne figure au concours général. Il n'y avait été admis qu'en 1822. Il remporta, de 1827 à 1865, huit prix d'honneur, deux en rhétorique, trois en philosophie, trois en mathématiques spéciales. En philosophie, le lauréat de 1832, s'appelait Ravaisson. Rollin venait bien avant Stanislas et le lycée de Versailles.

M. Defauconpret avait retardé le plus possible l'exode de Rollin sur la rive droite. Douze ans après sa retraite, l'inévitable se produisit ; et l'avenue Trudaine reçut le magnifique héritage, que perdit la vieille rue des Postes. Cet héritage, elle le transforma, en étendant ses bâtiments et sa clientèle. Le nouveau Rollin est, pour le moins, triple de l'ancien.

Dès 1876, année où il fut inauguré, il comptait 560 élèves ; en 1887, il en avait 1280. Depuis, il en a toujours plus de 1.200 ; depuis 1900, il en a plus de 1.300. Nous sommes loin de ces 300 élèves dont l'abbé Nicolle ne voulait pas dépasser le chiffre. Ce nombre a, du moins, dispensé l'État de créer, dans le quar-

tier nord-ouest de la capitale, le lycée que la densité de la population eût bientôt rendu indispensable. C'est là un magnifique service rendu à l'Université.

En voici un autre : entre Rollin et les lycées parisiens, c'est un échange permanent d'administrateurs et de professeurs. M. Talbert, qui avait été le principal artisan du transfert avenue Trudaine, fut pris au censorat de Louis-le-Grand, pour devenir directeur de Rollin. M. Grenier, avant de devenir proviseur d'Henri IV, puis de Charlemagne, avait été deux ans directeur de Rollin. M. Fierville fut préfet général à Rollin avant de devenir censeur de Charlemagne, et M. Robineau, nommé proviseur de Montaigne en octobre 1912, était à Rollin, un des successeurs de M. Fierville. Il en est de même des professeurs qui passent des lycées parisiens à Rollin ou inversement. L'expérience qu'on acquiert à Rollin, l'État en profite donc autant que la ville de Paris.

Rollin a tenté, chez lui, plusieurs expériences, dont l'Université a pu recueillir quelques fruits. Il a imaginé, sous certaines conditions, des promotions à l'ancienneté qu'il a désignées d'un de ces vocables charmants, dont il eut plus d'une fois le secret : *promotions d'attente*. En 1903 et 1907, l'Université s'est inspirée de cette idée pour augmenter la part de l'ancienneté dans l'avancement de ses fonctionnaires.

Pour l'externement des répétiteurs, Rollin a devancé les lycées, que retardait l'insuffisance des crédits votés par le Parlement. Enfin Rollin a tenté de donner une solution au problème de l'internat : chaque élève y a sa chambre séparée. Rollin juge cette organisation préférable au dortoir proprement dit, ou même au dortoir divisé en cellules.

L'éducation physique, à Rollin, rivalise avec les progrès qu'elle a réalisés depuis plus de vingt ans, dans les lycées de

l'État : dans les sports et les championnats interscolaires et les épreuves du Lendit, Rollin s'est distingué. La coupe du Président de la République, la médaille d'honneur collective, le drapeau de la Ligue nationale de l'Éducation physique ont, dès avant 1900, consacré ses victoires ; depuis, en 1901 et en 1902, Rollin a été deux fois classé en tête de ses rivaux parisiens.

Comme Michelet, comme Lakanal, Rollin a eu aussi ses cours de travaux manuels où ses élèves ont appris, jusqu'en 1902, le maniement des principaux outils de menuiserie.

L'éducation morale y a subi les retouches que l'esprit public jugeait indispensables. « La liberté de conscience et la tolérance la plus libérale n'ont cessé d'y régner. » Les différents cultes, qui partagent la nation, partagent nécessairement le collège ; tous sont respectés et soutenus, aucun n'est privilégié. La discipline est toujours aussi éloignée de l'esprit de faiblesse que de l'esprit de tracasserie. Une mutuelle confiance rapproche les maîtres et les élèves. Chacun a le sentiment de sa responsabilité, et toutes les punitions évitables sont évitées.

Quant à l'éducation intellectuelle [1], elle s'est elle aussi transformée. Les humanités ont dû faire la part de leurs rivales, les mathématiques, les langues vivantes, les études dites « modernes ». Il a fallu renoncer à l'enseignement du russe, mais on a créé des cours d'espagnol. En outre, dès 1865, Rollin avait eu une idée voisine des bourses de voyage accordées par certains lycées, Louis-le-Grand par exemple, aux élèves désireux de se perfectionner dans l'étude de l'anglais, de l'allemand, etc. Mais,

1. De 1865 à 1902, 156 prix, au concours général. Les professeurs les plus connus, depuis 1865, ont été: *Mathématiques spéciales :* Suchet, Guillot, Cahen. — *Mathématiques :* Mourgue, Niewenglouski, de Campon, Fontené. — *Physique :* Joubert, Colardeau. — *Philosophie :* Brisbarre, Lenne, Bergson, Ganet, Dunan. — *Historique :* Pagès, Monin, Bougier, Cardon. — *Rhétorique :* Talbot, Goumy, Bertin, A. Cahen. — *Seconde :* Bary, Boistel. — *Langues vivantes :* Witcomb, Mallarmé, Hovelacque.

au lieu de séjours à l'étranger, on s'était contenté d'excursions rapides. En 1866, M. Talbert et le professeur d'anglais conduisirent 9 élèves à Londres et à Oxford. Ce n'étaient pas encore de vrais voyages d'études.

Rollin enfin a organisé des cours de *Langues anciennes* pour permettre, en trois ou quatre ans, aux meilleurs élèves des Écoles primaires supérieures d'acquérir une culture générale classique et d'arriver au baccalauréat.

Depuis sa fondation, on voit que Sainte-Barbe-Nicolle ou le collège municipal Rollin a témoigné d'une heureuse souplesse et a bien mérité de la capitale et du pays. Ses anciens élèves ont répondu aux efforts de M. Defauconpret et de ses successeurs. Et, dès 1867, ils fondaient une *Association* tout particulièrement brillante ; sur son livre d'or, elle a inscrit, parmi les élus de l'Académie française, Abel Villemain, Désiré Nisard, Charles de Montalembert, Victor Duruy, Albert Sorel, Gaston Paris ; parmi les élus de l'Académie des Inscriptions, Ravaisson-Mollien, Caussin de Perceval, Natalis de Wailly, Ch. Alexandre, Ern. Beulé, Robert de Lasteyrie, sans reparler de V. Duruy et de Gaston Paris. Et ce sont encore : à l'Académie des sciences, M. de Sénarmont, les deux Sainte-Claire Deville, M. Bouley, M. Puiseux ; à l'Académie des Beaux-Arts, de Nieuwerkerque, Ernest Beulé déjà nommé, Anatole Gruyer, Gustave Moreau ; à l'Académie des sciences morales, Auguste Vivien, Augustin Cochin et trois immortels qu'une ou deux autres classes de l'Institut réclament pour elles : Félix Ravaisson, Albert Sorel, Victor Duruy. Qui pourrait dire si de tels hommes, élevés dans le lycée municipal de Paris, ont plus fait pour la gloire de notre capitale ou pour la gloire de la France ?



Phot. Vallois.

COLLÈGE ROLLIN. — VUE GÉNÉRALE.

(Page 161.)



Phot. Vallois.

LYCÉE MICHELET, A VANVES. — FAÇADE SUR LE PARC.



Phot. Vallois.

LYCÉE MICHELET. — UN ATELIER.

Page 175.

## VII

## LE LYCÉE MICHELET[1]

Le lycée Michelet est à l'honneur de notre temps, et les mânes du vieux Montaigne ont dû lui donner leur applaudissement. Le parc de Vanves a démontré comment un lycée ne doit plus être une caserne ou une prison, mais un jardin ; il a fait une admirable réalité de ce lycée de l'Enfance, que réclamaient le cœur et la raison de tous les Français, — sans même parler des Françaises (Pl. 32 et 33).

Le domaine de Vanves provient des princes de Condé qui l'avaient acquis le 15 mai 1717. Le château avait été construit en 1698 par Mansart, et le parc fut dessiné par ses soins. Le 27 juillet 1792, un décret en fit un domaine national, et le 28 fructidor an VI il fut acquis par l'ancien collège de Louis-le-Grand, alors appelé Prytanée français. Pendant plus d'un demi-siècle, les élèves internes de la vieille maison de la rue Saint-Jacques y allèrent en promenade, chaque jeudi, pendant la belle saison. Ils prenaient, le cœur joyeux, leurs ébats sur les pelouses et sous les ombrages où, en 1721, le duc de Bourbon avait donné une fête superbe au jeune Louis XV, alors âgé de onze ans. Et quand Bonaparte admirait les joues roses des élèves de l'ancien Prytanée, devenu Lycée de Paris avant de devenir Lycée impérial, le proviseur Champagne observait : — C'est à notre maison des champs, située à Vanves, que nous sommes redevables de cette belle santé.

Peu à peu l'usage s'établit d'envoyer à Vanves les élèves

1. Rue Jullien à Vanves (Pl. 32, 33).

malades ou convalescents. Aussi, un beau jour, le proviseur de Louis-le-Grand, M. Forneron[1] pensa que guérir le mal est bien, mais que le prévenir est mieux. Il fit le projet de transformer Vanves en une habitation permanente, où les plus jeunes élèves du vieux lycée parisien, tout en commençant leurs premières études, fortifieraient leurs poumons et leurs muscles. Ils pousseraient au grand air, comme de jeunes arbres, ils y puiseraient les réserves de santé, dont leur adolescence et toute leur vie sauraient profiter.

Le ministre d'alors, M. Fortoul, approuva fort et seconda le projet de M. Forneron. Mais ce fut aux deux successeurs du ministre et du proviseur qu'il fut donné de le développer et de le faire aboutir : tous deux avaient un cœur très paternel, c'était M. Rouland et c'était M. Jullien.

L'idée avait souri à Napoléon III ; le 6 août 1864, il signait à Vichy un décret, qui transforma la succursale de Louis-le-Grand en un lycée impérial autonome ; ce lycée devenait le lycée de l'enfance où serait recueillie, jusqu'à la 4e, ce qu'on appela joliment « la jeune garde de l'armée universitaire ». Et, pour que la transformation eût toutes chances de succès, le Proviseur de Louis-le-Grand, M. Jullien en personne, devenait le proviseur de la colonie issue de la vieille métropole.

Le Prince Impérial, âgé de huit ans, était venu visiter à Vanves ses jeunes contemporains qui l'acclamèrent. Si bien que, le 17 septembre 1864, le lycée, par un nouveau décret, fut appelé « Lycée du Prince Impérial ». En 1865, l'Impératrice fonda un prix annuel, décerné, au nom du jeune prince, à l'élève le plus distingué par sa conduite, son travail et ses progrès.

La jeune maison grandit : sa population s'accrut de moitié

1. M. Forneron fut proviseur du 12 janvier 1853 au 21 août 1856, et M. Jullien du 21 août 1856 au 6 août 1864. Voir ci-dessus, p. 93, n. 2.

et davantage [1]. Les hauts fonctionnaires de l'Empire y placèrent, d'enthousiasme, leurs enfants. Chaque semaine une longue file d'équipages s'attardait dans les allées du parc. Le vieux château de Mansart ne suffisait plus. Des bâtiments nouveaux furent élevés : sur 767 élèves en 1869, il n'y avait que 17 externes ; il n'y en avait eu que 15, en 1868 ; 8, en 1867 ; 5, en 1866 et aucun, auparavant. C'était un beau succès pour l'internat. Le lycée du Prince Impérial était à la mode. M. Jullien avait été fait commandeur de la Légion d'honneur. Le buste en bronze de l'enfant princier, parrain du lycée, avait été envoyé à ses filleuls : il était signé « J.-B^te^ Carpeaux » et daté « Tuileries, Pâques 1865 ».

Survint l'année terrible : l'invasion étrangère et la guerre civile, la chute de l'empire et les héroïques sursauts d'un pays qui ne voulut pas mourir.

La distribution des prix avait eu lieu le 4 août 1870, mais la rentrée ne se fit pas, au mois d'octobre qui suivit. On tenta, après l'armistice du 29 janvier 1871, d'ouvrir aux élèves les portes du lycée. Ils venaient à peine de les franchir, quand les obus de la Commune s'abattirent sur le parc et la maison et mirent en ruines les bâtiments. En dépit de toutes les menaces, le proviseur, M. Chevriaux, resta courageusement à son poste. Un jour, ses élèves furent témoins de son arrestation : il fut conduit dans la prison des otages, où il n'échappa au massacre qu'à la dernière heure. Il avait été — et c'est l'honneur de l'Université — jugé digne du martyre.

Le lycée eut, malgré tout, sa victime. A grands coups de baïonnettes, les communards frappèrent la tête souriante du Prince Impérial et leur fureur détacha presque du cou cette tête d'enfant. Le distingué proviseur actuel du lycée, M. Calvet,

1. Voir ci-dessous, p. 176.

nous a découvert cette tête meurtrie, que nous avons pu étudier à loisir. Toute la partie gauche du visage est méconnaissable : douze blessures, nous les avons comptées, ont criblé la tête ou la poitrine. Au front, au-dessus de l'arcade sourcilière, sur la joue, au milieu du cou, à la place du cœur, s'ouvrent des trous, restés béants. Sur le nez, une large éraflure a entamé le métal.

A Vanves comme sur tant de points du territoire national, il fallut panser des plaies. Mais les ruines se relevèrent, grâce au vice-recteur, M. Mourier, et grâce au ministre, M. Jules Simon. L'Assemblée nationale accorda les crédits nécessaires, et le lycée entendit, derechef, des chants d'oiseau et des rires d'enfants. En 1883, aux anciennes constructions, devenues trop étroites, il fallut ajouter des bâtiments nouveaux, et, en 1887, une infirmerie supplémentaire ; M. Normand en fut l'architecte. Depuis 1864, 4 millions et demi furent dépensés pour le lycée.

Le lycée s'appela, un moment, après l'effondrement de l'Empire, lycée Buffon, puis lycée de Vanves. Il porte, depuis le décret du 30 mai 1888, le nom de lycée Michelet.

Peu à peu, de 1881-82 à 1886-87, les classes qui lui manquaient, de la 3e aux mathématiques spéciales, lui ont été adjointes; désormais il est un lycée de plein exercice. Et, entre le vieux Louis-le-Grand et sa jeune filiale, il ne subsiste plus que les liens du souvenir.

La population scolaire en 1871 et 1872 se retrouva au chiffre de 1864[1] : 410 élèves. Elle remonta peu à peu, gagnant

1. Voici, d'après les Archives du Lycée, que l'obligeance de M. Calvet a fait relever, à notre intention, les chiffres de cette population :

| ANNÉES | TOTAL | EXTERNES | ANNÉES | TOTAL | EXTERNES | ANNÉES | TOTAL | EXTERNES |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **1861**. . . | 306 | 0 | **1885**. . . | 1.009 | 69 | **1910**. . . | 543 | 218 |
| **1865**. . . | 663 | 0 | **1890**. . . | 807 | 59 | **1911**. . . | 569 | 227 |
| **1871**. . . | 410 | 10 | **1895**. . . | 729 | 145 | **1912**. . . | 544 | 295 |
| **1875**. . . | 537 | 25 | **1900**. . . | 476 | 143 | | | |
| **1880**. . . | 610 | 38 | **1905**. . . | 502 | 167 | | | |

200 unités, de 1871 à 1880. A ce moment, l'augmentation alla jusqu'à 1.009, en 1885, et à 1.001 en 1886. Puis un arrêt, voire, un recul ; et ce recul fut assez prononcé pour qu'on enregistrât en cinq ans la perte de 200 unités (804 élèves en 1891). Conjurée pendant deux ans, la diminution reprit : de 1894 (749 élèves), elle s'accéléra jusqu'à 1902 (436 élèves). Depuis lors, le mouvement de hausse a repris et plus de 100 unités ont été regagnées.

Certaines causes, tout au moins, peuvent être soulignées parmi celles qui expliquent l'allure ascendante ou descendante de cette courbe. Les élèves affluèrent plus nombreux, par suite de ce mouvement de renaissance dans les études et dans la population parisienne qui suivit la guerre ; et surtout par suite du discrédit dans lequel tombait le vieil internat. Avant le triomphe, presque insolent, de l'externat contemporain, il y eut, dans les mœurs de la bourgeoisie française, quelques années d'hésitation. Entre les deux radicalismes, opposés — tout à l'internat — tout à l'externat, on pensa pouvoir se contenter d'un système moyen : l'internat rural, à proximité de la grande ville. A côté de ces causes générales de prospérité, pour le lycée de Vanves, il y eut des causes particulières : c'est à partir de 1881 que le nombre des élèves progressa chaque année par bonds brusques ; or, chaque année, des classes nouvelles s'ajoutaient aux classes anciennes : la 3$^{e}$, la 2$^{e}$, la rhétorique, etc. Cela fit, en six ans, six classes nouvelles, classes littéraires puis classes scientifiques. A partir de 1887, aucune addition de classes et le nombre des élèves commença à diminuer. Dès ce moment, une autre raison de déficit entra en jeu : des lycées nouveaux s'ouvrirent, dans la périphérie : cinq lycées en dix ans, Janson en octobre 1884, Lakanal en octobre 1885, Buffon en octobre 1889, Voltaire en octobre 1889, Carnot le 1$^{er}$ janvier 1895. Vanves

perdit, au profit de Janson, une partie de sa clientèle d'Auteuil, de la Muette, de la Porte Dauphine ; au profit de Buffon, une partie de sa clientèle du Gros Caillou, des Invalides, de l'École militaire, de Vaugirard ; au profit de Voltaire, une partie de sa clientèle du nord-est parisien, des Arts et Métiers au pont de Flandre ; au profit de Carnot, sa clientèle des Ternes, de la Plaine-Monceaux, des Batignolles ; au profit de Lakanal, une partie de sa clientèle rurale. Et de plus en plus l'externat l'emporta sur l'internat à la campagne : on commençait à prôner par-dessus tout l'éducation de la famille par la famille. Le bel enthousiasme pour les lycées en plein air se refroidissait. On comptait de plus en plus sur les sports pour regagner ce que l'abandon des champs ferait perdre.

A côté de ces causes certaines, il y en a d'autres, difficilement pondérables et que le tact nous empêche d'examiner de trop près. Il est clair que les 9 proviseurs, que les 12 censeurs, que les 12 économes qui ont jusqu'ici présidé aux destinées de Vanves ont été de valeur différente [1]. Mais il serait sûrement

1. *Proviseurs :*

MM. Jullien, 6 août 1864-30 octobre 1870 ; Chevriaux, 4 novembre 1870-8 janvier 1872 ; Privat-Deschanel, 8 janvier 1872-16 octobre 1883 ; Gautier, 26 octobre 1883-1er septembre 1889 ; Dalimier, 7 septembre 1889-10 janvier 1893 ; Plançon, 10 janvier 1893-31 août 1901 ; Favre, 1er septembre 1901-31 août 1904 ; Morlet, 1er septembre 1904-15 septembre 1909 ; Calvet, 16 septembre 1909.

*Censeurs :*

MM. Hervau, 5 avril 1855-21 septembre 1865 ; Materne, 18 octobre 1865-7 septembre 1868 ; Foulon, 10 septembre 1868-31 janvier 1870 ; Robert, 31 janvier 1870-14 août 1872 ; Chevillard, 14 août 1872-4 août 1874 ; Postelle, 4 août 1874-1er août 1892 ; François, 1er août 1892-22 octobre 1896 ; Palette, 23 octobre 1896-30 mai 1902 ; Roy, jusqu'au 30 août 1902 ; Calvet, 1er septembre 1902-15 septembre 1909 ; Rob. Leroi, 16 septembre 1909-30 mars 1912, décédé le 14 juin 1912 ; Jules Leroy, censeur adjoint, 1er avril 1912, censeur, 5 juillet 1912.

*Economes :*

MM. Bois, jusqu'au 31 août 1864 ; Le Forestier, jusqu'au 8 avril 1874 ; Biget, jusqu'au 31 mars 1882 ; Saché, jusqu'au 30 avril 1883 ; Bley, jusqu'au 31 décembre 1890 ; Dufaure, jusqu'au 30 septembre 1894 ; Jean, jusqu'au 31 août 1897 ; Dubois, jusqu'au 30 avril 1899 ; Bidault, jusqu'au 30 septembre 1902 ; Grandsard, jusqu'au 30 septembre 1910 ; Dop, depuis le 1er octobre 1910.

indélicat et probablement injuste de les classer par ordre de mérite, comme des concurrents dans un concours. D'autant mieux que c'est sous le provisorat de M. Gautier, sous le censorat de M. Postelle, sous l'économat de M. Bley que le nombre des élèves atteignit son maximum et commença sa décroissance. Disons seulement que la mémoire de MM. Jullien et Privat-Deschanel est gardée à Vanves avec une sorte de piété : on les considère comme les grands bienfaiteurs de la maison. Avec beaucoup de modestie, de simplicité et de dévouement éclairé, le proviseur actuel, M. Calvet continue noblement leur tâche.

Les collaborateurs de ces administrateurs d'élite étaient, eux aussi, des hommes de valeur. C'est à Vanves que les professeurs les plus distingués ou les plus connus, de nos lycées parisiens ont eu plus d'une fois l'occasion de se révéler. Pour ne parler que des plus notables, citons MM. Lintilhac, Larroumet, Lalande, Lanson, Lagneau, Paul Desjardins, Ernest Dupuy, Delbos, Jules Gautier, Zévort.

L'hygiène physique et l'hygiène morale sont peut-être ce qui donne au lycée Michelet sa meilleure originalité. Dès l'origine, on afficha l'idée de faire à Vanves « le modèle des lycées de l'enfance ». Il devait être le lycée où les petits Français seraient le plus heureux. Ce serait leur Eden. On eut le souci d'y réaliser cette eurythmie qui doit naître du développement harmonieux du corps, du caractère et de l'esprit [1].

On y a réussi. On a tiré parti, avec une intelligence très avisée, de l'exceptionnelle situation du lycée. Le parc est, le plus possible, ouvert aux élèves ; les plus petits, dans la belle saison,

1. Voir dans les *Palmarès*, que nous avons tous feuilletés, les discours des distributions de prix ; par exemple discours de M. Cuvillier, le 2 août 1866, de M. Charles Robert, 6 août 1867, de M. Roudil, 4 août 1870, de M. Jullien, 2 août 1877, de M. Lintilhac, 1890, p. 11-29.

y ont leurs classes; c'est sur le gazon et à l'ombre des arbres qu'ils apprennent l'alphabet, qu'ils lisent ou écoutent les belles histoires qu'on leur conte. A leurs aînés, dès qu'il fait beau, on livre le parc, pour les récréations, les jeux, les visites de leur famille. Ils ont là jusqu'à 17 tennis; ils y organisent leurs courses plates ou leurs courses d'obstacles ; ils lancent le disque, entraînent leur quatre équipes de foot-ball — que les Anglais n'ont pas pu battre — montent à cheval, s'exercent dans un stand, à tir réduit, et goûtent, dans une piscine chauffée à 20 degrés et très exactement surveillée, les douceurs de la natation (Pl. 33).

Quand le temps ou la saison forcent à quitter le plein air, un manège couvert, des salles d'escrime et de gymnastique, six cours à galeries vitrées, exposées au midi et que l'on peut fermer, permettent de continuer la culture physique et les récréations. Une vaste salle est aménagée pour les bains de pied, les bains chauds et les bains-douches. Chaque élève doit prendre, chaque semaine, au moins un bain chaud et un bain douche. Après le repas et après la récréation, tous les élèves se lavent les mains au savon.

*Un petit catéchisme d'hygiène scolaire* rédigé par le docteur Pénasse, médecin résident du lycée, a été recommandé aux élèves par leur ancien camarade le Dr F. Bezançon, professeur agrégé à la Faculté de médecine. On y enseigne aux enfants « la propreté, qui est la moitié de la santé ».

On leur apprend à respirer par le nez et non par la bouche et on leur révèle cette vérité que la bouche ne doit servir qu'à manger et à parler. On les initie aux petits détails de la toilette et de la toilette des dents, par exemple : on leur conseille une brosse à dents, un peu dure, qui passera sur toutes les dents, en tous sens, mais de préférence dans le sens vertical, pour ne pas les ébranler, ni les déchausser. Au dortoir, à l'étude,

au réfectoire, à la récréation, pendant les sorties, le catéchisme d'hygiène, qui n'a que douze petites pages, suit les écoliers partout. Chaque chapitre se termine par des maximes lapidaires, comme celle-ci, renouvelée de Pline : « Tous les animaux connaissent ce qui leur est salutaire, excepté l'homme ».

Le parc, la propreté, l'hygiène collaborent donc à une même fin et l'alimentation les seconde, de son mieux. La stérilisation de l'eau est très surveillée : tous les dix jours, une grande maison de Paris renouvelle les 75 bougies stérilisatrices. L'eau est, au reste, périodiquement analysée au laboratoire de Montsouris.

Il y a, pour les élèves astreints au régime, des tables spéciales : ils ne mangent pas de viande, le soir, et jamais de fritures ou de mets trop lourds. On les remplace, pour eux, par des pâtes, des purées et des œufs.

Les dortoirs sont grands et bien aérés. Les tables de nuit sont désinfectées. Depuis 1905, les grands élèves ou les élèves étrangers peuvent obtenir des chambres spéciales. Il y a vingt-huit de ces chambres, qu'une sonnette électrique relie avec la chambre d'un maître surveillant et qu'une vitre à hauteur d'appui permet de surveiller discrètement.

Il va de soi que l'infirmerie comporte des pavillons d'isolement, un service de bains chauds et un jardin destiné aux convalescents. Mais il est bon de noter que chaque élève a sa fiche sanitaire : tous les trois mois, on constate son poids, sa taille et son périmètre thoracique. L'examen va plus loin et de minutieuses analyses sont faites qui ont souvent révélé, pour la plus grande surprise des familles, des traces d'albumine ou d'un commencement de tuberculose ; prises à ses premiers débuts, la maladie, qui était dépistée, a pu être conjurée.

Les soins donnés à la vie matérielle vont de pair avec les soins donnés à la vie morale. La discipline tend à prévenir les

fautes plus encore qu'à les punir. L'éducation doit donner à chaque élève « le sentiment de la responsabilité et l'habitude de se conduire ». Il s'agit aussi d'accoutumer les enfants à la vie de famille. On les affranchit de la discipline des casernes pour les amener le plus possible à se surveiller eux-mêmes, comme s'ils étaient chez leurs parents. Et voilà pourquoi on essaie parfois de les laisser seuls ou presque, dans les salles de jeux : le bilboquet, le billard, les dominos, le jacquet, les dames, les échecs, occupent leurs loisirs ; ils ont une cabine photographique, ils ont des pianos. Dans les réunions du jeudi, ils montent sur leur théâtre et, devant un public de 400 à 500 personnes, ils peuvent exhiber leur talent. Ils prennent ainsi des manières distinguées et ne sentent aucun embarras à faire figure dans la bonne compagnie. Des sorties hebdomadaires et qui peuvent s'étendre, au besoin, du samedi soir, après la classe, au lundi matin, achèvent de donner aux internes, même en dehors des vacances, le contact salutaire de la famille.

Les travaux manuels, qui étaient si justement en honneur à la fin de l'ancien régime, dans la société la plus cultivée, ne sont pas délaissés à Michelet : un atelier de reliure, de menuiserie, de découpage et de travail du fer à froid est mis à la disposition des élèves, sous la direction d'hommes expérimentés. Cet atelier est d'abord une assurance contre la monotonie possible de la vie écolière ; c'est en outre un moyen de faire chez l'enfant l'éducation de l'œil, de la main et du goût. L'homme fait manque rarement d'en tirer avantage (Pl. 32).

La culture de l'esprit ne doit pas avoir à souffrir, bien au contraire, de ces délassements. Mais l'essentiel et on l'a remarqué depuis longtemps à Michelet, ce n'est pas tant de travailler beaucoup, c'est de travailler bien. *Non multa, sed multum.* Beaucoup d'écoliers travaillent mal. Beaucoup d'externes manquent,

chez eux, de secours et sont désemparés. Un des proviseurs de Michelet, M. A. Morlet, s'en est ému. Et comme l'externat se développe beaucoup à Vanves, comme le lycée, fidèle à ses origines, y a conservé, nombreuse, sa clientèle de « minimes », M. Morlet, aidé de ses collaborateurs, a écrit, quelques pages, une douzaine, pour ces minimes et pour les enfants du premier cycle. Il s'agit d'éclairer la coopération des familles et du lycée, et de permettre le progrès du travail personnel des élèves. Savoir travailler, c'est la première forme du vrai savoir.

Il y a là des conseils judicieux où la meilleure des pédagogies peut trouver à glaner. On y trouve le souci permanent de développer l'esprit, tout l'esprit, et point seulement la mémoire ; de faire éclore, à propos de tous les exercices d'une classe, les idées qui doivent fleurir si joliment un cerveau d'enfant. Point de surmenage, mais des jugements qui se motivent, des réflexions qui s'appellent, des conséquences qui s'enchaînent méthodiquement à leurs causes. Des réponses à ces éternels *pourquoi* dont ne se lassent jamais les lèvres enfantines.

Avant que le lycée fût de plein exercice, les élèves étaient « distribués dans les différentes divisions par ordre de mérite et de classe [1] ». Les plus faibles ne rougissaient pas d'être dans la section des anémiques puisqu'ils pouvaient, par un régime approprié, s'y fortifier peu à peu, y connaître les bienfaits de l'émulation et la joie du succès.

Les langues vivantes sont en honneur à Michelet. On y a fondé un *Club anglo-allemand :* en font partie les élèves qui, avancés déjà dans la connaissance des langues étrangères, veulent s'exercer à la conversation. Deux professeurs assistants les dirigent, l'un pour l'anglais, l'autre pour l'allemand. Ces conver-

1. Voir dans le *Palmarès*, le Discours du 4 août 1870.

sations ont lieu soit dans la salle du Club où se trouvent une bibliothèque et des jeux divers, soit dans le parc, quand le temps le permet.

En janvier 1912, quelques écoliers anglais sont venus au lycée Michelet, désireux de causer avec leurs camarades français et de visiter notre capitale. Or, c'est en anglais que nos jeunes Français ont eu la coquetterie d'expliquer à leurs hôtes les beautés de Paris.

Faut-il rappeler enfin les succès du lycée Michelet au concours général? De 1884 à 1902, 55 prix, 165 accessits, 34 mentions. — Quant à la Rhétorique supérieure, elle a été organisée à Michelet dès 1886.

Dès 1877, ce lycée déclaré autonome en 1864, avait réussi à fonder une Association amicale d'anciens élèves. Elle est aujourd'hui florissante. Elle prolonge, au delà de la vie écolière, ces bienfaits de la camaraderie, qui rajeunissent toujours ceux qu'elle rapproche.

## VIII

### LE LYCÉE LAKANAL[1]

Renouveler méthodiquement, à un quart de siècle d'intervalle, la tentative du lycée de Vanves, voilà quelle fut, dès 1882, la pensée de Jules Ferry. Et le lycée Lakanal fut décidé. Il s'agissait de créer, de toutes pièces, aux portes de Paris, un vrai lycée d'expériences et dont les grandes villes de province pourraient faire leur profit, de transporter le lycée aux champs, et, dans ce lycée, ce qui peut, loin de la famille, ressembler le plus à la famille. Compléter la famille par le lycée, compléter le lycée par

1. 3, Rue Houdan à Sceaux (Pl. 34, 35).



Phot. Vallois.

LYCÉE MICHELET. — LE TENNIS.



Phot. Vallois.

LYCÉE MICHELET. — LE PARC.

Page 173.

Pl. 34.



Phot. Pierre Petit.

LYCÉE LAKANAL, A BOURG-LA-REINE. — L'ENTRÉE.



Phot. Pierre Petit.

LYCÉE LAKANAL. — LE PARLOIR.

(Peintures de Guillonnet.)

Page 184.

la famille, cela conduisait à élever l'enfant et à l'élever dans le sens le plus large et le plus beau de ce mot : élever sa santé, élever sa volonté, élever son esprit, allier la vigueur de son corps à l'énergie de son caractère et à la culture de son cerveau.

L'emplacement fut judicieusement choisi, un homme de sens, Colbert, et une femme intelligente, la duchesse du Maine, petite fille du grand Condé, l'avaient approuvé déjà et s'y étaient plu. C'étaient des connaisseurs et des gens de goût ; Jules Ferry les crut sur parole.

De 1882 à 1885, M. de Baudot construisit les bâtiments. Ni palais, ni château ; point de façade grandiose. Une architecture rationnelle, ne demandant pas ses effets aux formes conventionnelles mais à la logique. Des briques et des pierres blanches pour donner au logis un air de gaîté, que les verdures de grands arbres et des taillis mettent en pleine valeur. Une orientation telle que l'air et la lumière entrent partout et circulent. Études, classes, dortoirs, galeries — l'une d'elles a 330 mètres — se ressentent tous du voisinage du parc, les baies sont largement ouvertes. Pas de cours de récréation fermées. Nul coin de la maison où l'on n'ait l'impression d'être à la campagne (Pl. 34 et 35).

L'hiver ou le mauvais temps ne prennent personne au dépourvu. Les classes sont reliées par des galeries couvertes ; on peut circuler partout à pied sec ; chaque collège possède un préau d'où l'on brave la pluie ; car on a beau se trouver chez le petit-fils de Louis XIV, on ne saurait, sous la troisième République, répéter ce que ses courtisans disaient au Grand Roi : « Sire, autour de Votre Majesté et chez Elle, la pluie ne mouille pas. »

A Versailles et dans tous les palais royaux, on gelait l'hiver ou l'on grillait ; à moins, comme il arrivait à M^me^ de Maintenon ou à la Palatine, que l'on eût, à la fois la moitié du corps grillée et l'autre moitié gelée. Et nous ne disons rien de la fumée

rebelle qui chassait le roi de chez lui. Que penseraient aujourd'hui les grandes dames à paniers si, revenant, d'aventure, se promener à Sceaux, un jour où les arbres sont poudrés à frimas, elles se sentaient enveloppées, dans toutes les salles du grand logis, par la chaleur uniforme et tempérée d'un calorifère. Elles donneraient leur applaudissement aux quatre puissantes machines, génératrices de la vapeur.

Elles, dont les charmantes aïeules ne se lavaient que le bout du nez et préféraient « la toilette sèche à la toilette humide », ne verraient pas, sans pousser quelques cris de terreur, les salles de douche où les élèves prennent chaque semaine des bains tièdes par aspersion.

Aménager la maison c'était bien et l'on fit généreusement les choses ; on dépensa près de cinq millions. Mais on avait touché le fond des coffres et il restait, plus de quinze ans après la création du lycée, à ouvrir le parc aux élèves. L'autonomie allait le permettre et la décision du 29 septembre 1902, qui désignait Lakanal comme un laboratoire d'essais pédagogiques.

Des coupes périodiques avaient jusqu'alors permis aux bois taillis de pousser sous les grands arbres avec beaucoup d'entrain et de pittoresque. Les sentiers étaient moussus ; l'humidité filtrait partout. Lâcher les écoliers à travers les fourrés chevelus semblait dangereux à bien des égards.

« Les arbres séculaires furent conservés mais ils furent dégagés des taillis qui les enserraient. » Des travaux de drainage furent poursuivis ; les eaux captées jaillirent au milieu des rochers ingénieusement disposés et retombèrent en jolies cascatelles. Elles formèrent un bassin dont on eût dit, au XVIII^e siècle, qu'il ressemblait à un lac comme deux gouttes d'eau. Sur ce bassin, six canards apparurent et des daims authentiques vinrent s'y abreuver. Le parc cessa d'être pour les enfants une

promesse d'héritage. On leur en donna la propriété. Et, depuis lors, ils y peuvent jouer avec la liberté décente qu'ils trouveraient dans leur famille. Comme à Michelet, mais sans imitation servile, parfois même avec des initiatives hardies, le parc, à Lakanal, allait servir d'aliment aux nouveautés pédagogiques.

Dans ce joli cadre, qui semblait un décor perpétuellement renouvelé par la nature complice, qu'a été depuis 1885 le personnel du lycée, maîtres et élèves ?

Six proviseurs en vingt-trois ans [1] et presque autant de censeurs. Pour la plupart de ces administrateurs qui avaient, on le devine bien, en province ou à Paris, donné déjà leur mesure, Lakanal n'a pas été une fin de carrière mais un stage vers des fonctions plus hautes et des lycées plus populeux. Le lycée Buffon, a réclamé M. Staub ; les lycées Hoche et Henri IV, M. Suérus ; le lycée Louis-le-Grand, M. Ferté. Un seul, parmi les proviseurs de Lakanal, y est mort à la tâche, M. Bazins de Bezons. Rien, en lui, de médiocre, et surtout pas les qualités. Une de ses préoccupations était de rapprocher le plus possible Lakanal des collèges anglais ; de lui faire profiter de son autonomie financière pour lui conquérir un maximum de liberté ; enfin de s'y évader résolument hors des vieilles routines. Son œuvre a bien pu être attaquée ; il nous semble que, pour les exercices physiques et pour l'éducation, elle dure encore. Il est de

1. *Proviseurs :*

MM. Fringnet, du 1er octobre 1885 au 1er octobre 1892 ; Breitling, du 1er octobre 1892 au 15 septembre 1896 ; Staub, du 15 septembre 1896 au 1er septembre 1902 ; Bazin de Bezons, du 1er septembre 1902 au 31 mars 1907 ; Ferté, du 24 avril 1907 au 15 septembre 1909 ; Daux, depuis le 15 septembre 1909.

*Censeurs :*

MM. Sommier, du 1er octobre 1885 au 26 octobre 1887 ; Claverie, du 27 octobre 1887 au 1er octobre 1892 ; Suérus du 1er octobre 1892 au 28 septembre 1895 ; Bébin, du 29 septembre 1895 au 1er septembre 1906 ; Janelle depuis le 1er septembre 1906.

ceux qui ont le plus travaillé à donner à Lakanal sa physionomie propre. Au reste, il serait difficile d'avoir l'esprit plus ouvert que le proviseur actuel, M. Baux, qui sait se mouvoir avec une aisance souveraine dans les moindres détours de ses budgets.

La population scolaire[1] n'a pas, dans le principe surtout, afflué à Lakanal, comme on se croyait fondé à l'espérer. Et cependant, nous l'avons vu[2], l'internat littéraire du Lycée Saint-Louis avait été transporté à Bourg-la-Reine. De 155 unités, la première année, le nombre des élèves vient, en 1911 et 1912, d'atteindre 675 ; mais la courbe ascendante n'a pas été, il s'en faut, continue : elle a subi un fléchissement sensible, de 1891 à 1894. C'est depuis lors que le mouvement progressif ne s'est plus, dans son ensemble, ralenti.

Nous nous sommes expliqués déjà sur les motifs apparents de ces fluctuations et nous nous garderons d'y revenir[3]. Il ne faut pas moins que des causes très générales, très puissantes et très profondes, pour nous permettre de constater sans stupéfaction cet autre fait : la diminution relative de l'internat et la croissance infatigable de l'externat ou du demi-pensionnat dans un lycée de plein air. Sur 675 élèves de Lakanal en 1912-1913, 292 seulement sont pensionnaires (parmi ces 292 pensionnaires 27 sont boursiers) ; et 383 sont externes ou demi-pensionnaires. On voit si la campagne à outrance contre l'internat a porté ses fruits !

1. Nous devons les chiffres qui suivent à l'extrême amabilité de M. Daux et de M. Janelle :

| ANNÉES | PENSIONNAIRES | DEMI-PENSIONNAIRES | EXTERNES | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| 1885 . . | 113 | 16 | 26 | 155 |
| 1890 . . | 318 | 20 | 79 | 417 |
| 1895 . . | 186 | 40 | 89 | 315 |
| 1900 . . | 194 | 35 | 138 | 367 |
| 1905 . . | 285 | 69 | 249 | 603 |
| 1910 . . | 250 | 80 | 291 | 621 |
| 1911 . . | 290 | 85 | 300 | 675 |
| 1912 . . | 292 | 81 | 302 | 675 |

2. Voir ci-dessus, p. 158.

3. Voir ci-dessus, p. 57-59.

Et cependant le développement physique de l'enfant, les jeux, les sports trouvent à Lakanal autant d'intelligente sollicitude qu'à Michelet : ce qui est beaucoup dire. Les pesées trimestrielles, et, quand il le faut, bimensuelles, donnent, sur les santés délicates, des indications précises, qui dépistent souvent les affections graves. Dans nul autre lycée, les déviations de la taille ne sont surveillées avec un zèle plus constant. L'infirmerie, installée dans un bâtiment isolé, est conçue de façon à décourager les maladies les plus sournoises et les plus tenaces[1].

La classe en plein air, pratiquée jadis à Port-Royal-des-Champs, est en honneur, non seulement pour les minimes, dans la belle saison « à l'ombre des grands arbres et sur la fraîcheur des pelouses ». Théocrite et Virgile sont expliqués avec les commentaires qui leur conviennent : « le parfum voisin du cytise en fleur, *florentem cytisum*, et le murmure léger, *levi susurro* de l'abeille qui passe ! ».

Mais le parc est, avant tout, le royaume des jeux. La chevauchée des cerceaux, l'équipée des chariots aux roues basses, traînés à six, les joies du « pas de géant » ou de la bascule, la grâce ailée du tennis, les athlétiques mêlées du foot-ball, le jeu subtil et les surprises du fleuret [2], voilà les spectacles donnés aux frondaisons séculaires, aux lieux mêmes où la duchesse-bergère tenait jadis ses cours d'amour et badinait agréablement, entourée des chevaliers de « la Mouche à miel ! » (Pl. 35).

Les jeux rendent d'autres services : ils contribuent, pour leur part, à l'éducation des élèves. Au salon des jeux, dans la salle coquette où les échecs, les dames, les dominos ont leur domicile, les élèves sont surveillés par le président qu'élisent leurs suffrages. Ce président suffit à empêcher les abus. Chacun prend

1. Le Lycée Lakanal, *Acta et Gesta*, 1903-04, p. 9, M. Lénéa.

2. *Ibid.* et p. 5, Dr Alb. Mathieu.

l'habitude de se discipliner soi-même et de se surveiller. Comme dans les collèges anglais, on projeta même à Lakanal de remplacer à l'occasion, les maîtres répétiteurs par les plus âgés et les meilleurs parmi les élèves, auxquels on a donné sous leur responsabilité, juridiction sur leurs camarades. C'est le système du *capitanat*. Aurait-il été possible, chez nous, d'en user tout à fait comme chez nos voisins d'Outre-Manche, où les Collèges ne connaissent pas les maîtres répétiteurs ?

Autre moyen d'éducation, en honneur à Lakanal. Les chambres particulières. En 1902-03, 80 chambres nouvelles ont été inaugurées. Par groupe homogène de 20, elles sont, comme il y a dix ans, confiées à la vigilance d'un directeur. Ce directeur, comme les professeurs anglais qui se partagent les élèves d'un collège, a pu, jadis gouverner son groupe « d'une façon plus personnelle et plus familiale que ne le comporterait une agglomération plus importante. « Suivant les circonstances (et nous empruntons ces lignes au proviseur M. Bazins [1]) il permettait à ses élèves de se coucher ou de se lever plus tard, les conduisait, le soir, après dîner, à la promenade ou au spectacle. »

Ce n'est pas tout; au lieu de passer dans la même journée aux mains de plusieurs surveillants différents de mentalité et de méthode, les enfants étaient, après la classe, confiés à un répétiteur unique ; ce répétiteur se mettait d'accord avec le professeur et le surveillant d'internat pour diriger le travail de son équipe.

Autour des élèves, il s'agit de mettre une atmosphère d'affection. Chacun doit se sentir personnellement connu et soutenu. Il faut concilier en lui le sentiment du respect et de l'indépendance, tremper son caractère, susciter ses énergies. L'habituer

1. *Acta et Gesta*, 1902-03, p. 2.

à se juger comme un être responsable de ses actes. L'amener à vivre, sous le seul regard de sa conscience, comme à la face d'un millier de témoins.

On a imaginé, à Lakanal comme à Michelet, ou à Michelet comme à Lakanal, l'éducation des facultés d'observation [1] : des établis de menuisier et de serrurier, des tours à bois, des machines à percer ont été installés. Sous la direction d'un professeur ou d'un chef d'atelier, les élèves y apprennent avec entrain, deux heures par semaine, à travailler le bois et le fer. On ne songe pas sans doute à faire d'eux des ouvriers accomplis, mais simplement à dresser leurs yeux et leurs mains et à les initier à la pratique des outils usuels. Mais voici qui est particulier à Lakanal : des jardins d'enfants de quelques mètres de long, sur 1 mètre de large, ont été accordés aux élèves de 6e et de 7e. C'est là qu'avec les conseils du jardinier chef et de ses aides, ils bêchent, ils sèment, ils sarclent, ils arrosent.

De tels travaux associent fort heureusement l'éducation physique, morale, intellectuelle. Quant aux études proprement dites, elles ressemblent à Lakanal à ce qu'elles sont ailleurs. Les programmes sont les mêmes, le théâtre où on les explique diffère seul. Lakanal a eu ses succès au concours ; il a ses succès au baccalauréat, et aux grandes Écoles. Depuis octobre 1903, une classe de rhétorique supérieure a été inaugurée et cette classe, sous la direction de M. Henri Bernès, notamment, et de M. Meuriot, a fait ses preuves. Pour la philosophie, M. C. Mélinand [2] a brillamment exposé comment le lycée Lakanal la concevait : le souci du maître, c'est de dégager la personnalité de chacun et l'autonomie de sa pensée ; c'est ensuite de former des esprits clairs, d'écarter résolument les faux problèmes philosophiques,

1. *Acta et Gesta*, 1904-5, art. de M. Joxe, p. 7-10 ; *ibid.*, 1903-4, p. 6.
2. *Acta et Gesta*, 1905-1906, p. 3-6.

les formules creuses et les grands mots : c'est enfin de donner à chacun l'impression qu'il n'est qu'un anneau d'une chaîne[1], qu'il doit beaucoup à ceux qui l'ont précédé, beaucoup à ceux qui le suivront, beaucoup à ceux qui vivent autour de lui. L'aide mutuelle, l'esprit d'association, le dévouement, la solidarité, la justice dérivent de là. L'élève à Lakanal, « doit quitter le lycée, écrit très justement M. Mélinand, en sachant bien tout ce qu'il y a de pensée confuse et mensongère dans le prétendu conflit qu'il entendra si souvent proclamer entre *patrie* et *humanité*... Celui qui aime véritablement les hommes en général n'a rien de mieux à faire que de le prouver d'abord à la fraction d'humanité dont il fait partie, dont il dépend à tout moment, à laquelle il doit à peu près tout. »

## IX

## LE LYCÉE MONTAIGNE[2]

De très jeunes écoliers, les frondaisons du Luxembourg tout proche, et l'ombre maternelle du vieux Louis-le-Grand, voilà, en trois lignes, le lycée Montaigne. C'est un lycée d'enfants de cinq à treize ans. Il a tenu la gageure de créer, en plein Paris, une maison d'éducation qui sut réunir aux avantages de la grande ville les sourires de la campagne. Et, dans ce décor de printemps très joliment approprié à leur âge printanier, si des écoliers ont été placés sous le patronage de Montaigne, c'est

1. Voir le Discours du professeur A. Pinard à Lakanal, le 31 juillet 1903, *Acta et Gesta*, 1902-3, p. 8-9. L'association des anciens élèves de Lakanal date de 1902.

2. 17, Rue Auguste Comte (Pl. 36).



Phot. Pierre Petit.

LYCÉE LAKANAL. — LA GALERIE DE 330 MÈTRES.



Phot. Vallois.

LYCÉE LAKANAL. — LE PARC.

(Page 184.)



Phot. Vallois.

LYCÉE MONTAIGNE. — FAÇADE PRINCIPALE (A DROITE, LE LUXEMBOURG).



Phot. Vallois.

LYCÉE MONTAIGNE. — LE PALMARIUM.

Page 162.

que, depuis trois cents ans, l'aimable moraliste réclamait, pour les écoliers, un jardin au lieu d'une geôle.

Le lycée Louis-le-Grand, fidèle à son rôle historique, continuait donc à essaimer, pour le plus grand bien de l'Université de France : au Prytanée de Paris les grands lycées de province avaient jadis, sous le Consulat et l'Empire, emprunté leurs premiers élèves. Plus tard, de 1853 à 1864, le lycée de Vanves s'était détaché de l'illustre maison de la rue Saint-Jacques. Et voici que, de 1881 à 1885, une nouvelle filiale naissait, une filiale parisienne : pour la seconde fois, les plus jeunes de ses élèves étaient dérobés à Louis-le-Grand ; pour la seconde fois, on créait, pour eux, une succursale fleurie. Et cela, au moment même où les murs du vieux lycée allaient faire place à des murs tout neufs. Le petit lycée Louis-le-Grand s'ouvrit en octobre 1885, et, pendant les six premières années de son existence, il ne porta que son nom de famille. Le décret du 2 août 1891 le mit hors de page et lui donna son nom actuel. Mais on négligea d'effacer, sur le bois de la porte d'entrée et sur l'argenterie, les initiales L. L. G. qui figurent toujours son premier blason [1].

Le sol, sur lequel se dressa le lycée Montaigne, était lourd d'histoire. Sans doute, il ne fut pas compris dans l'enceinte de Paris avant le XVIII^e siècle. Il n'avait pas moins, dès l'aube de la monarchie capétienne, attiré le regard de nos anciens rois. Robert le Pieux y construisit sa maison des champs de *Vauvert*. Mais, sous ses successeurs, d'impudents apaches s'y établirent. Pour y être plus à l'aise, ils répandirent le bruit qu'elle était hantée et que Satan y tenait ses assises. Et les bonnes gens se signaient en parlant de s'aventurer jusqu'au *Diable Vauvert*. Nous disons encore, mais plus brièvement, aller au *Diable Vert*.

1. Nous avons tiré grand profit de la monographie de M. Ozenfant : le *Lycée Montaigne*, Paris, gr. in-8°, 1911.

Le méchant renom du lieu fut effacé dès le XIII^e siècle et nos modernes lycéens n'ont plus à s'alarmer. Saint Louis, dès 1257, donna Vauvert à quelques Chartreux mandés de Grenoble. L'emplacement actuel du lion de Cain marque le centre du préau, qui précédait leur petit cloître ; une partie de l'avenue de l'Observatoire était occupée par leur église. C'est pour les Chartreux qu'Eustache le Sueur, en 1648, peignit la vie de saint Bruno, aujourd'hui au Louvre. La rue des Chartreux rappelle encore le séjour de ces anciens moines ; mais leurs édifices n'existent plus et leurs archives ont été dispersées.

Le lycée occupe cette partie du Luxembourg qu'on appelait « la pépinière » : là poussaient, des cerisiers, des pommiers et des vignes et surtout ce magnifique rosier du Bengale, plus grand qu'une fillette de douze ans, plus riche en roses que le ciel en étoiles. Banville rendait à ce rosier des visites assidues ; Michelet promenait aux alentours ses méditations, et Victor Hugo poursuivait, aux bosquets voisins, quelques-unes de ses rimes, tout en gourmandant leurs fugues, à voix basse. La pépinière fut condamnée à mort en 1867. Là où elle fleurissait jadis, en mai 1871, s'éleva soudain un dais de vapeurs noires, accompagné d'un bruit de tonnerre puis d'un ruissellement de vitres brisées : c'était la poudrière placée là, pendant le siège de Paris, et qu'en se repliant les Communards avaient fait exploser.

Dans le hall précédant le lycée, de belles plantes vertes font accueil aux écoliers : c'est le palmarium (Pl. 36). Classes et salles d'études s'ouvent directement sur les vastes cours de récréations plantées de beaux platanes. Partout, la lumière et la gaîté : les bâtiments sont en harmonie avec la jeunesse de leurs hôtes. Le chauffage se fait à la vapeur d'eau. Quant à l'éclairage électrique, il est obtenu au moyen de lampes closes par-

dessous et qui réfléchissent sur les plafonds vernis au ripolin une lumière diffuse. Rien de plus doux pour la vue.

La date où le lycée fut construit explique l'illusion de l'architecte. Tout fut prévu pour une magnifique population d'internes : huit dortoirs, douches perfectionnées, infirmerie modèle, etc. Pourquoi faut-il que les internes ne soient pas venus dans l'internat ? Les pensionnaires, sauf deux années, (1891 et 1892), n'ont cessé de diminuer depuis 1885 jusqu'à maintenant[1] ni les externes d'augmenter : il y avait, dès l'origine, 3 externes sur 4 élèves; en 1891, il y en avait 5 sur 8 élèves ; en 1900, 4 ou 5 sur 6. Depuis 1907, pour une population scolaire de 800 à 900 élèves, il n'y a plus qu'une cinquantaine d'internes ; il y en avait eu, la première année, 112, sur 413 élèves. Pendant que doublait le chiffre total des élèves, le chiffre des internes diminuait de moitié.

Pour ces élèves, on estima, jusqu'au 2 août 1891, pouvoir faire l'économie d'un proviseur particulier : M. Gidel[2] gouverna les deux lycées Louis-le-Grand. Sous son autorité, un censeur suffisait à administrer le petit lycée : M. Adam d'abord (1885-89), M. Bréhier ensuite (1889-91) exercèrent le censorat avec beaucoup de bienveillance courtoise, de conscience et de succès. Depuis le 2 août 1891, Montaigne, ayant son indépendance, eut aussi son proviseur. MM. Kortz (1891-octobre 1901), Plançon (1901-12 mai 1907), Favre (1907-octobre 1912) créèrent cette tradition : le lycée, à sa tête, a des hommes au cœur paternel, aux manières affables et à l'esprit distingué. Il entre, dans leur autorité, une grande part de séduction. M. Favre, plus que tout autre, a su en donner la preuve. Et au proviseur actuel, M. Robineau, il suffit d'être lui-même pour conti-

1. Voir les chiffres précis, Ozenfant, *op. laud.*, p. 159.

2. Voir plus haut, p. 93.

nuer ce que ses prédécesseurs avaient commencé avec tant de bonne grâce. Longtemps, un surveillant général suffit au lycée Montaigne : un censeur lui a été donné en octobre 1911. M. Hainsselin a su tempérer par la plus intelligente bonté les rigueurs de la discipline et dans la mesure qui convient à des enfants, dont les doyens ont jusqu'à treize ans.

Montaigne disait : « J'ayme encore mieux forger mon âme que la meubler. » Le lycée Montaigne se souvient de ce mot et l'éducation morale des élèves demeure un de ses constants soucis. Un de ses premiers maîtres et des plus éminents, M. Clairin, affirmait avec raison : « le manque de discipline est un mal pire que le manque de culture. » Discipline de la conscience, discipline de la volonté, discipline du caractère. Nulle occasion n'est omise d'apprendre à l'élève à se vaincre, dans les mille petits combats qu'il livre chaque semaine à ses caprices et à ses fantaisies. Tout élève est plus ou moins un sentimental : à l'âge où il s'assied sur les bancs, à Montaigne, l'écolier est surtout gagné par l'affection. Il la cherche pour s'y blottir. C'est donc par le cœur qu'on s'efforce de le gouverner. Il aime la règle, quand il aime le maître qui la lui enseigne.

S'il est un lycée où l'on cherche à prévenir les fautes plutôt qu'à les punir, c'est bien celui-là. L'enfant a besoin de respecter ceux qu'il aime, pour les aimer mieux ; la bonté, à ses yeux, se diminue, quand elle est doublée de faiblesse. Mais l'autorité qui va jusqu'au bout du droit exaspère l'enfant, l'aigrit, trouble ses idées de justice et il arrive à croire qu'on le punit par plaisir. Il y a un art supérieur de faire accepter les punitions imposées et, cet art, on le pratique à Montaigne. On n'y oublie point que l'essentiel est de convaincre l'enfant de cette vérité : il est plus pénible de punir que d'être puni. Il s'agit d'obtenir

que l'enfant aime encore la main qui ordonne et qui corrige. Au reste quand cette main-là s'ouvre pour les récompenses, signe les bonnes notes quotidiennes, les bonnes notes de quinzaine, les bulletins mensuels ou trimestriels et quand elle écrit les noms au tableau d'honneur, l'enfant doit comprendre que sa joie est aussi celle de tous ses maîtres. Son cœur a constamment l'impression de n'être pas isolé, ni perdu : et ses forces, pour faire le bien, sont décuplées.

Le lycée Montaigne se préoccupe très justement d'une des premières nécessités de l'enseignement : apprendre aux jeunes enfants, bien moins encore la science que la science du travail. La mémoire est un moyen non une fin. On dit parfois que c'est la première faculté développée chez l'enfant : la curiosité, l'imagination, le besoin de connaître le pourquoi des choses tiennent dans son cerveau autant de place peut-être que sa mémoire. L'enfant a sa logique et il aime à raisonner. Le lycée lui rend un service incomparable en l'aidant à s'expliquer toutes choses, à classer ce qu'il apprend, à l'ordonner, à le clarifier. Dans la grammaire, dans les petites compositions de style, dans les études latines, commencées en dixième, dans les mathématiques, l'histoire, la géographie et les langues vivantes, les professeurs de Montaigne ont le très juste souci de dégager les faits et les idées, de les rapprocher, de les enchaîner. Les facultés d'observation, de comparaison et de généralisation sont ainsi, chaque jour et à chaque heure, exercées et cultivées. Et toutes les études ultérieures en ressentiront les heureux effets.

Depuis le 2 août 1891, Montaigne ne prépare pas seulement ses élèves à Louis-le-Grand ; ne vont à Louis-le-Grand que les élèves de l'enseignement classique, les autres, ceux de l'enseignement secondaire moderne, c'est-à-dire sans latin, vont à Saint-Louis. A partir de quelle classe cet exode a-t-il lieu ?

De 1891 à 1893 ce fut, pour les sections latines ou non, c'est-à-dire A ou B, à l'issue de la 4e ; depuis lors, c'est à l'issue de la 5e pour les sections latines. La 4e B se fait encore au lycée Montaigne. De 1891 à 1910, les sections B n'ont cessé de s'augmenter : elles ont triplé, passant d'une vingtaine d'élèves à une soixantaine ; depuis 1911, elles diminuent. Les sections A, après un fléchissement de 1897 à 1905, ont gardé, jusqu'en 1910, un contingent sensiblement pareil : 253 unités en 1885 et 264 en 1910 ; depuis lors, elles progressent : 270, en 1911-2, et 305 en 1912-3. Sur 3 élèves de Montaigne, en 5e ou en 6e, 2 sont dans les sections classiques, ou A, et l'autre dans les sections modernes ou B. Le lycée Montaigne reste donc fidèle à ses origines : chez lui, comme à Louis-le-Grand, c'est avant tout l'enseignement classique et les humanités qui sont en honneur.

## X

## LE LYCÉE JANSON DE SAILLY[1]

Chacun sait que Janson de Sailly est un très grand lycée ; quelques érudits savent aussi que Janson de Sailly fut, tout d'abord, un homme, que cet homme avait été magistrat ; qu'il épousa la sœur du grand Berryer ; qu'il légua, le 14 août 1828, la nue propriété de sa fortune à l'Université ; pour créer, « à Paris, un collège royal portant son nom et dans lequel l'enseignement des humanités serait donné à des enfants particulièrement distingués par leur piété filiale ». L'usufruitière mourut. Le testament avait été vainement attaqué par les parents du testateur. La succession, consistant en immeubles situés rue

1. Grand Lycée, rue de la Pompe, 106 ; Petit Lycée, avenue Henri-Martin, 46, (Pl. 37 et 38).

Royale, produisit 2.690.000 francs. Le lycée a coûté plus de 10 millions et demi. Si M. Janson avait fait beaucoup pour l'Université, l'Université a fait plus encore pour M. Janson. Elle a triplé le magnifique legs de 1828 et lui a, gratis, ajouté une auréole de gloire. Les mânes de l'honorable M. Janson ont tout lieu de se réjouir.

Ce n'est pas tout encore : le lycée doit infiniment au quartier de Passy et Passy doit infiniment au lycée. Peu avant la création du lycée, le seizième arrondissement avait environ 50.000 habitants. Ce chiffre est aujourd'hui triplé, lui aussi. Vers 1875, les pères de famille hésitaient encore à se fixer dans les quartiers d'où leurs enfants devaient s'éloigner pour trouver à s'instruire dans un établissement de l'Etat. Et le quartier risquait de devenir un nid confortable à l'usage de vieux oiseaux : retraités, bourgeois paisibles et retirés des affaires. Il avait une physionomie froide et un peu triste. Aujourd'hui, et le maire du XVI<sup>e</sup> arrondissement, M. Marmottan, l'a constaté dès 1894, « sous l'influence des jeunes générations, qui apportent avec elles leur bonne humeur et leur gaîté, nous voyons se produire un épanouissement nouveau, une éclaircie vers l'avenir, une poussée vers la vie ». Transformation matérielle et transformation morale[1]. Il y a, dans Paris, quelques capitales privilégiées : Passy est l'une de ces capitales. Et c'est le lycée qui a aidé à la faire.

Le décret du 30 décembre 1876 fut donc heureusement inspiré quand il distingua, pour y créer le lycée, l'ancien « petit village de maraîchers, qu'avait été Passy, naguère encore faubourg lointain, aux buttes de gazon rabougri, aux routes bordées de maisonnettes, à la façon de Romainville ». La première pierre du

1. Nous devons beaucoup aux notes que M. Chacornac nous a si obligeamment communiquées, à l'Annuaire de 1910 de l'association amicale des anciens élèves de Janson et au charmant discours de M. Moog (31 juillet 1906).

lycée fut posée le 16 octobre 1881, en présence de Victor Hugo, de Fustel de Coulanges et d'Henri Martin. Le ministre, — c'était M. Jules Ferry, — opposa au lycée d'autrefois le lycée des temps nouveaux. Il proclama son idéal : faire, de Janson, le lycée modèle, avec de vastes préaux, de beaux ombrages, de la lumière, « tout ce qu'il faut aux enfants comme aux plantes, car ils vivent avant tout, comme elles, de soleil et de grand air ». Et M. Gréard avait dit déjà que Janson saurait demeurer fidèle à l'esprit de progrès comme à l'esprit de tradition.

Aux promesses que faisaient, en son nom, de tels parrains, Janson a su rester fidèle. L'architecte, M. Lainé, de 1881 à 1884, a su donner une forme heureuse au rêve entrevu : sur près de 33.000 mètres carrés, le tiers seulement est réservé aux constructions, que des jardins ceinturent presque partout. La lumière du ciel, la vraie, celle qui est « sœur de la joie », pénètre le lycée ; elle contribue, avec ses murailles, toutes roses et blanches, à lui donner un air d'élégance aimable et de santé (Pl. 37 et 38). Son immensité n'est pas celle d'un monstre, il s'en faut : elle dissimule ses amphithéâtres, ses 61 salles de classes (dont 31 ajoutées depuis 1894), ses 24 études, toutes plus grandes que ses classes, ses deux réfectoires longs de 37 m. 50, et ses 11 dortoirs, longs de 34 mètres, larges de 7$^{m}$,50, hauts de 4 mètres. Aux 7 millions de francs dépensés quand s'ouvrit le lycée, le 10 octobre 1884, il fallut ajouter plus de 3 millions et demi : car le lycée, comme tout organisme vivant, n'a cessé de grandir et, dès 1891, il a fallu à Janson deux lycées : le grand lycée et le petit. Le petit lycée garde les élèves, de la classe enfantine à la classe de 4$^{e}$ A incluse ; le grand lycée a toutes les autres classes, y compris les deux divisions de 4$^{e}$ B. C'est l'Etat qui a généreusement payé tous ces frais : Janson, à la différence de la plupart des lycées parisiens, ne doit rien aux deniers de la municipalité parisienne.



Phot. Vallois.

LYCÉE JANSON DE SAILLY. — LA COUR D'HONNEUR.



Phot. Vallois.

LYCÉE JANSON DE SAILLY. — ENTRÉE DU PETIT LYCÉE SUR L'AVENUE HENRI-MARTIN.

(Page 198.)



Phot. Vallois.

LYCÉE JANSON DE SAILLY. — L'ENTRÉE SUR LA RUE DE LA POMPE.



Phot. Vallois.

LYCÉE JANSON DE SAILLY. — COULOIR DU PETIT LYCÉE (PREMIER ÉTAGE).

(Page 168)

Le proviseur de Janson étend son autorité sur les deux lycées. « Il est averti de tout ce qui se passe au petit lycée ; il reste le seul administrateur pour toute la maison, sous le rapport des intérêts matériels et de la gestion financière. » Au directeur du petit lycée, qui reste classé parmi les censeurs des lycées de Paris, sont laissées l'initiative et la responsabilité de ce qui regarde les intérêts moraux et intellectuels de son département.

Les quatre proviseurs de Janson, MM. Kortz, Fourteau, Poirier, Chacornac[1], les directeurs[2], les censeurs[3] et le corps enseignant tout entier ont tous donné, sans compter, leur talent et leur travail, leur science et leur conscience, pour assurer la fortune de l'œuvre entreprise. S'ils étaient moins près de nous, nous serions plus à l'aise pour nuancer l'éloge, et notamment vis-à-vis du proviseur actuel, M. Chacornac, qui sait allier l'expérience à l'optimisme, et l'onction diplomatique à la fermeté. L'enseignement supérieur, à maintes reprises, a emprunté ses professeurs au lycée Janson : la Faculté de Rennes a pris M. Lacour[4] à sa classe de mathématiques spéciales (1884-1891) ; l'École des Beaux-Arts dispute M. Rocheblave (1895) à ses élèves de première ; la Sorbonne a pris M. Séailles à sa classe de philosophie (1885-86) ; MM. Aulard (1884-86), Émile Faguet (1887-1893), Lintilhac (1896-98), à leurs classes de Rhétorique. Et faut-il ajouter que le Sénat a revendiqué M. Lintilhac et l'Académie française, M. Faguet ? L'Inspection académique de Paris

1. MM. Kortz, octobre 1884 à octobre 1891 ; Fourteau, octobre 1891 à février 1902 ; Poirier, février 1902 à octobre 1909 ; Chacornac, depuis octobre 1909.

2. MM. Breitling, octobre 1891-octobre 1892 ; Bréhier, octobre 1892-octobre 1906 ; G. Port, depuis octobre 1906.

3. MM. Breitling, octobre 1884 à octobre 1891 ; Favre, octobre 1891 à octobre 1892 ; Laféteur, octobre 1892 à février 1902 ; Cuvillier, février 1902 à octobre 1904 ; Payrard, octobre 1904 à octobre 1908 ; Windenberger, depuis octobre 1908.

4. Nous mettons entre parenthèses les années pendant lesquelles les professeurs ont enseigné à Janson.

a récemment appelé à elle M. Belot (1893-98) ; l'Inspection générale de l'Enseignement primaire M. Édouard Petit (1886-1897) et M. Pécaut (1901-2). Enfin l'Inspection générale de l'Enseignement secondaire s'honore d'avoir compté dans ses rangs M. Lanier (1884-1902), pour l'histoire, et de compter encore M. Chassagny (1884-1908), pour la physique, M. Belot pour la philosophie.

Entre tous leurs camarades parisiens, les élèves de Janson se caractérisent d'abord par leur nombre[1]. Le lycée ouvert « on attendit mille élèves, avec l'espoir qu'il en viendrait bien cinq cents. Il y en eut bientôt douze cents, quinze cents, plus de deux mille... Il en vint de Passy, d'Auteuil et de Neuilly ; il en vint de l'Europe entière ; il en vint d'Afrique et d'Asie, d'Australie et des Trois Amériques ; il en vint du Japon ; il en vint même de la Plaine Monceau, qui est incomparablement plus loin : car, entre le Japon et Janson, il n'y a guère que toute l'Asie et toute l'Europe, tandis qu'entre la plaine Monceau et la rue de la Pompe, il y a le lycée Carnot et le lycée Condorcet[2] ».

Aucun lycée de France n'a une population scolaire plus florissante. Mais, tout comme ailleurs, les internes, en dépit du chiffre total, qui monte, ne cessent guère de décroître. Les demi-pensionnaires eux-mêmes diminuent. Sur plus de deux

1.

| 15 NOVEMBRE | GRAND LYCÉE | PETIT LYCÉE | TOTAL | DEMI-PENSIONNAIRES | EXTERNES |
|---|---|---|---|---|---|
| **1884** | » | » | 458 | 154 | 233 |
| **1885** | » | » | 940 | 245 | 432 |
| **1886** | » | » | 1.245 | 305 | 552 |
| **1890** | » | » | 1.842 | 297 | 754 |
| **1895** | 999 | + 950 | 1.949 | 317 | 1.202 |
| **1900** | 1.041 | + 744 | 1.785 | 239 | 1.277 |
| **1905** | 1.156 | + 963 | 2.119 | 198 | 1.693 |
| **1909** | 1.166 | + 913 | 2.079 | 161 | 1.735 |
| **1911** | 1.087 | + 925 | 2.064 | 170 | 1.710 |
| **1912** | » | » | 2.092 | 163 | 1.665 |

2. Discours de M. Moog, professeur de troisième, le 31 juillet 1909, à la distribution des Prix du Grand Lycée.

mille élèves, il n'y a pas toujours 170 pensionnaires. On disait, à l'origine : faisons un lycée d'internes ; Janson sera assez loin pour qu'on y couche. On se trompait, on n'y couche guère. Et il a fallu, de 1902 à 1904, désaffecter trois dortoirs pour les convertir en classes[1]. Le lycée qui aurait pu être un lycée national est un lycée de quartier.

Deux pensions principales gravitent autour de Janson : Gerson et Lacordaire, dont la prospérité suit celle du lycée.

L'élève de Janson de Sailly n'est pas un éphèbe courbé sur sa table à écrire. Son ambition ne va pas à être « un porte-plume ». Il ne s'attarde pas trop longtemps sur le passé mort ; il aime les nouveautés, il est essentiellement moderne. Pour un peu, il serait futuriste. La mode d'hier lui semble désuète ; la mode d'aujourd'hui lui semble déjà fanée ; il lui faut la mode de demain, et il est de ceux qui la créent avec une audace tranquille de précurseur, sûr de son fait.

Il est le familier du bois de Boulogne, son proche voisin, et il y trouve un terrain d'entraînement admirable. Dans les concours interscolaires de 1889, Janson, âgé de cinq ans, conquit la première place. Dans les lendits, de 1889 à 1900, Janson fut vainqueur sept fois sur onze. Il est le champion favori, dans tous les tournois d'équitation, de natation, de paume, de disque, de marche, de courses de vitesse ou de fond, d'aviron, de tir, de boxe française ou anglaise, de sauts en longueur et en hauteur, de bicyclettes, de cross-country, lawn-tennis, foot-ball rugby, foot-ball association, pelote basque, croquet et… gymnastique. « Sportsmen de la première heure et de premier ordre », les Janson de Sailly « montent à cheval comme des jockeys et nagent comme des torpilleurs ».

1. Depuis 1911-2, 18 chambres particulières ont été réservées aux pensionnaires des classes supérieures.

Ils ont à tâche de contribuer au progrès de l'automobilisme en France. L'entrée du lycée, à de certains moments, ressemble à une succursale de l'Automobile-Club. « Cylindres, volants, carburateur, jantes amovibles, différentiel, pneus qui boivent l'obstacle ou qui en crèvent » n'ont guère de secret pour un parfait élève de Janson. Et ils humilieraient, si la distinction de leurs manières ne les en gardaient, l'ignorance de leurs professeurs d'humanités, sur le chapitre des dirigeables et aéroplanes, rigides et semi-rigides, avions, monoplans et biplans, sur les vols verticaux ou les vols horizontaux et sur l'intéressante famille des hydroaéroplanes.

A Janson, comme jadis à Athènes, la culture de l'homme sait être complète : l'élégance des muscles ne fait pas tort à l'élégance de l'esprit. On travaille sans surmenage, mais avec intelligence, avec goût, avec profit. Au concours général, de 1885 à 1902, Janson moissonna une belle gerbe de lauriers : 126 prix dont 62 premiers, 446 accessits et 26 mentions. De 1885 à 1912, Janson fit entrer 320 élèves à l'École polytechnique, 414 à l'École Centrale des Arts et Manufactures, 181 à l'école Saint-Cyr. Dès l'ouverture du lycée, en 1885, M. Le Dantec était son porte-drapeau et entrait premier à l'École normale supérieure (sciences) ; on sait qu'il a depuis mérité d'autres couronnes. Dans l'atrium de Janson, c'est-à-dire dans son parloir, les « images » de ses preux sont exposées, en exemple aux générations nouvelles : les prix d'honneur, Cartan, Drouin, Bourgin, Gibert ; les « caciques » ou les « majors » des Écoles Normale, Polytechnique, Saint-Cyr, et de l'Institut agronomique. Le Dantec, Cotton, Glasser, Jeanne, Lalande, Rolland, Alcan, Julia ; enfin les champions du Lendit, Dolbeau et Cauchy. Les élèves de Janson n'avaient pas encore d'aïeux ; ils ont su travailler, « de façon à devenir eux-mêmes des ancètres. Du haut de ses vingt-

huit ans « il a déjà cet air vénérable auquel se reconnaissent les choses séculaires ».

Un dernier trait : Janson a été, pour l'évolution de la discipline, parmi les lycées d'avant-garde. C'est lui qui, le premier, au réfectoire et dans les mouvements, émancipa les langues. C'est chez lui d'abord que l'austère discipline d'antan tenta cette harmonie délicate de la fermeté et de la liberté, qui devait la conduire, suivant le mot de Maurice Donnay, à devenir « la sœur de l'abondance » : elle mit de l'eau dans son vin.

Les consignes de jadis empoisonnaient un peu l'air de certains lycées : la consigne du dimanche confisquait à l'élève sa liberté pour la journée entière. M. Kortz et M. Breitling renoncèrent à faire payer à tous les délinquants le plein tarif. La peine fut proportionnée au délit ; on la divisa en tranches, et le terme extrême en fut fixé à quatre heures de l'après-midi. « L'élève avait ainsi le reste de la journée sauf. Il pouvait mettre un intervalle de liberté et de vie de famille entre la semaine close et celle qui allait s'ouvrir ; la punition ne risquait pas de le laisser aigri ni découragé. »

Ces traditions généreuses se sont maintenues. Sans le goût de l'effort et sans le tourment du mieux, toute œuvre éducative est vaine : Janson s'applique à éveiller ce goût et ce noble souci. Le proviseur actuel cherche surtout à donner à l'enfant des habitudes de droiture et de sincérité. La punition matérielle est une extrémité à laquelle il invite ses collaborateurs à se résigner quand les avis fermes et bienveillants ont échoué.

Dans un lycée si peuplé, il importait de s'ingénier pour suivre chaque élève, pas à pas. On y est arrivé : chacun a son compte ouvert. Mauvaises notes de quinzaine, travaux supplé-

1. L'Association amicale des anciens élèves du Lycée Janson, fondée en 1891, est en pleine prospérité.

mentaires, retenues sont portés sur ce compte. Chaque trimestre, tout externe qui a mérité 24 devoirs supplémentaires ou vingt-quatre heures de retenue, tout demi-pensionnaire ou interne qui en a mérité 30 est appelé devant le Conseil de discipline. Il s'y explique. Le Conseil apprécie s'il y a lieu de lui permettre un nouvel essai ou de le rendre de suite à sa famille. Une seconde comparution devant le Conseil équivaut à un arrêt d'exclusion. Ce système fonctionne avec une précision automatique et permet la connaissance de chacun et le salut de tous ceux qui le méritent. Presque toujours les élèves qui en connaissent le mérite et le bien fondé, s'amendent eux-mêmes. Le sentiment de leur responsabilité et la culture de leur volonté sortent fortifiés de cette épreuve.

Et à ces jeunes gens, que le bien-être et le luxe environnent, le lycée n'a pas seulement appris à travailler et à réussir ; il a finalement réussi à leur apprendre cette vertu plus rare, obéir.

## XI

## LE LYCÉE BUFFON [1]

Le lycée qu'on avait eu, en 1865, l'idée de fonder sur la rive gauche, pour les quartiers sud-ouest de Paris, ne fut pas élevé ; on lui destinait, dans la rue de Sèvres, l'emplacement de l'hospice des Incurables. Il s'agissait d'y transporter Louis-le-Grand, en personne : aussi tout le passé du vieux collège protesta, et les profanateurs reculèrent; ils n'eurent plus le courage d'accomplir leur forfait. On logea l'hôpital Laënnec aux Incurables

1. 16, Boulevard Pasteur (Pl. 39).

(1869-1878), et tout ce coin de la capitale dut se contenter, vingt-cinq ans encore, du collège Stanislas.

Enfin le 1[er] octobre 1889 le lycée Buffon ouvrit ses portes. C'est à peine si on l'avait placé un kilomètre plus loin sur l'avenue qu'on appelait alors boulevard de Vaugirard et qui est devenue le boulevard Pasteur (Pl. 39). Car, en un quart de siècle, des maisons nouvelles avaient surgi là ; et l'on vit pour Buffon ce qu'on avait vu pour Janson : le quartier fit autant pour la fortune du lycée, que le lycée pour la fortune du quartier. Si Buffon n'a pas encore la population scolaire de Janson, c'est que, malgré tout, le XV[e] arrondissement n'a pas la vogue du XVI[e], et que les Invalides, Montparnasse et Vaugirard n'ont pas, fussent-ils coalisés, l'attrait prestigieux de Passy à l'orée du Bois.

La morale exige que la modestie soit récompensée de temps en temps. On créa Buffon pour 800 élèves et l'on se dit : il en viendra jusqu'à 200. Il y en a aujourd'hui 1.100. Dès sa majorité, Buffon avait pu fêter son millième enfant. Le vieux Priam et ses cinquante fils étaient battus de vingt longueurs[1].

Depuis la fondation du lycée, les lignes métropolitaines ont eu beau éventrer le sous-sol ; le « Nord-Sud » et la ligne « n° 5 » ont eu beau se superposer en croix, presque devant la porte du lycée ; un tramway électrique et un autobus ont eu beau faire, du boulevard Pasteur, un des centres nouveaux de Paris, le lycée a gardé à ses origines une fidélité touchante : d'autres peuvent être des lycées nationaux, Buffon demeure un lycée de quartier. Et comme

1.

| ANNÉES | ÉLÈVES | ANNÉES | ÉLÈVES | ANNÉES | ÉLÈVES |
|---|---|---|---|---|---|
| **1889** | 178 | **1897** | 566 | **1905** | 839 |
| **1890** | 360 | **1898** | 574 | **1906** | 870 |
| **1891** | 461 | **1899** | 601 | **1907** | 919 |
| **1892** | 465 | **1900** | 670 | **1908** | 980 |
| **1893** | 543 | **1901** | 715 | **1909** | 1.005 |
| **1894** | 589 | **1902** | 722 | **1910** | 1.050 |
| **1895** | 568 | **1903** | 780 | **1911** | 1.097 |
| **1896** | 553 | **1904** | 792 | **1912** | 1.069 |

l'École militaire n'est pas loin, les fils d'officiers y dominent.

Buffon ignore encore la crise de l'internat, mais n'en tire pas vanité : il n'a été construit que pour des externes. Avec eux, moins de 100 demi-pensionnaires, et un peu plus de 100 externes surveillés, c'est tout ; les premiers prenant, au lycée, le repas de midi, les autres allant le prendre en famille.

Sur le nombre de ces écoliers, l'action personnelle des proviseurs et des censeurs[1] n'a cessé d'être efficace : si, de 1895 à 1898, ce nombre avait baissé de plusieurs unités, la cause en est à la maladie de l'un d'eux, M. Dalimier. Le fléchissement n'a pas duré : M. Staub et M. Breitling étaient des administrateurs trop distingués et, à l'occasion, trop énergiques, pour ne pas valoir au lycée une renaissance nouvelle. Et, parmi les censeurs, deux des plus récents, MM. Oudinot et Peytraud, ont eu le grand honneur de mourir à leur poste : ils sont de ceux dont le lycée garde pieusement la mémoire.

Les locaux où se rencontrent élèves et administrateurs, professeurs et maîtres, sont déjà trop étroits ; le hall d'entrée a pris, aux heures d'affluence, des airs de miniature. Autre inconvénient : les classes placées sur les deux grandes cours sont l'exception. Le lycée doit être, sans doute, l'apprentissage de la vie : dans ce cas, les bruits de la rue Vaugirard et du boulevard Pasteur se chargent d'ajouter généreusement à son éducation. La fureur de vivre y bat son plein, sans ménagement et sans relâche. Et il nous souvient du supplice des professeurs obligés de lutter de la voix avec le tonnerre du métropolitain qui bondit hors de terre, juste en face du lycée, pour jeter aux quatre vents du ciel

1. *Proviseurs :*

MM. Adam, 1889-93 ; Dalimier, 1893-1902 ; Staub, 1902-1907 ; Breitling, 1907.

*Censeurs :*

MM. Fourteau, 1889-92 ; Bréhier, 1892-93 ; Claverie, 1893-1894 ; Voisin, décembre 1894-1905 ; Oudinot, 1905-1908 ; Peytraud, 1908-1912 ; Bardot, 1912.



Phot. Vallois.

LYCÉE BUFFON. — FAÇADE SUR LE BOULEVARD PASTEUR.



Phot. Vallois.

LYCÉE BUFFON. — UNE COUR INTÉRIEURE.

(Page 206.)



LYCÉE VOLTAIRE

L'ENTRÉE SUR L'AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE



LYCÉE VOLTAIRE. — COUR INTÉRIEURE.

Page 211.

son bruit insolent de ferrailles. Il est très vrai qu'il se repose : il ne passe que toutes les trois minutes, mais comme les trains se croisent, on a parfois une minute et demie de tranquillité.

Le lycée n'en a pas moins un air de jeunesse, de bonne grâce et de gaieté, qui séduit et qui retient. La distribution des couloirs y est assez heureuse pour que la surveillance en soit facile, discrète et totale.

Les sports y sont en honneur, comme dans tout lycée « bien parisien ». Une cour spéciale est affectée à certains jeux d'adresse : plus de dix équipes de tennis s'y succèdent.

Les études n'ont rien à y perdre, bien au contraire. Buffon est un des lycées où les examens de passage, d'une classe à l'autre, sont le plus loyalement pratiqués. En octobre 1912, 23 élèves n'ont pu réussir à forcer la porte de la classe supérieure à celle où ils venaient de végéter, tant bien que mal, toute l'année précédente. Buffon, comme tant de lycées dont le recrutement est assuré, peut choisir ses élèves : il a la quantité, il dépend de lui d'avoir aussi la qualité.

Au reste, ainsi que dans tous les autres lycées parisiens, même dans les plus démocratiques, les élèves qui ont achevé le premier cycle ne songent qu'à parcourir le second et non à quitter le lycée.

Les études latines y éprouvent aussi, comme partout dans la capitale, un regain de faveur ; ce qui se traduit ainsi en langage technique : les classes B du premier cycle se vident[1] au

1. Voici des chiffres édifiants pour les six dernières années :

| OCTOBRE | 6e A (AVEC LATIN) | 6e B (SANS LATIN) |
|---|---|---|
| 1907 | 78 | 50 |
| 1908 | 80 | 49 |
| 1909 | 84 | 38 |
| 1910 | 82 | 63 |
| 1911 | 82 | 39 |
| 1912 | 112 | 23 |

profit des classes A. Sur 135 élèves de 6e, 23 élèves seulement se passent de latin et 112 en demandent.

Et le fait est d'autant plus significatif à Buffon, que ce lycée est en passe de devenir scientifique. C'est le provisorat de M. Breitling qui oriente Buffon dans cette voie. M. Breitling avait quitté à Saint-Louis, un lycée scientifique : il a le souci d'en créer un autre à Buffon. La classe de mathématiques spéciales y est florissante, et de plus en plus. Elle a sa pépinière dans les classes inférieures du lycée et non pas dans les autres lycées de Paris ou de province.

En première et en seconde, les classes littéraires sont faiblement peuplées, au regard des classes scientifiques : en octobre 1912, 65 élèves, en première C et D, et 20 élèves, en première A et B (dont 7 en première A) ; 69 élèves en seconde C et D et 21 en seconde A et B. La hantise des écoles Polytechnique et Saint-Cyr poursuit, à Buffon, les fils d'officiers et de fonctionnaires, qui forment, pour une si grande part, la clientèle du lycée.

La sélection que permet le nombre croissant des élèves ne profite pas seulement à la vie intellectuelle de la maison, mais à sa vie morale. Chaque élève a son dossier très exactement tenu : chaque punition y est portée. Un enfant signalé pour sa mauvaise conduite est mandé chez le censeur, ou même, quand il y a lieu, chez le proviseur ; trois exclusions de classe entraînent une comparution devant le Conseil de discipline, où un avertissement est donné ; après trois de ces avertissements, l'élève est rendu à sa famille. On arrive ainsi à un minimum de consignes et à un maximum d'ordre. L'enfant se sent surveillé, sans tracasserie, et bien souvent il s'amende de lui-même. L'œuvre éducative porte ses fruits.

La bonne tenue morale va rarement sans la bonne tenue

matérielle : aussi exige-t-on la seconde, comme la première. Les petits élèves sortent en rang. Le censeur surveille toujours et le proviseur quelquefois l'entrée et la sortie des élèves.

La très grande majorité des enfants est catholique : deux vicaires de Saint-Jean-Baptiste viennent au lycée donner l'instruction religieuse à ceux des élèves dont la famille en a marqué le désir.

Enfin si jeune que soit le lycée, le culte du souvenir y est en honneur : le portrait de tous les anciens proviseurs orne les murs du parloir, et dès le 14 janvier 1894, l'*Association des anciens élèves de Buffon* a été fondée. Chaque année, elle donne un prix à l'élève le plus méritant des classes supérieures. En janvier 1911, elle a fait graver sur une plaque de marbre noir, fixée aux murs du hall d'entrée, les noms de trois jeunes officiers et d'un sous-officier, tués à l'ennemi, sur la terre d'Afrique. Et ce marbre est bien à sa place, dans une maison qui ne doit pas seulement initier les jeunes gens à la joie de l'étude et du savoir, mais dresser leurs énergies à toutes les difficultés, voire aux héroïsmes du devoir.

## XII

## LE LYCÉE VOLTAIRE[1]

On n'accusera pas l'administration universitaire d'avoir encombré de lycées les quartiers orientaux de la capitale : les écoles professionnelles y abondent, mais, avant 1890, aucun lycée n'y avait été construit. Voltaire aujourd'hui ne risque

1. 101, Avenue de la République (Pl. 40).

donc pas d'être gêné par des concurrents trop voisins. Il est à presque 2 kilomètres de Charlemagne et à plus de 3 kilomètres de Rollin.

Voltaire a été élevé au pied de Ménilmontant et sur la périphérie du quartier Popincourt. On eût tenu jadis son emplacement pour un coin de la banlieue, quoiqu'il ne soit pas plus éloigné des fortifications que de la Porte Saint-Martin. Son dernier proviseur a parfaitement compris cette vérité : le métropolitain ayant mis le lycée à dix minutes des gares de l'Est et du Nord, le chemin de fer nogentais l'ayant mis à quinze minutes de la barrière de Saint-Mandé et de Vincennes et le tramway de l'Est Parisien l'ayant mis à dix-huit minutes de l'Opéra, le lycée Voltaire, qui eût peut-être végété comme lycée de quartier, est devenu prospère comme lycée parisien. Il a débuté avec 150 élèves; il en a aujourd'hui, près de 800[1]. Il ne pouvait pas espérer devenir un lycée national, n'ayant que des externes et des demi-pensionnaires : il a du moins la plus forte demi-pension de la capitale. Les élèves ne sont pas seulement allés se multipliant; leur recrutement s'est étendu jusqu'aux classes sociales qui composent la clientèle de Condorcet ou de Janson. Voltaire a donc éprouvé, pour sa part, ce que Buffon a ressenti.

On devine ce qu'il a fallu d'énergie, d'adresse, de tact et de foi à ses divers administrateurs pour conquérir ces résultats.

1.

| ANNÉES | DEMI-PENSIONNAIRES | EXTERNES SURVEILLÉS | EXTERNES LIBRES | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| 1890 | 58 | 52 | 41 | 151 |
| 1894 | 97 | 97 | 159 | 353 |
| 1899 | 110 | 99 | 271 | 480 |
| 1904 | 94 | 114 | 336 | 544 |
| 1909 | 133 | 147 | 357 | 637 |
| 1910 | 164 | 138 | 370 | 672 |
| 1911 | 197 | 137 | 437 | 771 |
| 1912 | 223 | 147 | 422 | 792 |

Deux de ses proviseurs[1] : MM. Taboureux et Déprez ont doublé le nombre de leurs élèves ; l'initiative et l'opiniâtre activité de M. Viguier ont augmenté ce nombre d'un tiers. Et si Carnot ne l'avait appelé, M. Frétillier, sans nul doute, aurait connu, avenue de la République, une fortune pareille.

Les bâtiments sont vastes : 18.000 mètres carrés. Cinq rues les isolent comme un îlot de pierre où les arbres de quatre grandes cours prodiguent leur ombrage et où le soleil parisien met tout ce qu'il a de lumière. L'architecte a eu la délicatesse de disposer les classes loin de la rue : les professeurs lui rendent grâces. Mais les censeurs eussent préféré des couloirs moins extérieurs aux quatre cours : il faut autant de surveillants que de couloirs. Il est vrai que ces couloirs sont magnifiques. Le couloir des petits et le couloir du Nord ont des perspectives presque ausssi imposantes que celles des corridors à la Grande Chartreuse. Autre luxe : partout des contreforts, c'est-à-dire d'admirables cachettes pour les enfants. Par contre, si les contreforts abondent, les caniveaux creusés dans le mur, pour l'écoulement des eaux sales, ont été oubliés. Une autre distraction a logé la chaufferie aux extrémités du lycée : on peut griller ici et geler là (Pl. 40).

Classes et études ont connu, d'emblée, « tout le confort moderne » : l'éclairage seul retardait encore. Grâce surtout à M. Lamirand, inspecteur de l'Académie de Paris et président

1. *Proviseurs :*

MM. Taboureux, 30 juillet 1890, mort au Lycée, 28 décembre 1892 ; Frétillier, 30 décembre 1892-28 décembre 1894 ; Déprez, 28 décembre 1894-juillet 1904 ; Favre, août 1904 au 26 mai 1907 ; J. Viguier, 27 mai 1907.

*Censeurs :*

MM. Viguier, 6 janvier 1900-12 février 1902 ; Laféteur, 13 février 1902-fin juillet 1906 ; Bebin, août 1906-juillet 1909 ; De Caumont, août 1909, mort au Lycée 9 octobre 1911 ; Bardot, 10 octobre 1912-15 septembre 1912 ; Vergeot, 16 septembre 1912.

du Conseil d'administration du lycée, ce retard n'existe plus; l'électricité et l'éclairage intensif à becs renversés ont été installés depuis quelque temps : les séances de projection sont devenues possibles.

Voltaire a beau avoir une équipe sérieuse, il n'est pas un lycée de sports ; il ne songe à rivaliser, sur ce point, ni avec Janson ou Rollin, ni avec Lakanal, Michelet ou Saint-Louis.

L'esprit général des élèves est, au reste, excellent : chacun d'eux se sent suivi de près et même en dehors du lycée; par exemple, dans les tramways qui leur sont exclusivement réservés, ou encore dans le voisinage de Voltaire. Cette irréprochable tenue, à l'extérieur, est la première condition requise pour être admis comme élève.

L'émulation est stimulée. Chacun des élèves, admis à la Saint-Charlemagne, a sa photographie individuelle, affichée sur les murs du lycée. Bien faire est un devoir envers nous-mêmes, faire du bien est un devoir social. Tout récemment, on rappelait aux élèves de Voltaire la pensée de Marmontel : la bonté est le secret du bonheur. Et le maire du XI^e^ arrondissement les remerciait publiquement de faire, dès le lycée, et en faveur des pauvres du quartier, l'apprentissage de la bonté.

Par delà les murs et le temps passé à Voltaire, l'Association des anciens élèves a le souci de prolonger la vie morale qu'on y trouve. Des prix aux éleves actuels, des bourses de vacances pour des séjours à l'étranger, des bourses de scolarité pour une année entière ou plusieurs, voilà bien des manières que les aînés ont de dire aux générations nouvelles : le lycée nous a fait un peu ce que nous sommes ; nous lui devons beaucoup. En pensant à vous, notre gratitude pense à lui.

Et pourtant, depuis 1890, combien Voltaire a changé : tout ce qui vit se transforme et il a évolué comme un être très vivant.

Il ne s'était ouvert, en principe, que pour des cours d'enseignement moderne, et il se trouve aujourd'hui que l'enseignement classique a fait mieux que de s'y installer. Il y triomphe. A la rentrée de 1912, le latin a pris sa revanche à Voltaire, tout comme à Henri IV ou à Montaigne, à Lakanal ou à Michelet, à Condorcet ou à Janson[1].

De la 11e à la 7e, les classes enfantines très peuplées préparent les enfants de 5 à 11 ans à l'enseignement secondaire. Vient ensuite le premier cycle : il est beaucoup plus achalandé à Voltaire que le second. C'est peut-être le seul lycée parisien où les élèves terminent avec la 3e leurs études. Un bon nombre de ceux qui les poursuivent émigrent dans les grands lycées où est traditionnellement assurée la préparation aux Ecoles de l'Etat. Du moins, depuis 1911, Voltaire s'est-il créé une spécialité : il prépare aux Ecoles nationales d'Arts et Métiers. Le succès, au concours de 1912, a été tel (7 élèves reçus sur 8) qu'à la rentrée une quarantaine de candidats sont accourus se faire inscrire au lycée[2].

Les examens du baccalauréat donnent au lycée d'autres victoires, qu'il doit peut-être à ce fait que les classes les plus surchargées ne dépassent jamais, ou presque jamais, 36 unités : en 1911, 44 élèves ont été admis sur 52 présentés, et 53, en 1912, sur 67.

Ces chiffres ont leur éloquence. Il y a, bien évidemment, des lauriers d'essence plus rare. Mais l'ambition de maintes et maintes familles, même loin de Ménilmontant, n'éprouve aucune honte à ne couper que ces lauriers-là.

1. En 1912, 3 classes de sixième A et 2 seulement de sixième B ; 2 de cinquième A ; 2 de quatrième A ; en 1913, il y aura 2 troisièmes A.

2. Voir plus haut, p. 24, sur l'ouverture de l'École des Arts et Métiers de Paris.

# XIII

## LE LYCÉE CARNOT[1]

Il est le dernier né de nos lycées parisiens, puisqu'il a été créé par décret présidentiel du 22 décembre 1894. Et, s'il a pu s'ouvrir dès le 1er janvier 1895, ce n'est point qu'une baguette de fée l'ait fait tout à coup sortir de terre ; c'est, tout simplement, qu'il a succédé à une école dont l'Université demeure aujourd'hui encore l'obligée, l'École Monge.

Le fondateur et l'unique directeur de l'École Monge fut M. Godart. C'était un ancien préfet de Sainte-Barbe ; il avait été initié aux expériences pédagogiques de M. de Lanneau. Lui-même était un homme d'initiative. Ancien élève de l'Ecole polytechnique, où il était entré en 1857, il sut gagner à ses idées plusieurs de ses camarades, et s'établit, grâce à leurs capitaux et aux siens, rue Chaptal 32, dans le local de l'ancienne institution Landry ; puis, en octobre 1876, 145 boulevard Malesherbes. La Société de l'École Monge fut constituée, le 1er janvier 1869.

En 1869, Monge n'était qu'une école préparatoire : dès 1871, une classe enfantine lui fut annexée et peu à peu elle devint un collège de plein exercice.

M. Godart attachait tant d'importance aux petites classes, qu'il ne dédaignait pas de s'en occuper lui-même. Il réclamait des soins attentifs et primordiaux pour les leçons de choses,

1. Boulevard Malesherbes, 145 (Pl. 41). — Nous avons largement puisé dans les notes que M. Cavininq, proviseur de Carnot, nous a si obligeamment confiées.

l'étude du français et des langues vivantes, l'allemand surtout, l'arithmétique, la géographie, l'histoire naturelle. Il n'abordait qu'ensuite le latin et le grec. En 1882-83, l'École Monge avait 822 élèves.

Peu à peu, vint, pour elle, la décadence. Elle avait eu l'honneur de frayer quelques-unes des voies nouvelles où l'Université s'engagea, d'un pas plus assuré. M. Godart n'hésitait pas à continuer le rôle périlleux de novateur : il abandonnait plusieurs de ses méthodes, ambitieux d'en trouver de meilleures. Au cours de ces tâtonnements, le lycée Janson de Sailly s'ouvrit en octobre 1884[1]. Condorcet s'étendait et son petit lycée s'installait rue d'Amsterdam en 1883[2]. La concurrence des lycées et des écoles congréganistes menaçait, à ce moment même, très gravement Sainte-Barbe et l'École Alsacienne. Moins heureuse que ces deux établissements privés, l'École Monge ne put conjurer le péril; Janson plus encore que Condorcet drainait la clientèle scolaire de tout l'ouest de Paris. Les Mongiens diminuaient chaque année, et les dépenses ne cessaient de l'emporter sur les recettes. Il fallut se résoudre à l'inévitable. L'école fut transformée en lycée.

Les terrains valaient au moins 4 millions et demi. En achetant 6 millions et demi l'école toute construite avec son matériel, l'État ne fit pas un marché de dupe.

On était en 1894; M. Sadi Carnot venait de succomber, à Lyon, sous le couteau de l'anarchie, et la gloire lui avait ouvert, toutes grandes, les portes du Panthéon. On se souvint que son grand ancêtre avait eu Monge pour collaborateur. Le nouveau lycée, qui devait tant à l'École Monge, reçut donc le nom de Lycée Carnot. Il était dans la destinée de Monge, à la fin du

1. Voir ci-dessus, p. 200.
2. *Idem.*, p. 143.

XIX^e siècle comme à l'issue du XVIII^e, d'avoir travaillé pour Carnot ; mais, de nos jours, c'était pour élever une œuvre de paix, d'éducation et de progrès, et non pour forger des engins de guerre.

Autour d'un vaste hall central et vitré, courent des « galeries aériennes où classes et études semblent suspendues, comme une guirlande de nids à balcon[1] » (Pl. 41). Tous ces nids s'accrochent joliment aux briques rouges qui alternent avec des cordons de pierres blanches, et forment, en deux étages et sur 20 mètres de haut, une cité lumineuse de 3.000 mètres de surface.

Les vides l'emportent partout sur les pleins : tout est verrière ou fenêtre géante. La surveillance n'a pas à s'en plaindre ni l'hygiène de la vue : c'est l'idéal de l'éclairage scientifique. Une lumière franche vient de la gauche, au-dessus de la tête de l'élève, par les fenêtres qui donnent sur des cours extérieures ; une autre lumière, plus tamisée, vient de droite, pénétrant par les baies ouvertes sur la cour vitrée. La logique de cette savante ordonnance a « toutes les délicatesses et les prévoyances d'une bonne mère[2] ». L'architecte a mis sa gloire à se faire le serviteur des écoliers, grands ou petits.

Le premier proviseur a été M. Frétillier, qui a su mettre au service du nouveau lycée sa double expérience de professeur et d'administrateur, acquise au cours de vingt-cinq années, à Pontivy et à Périgueux, au Mans et à Grenoble, à Aix, Toulon, Brest, Alger, Marseille et Voltaire[3]. Son successeur, M. Achille

1. Discours de M. Adrien Dupuy, alors inspecteur d'Académie, à la première distribution des Prix du Lycée Carnot.

2. *Idem.*

3. *Proviseurs :* MM. Frétillier, 28 décembre 1894-15 septembre 1909 ; Canivinq, depuis le 15 septembre 1909.

*Censeurs* : MM. Agabriel, 2 août 1895 ; Chicoulan, 4 août 1902, encore en fonctions.

Canivinq, précédemment proviseur du lycée de Bordeaux, n'est pas de ceux qui laisseront déchoir le lycée Carnot du rang distingué où M. Frétillier a su si vite le hausser. Peu de proviseurs connaissent mieux leur métier que M. Canivinq, dont la franchise un peu brusque et saine reflète beaucoup de loyauté foncière.

Dans cette renaissance, on devine bien que les censeurs ont eu leur grande part, et le corps enseignant tout entier, la sienne. Tous ont assumé très noblement les devoirs de leur tâche. En quatre ans, le chiffre des élèves[1] passait de 261 à plus de 900 ; puis, dès 1902, le chiffre de 1.000, dont on se rapprochait beaucoup depuis 1899, a été dépassé. On a même atteint 1.097 en 1912-1913.

Carnot, on le devine ne pouvait, à lui seul, réhabiliter le demi-pensionnat : là où Michelet et Lakanal, Montaigne et Janson avaient échoué, Carnot ne se flattait pas de réussir. Les externes n'ont cessé, là encore, tout comme ailleurs, d'augmenter en face des demi-pensionnaires qui diminuaient. Aujourd'hui pour treize élèves, il y a douze externes, et un demi-pensionnaire . C'est dire que le lycée est devenu, lui aussi et comme tant d'autres, à défaut d'un lycée national, un lycée de quartier.

Les études n'en sont pas moins fort distinguées. L'élève de Carnot, même quand il est un enfant gâté de la fortune, se donne au travail autant par plaisir que par devoir : les joies de l'esprit lui semblent parmi les meilleures.

Pendant les neuf dernières années du concours général, il a obtenu 16 prix, 85 accessits et 5 mentions.

1.

| | | 1/2 PENSIONNAIRES | EXTERNES | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| **1895** | 5 janvier . . | 45 | 216 | 261 |
| **1896** | — | 136 | 687 | 823 |
| **1900** | — | 150 | 847 | 997 |
| **1905** | — | 93 | 933 | 1.026 |
| **1910** | — | 76 | 1.011 | 1.087 |
| **1911** | — | 64 | 986 | 1.050 |
| **1912** | — | 78 | 1.019 | 1.067 |

Depuis lors son labeur a, chaque année, reçu sa récompense à l'Ecole centrale, à l'Ecole polytechnique, au baccalauréat. Le tiers de ses candidats est entré à Polytechnique en 1909, 1910 et 1911 [1]. Aux baccalauréats, où pour les candidats admis, la moyenne générale, en France, est, depuis bien des années, de 40 p. 100 environ, elle a été à Carnot de 65 p. 100 en 1910-1911 et de 78 p. 100 en 1911-1912 [2]. Et nous ne parlons pas de 46 mentions en 1910-1911, dont 6 mentions *bien* et 3 mentions *très bien*.

Les fruits de l'éducation morale échappent davantage aux statistiques : ils n'en sont pas moins certains et tangibles. Le premier devoir de l'éducateur c'est de faire sentir à l'enfant ce qu'il doit à tous ceux qui l'ont précédé dans la vie et à ceux qui l'entourent [3] : à Carnot, on ne peut oublier qu'on reste l'obligé de Monge. La grande pensée directrice de l'Ecole Monge, c'était « le respect pour l'enfant ; dans sa personnalité physique, par l'hygiène et l'exercice ; dans sa personnalité morale, par la liberté et la responsabilité individuelles ». A l'occasion de la première distribution de prix au lycée, M. André Lalande rappelait avec éloquence ce noble programme. Il ajoutait : « La transformation de cette école n'est pas la défaite d'une idée, mais la reconnaissance, la consécration, de ce qu'elle contenait de vérité. »

1. 1909 : 38.5 p. 100; 1910 : 30,8 p. 100 ; 1911 : 25 p. 100; 1912, 21 p. 100. A l'école Centrale, en 1911 : 7 élèves reçus sur 14 présentés ; et, en 1912, 4 sur 11. Le lycée Carnot ne prépare qu'à ces deux grandes écoles, Polytechnique et Centrale.

2. Baccalauréat, 1910-1911 :
En 1910-1912, les deux sessions réunies :

| ÉLÈVES REÇUS | 1910-1911 | ÉLÈVES REÇUS | 1911-1912 |
|---|---|---|---|
| Mathématiques | 75 p. 100 | » | 95 p. 100 |
| Philosophie | 71 — | » | 79 — |
| Latin-grec | 65 — | » | 69 — |
| Latin-langues | 69 — | » | 57 — |
| Latin-sciences | 86 — | » | 86 — |
| Sciences-langues | 56 — | » | 62 — |

3. Voir plus haut, Lycée Lakanal, p. 192.



Phot. Vallois.

LYCÉE CARNOT. — COUR INTÉRIEURE.



Phot. Vallois.

LYCÉE CARNOT. — CABINET DE PHYSIQUE.

Page 216.



Phot. Vallois.

LYCÉE FÉNELON. — COUR INTÉRIEURE.



Phot. Vallois.

LYCÉE FÉNELON. — ESCALIER DE L'ANCIEN HOTEL, DIT DE ROHAN.

Page 224

Rien de plus touchant que les liens noués entre les anciens Mongiens et l'Association amicale des anciens élèves de Carnot. Tout récemment, le 7 mai 1911, Monge et Carnot fraternisaient pour célébrer ensemble leurs anciens élèves tombés en héros : Sainte-Claire Deville, dans la campagne de Madagascar ; Paul Blanchet, à la tête d'une mission, dans l'Afrique occidentale ; Lucien Schneider, administrateur des colonies, mort dans le Haut Oubanghi ; le lieutenant de vaisseau Maurice Callot, mort à son bord, dans le tombeau sous-marin du *Pluviôse*, enfin Geo Chavez, victime de sa traversée des Alpes en aéroplane. « Toutes ces vies, disait M. Liard, et toutes ces morts seront, pour les élèves de ce Lycée dans la suite des générations, un exemple et une leçon. Aussi je prie MM. les Professeurs, une fois chaque année, d'exposer et de donner en exemple à leurs élèves la vie et la mort de ces bons Français, de ces héros. »

M. A. Canivinq venait de dire avec autant de raison : « Ceux qui crient journellement contre la décadence de la race, l'absence d'énergie, la défaillance des caractères, ne vivent pas avec la jeunesse ; ils ignorent les réserves d'énergie, de volonté, les légitimes ambitions qu'il y a sur les bancs de nos lycées. »

Rapprocher les anciens des nouveaux, enseigner aux élèves de Carnot les grands faits de leurs aînés et empêcher à ceux qui ont quitté le lycée d'en désapprendre le chemin est partout une pensée éducatrice excellente : aussi Carnot, qui n'a pas encore vingt ans d'existence, n'a-t-il pas voulu remettre à plus tard le devoir de créer l'Association amicale de ses anciens élèves. Les doyens, parmi ces anciens-là, sont encore de jeunes hommes. De leur jeunesse ils n'ont voulu voir que les avantages : ils se sentent si proches de leurs cadets encore au lycée qu'ils se mêlent parfois à leurs jeux. Le proviseur a autorisé l'Association à installer deux tennis dans le grand hall. Ces deux tennis sont,

moyennant une rétribution modique, à la disposition des élèves et anciens élèves, le jeudi et le dimanche.

Cette Association a les initiatives les plus louables. Elle donne des prix, des subventions et des bourses de voyages à l'étranger ; elle organise annuellement trois matinées (boston, bridge), où les anciens et leurs familles se retrouvent joyeusement, dans le parloir du lycée.

Enfin, le 24 mars 1912, elle a imaginé, dans le grand hall, une kermesse au profit de l'aviation militaire. Le succès de cette fête fut complet ; la recette jointe à la souscription des élèves dépassait la somme de 12.000 francs.

Carnot est donc un des lycées où le devoir de solidarité, dont la vertu éducative est si haute, se pratique le mieux.

---

## DEUXIÈME SECTION

## LES LYCÉES DE JEUNES FILLES

Il leur a fallu trente années de luttes pour achever de conquérir l'opinion et pour passer, des railleries du théâtre, dans la gravité sérieuse de la vie. Les lycéennes aujourd'hui ne font plus guère sourire personne : une jeune fille, tout comme un jeune homme, n'avoue pas seulement son lycée, elle en est fière. Et cette révolution dans les mœurs aura, dans notre histoire contemporaine, une très grande place. Ce que Napoléon Ier avait fait pour l'éducation des hommes, la troisième République vient de le faire pour l'éducation des femmes. « Le temps est



Phot. Vallois.

LYCÉE FÉNELON. — CABINET DE LA DIRECTRICE (PIÈCE XVIII^e SIÈCLE).



Phot. Vallois.

LYCÉE FÉNELON. — SALLE DE CLASSE (XVIII^e SIÈCLE).

Page 224.



Phot. Vallois.

LYCÉE RACINE. — LE PARLOIR.



Phot. Vallois.

LYCÉE RACINE. — COUR INTÉRIEURE.

(Page 224.)

passé, disait en 1907, M. Ernest Lavisse, où nous pouvions nous donner le luxe de dédaigner l'aide d'une moitié de la France. »

Entre 1883 et 1912, on a créé, dans Paris, six lycées de jeunes filles et on en annonce un pour 1913. Cinq ont surgi, de 1883 à 1890 : le doyen d'abord, *Fénelon* en 1883, puis à la distance convenable derrière le doux prélat, dont l'onction se chargeait de rassurer les foules, *Racine* en 1887, *Molière* en 1888 ; le romantisme eut son tour après les bons classiques, *Lamartine* en 1891 et *Victor Hugo* en 1895. Un intervalle de dix-sept ans suivit l'effort de ces créations : le dernier né, *Victor Duruy*, est venu au monde en octobre 1912. Quant à *Jules Ferry*, il n'a plus que quelques mois à attendre son tour : il doit ouvrir ses portes, rue de Douai, en octobre 1913.

La topographie parisienne trahit un autre souci des fondateurs : le pays latin a eu, comme il convenait, les honneurs du premier lycée féminin de la capitale : et Fénelon a été logé 2, rue de l'Eperon. Au reste, la modestie et l'effacement de cette rue disaient assez qu'on voulait fuir le tapage et le bruit. Puis Racine fut placé derrière Condorcet, 20, rue du Rocher, et Molière, 71, rue du Ranelagh, entre Janson et Jean-Baptiste Say. Lamartine fut situé dans la région de Rollin, 121, faubourg-Poissonnière, et Victor Hugo, 27, rue Sévigné, dans le cœur du Marais, près de l'ancienne institution Verdot, à peu de distance de Charlemagne. Quant à Victor Duruy, on vient de l'installer près de Buffon, boulevard des Invalides.

Le choix de ces quartiers était judicieux et l'expérience des lycées masculins l'avait éclairé. A la différence des écoles professionnelles municipales, dont la clientèle est tout autre, nul ne fut égaré dans la périphérie des quartiers ouvriers de l'est, du nord et du sud. Si la périphérie fixa cependant deux de ces

lycées, ce fut dans les deux points de Paris où se porte volontiers la bourgeoisie aisée de la capitale et dans les deux points qu'elle achève de coloniser : à Passy d'abord, à deux pas de la Muette et du Bois de Boulogne, dans le quartier des Invalides ensuite qui, depuis un demi-siècle, est devenu méconnaissable. Ces lycées, qui n'avaient pas d'attaches avec le passé, ont donc suivi tout naturellement,l'évolution contemporaine de la capitale.

Leurs bâtiments sont généralement neufs, tout neufs (Pl. 44, 45 et 48), sauf trois exceptions d'ailleurs inégalement remarquables, Fénelon, Lamartine et Victor Duruy. C'est l'ancien hôtel de Rohan qui, s'il faut en croire la tradition locale, abrite une partie des locaux de Fénelon : le cabinet de la directrice, l'escalier et quelques salles du haut. En face de ce cabinet, les vieilles charmilles du jardin ont été fauchées, on les a remplacées par quelques platanes (Pl. 42), à l'ombre desquels les écolières prennent leurs ébats. Au premier étage, des boiseries ont été conservées, mais on les a plusieurs fois lessivées (Pl. 43) : elles sont aujourd'hui toutes blanches à filets d'or et président au labeur pacifique des classes peuplées de tables noires. Un escalier (Pl. 42), à simple rampe de fer forgé, conduit de cet étage au rez-de-chaussée, où se trouve le cabinet de la directrice. Ce cabinet est un bijou dont tous les amoureux du vieux Paris ne soupçonnent pas assez la délicatesse. Là était, dit-on, l'ancienne chambre et l'alcôve de la duchesse. C'est sur ces boiseries Louis XV que se posaient ses yeux à peine éveillés. Ils refaisaient, en sautillant sur les quatre trumeaux de la chambre, le voyage familier à quatre résidences rurales, propriétés des ducs, à leurs jardins et à leurs châteaux. Et ils souriaient aux fantaisies peintes du bon fabuliste : au corbeau et au renard, aux deux canards et à la tortue (Pl. 43).

A Lamartine, le cabinet de la Directrice, la bibliothèque,

la salle des Professeurs et l'amphithéâtre de Physique évoquent fort joliment le XVIII[e] siècle. Le lycée a été, en partie, logé dans un hôtel achevé déjà en 1698 et qui passe pour avoir été bâti par Jules Hardouin Mansart, en personne. La marquise de l'Espinasse de Prat l'acquit en 1709; et, en 1734, Louis Phélippeaux, comte de Saint-Florentin, marquis puis duc de la Vrillière; en 1749, il fut acheté par Titon de Villautran, seigneur de Neuville et, en 1770, par Jeanne de Pontcarré, marquise d'Urfé. C'est peut-être Duclos-Dufresnoy, notaire au Châtelet et propriétaire de l'hôtel depuis 1785, qui a fait exécuter, suivant le goût à la mode sous Louis XVI, les charmantes arabesques conservées dans l'ancien salon. Une terrasse, à laquelle on accède par une vieille grille en fer forgé, un berceau, une charmille, voilà les derniers vestiges d'un charmant jardin anglais, construit là sous Louis XV. Mais il n'a été possible de garder ni les arbres vénérables, ni les pelouses, ni les parterres, ni le jet d'eau, ni le vieux puits[1] (Pl. 46 et 47).

Au boulevard des Invalides, le salon, le cabinet de la Directrice, les couloirs ont, eux aussi, fort grand air : il semble qu'un passé d'aristocratie pèse sur eux. Et les arbres du parc, entrevus par les baies immenses, ajoutent encore à cette impression de noblesse et de haute mine (Pl. 49 et 50).

Les architectes modernes ont eu, malgré tout, à intervenir, beaucoup plus que leurs confrères d'autrefois, dans ces lycées tout jeunes et dont le plus vénérable vient d'avoir trente ans. Les autorités universitaires ont dépensé des peines infinies à convaincre les constructeurs de la nécessité de loger les classes, loin de la rue, sur des cours et sous la caresse du soleil. La disposition des locaux ne s'est pas toujours prêtée à ce plan. A

1. Cf. A. Fiérard, *Monographie* inédite *du lycée Lamartine*. Nous la devons à la grande obligeance de M[me] Roubinovitch.

Lamartine, les rues ont tout l'air de dépasser quelque peu leurs droits au tumulte ; elles en usent à peine plus discrètement à Fénelon, à Victor Hugo, à Racine et à Molière.

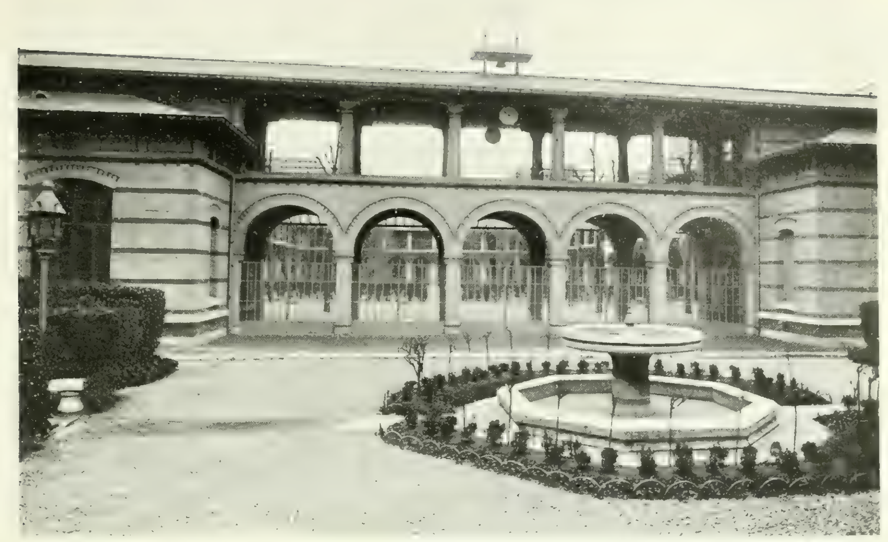
Les classes, généralement moins vastes que dans les lycées masculins, sont garnies de pupitres ou de simples planchettes, servant de tables. Les bancs y sont devenus une rareté, les chaises les ont évincés, moins massives que dans les lycées de garçons où la renaissance du muscle les soumet à des épreuves assez rudes. Partout, classes et corridors, décorés avec goût, ont une physionomie avenante.

Dans les locaux les plus récents, le chauffage central et l'électricité ont pénétré avec « tout le confort moderne » : ainsi à Duruy et dans l'annexe de Fénelon inaugurée rue Suger, en octobre 1912.

Une pièce dont les lycées de garçons ne se préoccupent pas, c'est le vestiaire aux tabliers noirs : chaque tablier attend sagement, sous son numéro en émail, l'heure de la classe ou de l'étude.

Les cours de récréation, garnies de préaux, sont claires et gaies. A Victor Duruy, les tentations que faisait naître le voisinage du parc ont paru irrésistibles ; l'exemple de Lakanal ou de Michelet a été suivi. Là aussi les grands arbres séculaires sont devenus les témoins amusés de rires frais et de joyeuses gambades (Pl. 50).

Dans le cadre que nous venons de dire, le personnel n'est pas encore entièrement féminisé. Sans doute, et dès le début, la direction a été confiée à des femmes et, presque partout, la première directrice est encore la directrice actuelle : M^lle^ Provost préside depuis 1883 aux destinées de Fénelon, M^lle^ Lacroix-Dubut a gouverné celles de Racine depuis 1887



Phot. Vallois.

LYCÉE MOLIÈRE. — COUR D'HONNEUR.



Phot. Vallois.

LYCÉE MOLIÈRE. — COUR DE RÉCRÉATION.

(Page 224.)



Phot. Vallois.

LYCÉE LAMARTINE. — LE JARDIN (XVIII$^{e}$ SIÈCLE).



Phot. Vallois.

LYCÉE LAMARTINE. — CHARMILLE LOUIS XV.

Page 225.)

jusqu'à la fin de 1911 et Mlle Prouhet lui a succédé, Mlle Stoude est chargée de diriger Molière, depuis sa fondation, et pareillement Mme Roubinovitch pour Lamartine, ainsi que Mlle Kuss pour Victor Hugo. Quant à Mlle Allégret, elle vient, en octobre 1912, d'être appelée du lycée de Versailles, pour ouvrir Victor Duruy. Les directrices sont assistées de surveillantes générales, d'économes et de sous-économes.

Il en alla tout autrement du personnel enseignant. Lorsque la loi du 21 décembre 1880 créa les lycées de jeunes filles, elle exigea que les professeurs fussent munis de diplômes réguliers. Force fut donc, dans les premières années surtout, de recourir au personnel des lycées masculins, mais la commission de la Chambre des Députés avait fait cette réserve que la préférence irait au personnel féminin, quand il serait capable de donner l'enseignement. L'école de Sèvres devint (29 juillet 1881), l'École normale supérieure des professeurs femmes, le certificat d'aptitude secondaire à l'enseignement fut créé, équivalant à la licence des jeunes gens, et l'agrégation des jeunes filles fut instituée.

Aujourd'hui tous les lycées féminins de Paris ont encore quelques professeurs masculins, choisis parmi l'élite des lycées de garçons ou des Facultés; mais le nombre de ces professeurs a diminué et il finira, sans doute, par disparaître. La philosophie, le latin, la littérature, la grammaire historique, l'histoire, l'histoire de l'art sont les dernières chaires masculinisées.

La population scolaire, confiée à l'administration et aux professeurs des lycées parisiens, n'a cessé de s'accroître. Elle a dépassé les espérances des plus optimistes : Fénelon qui avait débuté avec 126 élèves en 1883, en a 800 et, sauf Victor Hugo qui, construit pour 200 écolières en compte 360, les autres lycées en ont de 500 à 600.

On n'a pas osé, dans le principe, adopter l'internat pour les lycées de jeunes filles ; et peut-être, en effet, le besoin d'internats était-il moins évident pour Paris que pour la province. Aujourd'hui, où la crise de l'internat semble près de finir, on regrette l'omission ou la faute de 1881. L'internat de Fénelon a été placé à Saint-Mandé et des omnibus transportent les élèves rue de l'Éperon ; mais les places, dans cet internat, sont trop mesurées : 40, au maximum, chiffre qu'à dessein on a voulu très limité ; à Molière, un petit internat libre a été installé en dehors du lycée ; une société par actions en fait les frais. Un internat vient d'être ouvert à Victor Duruy et deux autres sont réclamés dans Paris. Pas de dortoirs à Victor Duruy ; des chambres, d'un, deux, trois ou quatre lits, surveillées par groupes de vingt ; ces chambres ont toutes leur cabinet de toilette, l'eau froide, l'eau chaude ; les appareils à douche et les salles de bain le complètent. Et rien de plus coquet que ces murs aux couleurs tendres, roses ou bleues, et que leurs cheminées ou leurs étagères encombrent déjà de menus bibelots, de photographies et de gravures (Pl. 50). A chaque étage, un salon commun est réservé aux pensionnaires où elles viennent jouer, danser et s'exercer à cet art de la conversation, dont la fortune à venir est, pour une large part, confiée à leurs soins.

Le demi-pensionnat (qui garde les élèves au déjeuner et au goûter), et l'externat surveillé (qui ne les garde pas au déjeuner) sont moins en faveur que l'externat simple : il forme en moyenne les deux tiers de la population scolaire totale.

La vie intellectuelle, dans les lycées de jeunes filles, ne peut être pareille à celle des lycées masculins. « Ce serait une offense à la Nature, qui se vengerait. Nous verrions, et tout de suite,

s'enlaidir la France[1]. » Il s'agit de songer au rôle futur des lycéennes, appelées à être des mères de famille; il faut leur donner une culture générale, en harmonie avec les devoirs que leur imposera l'avenir. Le péril a su être évité « de gâter l'esprit féminin par le pédantisme et l'orgueil du savoir ». Si le nom de Molière a été donné à l'un de ces lycées parisiens, n'était-ce pas dire clairement aux jeunes filles : nous ne voulons pas faire de vous des « femmes savantes ». La femme est autre chose et mieux qu'un cerveau. Accordons-lui, dans le domaine des études, tout ce que réclame son avidité de savoir, tout, hormis cependant, comme disait, je crois, Jules Simon, de devenir un homme.

L'enseignement, dans les lycées de jeunes filles, n'a donc pas été masculinisé. Il ne devait pas ressembler trop à ce qu'il est dans les lycées de jeunes gens. Cet enseignement est avant tout secondaire : entre cinq et douze ou treize ans, on y achemine les fillettes qui ont, en huit années, à franchir cinq échelons superposés : la classe enfantine de cinq à huit ans ou environ, la classe élémentaire jusqu'à neuf ans, ou à peu près, puis trois années appelées fort à propos *préparatoires*, où sont enseignés les éléments de la langue française, les langues vivantes, l'histoire et la géographie, le calcul et les leçons de choses, les travaux à l'aiguille, le dessin, la musique vocale. Ces classes sont confiées soit à des dames pourvues du certificat d'aptitude au professorat dans les lycées de jeunes filles, soit à des institutrices munies du brevet supérieur ou du diplôme de fin d'études secondaires. Sauf des exceptions très rares, ces professeurs ne sortent pas de l'enseignement primaire. Leur nombre est de 6 à Victor Hugo, de 10 à Racine, à Molière, à Fénelon et de 11 à Lamartine.

1. Ern. Lavisse, p. 65. *Le Jubilé des Lycées et Collèges de Jeunes filles*, Paris, Alcan, in-4°, 1911.

Aux classes préparatoires succèdent les classes dites secondaires [1]. Elles s'adressent, pendant cinq années consécutives, aux jeunes filles de douze à dix-sept ans environ. Ces classes sont groupées en deux périodes, dont la première dure trois années et l'autre deux. Les jeunes gens désignent leur classe tout à l'opposé des jeunes filles : la progression est descendante pour eux, elle est ascendante pour elles. Un élève de 5e, chez les jeunes gens, a douze ans ou environ; une élève de 5e, chez les jeunes filles, en a seize. Un lycéen de 1re, a seize ans; une lycéenne de 1re en a douze. Aussi les garçons disent-ils classe de 5e, de 4e,.. de 1re; les jeunes filles disent 1re année, 2e année, 5e année et ces messieurs ont l'air de soustraire et ces demoiselles d'additionner.

Les classes secondaires, confiées à des dames agrégées, enseignent la morale, les éléments de psychologie appliquée à l'éducation ; la langue et la littérature françaises, la diction ; les littératures anciennes et étrangères ; l'histoire de France, l'histoire générale, l'histoire de l'art, la géographie ; les langues vivantes, anglais ou allemand et même, à Racine, l'italien. Ce n'est pas tout : le droit usuel, l'hygiène ; l'économie domestique et l'enseignement ménager (12 conférences d'une heure en 3e année); les mathématiques, la physique et la chimie, l'histoire naturelle; le dessin, la musique vocale, la gymnastique; enfin, comme il est naturel, la coupe et l'assemblage, les travaux à l'aiguille. La couture, de la 1re année à la 5e, est enseignée, au moins, deux heures par semaine.

A partir de la 4e année, quelques cours sont facultatifs : histoire de l'art, mathématiques, une seconde langue vivante, le dessin, le solfège, la couture, la gymnastique et la danse. Mais

1. Conformément à la loi du 21 décembre 1880, au décret et à l'arrêté du 14 janvier 1882, aux programmes du 28 juillet 1882 et du 27 juillet 1897.

Phot. Vallois

LYCÉE LAMARTINE. — CABINET DE LA DIRECTRICE (PIÈCE XVIII^e SIÈCLE.)



Phot. Vallois.

LYCÉE LAMARTINE. — CLASSE DE COUTURE.

Page 225.)

Pl. 48.



Phot. Vallois.

LYCÉE VICTOR-HUGO. — FAÇADE SUR LA RUE DE SÉVIGNÉ.



Phot. Vallois.

LYCÉE VICTOR-HUGO. — COUR DE RÉCRÉATION.

Page 224.

ces cours, une fois choisis, deviennent obligatoires pour le trimestre commencé.

Les après-midi sont toujours moins chargées que les matinées ; on réserve le plus possible les cours essentiels ou obligatoires le matin ; l'après-midi est de préférence consacrée aux cours facultatifs. Toutes les classes sont d'une heure.

Chaque élève n'est admise à monter dans une classe supérieure qu'après avoir subi avec succès un *examen de passage ;* si elle ne répond pas suffisamment bien sur les matières enseignées durant l'année, elle a la ressource de se présenter au même examen, lors de la rentrée d'octobre.

L'examen de passage de la première période à la seconde, c'est-à-dire de la troisième année à la quatrième, vaut aux candidates reçues le *certificat d'études secondaires.*

A la fin de la cinquième année, les élèves sont en état d'affronter les épreuves, pour le *diplôme de fin d'études secondaires.* Ce diplôme vaut aux lauréates le droit de se présenter aux écoles normales de Fontenay-aux-Roses ou de Sèvres, de briguer un poste d'institutrice primaire ou bien de maîtresse répétitrice dans les collèges ou lycées de jeunes filles.

Outre ces diplômes secondaires, les lycéennes, à l'issue de la deuxième ou de la troisième années, sont en mesure de conquérir le brevet simple de l'enseignement primaire; et, le brevet supérieur, à l'issue de la quatrième et de la cinquième années. Il leur suffit de s'astreindre à une revision imposée par la différence des programmes de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire.

Quant au baccalauréat, les lycées de jeunes filles s'abstiennent encore officiellement d'y préparer ; mais il est question de les y autoriser bientôt. Parmi leurs meilleures élèves de quatrième année, quelques-unes, à Fénelon par exemple et à

Lamartine n'affrontent pas moins, et souvent non sans succès, le baccalauréat latin-langues. Deux années de latin leur suffisent.

Dans quelques lycées, comme à Racine, à Molière, il a pu sembler, tout le long de ces derniers mois, insuffisant d'arrêter les études avec la cinquième année. Des cours complémentaires y ont été installés, pour le plus grand profit de la culture générale des lycéennes. C'étaient là des cours de sixième année. Ils étaient désintéressés. A Fénelon seulement et à Victor Duruy désormais, ces cours préparent directement à l'école de professeurs femmes, de Sèvres. En ce sens on pourrait dire que certains lycées de jeunes filles ont, comme les premières supérieures de Louis-le-Grand, d'Henri IV, de Condorcet, de Lakanal et de Michelet, de véritables cours d'enseignement supérieur.

Brevets primaires, diplômes de fin d'études secondaires, certificats (nouveau régime) pour l'entrée à l'école des professeurs femmes, voilà donc que les lycées de jeunes filles sont devenus des ateliers préparatoires à la triple série d'examens placés aux trois étages de notre enseignement national.

Faire l'instruction de nos lycéennes, c'est bien ; faire leur éducation, c'est mieux. Et, pour cette œuvre, la collaboration féminine suffit : il y a, dans toute femme, des instincts maternels et une aptitude spéciale à modeler les caractères et les âmes. Elle sait trouver dans son cœur ce qui va au cœur. La jeune fille a besoin de sentir autour d'elle une tendresse où s'appuyer. L'éveil de sa sensibilité précède l'éveil de son esprit ; elle aime d'abord, quitte à comprendre ensuite. Sur la route où sa raison chemine, elle a besoin d'avoir une escorte de sentiments ou d'émotions. Tant qu'elle n'a pas l'intimité qu'elle souhaite entre sa maîtresse ou sa directrice et elle-même, elle se

trouve désemparée et mal à l'aise. Le lycéen et son professeur restent souvent distants, trop distants l'un de l'autre, et leurs sensibilités demeurent étrangères : le contact de leurs cerveaux suffit d'ordinaire. Il ne suffit pas à la lycéenne et à celles qui ont charge d'elle : il lui faut surtout le contact des âmes. A notre avis, l'œuvre éducative de nos lycéennes risque d'être moins superficielle que l'œuvre éducative de nos lycéens.

Ajoutons qu'en dépit de l'instabilité inévitable de la pensée et de quelques sautes d'humeur, la jeune fille a plus de docilité que le jeune homme : plus que lui, elle a besoin d'un point d'appui, et consciemment ou non, elle le recherche. L'impression de l'isolement lui est insupportable ; elle a horreur du vide. Elle ne demande qu'à écouter et à suivre la voix autorisée qui commande. Elle a souvent besoin des yeux d'autrui pour mieux voir. Son caractère est préparé à recevoir l'empreinte que l'éducatrice saura lui donner. Elle s'en remettra volontiers à son jugement. Elle souhaite qu'on trace devant elle la route où elle doit s'engager. La destinée de cette adolescente, c'est d'être surtout un reflet. C'est seulement plus tard que sa personnalité s'affirmera et que la maturité de sa volonté la mettra, s'il est besoin, hors de page.

Telles directrices de nos lycées parisiens nous semblent, en tout cela, avoir eu merveilleusement l'intelligence de leur rôle. Quel que soit le nombre de leurs élèves, elles arrivent, par un don de nature, à les connaître individuellement ; et constamment elles s'appliquent à lire au fond de toutes ces âmes. Elles se mêlent aux classes, aux récréations, aux études ; elles assistent aux leçons, aux interrogations ; elles examinent les devoirs ; d'un mot, elles rappellent, à l'une, sa dernière défaillance ; à l'autre, son laisser-aller de la précédente semaine ; à une autre encore, le progrès de son travail ou de son effort ; elles font en

classe le compte rendu et le commentaire des notes obtenues pendant la quinzaine et des places. Elles attirent très justement l'attention sur la note, non sur la place. Ce sont des déchiffreuses de conscience et dont la divination tient parfois du prodige.

Ces directrices savent, le plus possible, s'aider du concours de la famille. Mais ce concours a trop souvent besoin d'être sollicité ou éclairé. Les carnets de corrrespondance et de fréquents entretiens ne suffisent pas toujours. Tant de parents s'illusionnent et c'est devant les yeux paternels ou maternels que les écailles s'incrustent le mieux. Quand la collaboration de la famille est loyalement assurée à la directrice, la vie morale de l'enfant est presque toujours sauvée. Car tout est prétexte pour former une volonté et un caractère : la tenue extérieure, la façon de se présenter, de se lever, de répondre, l'attitude générale, dans le lycée ou hors du lycée. Il faut d'abord inculquer à l'écolière le sens du respect ; le reste vient ensuite. Elle comprendra très vite le prix et l'utilité des petites victoires remportées sur ses caprices et la nécessité d'une discipline intérieure.

Dans les lycées parisiens de jeunes filles, la persuasion peut beaucoup. Les sanctions officielles sont réduites au minimum, la privation des récompenses et les mauvaises notes suffisent : les avertissements, les blâmes, les réprimandes devant le conseil, sont rares ; les exclusions, beaucoup plus rares encore. La direction d'un de ces lycées semble une tâche aisée : et cette facilité est sans doute à l'éloge de chacun.

Les lycéennes sentent en elles la faculté de compatir. « J'ai entendu, nous dit encore M. Lavisse, j'ai entendu parler d'une idée charmante. Des lycées de jeunes filles ont adopté des écoles maternelles. L'école maternelle, c'est une belle leçon de choses pour une lycéenne. Elle enseigne qu'il y a des mères qui ne peuvent s'occuper de leurs enfants, ceux-ci sont venus tout



LYCÉE VICTOR DURUY. — FAÇADE SUR LE PARC



LYCÉE VICTOR DURUY. — LE RÉFECTOIRE

(Page 225.)



Phot. Vallois.

LYCÉE VICTOR DURUY. — UNE CHAMBRE.



Phot. Vallois.

LYCÉE VICTOR DURUY. — UNE ALLÉE DU PARC.

(Page 225.)

seuls à l'école : les enfants de cinq ans, de quatre ans même, menant les plus petits par la main. Il en est dont la nourriture est douteuse. Les pieds ne sont pas tous sûrs d'être chaussés, ni les épaules d'être couvertes. Plusieurs de ces petits êtres n'ont pas bien belle mine. La jeune lycéenne saura, par la maîtresse de l'école, des histoires lamentables. Elle compatira. Elle travaille à coudre des vêtements pour les petits. Elle leur donne des jouets aux jours de fêtes. Elle incarne, pour eux, le bonhomme Noël, sinon le bon saint Nicolas. »

Tous les lycées parisiens de jeunes filles ont leurs pupilles : dans l'œuvre de préservation contre la tuberculose, ces lycées occupent une très noble place. Les plus riches, surtout, comme Molière, Lamartine et Racine. Certains lycées envoient des enfants aux colonies de vacances. Ou bien, ils organisent des ventes et des fêtes de charité. L'apprentissage de la bienfaisance n'est pas seulement profitable aux déshérités et à la main qui reçoit; il est salutaire à la main qui donne.

Une autre œuvre concourt encore à l'éducation lycéenne : c'est la chorale de leurs lycées. Elle a autant de sections qu'il y a de lycées de jeunes filles, à Paris. Chaque section est formée par la chorale particulière de son lycée. Elle comprend les élèves et les anciennes élèves du lycée admises par la directrice, sur la proposition du professeur de chant.

Toute l'année, on étudie dans les lycées les mêmes chœurs : une fois par an, le directeur des ensembles musicaux de la chorale, M. G. Pierné, assiste, dans chaque lycée à la répétition des chœurs de l'année et la dirige. Un concert annuel, précédé de deux répétitions d'ensemble, est donné sous la direction du même artiste. Ce concert est offert à leurs parents par les membres de la chorale : 660 jeunes filles en 1912. Les parents sont charmés de cette fête dont le caractère est tout familial.

D'autres fêtes, des réunions mondaines où les jeunes filles dansent entre elles et, à l'occasion, dansent avec leurs frères, contribuent encore à cultiver dans leurs âmes l'attachement à leurs lycées. Et puis elles sentent que, la cinquième ou même la sixième année finie, tous les liens ne sont pas rompus entre leurs lycées et elles : partout, des associations d'anciennes élèves ont été fondées où l'avenir et le passé fraternisent et où les amitiés anciennes se rajeunissent. Plus d'une de ces associations, au lycée Molière par exemple, sont remarquablement florissantes. L'association a ses fêtes, ses conférences, ses concours littéraires et artistiques. Elle donne des prix annuels, alloue, au besoin, des secours, procure des situations, fonde des bourses, envoie des écolières à l'étranger ou dans les villégiatures de vacances.

Dans ce lycée où s'est épanouie la vie de son intelligence et de sa volonté, et où elle a goûté les premières joies du savoir et du sacrifice, la jeune fille sent que son adolescence a pu grandir comme dans une terre d'élection. Elle y a laissé un peu de son âme ; elle y retrouve le charme du souvenir qui est une des parures de nos existences et la parfume d'un brin de poésie.

---

# LIVRE III

## LES BIBLIOTHÈQUES

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les étrangers admiraient fort nos bibliothèques parisiennes ; en 1643, par exemple, et en 1718, ils les proclamaient incomparables. Qu'auraient-ils dit, de nos jours, en constatant, depuis cinquante ans surtout, l'accroissement de leur nombre et de leurs richesses.

Une seule bibliothèque (qui a eu, dans une collection voisine de la nôtre, les honneurs d'une monographie en deux volumes[1]) porte le nom de *Bibliothèque nationale.* Et cependant, trois autres bibliothèques parisiennes le mériteraient, avec elle, par le caractère général de leurs collections : ce sont les *Bibliothèques de l'Arsenal*, *Mazarine* et *Sainte-Geneviève*, situées rue de Sully 1, quai Conti 23 et 8 place du Panthéon. Ce qui n'empêche pas chacune d'elles d'avoir sa physionomie personnelle : l'Arsenal n'a pas seulement une collection presque complète de pièces de théâtre, dont le catalogue dépasse 35.000 numéros ; mais aussi une collection de journaux que la Bibliothèque nationale n'égale pas. A Sainte-Geneviève, les ouvrages, sortis à Venise, aux XVe et XVIe siècles, des presses

1. *Les Grandes Institutions de France, La Bibliothèque Nationale* par Henry Marcel, Henri Bouchot, Ernest Babelon, Paul Marchal, Camille Couderc. H. Laurens, édit., 1907.

d'Alde et Paul Manuce forment un ensemble très remarquable, sans parler des beaux elzévirs des XVIe et XVIIe siècles et de la plupart des publications périodiques des XVIIe et XVIIIe siècles. A la Mazarine, les ouvrages de médecine des XVIe et XVIIe siècles, (car Naudé, bibliothécaire du fondateur, Mazarin, était médecin), la théologie et le jansénisme et surtout 6.500 mazarinades occupent une grande place. Et nous ne disons rien des estampes et des manuscrits qui ajoutent à l'originalité de chaque dépôt : les archives de la Bastille sont conservées à l'Arsenal. Au total, 620.000 imprimés, 7.994 manuscrits et 120.000 estampes dans le dépôt de la rue de Sully; 250.000 imprimés, 1.900 incunables et 4.600 manuscrits, dans le dépôt du quai Conti; et, dans celui du Panthéon, 350.000 imprimés, 1.225 incunables, 3.510 manuscrits, 20.000 estampes, 3.000 cartes ou plans[1].

Les autres bibliothèques parisiennes se tiennent assez loin de cet état-major. Elles se distinguent de lui, de deux autres manières encore : elles sont moins générales et plus spéciales soit par leur composition, soit par leur clientèle. Elles forment ainsi plusieurs groupes, que nous avons classés par familles :

1° Les membres de l'**Institut** ont, à l'ombre de la Coupole, leurs livres à eux (550.000 imprimés, 543 manuscrits et les papiers de Godefroy) ; les professeurs du **Collège de France** ont, aussi, place Marcellin-Berthelot, 20.000 volumes bien à eux. A la Sorbonne, ce n'est pas une bibliothèque que l'on trouve, mais quatre : l'une d'elles est ignorée du public et des étudiants, c'est la bibliothèque *Victor Cousin* qu'alimente les arrérages légués par le célèbre philosophe (27.000 imprimés, 187 incunables et 200 manuscrits) ; la seconde, placée aux

1. Nous avons consulté avec beaucoup de profit l'annuaire des Bibliothèques... 1912 par A. Vidier.

*Hautes Études*, contient notamment les livres où se nourrit la science d'un Gaston Paris et une précieuse collection chrétienne et byzantine ; la troisième, que nous allons retrouver dans un moment, est celle de l'école des Chartes. Quant à la quatrième bibliothèque, c'est celle de l'**Université de Paris**, sciences et lettres, celle où professeurs et étudiants se rencontrent. Ses 395 incunables et ses 1.560 manuscrits sont de tout repos; mais l'armée de ses 650.000 imprimés grandit tous les jours et se trouve déjà bien à l'étroit entre les murailles, rajeunies pourtant, où l'on a tenté, il y a un quart de siècle, à peine, de lui fixer sa demeure.

A dix minutes de la Sorbonne, au n° 45 de la rue d'Ulm, l'*Ecole Normale supérieure* réussit à garder l'autonomie de ses 200.000 imprimés.

2° Les bibliothèques du second groupe sont celles qui se consacrent plus spécialement à l'étude de l'**histoire**, de l'**archéologie** et de l'**art**. Ainsi, la Bibliothèque de la Société d'histoire de France (rue des Francs-Bourgeois, 60, aux Archives nationales). La Bibliothèque historique de la Ville de Paris, centralise ce qui touche à la capitale et à la Révolution ; placée dans l'Hôtel Lepelletier de Saint-Fargeau, 20, rue de Sévigné, elle a 200.000 volumes et brochures, 610 collections de journaux et revues, 20.000 manuscrits, 10.000 plans et cartes, 22.000 photographies documentaires, 35.000 cartes postales illustrées, 6.000 affiches et 800.000 prospectus, canards et catalogues de marchands. La Bibliothèque Thiers, qui s'organise, se spécialisera dans l'histoire moderne. La Société de l'Histoire du Protestantisme a su accumuler, 54, rue des Saints-Pères, 60.000 volumes. La Bibliothèque de l'Ecole des Chartes (47.000 imprimés et 1.223 fac-similé de manuscrits) s'intéresse surtout au moyen âge français. La Société des Antiquaires possède 30.000 vo-

lumes au Musée du Louvre, où elle tient séance ; c'est dans ce même palais qu'est installée avec ses 7.200 imprimés, ses 38 manuscrits et ses papyrus grecs, égyptiens et coptes, la Bibliothèque du Musée du Louvre.

Les arts proprement dits n'ont pas été oubliés, il s'en faut : la Bibliothèque de l'Ecole nationale des Beaux-Arts (rue Bonaparte 14), est riche de 40.000 imprimés, 100 incunables, 638 manuscrits ; et, comme de juste, les estampes dominent : elles dépassent 100.000. La Bibliothèque de l'Ecole spéciale d'architecture (boulevard Raspail, 254) a 4.000 imprimés. Le Musée des Beaux-Arts ou Collection Dutuit, au Petit Palais, avenue Alexandre III, a 777 imprimés et 12 manuscrits. La Bibliothèque de la Monnaie, 11, quai Conti, a 4.000 imprimés et 430 manuscrits. La Bibliothèque du Musée Guimet, 7, place d'Iéna, contient 30.000 imprimés. Enfin M. Jacques Doucet a fondé, rue Spontini 19, une bibliothèque où, sur demande écrite on peut consulter les livres imprimés (80.000) ; les manuscrits et les dossiers (3.000) ; et 5.000 estampes ou 30.000 photographies. D'autres initiatives privées ont fondé, au pavillon de Marsan, 107, rue de Rivoli, la Bibliothèque de l'Union centrale des arts décoratifs : 15.000 imprimés et 1.204.000 estampes, plans, photographies et échantillons y sont réunis. Enfin, l'Imprimerie nationale a sa bibliothèque, rue Vieille-du-Temple, 87, et boulevard Saint-Germain, 117, le Cercle de la librairie a la sienne avec 3.400 imprimés.

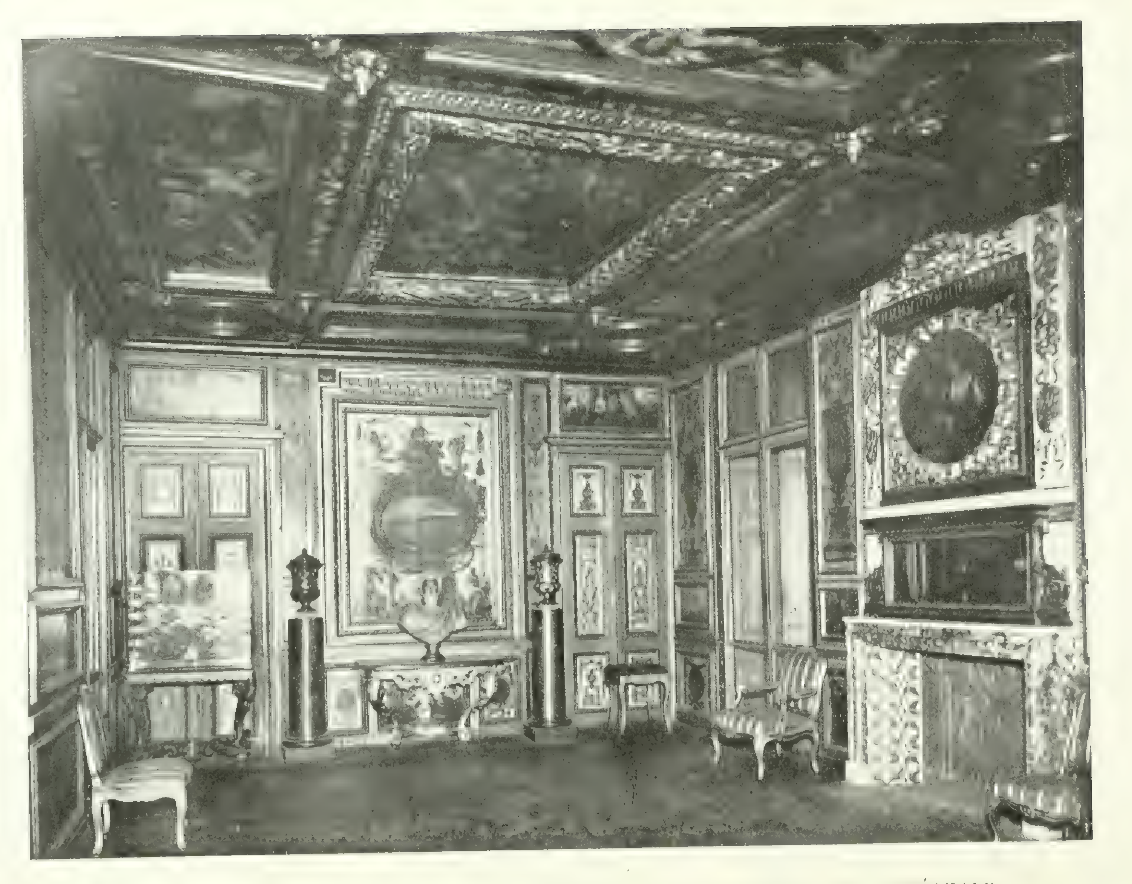
Dans six arrondissements sur vingt, la Ville de Paris a réusi à annexer à ses bibliothèques des sections d'art industriel : à la mairie du III^e^ arrondissement, square du Temple, 13.800 gravures ; dans le VIII^e^ arrondissement, 10, rue Paul-Baudry, 1.969 documents ; 51, rue de Charenton, 11.000 volumes et estampes ; boulevard du Montparnasse, dans le



BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — UNE PIÈCE DU XVIII^e SIÈCLE.

APPARTEMENTS DE LA DUCHESSE DU MAINE.

(Page 259.)



BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — LA CHAMBRE DE LA DUCHESSE ET MARÉCHALE DE LA MEILLERAYE (XVII$^{e}$ SIÈCLE), DIT CABINET DE SULLY.

(Page 258.)

XIV^e arrondissement, 9.000 planches ; et 1.825 volumes avec 18.000 planches dans le XVIII^e arrondissement, rue Erckmann-Chatrian, 13. Mais, de tous les arrondissements populaires, le mieux pourvu à cet égard est le XI^e, grâce à la bibliothèque Forney, placée du reste à proximité des III^e et IV^e arrondissements. Elle est là au centre des industries d'art ; 87.943 volumes ou estampes relatifs aux industries décoratives de la pierre, du bois, des métaux, de la céramique et du tissu, tendent à compléter l'instruction technique des artisans et à épurer le goût des artistes industriels parisiens (pl. 64).

A côté des arts plastiques, voici les autres et leurs bibliothèques : celle du Conservatoire national de musique et de déclamation, 15, rue du Faubourg-Poissonnière ; celle de l'Opéra, (place Charles-Garnier 1, pavillon ouest) avec 16.000 imprimés, 3.000 partitions, 60.000 estampes, 1.500 registres d'archives et des affiches ; celle de la Comédie française, au Palais Royal a 30.000 imprimés, 1.700 manuscrits et plus de 750 registres.

*3°* Le groupe des **sciences sociales, politiques, philosophiques et religieuses** a une prolificité moindre que le précédent ; sa lignée cependant ne laisse pas d'être assez belle. La Bibliothèque du Musée social, 5, rue Las Cases, a 30.000 imprimés et 400 périodiques. La Société d'économie sociale, 54, rue de Seine, a 15.000 volumes et reçoit 200 périodiques. La Bibliothèque de l'Ecole libre des sciences politiques, possède, 27, rue Saint-Guillaume, 30.000 imprimés et 500 cartes. La Société de statistique, rue Serpente, 29, a 60.000 volumes. Le Musée pédagogique a 80.000 imprimés.

La Société de législation comparée, 16, rue du Pré-aux-Clercs, a 20.000 volumes. La Bibliothèque de l'office de législation étrangère et de droit international a 60.000 volumes. La Faculté de Droit a 100.000 imprimés, 1 incunable et 239 ma-

nuscrits. La Bibliothèque des avocats, au Palais de justice, a 65.000 imprimés et 339 manuscrits ou autographes. La Cour de Cassation, au Palais de Justice, dispose de 40.000 imprimés et de 344 manuscrits. La Cour des Comptes, au Palais Royal, péristyle de Chartres, a 25.000 imprimés et 50 manuscrits. La Bibliothèque administrative de la Préfecture de la Seine, à l'Hôtel-de-Ville, a 61.500 volumes.

La Bibliothèque du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal, a 36.000 imprimés ; celle de la Chambre des Députés, au Palais Bourbon, a 250.000 imprimés et 1.546 manuscrits; celle du Sénat, au Palais du Luxembourg, a 150.000 imprimés et 1.345 manuscrits, sans parler des cartes, estampes et médailles.

Les Ministères, eux aussi, ont leurs bibliothèques : aux Affaires étrangères, 130, rue de l'Université, 90.000 volumes, 300.000 brochures et 500.000 documents administratifs, français et étrangers ; aux Colonies, 27, rue Oudinot, 10.000 imprimés ; au Commerce, 80, rue de Varenne ; aux Finances, rue de Rivoli, au Ministère, porte D, 38.000 imprimés; à la Guerre, 231, boulevard Saint-Germain, 130.000 imprimés et 861 manuscrits; à l'Intérieur, 11, rue des Saussaies, 80.000 imprimés et 100 manuscrits ; à la Justice, place Vendôme, 12.000 imprimés; à la Marine, 100.000 imprimés, 356 manuscrits et 5.000 cartes. Ajoutons la Bibliothèque du Dépôt des cartes et plans de la Marine, 13, rue de l'Université, 70.000 imprimés, 256 manuscrits, sans parler des atlas anciens ; la Bibliothèque de l'Office colonial, au Palais-Royal, galerie d'Orléans, a 20.000 imprimés, 1.500 cartes et 12.000 photographies. L'Ecole supérieure de guerre a 70.000 imprimés et 148 manuscrits. Enfin la Bibliothèque du Conseil municipal a 22.000 volumes.

La Société positiviste, rue Monsieur-le-Prince, 10, a 6.000 volumes. Nous avons déjà parlé de la Bibliothèque des

Hautes études et de sa section religieuse et de la Société de l'histoire du Protestantisme français. L'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, a 160.000 imprimés, 28 incunables et 180 manuscrits ; la Faculté de théologie protestante, 83 boulevard Arago a 36.000 imprimés ; la bibliothèque de l'Alliance israélite, à l'Ecole orientale, 59, rue d'Auteuil (annexe 45, rue Labruyère), a 20.000 imprimés, 13 incunables et 230 manuscrits.

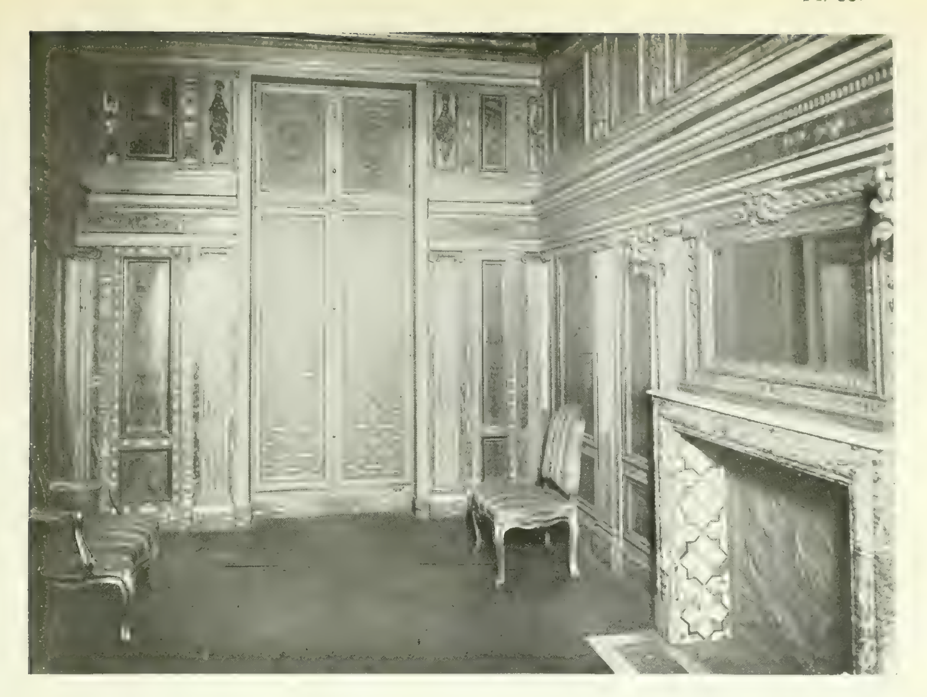
La Bibliothèque polonaise, 6, quai d'Orléans, a 80.000 imprimés, 10.000 manuscrits et autographes, et 30 000 estampes ; quant à la Bibliothèque scandinave, 6, place du Panthéon, elle est rattachée à la bibliothèque Sainte-Geneviève. La Société asiatique, 1, rue de Seine, a 12.000 imprimés et 200 manuscrits. La bibliothèque de l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes, rue de Lille, 2, est riche de 80.000 imprimés, d'un millier de manuscrits et d'un millier de cartes.

4° Les **sciences mathématiques et naturelles** ne sont guère dotées de bibliothèques nombreuses ou riches que pour l'étude de la médecine. L'Ecole Polytechnique, 21, rue Descartes, a 50.000 imprimés, 10 manuscrits, 1.100 médailles, 208 estampes, 1.200 cartes et plans ; l'Ecole des Ponts et chaussées, 28, rue de Saint-Pères, a 100.000 imprimés, 3.212 manuscrits et 3.000 cartes ou photographies d'ouvrages d'art ; la bibliothèque de l'Ecole supérieure des mines, 60-62, boulevard Saint-Michel, a 45.000 imprimés et 15.000 brochures ou cartes. Celle du Bureau des Longitudes, au Palais de l'Institut, rue Mazarine, 3, a 4.000 imprimés ; celle de l'Observatoire, avenue de l'Observatoire, a 18.178 imprimés et des manuscrits. Celle de la Société chimique de France, 41, rue de Rennes, a 10.000 volumes ; la Société de physique, à la même adresse, en a 12.000 ; la Société internationale des Electriciens, rue de Staël, 11 et 14, en pos-

sède 4.000. La Société géologique de France, rue Serpente, 28, en compte 20.000 ; la Société de géographie, boulevard Saint-Germain, 184, a 60.000 imprimés, 50 manuscrits, 600 atlas, 6.000 cartes et, en outre, des photographies, des clichés à projections et des portraits. La Société d'anthropologie, 15, rue de l'Ecole-de-Médecine a, pour cataloguer ses trésors, employé deux volumes. Le Museum d'Histoire naturelle, 8, rue Buffon, possède 220.000 imprimés, 30 incunables, 2.280 manuscrits et 8.600 dessins (collection des vélins). La Société entomologique, rue Serpente, 28, a 30.000 volumes.

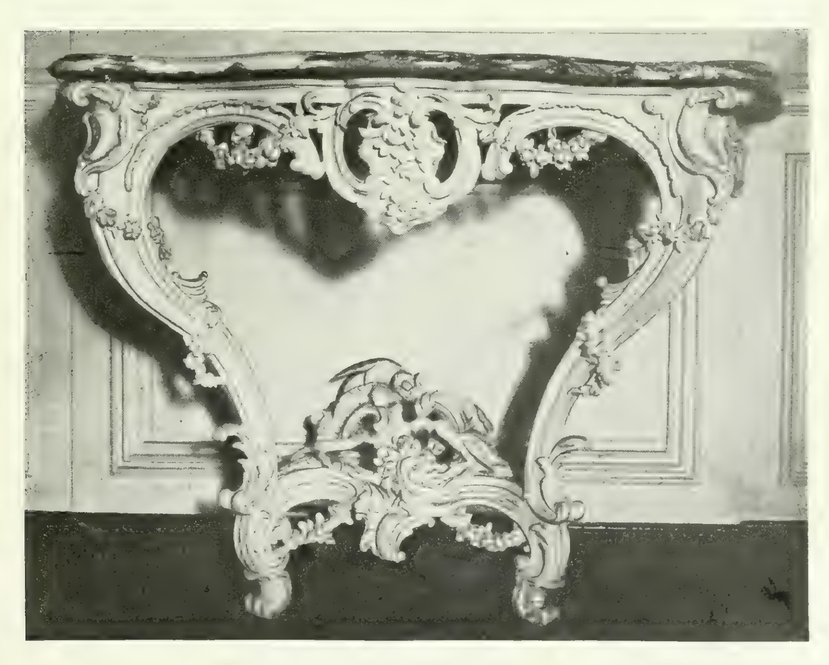
L'Académie de médecine a, dans sa bibliothèque, 16, rue Bonaparte, 30.000 imprimés, 428 manuscrits, des médailles, des estampes, des portraits. Dans la sienne, rue de l'Ecole-de-Médecine, 12, la Faculté de Médecine a 220.000 imprimés, 82 incunables, 767 manuscrits, et des jetons. La Société de l'histoire de la médecine, installée rue de l'Ecole de Médecine, au laboratoire de Parasitologie, a publié le catalogue de ses livres. La Société de chirurgie, 12, rue de Seine a 20.000 volumes. La bibliothèque de l'Ecole de pharmacie, 4, avenue de l'Observatoire, a 43.000 imprimés, 27 incunables, 86 manuscrits, sans parler des archives de l'ancienne corporation des apothicaires et du collège de Pharmacie de Paris.

L'Assistance publique, avenue Victoria, 3, a 6.373 imprimés et 69 manuscrits ; le Conseil supérieur de l'Assistance publique au ministère de l'Intérieur a, dans sa bibliothèque, 50.000 imprimés. L'Hospice des Quinze-Vingts, rue de Charenton 28, a, dans la sienne, 25 manuscrits ; le Val-de-Grâce, 277 *bis*, rue Saint-Jacques, a 34.000 imprimés et 4 manuscrits. L'Institut Pasteur, 25, rue Dutot, a 30.000 imprimés, dans la section médicale et bactériologique ; 15.000, dans la section de chimie biologique. L'Institution nationale des jeunes aveugles, 56, boulevard des



BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL

L'ORATOIRE DE MADAME DE LA MEILLERAYE (XVII$^{e}$ SIÈCLE)



BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL. — UNE CONSOLE DANS LE SALON LOUIS XV.

(Page 258.)



L'ILE LOUVIERS, PROCHE L'ARSENAL, AU XVIII^e SIÈCLE.

(D'après la gravure de Pérelle.)



UN DINER D'APPARAT VERS 1400. — ROMAN DE BERNARD DE MONTAUBAN.

(Bibliothèque de l'Arsenal, Ms. 5073 fol. 148.

Page 237.

Invalides, a sa bibliothèque appropriée, et l'Institution nationale des sourds-muets, rue Saint-Jacques, 254, a la sienne, qui compte 3.000 imprimés et 5 manuscrits.

5° Un avant-dernier groupe rassemble les bibliothèques relatives à l'**agriculture**, à l'**industrie** et au **commerce**. L'Institut national agronomique, rue Claude Bernard, 16, a 25.000 imprimés; la Société nationale d'Agriculture, 18, rue de Bellechasse, a 22.000 volumes; la Société des Agriculteurs, 8, rue d'Athènes en a 12.000; la Société nationale d'Horticulture, rue de Grenelle 84, a 15.000 imprimés et 400 manuscrits; la Société d'Apiculture, de Sériciculture et de Zoologie agricole, rue Serpente, 28, en a 4.000.

L'Ecole centrale des Arts et Manufactures, 1, rue Montgolfier, a 16.000 imprimés. La Société d'encouragement pour l'Industrie nationale, 44, rue de Rennes, a 50.000 volumes. La Société des Ingénieurs civils, rue Blanche, 19, en a 47.000. La Bibliothèque du Conservatoire national des arts et métiers, rue Saint-Martin, 292, a 48.611 imprimés, 6 manuscrits, 2.323 cartes.

La Bibliothèque de la Chambre de Commerce, rue Feydeau, 3, a 40.000 imprimés; et, boulevard du Palais, celle du Tribunal de Commerce a 291 manuscrits qui ont été inventoriés; celle de l'Ecole d'application du Génie maritime, 140, boulevard de Montparnasse, s'accroît chaque année, lentement. Celle de l'Ecole coloniale, avenue de l'Observatoire, 2, a 15.000 imprimés, 100 manuscrits, 500 cartes et, en outre, des estampes et des médailles.

6° Enfin il nous semble qu'il faut ranger ensemble les **bibliothèques populaires municipales**. C'est l'honneur de la Ville de Paris de les avoir généreusement multipliées, non pas seulement dans chaque arrondissement, mais aussi dans chaque

quartier. Celles rattachées aux mairies sont plus importantes que les autres, annexées aux Ecoles, et il faut faire une place à part à celle de la mairie du XVI^e^ arrondissement. Dans le *I^e^ arrondissement*, à la marie de la place du Louvre, il y a 7.900 volumes et, 11, rue d'Argenteuil, 4.238. Dans le *II^e^ arrondissement*, cinq bibliothèques : à la mairie, rue de la Banque, 8 : 14.917 volumes; rue Saint-Denis, 221 : 4.955 volumes; rue Etienne-Marcel, 20 : 5.494 volumes; rue de la Jussienne, 3 : 4.547 volumes; rue de Louvois, 6 : 2.954 volumes. Le *III^e^ arrondissement* a 4 bibliothèques : à la mairie, square du Temple : 11.088 volumes; rue Montgolfier, 3 : 5.985 volumes; passage de l'Ancre : 4.620 volumes; rue Béranger, 3 : 2.612 volumes. Trois bibliothèques dans le *IV^e^ arrondissement* : à la mairie, place Baudoyer : 12.259 volumes; place des Vosges, 6 : 7.382 volumes ; rue du Renard, 21 : 4.350 volumes. Le *V^e^ arrondissement* a trois bibliothèques : à la mairie, place du Panthéon, 7.389 volumes; rue de l'Arbalète, 39 *bis* : 7.450 volumes et rue de Poissy, 27 : 4.364 volumes. Le *VI^e^ arrondissement* a quatre bibliothèques : à la mairie, place Saint-Sulpice : 13.150 volumes; rue de Vaugirard, 85 : 5.488 volumes; rue du Pont de Lodi, 2 :5.018 volumes ; rue Saint-Benoit, 12 : 4.625 volumes. Le *VII^e^ arrondissement* a trois bibliothèques, à la mairie, rue de Grenelle, 116, 9.491 volumes; avenue Duquesne, 42 : 5.320 volumes; rue Camou 1 : 5.264 volumes. Le *VIII^e^ arrondissement* en a trois aussi : à la mairie, rue d'Anjou, 11; 15.500 volumes; rue du Général-Foy, 24 : 4.547 volumes; rue Paul-Baudry, 10 : 4.196 volumes. Le *IX^e^ arrondissement* en a trois encore : à la mairie, rue Drouot, 6 : 7.394 volumes; rue de Bruxelles, 32 : 6.276 volumes; rue Milton, 35 : 3.704 volumes. Le *X^e^ arrondissement*, 2 seulement : à la mairie, rue du faubourg Saint-Martin, 72 : 12.812 volumes;

rue de Sambre-et-Meuse, 19 : 4.872 volumes. Le *XI*e *arrondissement* en a 5, et sans même compter la bibliothèque Forney : à la mairie, place Voltaire : 14.431 volumes ; avenue Parmentier, 100 : 6.640 volumes ; rue Titon, 12 : 6.580 volumes ; avenue de la République, 98 : 4.673 volumes ; rue Trousseau, 38 : 3.387 volumes. Le *XII*e *arrondissement* en a quatre : à la mairie, avenue Daumesnil : 8.500 volumes ; rue du Rendez-vous, 63 : 5.819 volumes ; boulevard Diderot, 40 : 4.039 volumes ; rue de Charenton, 51 : 3.668 volumes. Le *XIII*e *arrondissement*, quatre aussi : à la mairie, place d'Italie : 9.100 volumes ; rue Baudricourt, 52 : 5.600 volumes ; rue Damesme, 5 : 3.807 volumes ; boulevard Arago, 30 : 3.152 volumes. Le *XIV*e *arrondissement*, en a cinq : à la mairie rue Mouton-Du-Vernet : 8.000 volumes ; boulevard du Montparnasse, 80 : 4.000 volumes ; rue Du Cange, 1 : 4.865 volumes ; rue de la Tombe-Issoire, 77 : 4.258 volumes ; rue d'Alésia, 132 : 4.872 volumes. Le *XV*e *arrondissement*, 5 bibliothèques aussi : à la mairie, rue Péclet : 8.300 volumes ; place du Commerce, 4 : 5.175 volumes ; rue Lacordaire, 11 : 5.451 volumes ; rue Falguière, 20 : 4.813 volumes ; rue Dupleix, 21 (Pl. 64) : 2.400 volumes. Le *XVI*e *arrondissement*, 4 bibliothèques : à la mairie, avenue Henri-Martin : 19.347 volumes ; rue Hamelin, 17 : 5.178 volumes ; rue du Ranelagh, 70 : 3.614 volumes ; rue de Musset, 20 : 2.844 volumes. Le *XVII*e *arrondissement*, 4 aussi : à la mairie, rue des Batignolles, 18 : 10.300 volumes ; rue Saint-Ferdinand, 7 : 5.633 volumes ; rue Balagny, 40 : 3.985 volumes ; rue Ampère, 18 : 13.055 volumes ou estampes. Le *XVIII*e *arrondissement*, 4 bibliothèques, sans parler de la bibliothèque d'art et industrie, rue Erckmann-Chatrian, 13 : ce sont, à la mairie, place Jules-Joffrin, 8.956 volumes ; rue du Poteau, 71 : 6.130 volumes ; rue de Torcy, 5 : 4.869 volumes ; impasse

d'Oran, bibliothèque Gustave Tridon : 8.000 volumes. Le *XIX<sup>e</sup> arrondissement* a 5 bibliothèques : à la mairie, place Armand-Carrel, 8.827 volumes; rue Fessart, 4 : 7.058 volumes; rue de Tanger, 41 : 4.640 volumes; rue Barbanègre, 7 : 3.856 volumes; rue Bolivar, 119 : 3.438 volumes. Enfin le *XX<sup>e</sup> arrondissement* en a jusqu'à 8 : à la mairie, place Gambetta : 13.684 volumes; rue Vitruve, 3 : 6.627 volumes; rue Henri Chevreau, 26 : 5.118 volumes; rue Pelleport, 166 : 5.141 volumes; rue Ramponeau, 51 : 3.879 volumes; rue de la Plaine, 11 : 3.440 volumes; rue des Panoyaux, 9 : 5.055 volumes ou estampes; rue de Tlemcen, 9 : 3.857 volumes.

En somme et sans parler des bibliothèques de nos lycées et de nos écoles, ni de nos hôpitaux, ni de nos laboratoires, ni de nos prisons, pas plus que de la Bibliothèque nationale, c'est un total de 196 bibliothèques. Sur ces 196 bibliothèques, 87 sont générales et 109 sont spéciales. Elles contiennent au moins, 6.908.992 volumes imprimés, 3.988 incunables, 68.050 manuscrits, 1.680.000 estampes ou photographies documentaires, 31.023 cartes et plans. Voilà une assez jolie pâture, même pour une ville de 2.888.110 habitants, qui peut déjà nourrir le cerveau de son élite avec la « substantifique moëlle » de la grande bibliothèque de la rue de Richelieu, où plus de 3 millions et demi de volumes imprimés et 121.000 manuscrits sont hospitalisés. Si l'on compte, en moyenne, deux centimètres par volume imprimé ou manuscrit, tous ces livres dressés à côté les uns des autres occuperaient un rayon de bibliothèque long de 211 kilomètres : c'est un peu plus que la distance de Paris au Havre. Ce rayon s'allongerait bien au delà, si on y ajoutait les 34.000 volumes imprimés qui entrent annuellement à la Bibliothèque nationale : car ces volumes seuls exigent, tous les dix ans, un rayon nouveau de près de 7 kilomètres.

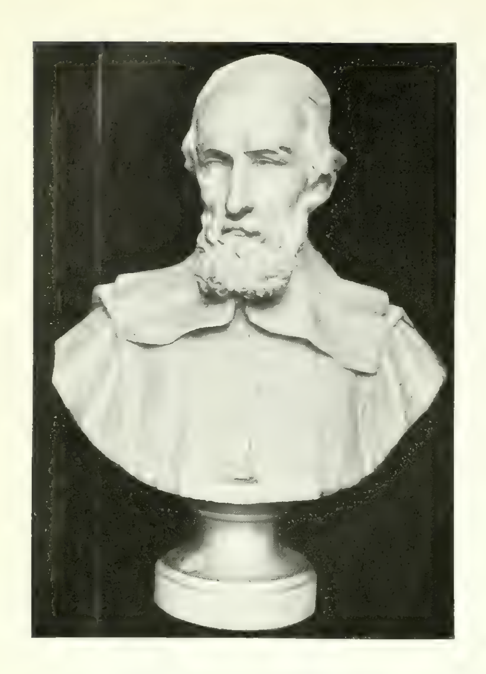


BIBLIOTHÈQUE MAZARINE. — FAÇADE SUR LA COUR DE L'INSTITUT.

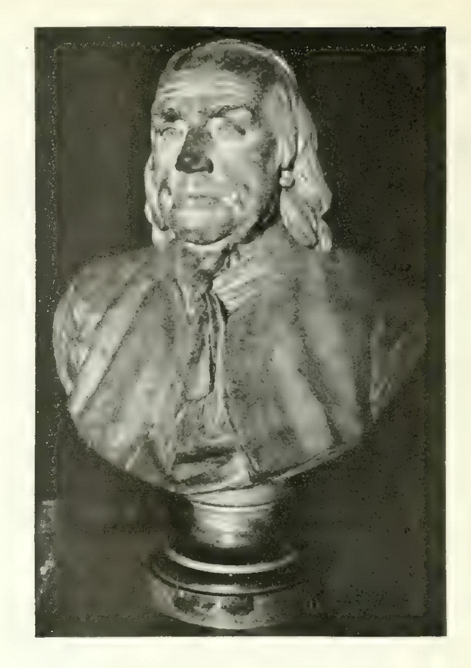


BIBLIOTHÈQUE MAZARINE. — VUE INTÉRIEURE.

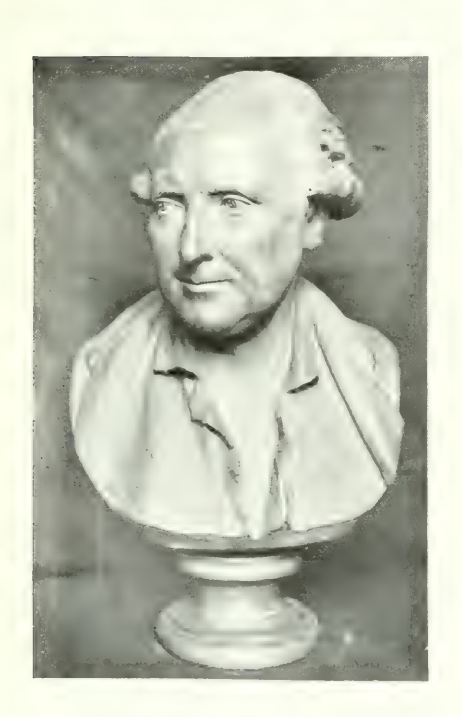
(Page 254).



PEIRESC, PAR CAFFIERI.



FRANKLIN, PAR CAFFIERI.



PALISSOT, PAR HOUDON.



BUSTE ANONYME, PAR DE FERNEX.

Sans doute, les sceptiques pourront railler, avec Voltaire,

L'amas curieux et bizarre
Des vieux manuscrits vermoulus
Et la suite inutile et rare
D'écrivains, qu'on n'a jamais lus.

Mais ceux qui ont foi dans l'enseignement pour élever le cœur et l'esprit d'un grand pays et d'une grande cité, préféreront peut-être se souvenir des vers qu'un inspecteur des Bibliothèques de la Seine, Alexandre Parodi, adressait, en 1886, « aux ouvriers parisiens », lors de l'inauguration de la bibliothèque Forney :

Peuple épris de lumière,
Viens rajeunir ta sève aux sources du savoir :
Où le talent combat, ta place est la première,
Il la faut conserver, Paris, c'est ton devoir.

* * *

Il nous reste à dire ce que l'on a su faire d'un outillage intellectuel aussi énorme ; comment la masse des faits et des idées, accumulés dans plus de huit millions de livres, d'estampes ou de documents, réussit-elle à se rendre assimilable aux lecteurs ?

C'est du personnel et de l'installation que dépendront le classement des livres et leur catalogue d'abord, leur communication et leur prêt au public, ensuite[1].

Pendant longtemps, l'idée prévalut qu'un poste de bibliothécaire et surtout de conservateur en chef devait se donner comme une prébende d'ancien régime. L'État avait des devoirs de Mécène et les bibliothèques avaient charge d'en assurer les frais ; un poète, un littérateur, un artiste, un savant, placé à la tête de

1. *Grande Encyclopédie*, t. VI, p. 647-662, excellent article d'Aug. Molinier.

l'Arsenal ou de la Mazarine, s'y installait, en pleine activité d'esprit, comme dans une retraite. La cité des livres lui était un salon ; il souffrait qu'on y parlât de tout, même de sa sinécure. Il en faisait le dernier asile de la causerie.

En 1857, des protestations commencèrent; qu'on eût des égards aux bonnes lettres rien de mieux ; mais il convenait d'en avoir aussi pour les livres. En avril 1887, un décret, modifié en septembre 1905, finit par régler, pour les trois bibliothèques Mazarine, Arsenal et Sainte-Geneviève, la situation du personnel ; le diplôme d'une des écoles supérieures de l'Etat (Ecole des Chartes, Langues orientales) était nécessaire et, à son défaut, un certificat d'aptitude. La compétence remplaçait la faveur ; point partout cependant. Tous les subordonnés durent se soumettre à un examen ; leur chef seul en fut dispensé.

Sur 196 bibliothèques parisiennes, les trois plus notables — après la Bibliothèque nationale — étaient désormais presque assurées d'avoir un personnel compétent. Des 193 autres, trois le sont aujourd'hui : à la bibliothèque de l'Université (décret du 23 août 1879 et du 28 juin 1910) on n'entre qu'après un examen professionnel ; à celle de l'Ecole des Chartes, avec le diplôme d'archiviste paléographe, que possède nécessairement le secrétaire de l'Ecole ; depuis peu de mois, la bibliothèque historique de la ville de Paris se recrute au concours.

Restent 190 bibliothèques pour lesquelles la compétence est prouvée autrement que par des épreuves strictement professionnelles : les choix sont du reste très généralement heureux et il est de plus en plus rare que les livres aient à s'en plaindre. Leur familiarité finit par apprendre au plus rebelle les éléments du métier de bibliothécaire : c'est tout au plus si cette éducation est un peu tardive et si elle sert à couronner une carrière au lieu de la commencer et de l'ouvrir. Il y a encore quel-

ques bibliothécaires qui justifieraient surtout le titre de détachés des bibliothèques.

Les traitements en doivent, pour une large part, porter la responsabilité. Ce sont des traitements de famine. Après vingt-cinq ans de services, tel bibliothécaire fort distingué de l'Arsenal n'avait pas encore, en dépit des réclamations de son chef, 3.000 francs par an. A la bibliothèque de l'Université, il a fallu attendre 1910 pour que les traitements fussent relevés : et cependant chacun des bibliothécaires fournissait trente-six heures de service par semaine. Croirait-on qu'il fut un temps — c'était au début de 1875 — où un ministre parut tyrannique parce qu'il prétendait asservir chaque fonctionnaire de la Mazarine à deux heures de service par semaine ?

Le passé, n'est pas seulement nécessaire pour expliquer l'état du personnel ; il l'est surtout pour expliquer l'état des locaux. L'installation d'une bibliothèque est aujourd'hui soumise à des règles sévères : il s'agit moins de loger les livres derrière des façades somptueuses que d'assurer leur longue vie par une hygiène réfléchie. Les dispositions intérieures sont désormais le grand souci des architectes et ces dispositions sont défensives : elles doivent armer les livres contre ces quatre ennemis : l'humidité, la poussière, les vers, le feu.

L'humidité est surtout combattue par l'air libre : on a renoncé aux armoires fermées et on leur préfère des grillages ; on éloigne un peu les livres du mur ; on les adosse à des planches de fond ; on évite de les mettre au rez-de-chaussée, ce rez-de-chaussée fut-il supporté par des caves ; enfin on préfère à toutes les expositions celles du midi ou de l'est. Il a fallu cependant les inondations parisiennes de janvier 1910 pour démontrer, à l'Arsenal, qu'il y avait des exceptions heureuses. Le quartier environnant était submergé mais tous les livres restè-

rent intacts : les substructions de la vieille demeure, la muraille de Charles V, les fondations disposées par ordre de Sully ou de ses successeurs et par les soins de Germain Boffrand formaient une digue si solide que l'eau dut se borner à en faire le tour.

Les poussières parisiennes se glissent partout : on les évite quelque peu en éloignant les dépôts de la salle de lecture, en disposant, sur le sol, des tapis de cuir ou de linoléum, et en nettoyant ces tapis sans balais mais avec des linges appropriés; enfin en procédant périodiquement à un battage des livres, à l'air libre.

Les vers rongent de préférence les anciens livres en papier de fil et les reliures à ais de bois. On combat ces parasites par le battage, par des substances chimiques et des plantes à odeurs fortes, par l'isolement des reliures infectées, si elles ont une valeur artistique, et par la substitution de reliures modernes plus saines.

L'incendie est le plus grand fléau des bibliothèques et la triste fortune de la bibliothèque de Turin est encore présente à notre souvenir. Une bibliothèque doit donc être isolée de tout voisinage suspect; on tremble d'autant plus en voyant, boulevard Morland, à quelques pas d'une des parties les plus précieuses de l'Arsenal la forge d'un maréchal ferrant. Au gaz, il faut préférer l'électricité, placer à quelque distance les machines génératrices de lumière, supprimer, le plus possible, les cheminées et les remplacer par des bouches de calorifère. Les grenades destinées à éteindre les commencements d'incendie sont disposées à l'avance dans chaque pièce. Les gardiens font, tous les mois des manœuvres d'incendie et les pompiers font leur inspection, deux fois par an. Les prises d'eau et les lances ne manquent point : mais il ne faut pas oublier que l'eau risque de devenir un remède aussi dangereux que le mal. Le mieux est

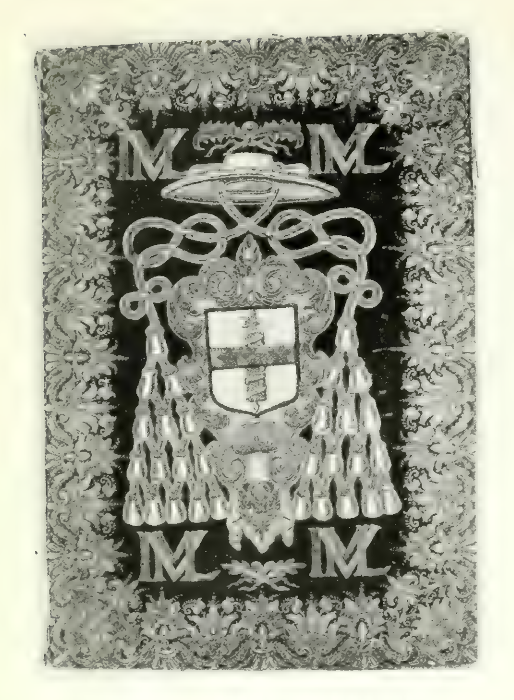
BONAPARTE_(Médaillon de bronze).



PENDULE LOUIS XV.

RICHELIEU, PAR WARIN.

(Page 255.)



RELIURE AUX ARMES DE MAZARIN.



LUSTRE LOUIS XV.



COMMODE BOULLE.

(Page 255.)

de prévenir le feu, au moyen de montants en fer garnis seulement de rayons de bois : le fer s'opposera à la propagation de la flamme. Réduire au minimum les matériaux combustibles est une précaution d'élémentaire sagesse.

Les dernières bibliothèques construites à Paris se sont inspirées, le plus possible, de ces principes : la bibliothèque de l'Université, celles de la Faculté de droit, de médecine et de l'Ecole des Chartes, par exemple. Quand Labrouste a reconstruit, de 1843 à 1850, la Bibliothèque Sainte-Geneviève, il a voulu réaliser l'idéal nouveau : préférer à la décoration extérieure l'aménagement intérieur ; supprimer en partie les baies latérales et faire venir la lumière du voisinage de la toiture ; remplacer l'architecture de bois par l'architecture de fer. Il a réussi (Pl. 59).

Et cependant le mérite de son œuvre ne réussit pas à masquer quelques erreurs : les terrains nécessaires aux agrandissements futurs n'ont pas été prévus et nul doute que Labrouste eût été charmé de les recevoir de l'Administration ; s'il est en faute, il ne l'est pas seul. Ils manquent comme à l'Arsenal et comme à la Mazarine (dont les locaux ont, tout au moins, l'excuse de leur grand âge) et comme à la Bibliothèque de l'Université où M. Nénot ni personne, en 1885, ne pouvait prévoir que le nombre des étudiants décuplerait en vingt-cinq ans et, en 1912, dépasserait 12.000. La Bibliothèque historique de la ville, tout au moins, ne risque pas, avant longtemps, d'être prise au dépourvu : elle pourra s'étendre jusqu'à la rue Payenne et un projet récent parle même de confisquer à son profit le lycée Victor Hugo, auquel on donnerait asile dans une partie de l'ancienne imprimerie nationale.

A Sainte-Geneviève (Pl. 60), la ventilation est insuffisante ; de plus, la nécessité imposée à Labrouste de faire une salle de

lecture spacieuse contraignit malheureusement l'architecte à entourer de livres cette salle et à faire d'elle leur principal dépôt. L'effet architectural en est admirable et c'est beaucoup, mais pratiquement qu'arrive-t-il ? Le va-et-vient des lecteurs soulève une poussière, qui ronge les livres ; la lumière du gaz décolore leur reliure ; la chaleur finit par détacher, au dos des volumes, les titres et les étiquettes. Cette expérience n'a pas été perdue et Labrouste en a fait profiter, dès 1854 à 1868, la salle de lecture de la Bibliothèque nationale.

Chose paradoxale : l'ancienne bibliothèque des Génovéfains avait, dès 1720, résolu le problème plus heureusement que la nouvelle et le Bristish Museum n'a pas manqué d'en faire son profit beaucoup mieux que nous. Elle avait imaginé une salle de lecture centrale, placée au point où par les quatre bras d'une croix grecque venaient aboutir les galeries [1]. Au lieu d'une croix, qu'on imagine les rayons d'une étoile et on multipliera les galeries, on évitera la poussière, on accélérera le service des livres, on simplifiera la surveillance.

Les bibliothèques d'autrefois avaient donc leurs qualités. Elles avaient aussi leur idéal décoratif : il revit, en partie encore et pour le plaisir de nos yeux, non pas seulement au cabinet des Estampes et à la galerie Mazarine de la Bibliothèque nationale, mais dans les magnifiques salles de la bibliothèque Mazarine (Pl. 55) ; là sur l'emplacement même de l'ancienne Tour de Nesles, fut construite, à la mesure de la galerie Mazarine, une salle destinée à recevoir tous les livres que Naudé et Mazarin avaient su acquérir. De la galerie Mazarine, on ne se contenta pas de les transporter là ; on y transporta aussi les gracieuses colonnes et l'attique qui, au fond de l'hôtel Tubeuf, leur servait

1. Voir plus haut, p. 110, le Lycée Henri IV où ce qui subsiste de ces anciennes galeries a été converti en dortoirs.

de décor. Ces colonnes n'ont pas changé, non plus que le parquet qui les supporte, ni les chaises de style Louis XIII, qui entourent la table de la salle Naudé. Mais un plafond plat a remplacé, au XVIIIe siècle, la voûte du XVIIe : il s'agissait de gagner de la place pour les livres. La salle a 8m,50 de haut. On a pu en loger ainsi 40.000 volumes de plus. Et le balcon, qui ceinture aujourd'hui encore la grande salle (Pl. 55), au point où portait la retombée des voûtes, est demeuré tel qu'il fut construit sous Louis XV.

Les deux lustres de style Louis XV et les cinq lustres de style Louis XIV, qui sont suspendus au plafond, sont d'une valeur inestimable (Pl. 55 et 58) : les deux premiers surtout, taillés par Jean-Jacques Caffieri en plein bronze. Mais ils n'étaient pas à la bibliothèque avant la Révolution ; pas plus que les délicieuses commodes d'André-Charles Boulle (Pl. 58), qui sont tout près de l'entrée de la salle Naudé, les deux bahuts Louis XVI, placés à l'extrémité opposée de la salle pelasgienne et les deux pendules, placées derrière le bureau du Conservateur. Commodes Boulle et pendules viennent de Versailles (Pl. 57 et 58) : les commodes y ornaient la chambre de Louis XIV et l'une des pendules, dont le mouvement est impeccable, a sonné l'heure dans le cabinet de travail de Louis XVI. Les bustes de marbre, de bronze, ou de terre cuite qui, tout le long des deux grandes salles, veillent discrètement, du haut de leurs socles de marbre blanc, sur le travail des lecteurs, sont de rareté très inégale : la plupart des antiques semblent de simples copies. Quelques pièces, du moins, sont d'espèce unique : le buste en bronze de Richelieu dû au ciseau du médailliste Warin (Pl. 57), l'abbé Palissot dû à Houdon, Peiresc et Franklin, dus à Caffieri, sont étonnants de vérité et de vie (Pl. 56). Et, dans un cadre Louis XVI, un singulier médaillon de bronze très peu connu,

évoque à merveille le profil osseux et grave du vainqueur de Rivoli (pl. 57). Toutes ces richesses d'art, exception faite de la dernière, proviennent de biens confisqués aux émigrés ; la Révolution les avait enfermées au dépôt des Augustins, d'où l'abbé Leblond sut les tirer pour le plus bel ornement de la Bibliothèque.

Si, dès le XVII[e] siècle, plusieurs salles du palais Mazarin furent converties en Bibliothèque, il fallut attendre la seconde moitié du XVIII[e], à l'Arsenal, et l'extrême fin du XIX[e], àSaint-Fargeau, pour transformer d'anciens appartements privés en cités de livres. Il en résulte qu'en entrant aujourd'hui dans ces bibliothèques nous pouvons avoir l'illusion de pénétrer dans des logis où la pensée de nos pères n'habite pas seulement dans leurs livres ; leur ombre y flotte encore un peu partout, aux boiseries des murailles, aux peintures des panneaux, aux lustres du plafond. Devant les vastes paniers des contemporaines de Louis XV, on tremblait que ces portes ne fussent assez larges, et, devant leurs coiffures, qu'elles ne fussent assez hautes ; c'est à ces glaces qu'elles ont souri et vérifié l'éclat de leur fard ou la place de leurs mouches ; c'est sur les bras de ces fauteuils qu'elles ont joué de l'éventail.

Nos impressions peuvent se préciser. Voulons-nous demander aux murs de nos bibliothèques l'évocation des hôtels de pierre blanche et de brique, qu'on aimait tant sous Louis XIII ? La Bibliothèque nationale nous la donnera, rue des Petits-Champs et rue Vivienne, devant l'hôtel bâti par Pierre Lemuet, en 1633, pour M. Tubeuf, surintendant des finances ; et encore devant la grande travée, qui forme le fond du jardin bordant la rue Vivienne : Mazarin, avant 1641, chargea François Mansart de la construire[1]. Voulons-nous voir comment on remplaça la

1. Voir la *Bibliothèque nationale*, cit. (édit. H. Laurens), p. 2 et 3.



BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. — FAÇADE SUR LA PLACE DU PANTHÉON.



BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. — VESTIBULE D'ENTRÉE AU REZ-DE-CHAUSSÉE.

(Page 253.)



BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. — CABINET DE L'ADMINISTRATEUR.
DERRIÈRE LA TABLE (XVIII$^e$ SIÈCLE) EST L'HORLOGE D'O. FINNÉ (1553).
(Page 261.)



BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE. — SALLE DE LECTURE.
(Page 273.)

brique rouge, si pimpante et si gaie qu'elle charma pendant près de cent-cinquante ans les yeux de nos pères ? Et nous plaît-il de savoir comment, de 1663 à 1672, les architectes Le Vau, Lambert et d'Orbay lui préférèrent des lignes plus nobles et plus graves (avant que le jeune roi en réclamât de plus solennelles encore), arrêtons-nous devant le Palais de l'Institut, dont l'aile orientale abrite les livres de Mazarin [1] (Pl. 55). La mélancolie du grand siècle finissant nous tente-t-elle ? Allons rue de Sévigné, 29, et contemplons l'hôtel que Michel le Pelletier de Souzy, intendant des finances, se fit reconstruire en 1687, par Pierre Bullet : sur le fronton postérieur, qui regarde la rue Payenne, l'image du *Temps*, sculptée en haut-relief, a des airs funèbres ; mais déjà l'on devine, sur le fronton triangulaire de l'*Orangerie*, la délicatesse du temps de Watteau, dans la gracieuse figure couchée d'une *Vérité* sans voiles et qui se fie à la discrétion de son miroir (Pl. 62). Enfin avons-nous la fantaisie de savoir comment un architecte du genre aimable, Germain Boffrand, savait, au début de Louis XV, s'essayer dans le genre sérieux, allons voir la façade sud de l'Arsenal, avec les mortiers et les canons de pierre chargés de rappeler que là était bien la demeure du grand maître de l'artillerie.

Les spécialistes ont, sans aucun doute, raison de se plaindre que les livres soient rarement placés dans des logis construits spécialement pour eux ; nous n'avons pas, quant à nous, le courage de récriminer trop, pour peu que nous pénétrions dans ces logis-là auxquels l'art garde encore sa parure. Leur façade a sa beauté, mais leur intimité a son charme. Nous connaîtrions moins bien le milieu du XVII[e] siècle et tout le XVIII[e], si nous n'avions les appartements conservés à l'Arsenal et à Saint-Far-

1. *L'Institut de France*, même édition, p. 12 et 22.

geau[1]. Certes, la légende se trompe quand elle parle du Cabinet de Sully et de la chambre d'Henri IV. C'est tout simplement la chambre et l'oratoire de la duchesse et maréchale de la Meilleraye qu'il faut dire. Ces deux pièces datent de 1637 à 1664 et le pinceau de Simon Vouet s'ingénia d'abord à les orner; Vouet mourut en 1649. Son disciple, Pierre Mignard, semble bien s'être employé à les finir. Impossible jusqu'ici de préciser où commence et où s'arrête sa collaboration et il faut souhaiter, pour le savoir, la découverte d'une pièce d'archives plus explicite que celles où le nom de ce peintre s'est mêlé. Il y a là, pour les historiens de l'art, un problème à résoudre (Pl. 52 et 53).

Ces deux pièces ne sont plus, depuis 1863, dans la partie du bâtiment qu'elles occupaient jadis et il est regrettable sans doute que Labrouste ait cru devoir les déplacer ; plus regrettable encore qu'il les ait logées dans le pavillon où elles sont encore : le cadre s'est trouvé plus grand que le décor et il a fallu beaucoup d'habileté pour les ajuster l'un à l'autre. Ajoutons que, depuis un demi-siècle, ces deux pièces sont presque sans lumière : un des joyaux d'art de Paris est à peine visible, grâce aux affreuses bâtisses qui déshonorent toujours la principale entrée de la Bibliothèque. Et, dans l'une d'elles, jaillissent constamment, sous le marteau d'un maréchal ferrant, des étincelles qui risquent, cent fois par jour, de provoquer un malheur irréparable. Telles qu'elles sont, ces pièces, n'en sont pas moins uniques en leur genre. Des dorures, des tons bleutés et verts, des arabesques, des chimères, des génies enfants entrelacés de guirlandes de fleurs et de feuillage ; partout le chiffre et le blason de M. de la Meilleraye, le croissant de ses armes et les attributs de sa charge; car le duc était grand maître de l'artillerie. C'était un preneur

1. Pour la *Mazarine*, voir plus haut, p. 238 et pour la *Bibliothèque nationale*, voir le volume cité p. 2 à 5.

de villes. De son lit, en s'éveillant, la duchesse pouvait lire un peu partout les exploits de son époux : Gravelines, Aire, Bapaume, Arras, Perpignan, la Bassée, Hesdin. Au-dessous de sa glace, elle souriait à Vénus, qui, dans un cadre surmonté de roses, apportait à Énée les armes divines forgées par Vulcain. Dans son oratoire, la duchesse priait, en compagnie des femmes fortes, aux figures accueillantes : Judith, Lucrèce, Bérénice, Esther, Jeanne d'Arc et, sous le costume et le nom de Marie Stuart, le portrait de la Maréchale, en personne.

Ces appartements peuvent servir à démontrer la fausseté de certaines idées courantes : on s'imagine immenses les logis du grand siècle et on répète que Trianon a révélé au monde la gentillesse des petites pièces. L'oratoire et même la chambre à coucher de la Maréchale ont de quoi tromper nos préjugés. Dès avant Louis XVI, nos aïeux et nos aïeules étaient sensibles, tout comme nous, à l'intimité du *home*.

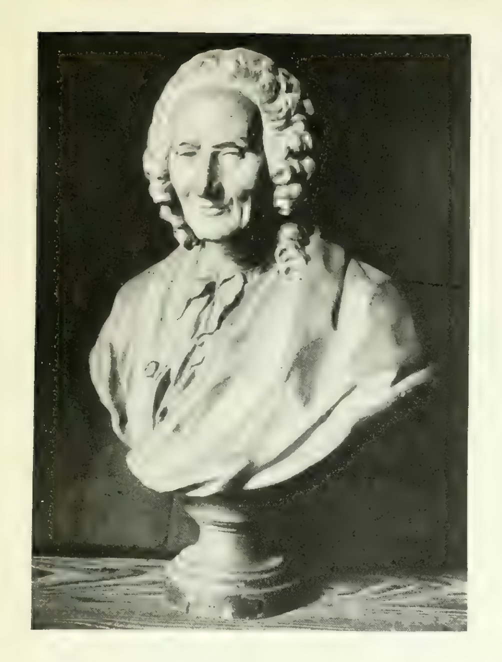
L'Arsenal, pour peu qu'on y parcoure les petits salons en bordure le long du boulevard Morland, nous découvre les évolutions du goût, au temps de Louis XV et de Louis XVI. En partant de la salle des manuscrits, on se retrouve d'abord chez le duc et la duchesse du Maine, pour qui, de 1725 à 1728 (et non en 1718 comme on le répète toujours), ces pièces furent décorées de délicates boiseries et égayées de glaces (Pl. 51). Au-dessus de l'une d'elles, qui tourne le dos au bureau de l'administrateur, deux colombes se becquètent avec une ardeur que deux siècles n'ont pu lasser. Antoine René d'Argenson marquis de Paulmy et fondateur de la Bibliothèque vint, en 1757, s'installer à l'Arsenal. Il y vécut trente ans. La plupart des fauteuils qu'on y voit encore et dont quelques-uns conservent, usée jusqu'au fil du canevas, leur tapisserie d'antan, sont ceux où s'assirent le marquis et ses invités. Ces fauteuils sont signés. Dans le grand salon

Louis XV, il y en a quelques-uns dont les courbes sont exquises; au-dessus d'eux, pend toujours au plafond le lustre de cristal où les chandelles de cire jaune reflétaient leurs feux ; au bas d'une console, une colombe et un méchant petit monstre menacent toujours, avec des mines effarouchées, de se combattre ; au fond d'un cadre en bois très fouillé, Louis XV vieilli, son cordon bleu sur l'épaule et la toison d'or au cou, regarde, d'un œil las, les gens qui passent et les choses qui demeurent. En face de lui, la pendule de Saint-Victor, une des merveilles de Paris, et qui sonna les heures de la royauté agonisante. Enfin des glaces qui ont reflété déjà près de deux siècles. Adossé au mur de l'est, un de ces meubles en bois de rose, gracile et charmant, sur lequel nos grand'mères, le corps incliné et la tête poudrée, écrivaient leurs billets.

Une seule pièce, à Saint-Fargeau, a gardé son décor Louis XVI. C'est là que travaille le Conservateur, entre deux glaces fragmentées en douze morceaux chacune. Aux murs, des dorures, qui se détachent sur un fond blanc, et des attributs, des carquois, des couronnes dessinés avec plus de raideur que de grâce (Pl. 63).

C'est à Henri IV[1] qu'il faut aller pour revoir les salles où les Génovéfains logèrent leurs livres et leurs médailles antiques ; mais à la bibliothèque Sainte-Geneviève on retrouvera tous les trésors d'art, qui ont pu, sans péril grave, traverser, il y a soixante ans, toute la place du Panthéon. Le cabinet de l'administrateur éclairé par deux très hautes fenêtres en plein cintre, prend jour sur les arbres du collège Sainte-Barbe, où les moineaux piaillent et disent à plein gosier leur petite chanson, sitôt que les écoliers se taisent (Pl. 60). N'était l'appareil du chauffage

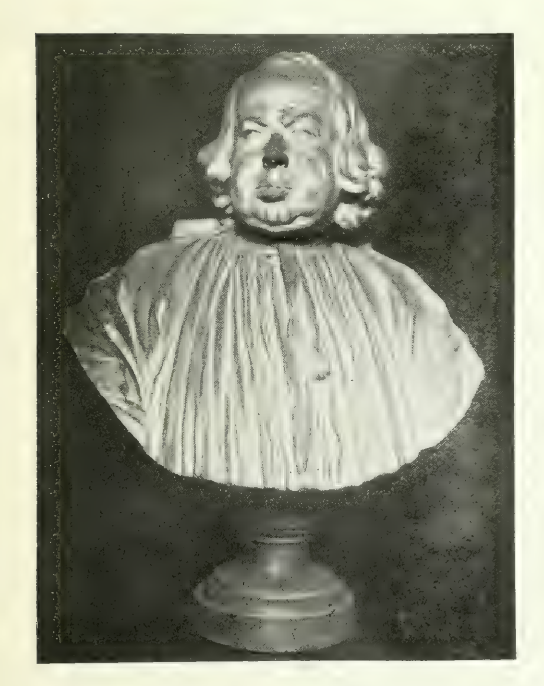
1. Voir *supra*, p. 110.



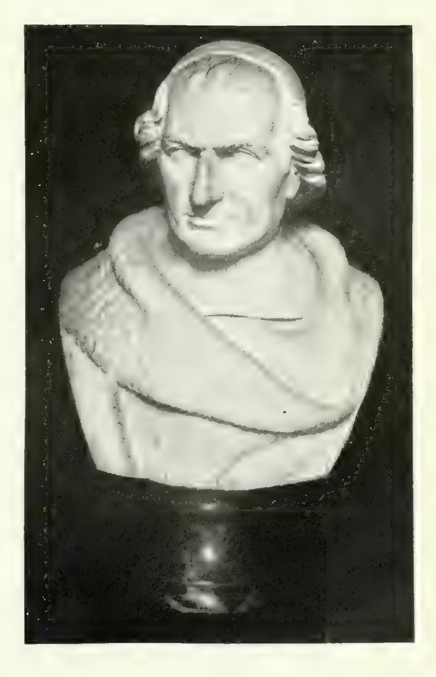
RAMEAU, PAR J.-J. CAFFIERI (1760).



ROTROU, PAR J.-J. CAFFIERI (1782).



LE P. PINGRÉ, GÉNOVÉFAIN, PAR J.-J. CAFFIERI (1788.)



ANTOINE ARNAULD, PAR GIRARDON.

(Page 261.)

BIBLIOTHÈQUE SAINT-FARGEAU




L'ENTRÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE, RUE DE SÉVIGNÉ.



FRONTON DE L'ORANGERIE.



Photos Conte.

L'ORANGERIE. — LA PORTE D'ENTRÉE (CÔTÉ DE LA RUE PAYENNE)

(Page 257.)

central, qui vient mettre là sa note moderne, on se croirait au fond de cet asile de paix ménagé par Labrouste, en un coin charmant et solitaire du passé. Un beau fauteuil régence canné est devant la table de travail de l'administrateur : et cette table, délicieuse en son style Louis XV, se charge pour sa part, de réfuter l'axiome suivant lequel nos pères ignoraient les prévenances et les délicatesses du vrai confort. Juchée sur ses huit pieds bien cambrés, elle se creuse en demi-lune : et l'on ressuscite aussitôt, fort irrévérencieusement, la plaisante rotondité du moine, qui pouvait s'incruster là, sans plus de dommage pour son ventre que pour son travail. Derrière le fauteuil, est un monument d'art unique en France : l'horloge planétaire d'Oronce Finné (1553), décrite récemment par M. Fadegon, dans le *Journal de l'horlogerie*. Et surtout, silencieuse et vivante le long des murailles, la compagnie de seize personnages illustres, auxquels le ciseau de Coysevox, de Jean-Jacques Caffieri, de Houdon et d'autres maîtres moins connus garantit un supplément d'immortalité (Pl. 61). Là se trouve, entre Corneille et Boileau, le plâtre original du fameux buste de Rotrou, que modela Caffieri, pour le Théâtre-Français ; là aussi, le buste unique de Rameau, dû au même artiste et placé près de Piron. Là encore, le Charles Le Brun de Coysevox et le Buffon attribué à Houdon. Il va de soi que le P. Pingré, génovéfain de distinction, y a sa place ; de droit, est là aussi un des bienfaiteurs de l'abbaye et de sa bibliothèque, le cardinal de La Rochefoucault, qui retient dans sa barbe un demi sourire.

Ajoutons qu'en ce lieu pacifique on garde sans frayeur un monument guerrier : le siège de la Rochelle de Callot, collé sur toile. Sa rareté est extrême. Un autre exemplaire a, dans une vente récente, atteint sans peine 25.000 francs.

Le curieux c'est qu'avec ces richesses d'art les livres font

très bon ménage. A l'Arsenal, ils ne se plaignent pas d'être un peu éloignés du public et des employés. Ils se sont faits aux habitudes de la maison ; qu'on les loge dans des salles luxueuses, des rez-de-chaussée ou des entresols, où un homme de 1m,80 ne pourrait redresser la tête, ils conservent cet air de propreté et de santé que connaissent les gens heureux. Et ceux qui logent à l'Arsenal ont encore l'air d'être les pensionnaires de Sa Majesté ou de Mgr le Cardinal.

Qu'ils ne l'oublient point cependant. Les livres ne sont point faits pour eux-mêmes ; le temps est passé, aussi, où la bibliothèque existait surtout pour les bibliothécaires. On a fini par découvrir que les livres avaient des devoirs envers le public.

Ces huit millions de volumes et de documents parisiens que nous avons comptés d'abord, localisés ensuite, le personnel chargé de leur hygiène n'a pas seulement à les installer ; il lui faut les disposer suivant un ordre si rigoureux qu'il permette, en quelques minutes, de mettre la main sur chacun d'eux et de le communiquer aussitôt. Le chef d'une grande bibliothèque ne mériterait point sans cela le titre de conservateur ou d'administrateur. Et, comme il faut conserver avant de pouvoir administrer, dans les Bibliothèques où il y a des conservateurs et des administrateurs, comme à la Bibliothèque nationale, à l'Arsenal, à Sainte-Geneviève et à la Mazarine, les conservateurs sont subordonnés à l'administrateur ; à la Bibliothèque de l'Université et à Saint-Fargeau, il y a seulement un conservateur et des bibliothécaires ; ailleurs, il n'y a que des bibliothécaires, dont l'un, comme à la Faculté de droit, est bibliothécaire en chef.

Les deux principaux obstacles au classement des livres, ce sont les inégalités de leurs formats et le progrès presque indéfini de leur nombre. La première idée qui vienne à un cerveau

français, épris de clarté et de logique, c'est de grouper ensemble les livres qui traitent d'une même matière et d'assembler ce qui se ressemble. Conséquences : il faudra mettre sur la même planchette les in-folio et les in-18, les formats gigantesques et les formats minuscules, égarer les pygmées dans l'ombre des colosses, laisser sur la tête des nains des trous béants et vides ; partant, perdre une place précieuse dans une bibliothèque exposée à manquer de place. Ce n'est pas tout. La division méthodique adoptée vivra sous de perpétuelles menaces : dans un rayon, garni aux deux tiers ou aux trois quarts, situé entre deux autres rayons chargés de livres, qu'un nouveau venu, de format géant, se présente : c'est toute une travée qu'il faut bouleverser ; ce sont des arrêtés d'expulsion qu'il faut prendre ; c'est la révolution en permanence dans le temple de la paix ; c'est l'anarchie, dans l'asile de l'ordre. Pour qu'un classement méthodique fût acceptable, il faudrait condamner une bibliothèque à ne plus s'accroître, c'est-à-dire lui défendre d'être un être vivant. Or si 34.000 volumes imprimés entrent chaque année à la Bibliothèque nationale, 3 à 4.000 entrent à l'Arsenal et presque le double à Sainte-Geneviève ; 1.500 seulement à la Mazarine. Et puis tels ouvrages traitent à la fois d'histoire et de droit, ou d'archéologie : faudra-t-il, vraiment, les couper en trois ? D'ailleurs comment adopter à l'avance des divisions fixes pour des sciences indéterminées : nos pères réservaient à la théologie une place immense et n'en réservaient aucune à l'automobilisme ou à l'aéronautique. Enfin la distribution des connaissances humaines par groupe est conventionnelle et subjective : elle dépend de la culture ou des goûts de chaque bibliothécaire. C'est cependant ce classement méthodique qu'on a jadis adopté à la Bibliothèque nationale, à Sainte-Geneviève, à la Bibliothèque de l'Université.

Un autre classement, qui n'a pas de prétentions scientifiques mais ne vise qu'à être commode, est celui qui aligne simplement les volumes par ordre d'entrée et par format. Les *Provinciales* peuvent voisiner avec le *Père Jouvancy*, et *Bossuet* avec *Bayle*, peu importe. Les livres ne se plaignent jamais de ces impertinences : et c'est un abbé, Desmarais, qui, au XVIII^e siècle, eut le premier l'idée de les accommoder de la sorte. Son idée a fait fortune. La plupart des bibliothèques sont aujourd'hui classées de la sorte.

D'autant mieux que si les livres, sur les rayons, sont disposés sans souci de leur contenu, rien n'est plus simple de réunir, dans les catalogues, ce qu'on a séparé ailleurs. Une fois le livre reçu dans la bibliothèque, inscrit sur le registre d'entrée, soigneusement timbré, puis revêtu de son numéro matricule, on lui consacre deux fiches dans l'inventaire : l'une où il figure au nom de son auteur, l'autre où il figure au nom du sujet dont il traite. Ces deux fiches sont classées alphabétiquement et à part, la première dans le catalogue des auteurs, la seconde dans le catalogue des matières. A la Mazarine on a ingénieusement imaginé de les mêler sans les confondre : le premier est fait sur fiches blanches, le second sur fiches couleur chamois. Au reste, les catalogues par noms d'auteurs sont plus aisés à faire que les autres et c'est par eux que presque toutes les bibliothèques parisiennes commencent. Dans les vingt dernières années, l'impression de ces catalogues a été très activement poussée. Avec le timbrage, ces catalogues sont la meilleure garantie contre le vol des livres : c'est une assurance pour leur conservation ; c'est aussi une assurance pour leur bonne administration, puisqu'un catalogue établit le contact entre le bibliothécaire et le public ; il révèle de suite aux travailleurs quelles ressources une bibliothèque offre à leurs recherches. Il permet la com-



Photo Contet.

BIBLIOTHÈQUE SAINT-FARGEAU. — CABINET DE L'ADMINISTRATEUR.

(XVIII$^e$ SIÈCLE)

(Page 260.)



BIBLIOTHÈQUE FORNEY. — SALLE DE LECTURE.

(Page 241.)



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, RUE DUPLEIX, 21.

(Page 247.)

munication plus libérale des volumes et il en autorise le prêt.

La première bibliothèque ouverte au public fut celle de Mazarin et cela dès 1644, chaque jeudi. La Bibliothèque du roi (qui devint plus tard notre Bibliothèque nationale) n'imita ce bel exemple que beaucoup plus tard. Elle ne fut pas vraiment publique avant 1737.

Le nombre des lecteurs varie beaucoup, suivant les bibliothèques parisiennes : les deux salles des Imprimés, à la Bibliothèque nationale, ont, chaque année, en s'ajoutant l'une à l'autre, près de 250.000 lecteurs ; 220.000 à Sainte-Geneviève ; 23 à 25.000 à l'Arsenal, 11.500 à la Mazarine, plus de 5.500 à Saint-Fargeau. A Forney, en 1910, plus de 19.000 volumes ont été communiqués au public, dont 9.000 sur place et 10.138 à domicile.

Le prêt fonctionne dans toutes les bibliothèques municipales de Paris ; seule, Saint-Fargeau ne l'admet pas ; l'Arsenal, la Mazarine l'accordent, mais plus parcimonieusement que Sainte-Geneviève ; la Bibliothèque de l'Université prête annuellement plus de 20.000 volumes. Il y a mieux : parmi les bibliothèques de mairie ou de quartier, beaucoup se bornent même à prêter leurs 615.000 volumes ; 36 d'entre elles seulement, sur 82, permettent de les consulter sur place. C'est depuis 1878 que ce prêt fonctionne : 29.000 volumes en usèrent la première année et, dès 1882, 360.000 ; un million, en 1885 ; plus de deux millions dès 1901. Car on devine bien que le même livre peut être prêté plusieurs fois et visiter, en quelques mois, bon nombre de logis divers.

Et il faut croire que le public a des égards touchants pour les livres qu'il emporte à son foyer : pour 100.000 livres prêtés, 34 sont perdus.

Sans doute, il faut généralement renoncer, pour le prêt, à proclamer dans la cité des livres, les droits de l'égalité : les col-

lections, les dictionnaires, les livres rares, les incunables, les livres à gravure, sont des aristocrates. Ils consentent à recevoir des visites ; ils ne daignent pas en faire. Ils ne sortent jamais de la bibliothèque. Une initiative audacieuse et d'une audace presque révolutionnaire n'en a pas moins été prise à Forney (Pl. 64). Elle est peut-être la seule bibliothèque de Paris et de France qui se risque à prêter le *Dictionnaire raisonné du mobilier français* de Viollet-le-Duc, ou l'*Histoire des peintres* de Charles Blanc, le *Costume historique* de Racinet ou *le Dictionnaire de l'Ameublement* de Henry Havard. Enfin les Bibliothèques municipales d'art et d'industrie prêtent jusqu'aux gravures, dans les quartiers particulièrement adonnés aux métiers d'art.

On devine la portée éducative de ces prêts : l'étude, au soir des journées de labeur, a plus de charme intime, quand on la goûte à l'aise chez soi et dans le recueillement de la maison silencieuse.

Les 109 bibliothèques spéciales de Paris disent, par leur spécialité même, la qualité de leurs lecteurs. Il serait plus intéressant de savoir cette qualité dans les 87 bibliothèques générales. Toutes leurs statistiques cependant ne le disent pas. Dans le XIV[e] arrondissement (la bibliothèque de mairie est rue Mouton-Duvernet), voici du moins ce que nous enseignent les chiffres : sur 950 lecteurs, 450 sont adonnés aux professions manuelles ; 360 sont des employés d'administration ou de commerce ; 240 de petits rentiers, des retraités, des ménagères ; 200 des artistes et des étudiants.

Le II[e] arrondissement (la bibliothèque de mairie est rue de la Banque, 8), est un des arrondissements qui lit le plus. Reste à savoir, dans les divers quartiers, où vont les préférences des lecteurs. Dans le XIII[e] arrondissement (dont la biblio-

thèque de mairie est place d'Italie), sur 8.500 livres demandés, les romans français et étrangers arrivent en tête avec 1.206 volumes; puis l'histoire, avec 1.133 unités; la littérature, avec 916; la géographie et les voyages tombent à 586, et la morale ou la philosophie à 506. Les livres les plus délaissés sont ceux qui traitent des sciences mathématiques et militaires, 74 volumes; des sciences médicales, 70; des Beaux-arts, 62; quant aux langues vivantes, 27, on les laisse vilainement dans le marasme. Dans le XIV^e^ arrondissement, les proportions sont à peu près pareilles : sur 5.000 volumes, les romans font prime, avec 1.114 livres; les autres œuvres littéraires suivent d'assez loin, avec 564 unités; l'histoire n'a plus que 382 recrues et l'économie politique, 208. Quant à l'arrière-garde, elle est formée par 37 volumes de mathématiques, 35 d'art militaire et 31 de langues étrangères.

Les esprits chagrins ne manquent pas de s'alarmer en voyant que la faveur populaire va aux œuvres d'imagination, trop souvent frivoles, beaucoup plus qu'aux œuvres sérieuses. Sans doute. Mais ces esprits-là oublient un peu vite que beaucoup d'artisans et de petites gens demandent surtout un délassement à la lecture et non une fatigue supplémentaire, ajoutée à la fatigue du jour. Et puis l'essentiel n'est-il point de cultiver, jusque dans les classes populaires, ce goût de la lecture qui retient mieux que tous les autres l'ouvrier au foyer, loin des tentations du vagabondage et de l'alcool.

Est-il bien nécessaire d'ajouter que la gratuité est la règle, pour la communication des volumes, dans ce pays qui a voulu mettre son point d'honneur à rendre gratuite l'instruction élémentaire. Sans quoi, notre libéralisme aurait jugé que la bibliothèque n'est point le digne complément de l'école.

---

# CONCLUSION

Nous venons de voir comment, depuis un siècle et plus, l'enseignement public à Paris avait été possédé par le « tourment du mieux ».

Et maintenant que conclure ? Et quelle impression se dégage pour nous de cette étude ?

Une impression optimiste, ayons le grand courage de le dire. Ne sait-on pas qu'en France la mode est de médire de soi, — quitte à juger tristement dépourvus de l'esprit de finesse les étrangers naïfs, qui nous croient sur parole, et qui pensent nous avoir lus, sans avoir su nous lire entre les lignes. Si la mode c'est cela, tant pis pour la mode.

Vingt années d'enseignement et trente années d'assiduité dans nos bibliothèques ou nos archives parisiennes nous ont laissé cette conviction, sans doute très ingénue, que, si Paris est la grande capitale intellectuelle du monde c'est peut-être, après tout, parce qu'elle est le grand chef-lieu du labeur mondial. Il est fort possible qu'on s'y amuse moins sottement qu'ailleurs. Il est très sûr aussi qu'on y travaille autant et mieux.

Il est entendu que tout n'est point parfait dans nos écoles, dans nos lycées, dans nos programmes et dans nos bibliothèques.

Mais il nous semble utile, tout de même, de temps en temps, de signaler leurs mérites autant que leurs défauts. Si nous passions notre vie à dénombrer tous les germes de mort qui sont en nous, nous ne vivrions pas trois jours. Et que dirait-on d'un médecin dont le principal souci serait d'avertir ses malades de toutes les chances qu'ils ont de périr ?

L'optimisme, qui a ses périls, a du moins cet avantage : il permet d'agir.

---

# TABLE DES GRAVURES

# TABLE DES MATIÈRES

# LIVRE II



## CHAPITRE PREMIER



## CHAPITRE II

## LIVRE III



---

EVREUX, IMPRIMERIE CHARLES HERISSEY, PAUL HERISSEY SUC.r.






370.94436
D938E
Dupont-Ferrier
Les écoles, lycées, collèges, bibliothèques: l'enseignement public à Paris.